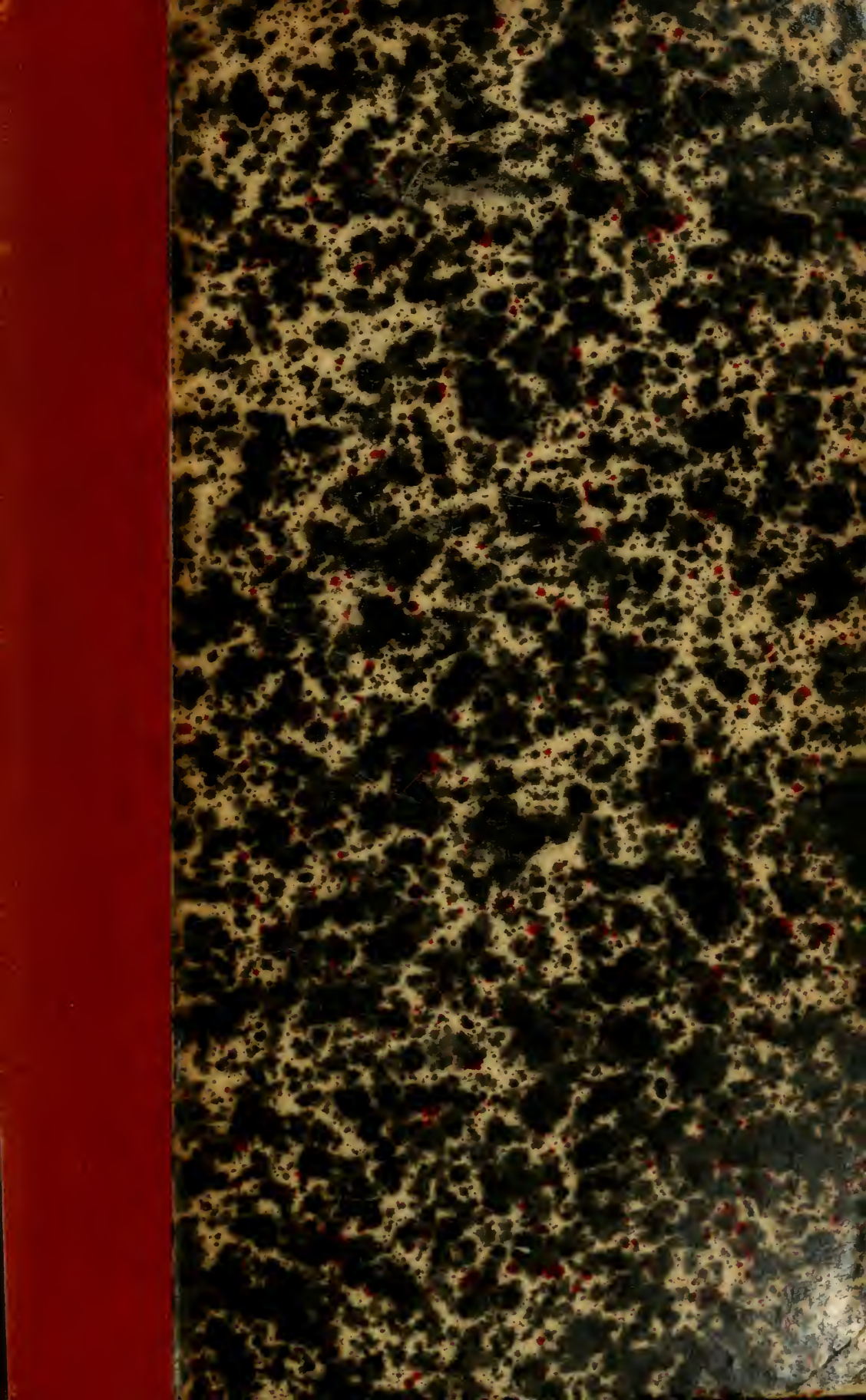

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mouvementsociali28pari

LE

Mouvement Socialiste

III[e] SÉRIE

LE

Mouvement Socialiste

Revue mensuelle internationale

Directeur : HUBERT LAGARDELLE

DOUZIÈME ANNÉE

TROISIEME SERIE

TOME VII

Juillet-Décembre 1910

TOME XXVIII de la COLLECTION

125-348
2112

PARIS
V. GIARD & E. BRIERE, Libraires-Editeurs
16, rue Soufflot et 12, rue Toullier

1910

Le Matérialisme « économique » dans l'histoire

I

La conception matérialiste de l'histoire sert à expliquer l'esprit général philosophique qui anime tout le système marxiste. Cette question étant une question d'ordre philosophique général, nous avons simplement l'intention de présenter ici quelques brèves réflexions, surtout en ce qui concerne la valeur de cette conception par rapport à la science économique actuelle.

Le matérialisme historique de Marx n'a pas été exposé par son auteur sous la forme d'un système. Il est contenu — dans son énoncé théorique — presque entièrement dans les pages qui servent de préface à *ZurKritik der Politischen Oekonomie;* et Marx n'y expose pas des idées complètement nouvelles à l'époque où il en parle.

Avant tout, la désignation de matérialisme économique qu'on donne trop souvent à la conception matérialiste de l'histoire est complètement fausse. Marx était certainement persuadé d'avoir découvert la base « économique » de la vie sociale et idéologique. Mais, en réalité, le fait économique repose sur l'activité de l'homme dans son explication hédoniste. Or, un système, qui, comme le matérialisme marxiste, se propose d'expliquer toutes les activités complexes des hommes et de la société, par l'ensemble des rapports de la vie matérielle et par ses changements, est non seulement hors de l'économie proprement dite, mais il contient lui-même le problème de l'explication de l'activité économique concrète de l'homme. La structure technologique et matérielle de la constitution économique de la société n'a rien à faire avec l'économie, laquelle étudie les phénomènes de la richesse déduits ou induits de l'activité de l'homme, dirigée par la loi naturelle du moindre effort.

Le matérialisme historique, au contraire, rétablissant la mé-

thode dialectique de l'histoire, ne peut pas procéder, dans son développement explicatif, de l'admission de cette loi naturelle. Il s'appuie entièrement sur les éléments objectifs de la réalité historique, compris dans un processus d'ensemble (1). Il établit un rapport entre ces éléments objectifs, considérés comme détachés de l'homme qui les réflète et dont il est la substance, et cette partie de la réalité historique qui regarde la vie matérielle des hommes, dans les rapports de production et d'échange. Donc, cette doctrine remonte aux éléments extérieurs et objectifs desquels dérive et à travers lesquels s'élabore l'activité économique de l'homme. Là où la désignation de *matérialisme historique* peut être exacte verbalement, celle de matérialisme économique ne peut pas l'être, précisément parce que l'économie humaine, loin de former le contenu de cette conception, attend d'elle les suprêmes lois explicatives. Si, en effet, l'activité de l'homme prend telle ou telle forme d'activité pratique, cela dépend du mode existant de la production et de la structure matérielle et technologique de la société dans laquelle il vit. Le matérialisme marxiste part de la société: l'individu est le dernier élément; l'économie, au contraire, étudie particulièrement l'activité de l'homme dans ses traits typiques et immuables: l'individu est le point de départ. Le premier est une théorie d'ordre général et synthétique, l'autre est la connaissance d'un champ déterminé de la généralité sociale, dans la particularité de ses propres lois.

C'est dans la diversité du point de départ, que gît la raison de la répugnance avec laquelle fut accueillie par les économistes cette conception sociale spécifique du marxisme. Même, parmi les adeptes de ce principe matérialiste de l'intelligence fondamentale de la vie sociale et de son mouvement historique, ne règne pas un accord unanime dans les interprétations. Les « orthodoxes » lui reconnaissent une valeur effective de théorie générale. Mais, d'autres, comme Croce, contestent que le matérialisme historique puisse avoir la valeur et la consistance d'une doctrine générale de la réalité historique (2). Com-

(1) On ne voit pas pourquoi Engels fait remonter à Hegel la conception du monde et de l'histoire comme un processus du devenir. Déjà, la philosophie grecque avec Héraclite s'était élevée à la conception des choses comme un processus s'écoulant « comme l'eau de la rivière dans laquelle on ne peut pas descendre deux fois ».

(2) *B. Croce. Sulla concezione matérialista della steria.* Il félicite Lange qui n'a pas confondu le matérialisme historique avec le système philosophique matérialiste.

me énoncé général, le matérialisme historique ne se révèle, en effet, que comme un schème et une formule de dépendance entre les « facteurs » qui déterminent le processus de l'histoire. La doctrine ou semi-doctrine — comme l'appelle Antonio Labriola — des facteurs historiques existait avant Marx et elle était bien connue dans le monde des historiographes (1). Mais l'*antécédence* théorique attribuée d'une manière typique et constante à l'infra-structure matérielle, improprement dite *économique,* montre l'intention incontestable de Marx d'établir le principe directeur d'une doctrine nouvelle. Dire pourtant, comme Croce, que le matérialisme marxiste ne peut nous donner autre chose qu'une somme de données et d'expériences nouvelles (2), revient au même que d'en rejeter la valeur doctrinale et philosophique. Mais qu'est-ce que la « structure économique » de Marx?

C'est la totalité des conditions de la vie matérielle, qui conditionne — et auxquelles s'adaptent — les formes supérieures de la vie politique, sociale, morale et les formes de la pensée philosophique, scientifique, religieuse.

Donc, nous nous trouvons en face d'une systématisation des « éléments » historiques pour lesquels on veut établir un rapport de succession, de conditionnalité, de dérivation.

La méthode du matérialisme marxiste est par conséquent de nature étiologique. Cette méthode n'est plus suivie par la science économique. Celle-ci, en effet, ne cherche plus les relations de cause à effet dans l'agrégat social, mais elle cherche les relations d'équilibre. Le matérialisme de Marx part d'une prémisse pour laquelle tous les « facteurs historiques » dans un rapport de subordination à la constitution économique, sont considérés comme les conditions qui forment le mouvement historique. De l'antécédent on veut déduire le conséquent.

L'économie moderne, comme nous en avertit Pareto (3), applique, au contraire, une méthode tout à fait analogue à celle suivie dans l'étude de la mécanique rationnelle. L'agrégat social est un système de forces qui forment un état d'équilibre général. Une analogie assez intime lie les phénomènes mécaniques aux phénomènes sociaux. Ainsi, tandis qu'en mécanique, étant donné une quantité de corps matériels, on étudie les rap-

(1) *Antonio Labriola.* Del Matérialismo storico. Dilucidazione preliminare

(2) Loco cit. II.

(3) Voir le tableau suggestif des analogies qui existent entre le phénomène mécanique et social, dans son *Cours* vol. II p. 12.

ports de mouvement et d'équilibre qui existent entre eux, en faisant abstraction de leurs autres particularités, en économie également, étant donnée la société entendue comme une quantité de corps humains (êtres), on étudie les rapports que la production et l'échange établissent entre ces corps. Cette première position de l'étude de la mécanique et de l'économie politique est vite suivie d'une spécification ou approximation successive. La mécanique partant de l'hypothèse pure de points matériels liés par des rapports non-extensibles, non élastiques, constitue une science pure, qui étudie abstraitement l'équilibre des forces et du mouvement. L'économie politique partant de l'hypothèse pure d'un *homme* poussé à agir par la seule force édoniste, constitue à son tour une science pure qui étudie d'une manière générale les manifestations de l'utilité. Mais comme à la mécanique rationnelle succède la mécanique appliquée, qui considère les conditions qualitatives des corps (élasticité, liens extensibles, frottement), de même à l'économie pure succède l'économie appliquée, qui considère l'homme dans ses rapports concrets avec toutes les forces extra-économiques qui le poussent à agir ou l'écartent de l'action. C'est sur ce terrain, sur cette *seconde approximation* de l'économie, que les discussions sur le matérialisme historique peuvent avoir lieu. Selon la conception méthodique mécanique de la vie sociale, le problème du développement des phénomènes, partant de leur corrélation intime, vise à établir quels sont les changements produits dans les phénomènes B. C. D., lorsque le phénomène A est modifié dans un sens ou dans l'autre (1). Les phénomènes étant ainsi représentés comme faits ou produits de force, il s'ensuit qu'en économie ces faits, précisément parce que de nature quantitative, peuvent et doivent être soumis à un processus de mensuration qui donne lieu à l'économie mathématique (2).

Ces processus méthodiques, mis en mouvement par la science économique et puis étendus à tout le champ social, renferment un caractère qui contraste réellement avec le procédé de succession dialectique de la conception de Marx!

Avant tout, il faut remarquer que la méthode d'interpréter l'histoire ne revêt pas un caractère très unitaire. Elle dérive de

(1) *Pareto*. Cours II. § 580. 581.

(2) Il s'agit en économie non de mensuration numérique, mais d'étudier les rapports des quantités non numériques, comme s'exprime Edgeworth, et la direction de leur mouvement exprimé en symboles géométriques et analytiques.

la dialectique, laquelle est, dans la pensée de Hegel, un processus successif de négation et de négation de la négation.

Mais, en réalité, comme on l'a déjà dit, l'esprit dialectique reste obscurci, dans l'ensemble de la doctrine marxiste, dans laquelle il exprime un rythme général, non applicable (ni appliqué par Marx) à l'entendement partiel et épisodique des successions historiques. Dans l'interprétation des « orthodoxes », le matérialisme historique est une tentative de systématisation *causale* des facteurs complexes qui représentent les événements historico-sociaux. Ces deux principes, le causal et le mécanique, ne s'excluent pas nécessairement par la virtualité de leur procédé intrinsèque. Le changement d'équilibre d'une série de forces peut s'exprimer aussi par des concepts, comme l'*effet* des conditions variées d'une force composante, qu'on peut représenter comme *cause*. En pratique, au point de vue empirique, il est aussi vrai, d'autre part, que l'équilibre social effectif se produit avec un processus de changements corrélatifs. Or, selon Antonio Labriola, le matérialisme historique, non seulement confirme cette corrélation, mais tend à la rendre organique dans la « totalité et unité de la vie sociale » (1). L'antithèse se produit là où l'on pense que, comme doctrine, le matérialisme historique a une valeur scientifique, en tant qu'il peut servir à l'historien et au sociologue, comme instrument efficace d'expliquer l'enchaînement des événements. En effet, tandis que la conception mécanique (2), dans son étude d'équilibre, a supposé les forces sociales comme corrélatives, c'est-à-dire dont le mouvement immédiat dérive de la variation d'une force concommitante donnée, la conception causale du matérialisme de Marx fait d'une de ces forces la condition préalable et conditionnelle de toutes les autres. C'est pourquoi, dans le champ du matérialisme marxiste, on a fait une classification hiérarchique des phénomènes sociaux, qui est devenue la nourriture des intelligences médiocres, toutes absorbées par le problème géométrique d'établir l'*ordre* dans lequel se suivent les facteurs historiques dans la trame des époques historiques successives. Et la dispute oiseuse, pour savoir si la prééminence va

(1) In *Dilucidazione préliminare*.

(2) Le soi-disant monisme mécanique causal, une sublimation du vide positivisme moderne, évite d'étudier le problème de ces différences méthodiques, et il ne s'aperçoit presque pas du contraste logique contenu dans son propre nom, et qui, pour le moins, mériterait d'être expliqué.

au facteur géologique ou ethnique, ou anthropologique, ou géographique, etc., ne paraît pas près de cesser.

Ce qui met mieux en lumière la similitude de la conception *économique* (exactement parlant) de la vie sociale fondée sur la méthode mécanique (1) et de la conception marxiste fondée sur l'étiologie (2), c'est l'angle visuel différent à travers lequel elles voient l'ensemble historique de la société.

Le matérialisme de Marx touche aux sources de l'idéalisme hégelien. Il n'est pas — comme on admet généralement — dans un rapport de renversement avec lui. Marx dit, dans un endroit de ses œuvres, erreur inexplicable chez lui qui avait une vaste connaissance de l'hégéléanisme, qu'il n'avait fait que renverser l'homme, en remettant l'histoire sur les pieds, ou bien en substituant à l'Idée de Hegel, la matérialité des rapports de la production de l'existence sociale.

Mais l'Idée de Hegel n'est pas la pensée contingente des hommes; c'est l'expression de l'Absolu. Le philosophe de Stuttgart avait, en effet, abandonné la conception de l'intuition intellectuelle de Schelling, lequel, bien que plus jeune que lui de 5 ans, l'a précédé dans beaucoup de ses conceptions; de même qu'il avait été précédé par Fichte dans la méthode dialectique dont il atteint le rythme trilogique de la thèse, antithèse et synthèse. Il avait rejeté cette *intuition,* parce qu'elle lui parut un « saut brusque », une admission, c'est-à-dire une donnée, dont on ne connaît pas le processus antécédent.

Il avait rejeté également la conception schellingienne de

---

(1) Nous n'osons pas dire mécanique-mathématique, bien que quelques uns n'abandonnent pas l'idée de pouvoir soumettre l'histoire aux applications mathématiques. Pourtant cette tendance est peu diffuse. Le caractère périodique de la vérification de quelques phénomènes engendre pourtant la conviction que la mensuration des périodes, comme la mesure des distances de certains effets par rapport aux causes, puisse être une conquête pas très lointaine de l'application des méthodes nouvelles à l'étude de la société

(2) Il n'y a pas de doute sur le caractère étiologique du matérialisme de Marx ; mais avec cela, nous voulons simplement indiquer le caractère de *succession* et de *continuité* du fait complexe social de la donnée économique, sans vouloir préjuger de la question du caractère *déterministe* d'une telle doctrines Un tel caractère ne nous paraît pas probable, ni dans les effets de son application, ni même dans les intentions de Marx. La dénomination de *déterminisme économique* et les analogies banales avec les constructions sociologiques du positivisme bourgeois, dérivent d'une interprétation grossière du système marxiste, lequel n'est pas plus déterministe qu'occasionnaliste, et selon Sorel, assez souvent causaliste. Ces considérations prouvent justement qu'entre les deux conceptions matérialistes des processus sociaux, l'étiologie et la mécanique, il n'y a pas antithèse ou exclusion méthodique.

l'absolu, entendu comme identité, l'intégrant avec l'esprit absolu qui s'actualise dans le devenir perpétuel du monde.

Mais l'esprit absolu, d'où jaillit l'Idée, n'a pourtant rien de commun avec l'âme concrète de l'homme, d'où naissent les sensations qui deviennent des états d'âme et les états d'âme qui deviennent des idées.

Sous ce rapport, même la désignation de matérialisme, donnée par Engels à la conception historique spécifique de Marx, part d'une supposition fausse, c'est-à-dire qu'il puisse être exprimé comme l'antithèse de l'idéalisme allemand qui, de Berkley, à travers Kant et Hegel, exprime une forme philosophique de la pensée d'une autre portée et à laquelle le système marxiste, dans la théorie de la valeur, n'est pas du tout étranger.

La dénomination de matérialisme n'est pas heureuse, pour une autre raison encore: c'est qu'elle peut facilement produire l'équivoque sur sa connexion avec le matérialisme philosophique, lequel a un point de départ assez différent du matérialisme humaniste et physiologique de Feuerbach, auquel Marx emprunta les premiers caractères.

Le matérialisme philosophique, qui a une histoire doctrinale très riche, vieux peut-être comme la pensée humaine elle-même, suit l'habitude mentale que Engels répudia comme étant métaphysique. Il a engendré des doctrines qui sont substantiellement différentes des doctrines marxistes; et il n'a su et pu laisser aucune trace dans le domaine social. Donc, lorsqu'on dit matérialisme historique, on n'a pas par cela même indiqué la conception spécifique de Marx, parce qu'il y a et peut y avoir d'autres conceptions matérialistes de l'histoire. La conception mécanique est, en effet, matérialiste, dès son premier point de départ. Sur les décombres de la vieille idéologie et de la vieille philosophie de l'histoire (1), on commence à subordonner l'activité sociale de l'homme à une série de recherches rigoureuses qui empruntent leur méthode aux sciences mécaniques et mathématiques. Sur cette voie, l'Economie, c'est-à-dire l'étude de la forme fondamentale de l'activité humaine, a fait des progrès prodigieux. L'attitude rigoureuse que l'Economie prend, par cette méthode, fait dire aux économistes de la nouvelle école, Walras, Pareto, etc., etc., que l'Economie est une science physico-mathématique. Ce qui veut dire que la société doit être

(1) Le matérialisme historique n'est pas une philosophie de l'histoire. Cela a été démontré, avec sa compétence bien connue, par Croce.

connue scientifiquement par la même méthode et avec le même ordre que celle des sciences naturelles et exactes.

Mais si l'économie sociale, par son caractère concret statique et dynamique, c'est-à-dire dans sa configuration comme dans son processus historique, dut former l'objet d'une science naturelle, le vieil idéalisme, le vieux philosophisme, les vieilles logomachies sociologiques descriptives s'écroulent. L'objet des explorations économiques devient une donnée primordiale et concrète qu'on étudie dans sa manifestation intime d'effets de lois constantes et normales.

Donc, malgré les différences internes entre la conception méthodique dialectique du marxisme et la conception analogique mécanique de la science économique moderne (1), les deux constructions historico-sociales, le marxisme et l'économie édoniste, ont une base matérialiste commune.

Le matérialisme historique, se rattachant à la conception objective générale, fait-il abstraction de l'homme?

Les motifs subjectifs, même déterminés du point de vue matérialiste s'évaporent dans les schèmes idéaux, un effet de la culture hégelienne de la jeunesse de Marx. La morale, le droit, la politique, la religion, les formes philosophiques et les idéologies dérivées sont modelées et conditionnées par la structure matérielle de la vie.

L'homme, bien qu'il soit le *sentier* de ces données réelles, doit toujours être considéré dans la totalité de la masse sociale. Le matérialisme historique ne peut — sans se condamner à une mort certaine — ne pas tenir compte de cette considération. Au contraire, selon ses interprètes et commentateurs, il devrait expliquer seulement le mouvement de la *masse sociale* en des contingences historiques déterminées, parce que l'individu isolé est une abstraction privée de réalité, ou, comme dit Antonio Labriola, un atome négligeable du corps social.

(1) Une observation qui devrait venir spontanément à l'esprit est la suivante : les économistes sont les seuls qui étudient les éléments les plus essentiels et les plus nécessaires à la vie sociale. Les conceptions auxquelles ils aboutissent sont par conséquent déduites de ces données sociales sans lesquelles la vie individuelle et sociale ne serait pas imaginable. Mais les esprits superficiels de la culture moderne trouvent plus aisé de s'entretenir sur de vagues examens de formules sociologiques, pour les appliquer formellement à la société plutôt que de se hasarder dans l'étude de l'économie politique. Voilà pourquoi, prenant pour guide les résultats récents de cette dernière, nous appelons *moderne* la conception analogico-mécanique de la vie économique, bien qu'elle soit presque méconnue par l'envahissant et fat *sociologisme* positiviste.

« Ce n'est pas l'être de l'homme qui détermine sa manière d'être, mais c'est la forme de son existence sociale qui en détermine l'être », ou bien la *causalité* est extrinsèque (1).

Il part de l'objectivité extérieure vers la masse des êtres, objectivées elles aussi dans les schèmes des rapports abstraits de la morale, de la religion, du droit.

Le matérialisme qui, par analogie, s'appelle mécanique, par antithèse à l'interprétation du marxisme, part de l'homme économique, tel qu'il est gouverné par les lois typiques et constantes auxquelles sont soumises toutes les manifestations réelles de l'existence cosmique (2). Ou bien la réalité externe entre en rapport de détermination avec les hommes isolés dont la somme produit la masse. Nous sommes dans le champ concret des motifs. Les forces extérieures de l'ambiance agissent sur l'homme pour le déterminer à l'action et cela de deux façons: ou en sollicitant à des formes pratiques qui, là où la force externe n'agirait pas ne pourraient pas les expliquer, ou en arrêtant des formes pratiques qui, là où la force externe cesserait d'opérer, pourraient s'accomplir. Ou bien les forces ambiantes et extra-économiques se révèlent comme pouvant être classifiées en deux ordres: facteurs déterminants et facteurs inhibitifs.

A un certain point, en ce qui concerne la vie matérielle des hommes, entre en jeu l'Economie appliquée ou sociale *sensu stricto,* comme l'appelle Walras; elle tend précisément à se rendre compte des effets économiques de l'activité typique humaine en corrélation avec les conditions historiques particulières où se trouvent les forces sociales. De cette sorte, l'économie historique forme le complément de l'économie pure, que nous déduisons des mêmes principes de l'école classico-hédoniste. Elle entend étudier les caractères divergents que prennent les effets économiques des lois constantes d'économie, aux diffé-

(1) Nous avons déjà prévenu que nous prenons le mot *causalité* dans le sens gnoséologique plus général d'uniformité constante, de succession et de coexistence, et non pas dans le sens d'efficience *déterministe*. Toute hypothèse de rapport de filiation directe nous conduit au *déterminisme*, tandis que le matérialisme historique n'est pas déterministe dans le sens rigoureux. Le déterminisme est trop prétentieux, lorsqu'il veut trouver la cause déterminante rigoureuse et *nécessaire* de chaque effet. Souvent, la *cause* est simplement une occasion, même quand les circonstances se répètent.

(2) La loi du moindre effort, qui est le *postulat* hedoniste de l'homme, est aussi la loi d'équilibre du monde physique et mécanique, elle ne veut indiquer autre chose, dans le monde moral comme dans le monde matériel, que ceci : tout phénomène est produit avec la moindre énergie occurente.

rentes époques sociales. Mais ces conditions historiques particulières des époques sociales donnent naissance à des uniformités particulières qu'on appelle, ordinairement lois relatives ou historiques. Ainsi, comme remarque Engels, dans l'économie monétaire se développent les lois propres à la monnaie et dans l'économie créditaire les lois particulières à la vie des banques (1). Mais ces lois historiques n'ont pas un principe détaché et indépendant des lois d'économie pure: c'est dans ces lois qu'elles trouvent la lumière complète, en ce que chaque fait économique particulier peut, comme le dit Pantaleoni, être la conséquence d'un ou de plusieurs syllogismes systématiquement déduits de la grande ou petite prémisse de la loi constante et immuable de l'hédonisme. La tâche à laquelle manque l'économie hédoniste d'aujourd'hui, c'est de séparer la valeur comme fait créé par l'esprit, de la valeur qui, par suite de circonstances historiques, est créée par les faits externes à l'esprit, par cœrcition, violence, etc.

On voit donc combien est fallacieuse l'observation d'Antonio Labriola, lorsqu'il reproche à l'Economie pure de dissoudre la réalité sociale en un atomisme, qui rend impossible toute intelligence du processus historique (2). L'économie pure ne nie pas la causalité historique des autres multiples données, qui constituent la réalité de l'histoire. Elle est le résultat d'un processus d'abstraction scientifique qui regarde l'objet spécifique et propre de l'activité de l'homme économique. Et moins vrai encore est ce qu'il remarque sur la nature et le caractère de l'étude subjective de l'économie, à savoir que celle-ci considère un type humain, dépourvu de toute réalité, une espèce d'*animal en soi* (3). Cela serait vrai là où les diverses formes d'économie historique élimineraient toute efficacité des lois naturelles économiques.

Or, c'est précisément cela que nie l'économie pure, laquelle, au contraire, prouve l'immuabilité substantielle de certaines lois économiques, à travers la variation du processus historique de l'existence humaine. Ce qui compte, ce n'est pas la loi de l'hédonisme, mais les effets de cette explication. D'où, avec plus d'exactitude, la loi générale d'hédonisme économique est

(1) Anti-During. III

(2) *Antonio Labriola*. Post-Scriptum à l'édit. française de *Discorrendo*.

(3) A. Labriola L. c.

énoncée comme la tendance qu'a l'homme d'obtenir un résultat utile qui soit le plus grand *par rapport aux circonstances où il agit.* Ce sont donc les autres lois historiques de la réalité qui détournent les effets de la loi économique, mais non pas la loi en elle-même, qui autrement cesserait d'être une loi naturelle. Les facteurs inhibitifs sont tels qu'ils empêchent que la loi hédoniste atteigne son plus grand effet. Ou, pour être plus exact, ils font obtenir un *maximum* hédoniste différent, et moindre de celui qu'on obtiendrait là où la force hédoniste serait libre. C'est ce que les économistes expriment, lorsqu'ils disent que la « libre concurrence » assure le plus grand effet utile. Appelant le maximum hédoniste *absolu* celui qu'on peut obtenir dans l'économie pure, les *maxima* obtenus dans les différentes formes historiques d'économie prendront un caractère *relatif.* Ainsi, il peut arriver, là où agissent les facteurs *déterminants,* que cette activité — qui ne s'accomplirait pas sans la force extérieure — augmente le *maximum* d'une classe d'agents, de façon à dépasser aussi le maximum absolu, ce que diminue d'une manière plus ou moins forte, le *maximum* relatif d'une autre classe d'agents.

Donc, l'économie pure n'exclut pas l'existence de formes d'économies différentes de celle supposée par les seules prémisses hédonistes. Tout, au contraire, — comme s'exprime Walras — elle sert de lumière et de guide pour expliquer les effets utiles et dangereux de différents systèmes sociaux (1). La position doctrinale de l'économie pure vis-à-vis de la réalité du processus historique étant ainsi formulée, on voit que les différents systèmes et les méthodes d'interprétation du développement social et historique sont *formellement* compatibles avec l'admission de l'économie pure. Même le matérialisme historique, conçu comme doctrine du mouvement social en tant qu'il est produit et configuré par les puissances techniques de la production, n'exclut pas d'une manière générale l'admission de l'économie naturelle.

En effet, qui pourrait expliquer le passage de l'économie esclavagiste à l'économie serve et de celle-ci à l'économie salariée, sinon l'incompatibilité des lois économiques avec les formes correspondantes de vie matérielle, comme elle s'est formée sous l'action des circonstances externes? Le matérialisme historique, sous ce rapport, est vraiment une contribution pré-

(1) *Etudes d'Economie sociale*

cieuse à l'intelligence de l'évolution sociale. Le génie de Marx resplendit encore une fois.

Car si l'économie physico-mathématique explique les effets des lois naturelles, il reste encore le problème de la cause réelle qui imprime à la marche historique une route différente de celle qui dérive de l'action des lois immuables.

Mais le matérialisme marxiste n'est qu'un aide, un élément intégral d'une conception historique et sociale plus vaste, qui doit concilier le contingent et le variable avec le typique et le constant.

Enrico Leone.

(A suivre)

Le boycott économique et la grève générale en Perse

Le réveil de l'Orient est une question d'actualité, et la Perse y occupe une place prépondérante, parce que c'est la Perse qui la première, en Asie, a sonné le branle-bas du combat contre la tyrannie et le despotisme, pour l'établissement d'un régime nouveau, basé sur les principes démocratiques. La Perse, c'est l'avant-garde de l'Asie en éveil. Derrière cette avant-garde marche déjà, à pas de géant, l'Inde mystérieuse, avec son cri de guerre « Bande Mataram » (Salut à la Patrie) et la Chine de Ko-mi-tang (Bande de ceux qui déchirent le mandat de l'empereur), à l'arrière-garde de cette formidable armée, se dresse la douce Corée, l'Indo-Chine des soi-disant pirates de Tham, enfin l'Afghanistan, dont les braves et belliqueux montagnards, entraînés par l'exemple de Baktiari, s'émeuvent déjà et donnent des signes d'une fermentation des esprits bien dangereuse pour les plans des gouvernements russe et anglais.

L'une des questions les plus intéressantes de la révolution persane, c'est celle des moyens de combat auxquels eut recours la population de Perse dans sa lutte contre le despotisme du chah. Malheureusement, ni la littérature persane, ni la littérature européenne n'ont étudié cette question importante, qui a plus qu'une valeur académique, car dans la lutte pour la vie nouvelle, les peuples doivent apprendre les uns des autres. L'Orient marche à pas de géant et le prolétariat européen conscient de sa force et de son avenir, doit rester attentif à tous les événements qui se passent en Asie.

A l'aurore du vingtième siècle, celui qui eût parlé de libertés persanes ou de libertés turques eût prêté à rire. Les vers orientaux retentissaient encore à toutes les oreilles. On se rappelait les potentats cousant leurs favorites déchues dans des sacs et les livrant aux profondeurs de la mer de Marmara. On lisait les terribles nouvelles des massacres des Arméniens, on voyait les affaires de Macédoine se compliquer de jour en jour en menacer de troubler la paix européenne; on attendait la débâcle imminente de l'empire ottoman dans les horreurs de la guerre européenne, pour le riche héritage qui en serait le fruit. On ne con-

naissait rien du grand mouvement politique, social et intellectuel, qui se développait dans les couches les plus profondes de la Turquie mahométane, et voilà pourquoi l'on fut surpris par les événements de la révolution jeune-turque. De la Perse, on n'avait guère que la notion d'un vaste pays où le Shah des Shahs, descendant de Dieu, possédait le droit de vie et de mort sur quelques millions de sujets. Lorsque Pierre Loti s'y rendit, en 1902, il en rapporta d'admirables visions de mosquées bleues et de montagnes roses, mais il ne s'était point aperçu du vaste mouvement qui se préparait dans l'âme du peuple persan. Turcs et Persans semblaient, en ce temps-là, assoupis dans la torpeur de la servitude. Ils se sont bien réveillés, depuis, et la révolution persane, avec sa défense héroïque de Tabriz, avec sa marche éclatante de Baktiari et des révolutionnaires de Sipardahr sur Téhéran, ne fut pas moins brillante que la révolution turque, bien qu'elle n'ait pu jusqu'ici, grâce aux intrigues anglo-russes (1), atteindre son but sacré: l'indépendance complète et la liberté du pays.

Si, au commencement de ce siècle, quelqu'un avait dit que le jour était proche où les descendants efféminés de Roustem et de Zorab, les légendaires héros de Chah Namé dresseraient le drapeau de révolte et attaqueraient pendant des années et des années, malgré toutes les difficultés et les obstacles presque insurmontables, la réaction séculaire de leur pays avec une telle énergie que les peuples européens, retrempés pourtant dans les batailles révolutionnaires, pourraient les envier, je suis certain que l'homme qui eût osé avancer cette opinion aurait été pris pour un fou.

I

Et pourtant, la révolution persane n'a pas commencé hier. La première forme du mouvement national persan a été le boycott économique, cette forme de la lutte qui s'est développée beaucoup plus tard en Chine, en Turquie (2), dans l'Inde (swadeshi). En 1890, le chah Nasr-ed-Din, ayant besoin d'argent,

(1) Sur la politique anglo-russe en Perse, voir notre article *Michel Pavlovitch:* « La Révolution persane et l'entente anglo-russe », dans *Les Documents du progrès* du 1er février 1910.

(2) Voir très intéressant article de *Antonelli:* « Boycottage turc », *La Grande Revue,* 25 juillet 1909.

vendit à une compagnie anglaise la concession des tabacs (1). L'exploitation des tabacs de toute la Perse fut vendue aux Anglais pour la modique somme de 15.000 livres sterling annuels. « La Concession des tabacs » provoqua une véritable explosion d'indignation populaire contre le gouvernement. Les Persans ne pouvaient accepter sans résistance d'être obligés d'acheter aux Anglais le tabac qu'eux-mêmes faisaient pousser et récolter. Dans toutes les villes se produisirent des manifestations bruyantes. Le gouvernement fit opérer beaucoup d'arrestations. A Tauris, les affiches de la Compagnie des Tabacs furent lacérées et remplacées par des placards révolutionnaires. Les habitants de Tauris envoyèrent au roi leurs protestations, en déclarant qu'ils étaient décidés à défendre leurs droits, même les armes à la main. Le gouvernement russe, content de créer des ennuis aux Anglais, fit secrètement tout son possible pour encourager le mouvement révolutionnaire. Des soulèvements eurent lieu dans plusieurs villes, à Yesd, à Ispahan, etc. A Kelardecht, un seid « Alemghir », leva l'étendard de la révolte contre l'autorité et, s'entourant d'une petite armée d'un millier de partisans, déclara la guerre au gouvernement. Mais toutes ces rébellions furent bientôt étouffées. L'armée du chah, composée de 500 cavaliers, sous le commandement de Sahah Dowlew, défit les troupes d'Alemghir (« conquérant du monde »), en lui tuant 200 hommes, et Alemghir fut fait prisonnier. La révolte du 4 janvier, à Téhéran, fut étouffée de même par la force de l'armée impériale. La population, indignée par les procédés du gouvernement, attaqua, sous le commandement d'un seid, le palais du prince Naieb el Saltaneh et essaya même d'entrer au palais du « roi des rois », le chah Nasr-ed-Din. Mais la garde du chah tira sur la foule et dispersa les émeutiers après quelques charges. La journée du 4 janvier coûta sept morts, parmi lesquels le seid, et une vingtaine de blessés, à la population de Téhéran.

Ainsi, ni les menaces de la Russie, qui exigeait énergiquement du chah le retrait de la « Concession des Tabacs » et encourageait secrètement la résistance du peuple persan au gouvernement de Téhéran, ni les émeutes et manifestations sanglantes ne purent forcer le chah à retirer aux Anglais le monopole des tabacs, cette concession si odieuse à tous les Persans. Mais, en dépit de tous les obstacles, le peuple, conscient de sa force, trouva le moyen de faire triompher sa cause et obligea le gou-

(1) Pour le détail de faits, voir l'ouvrage du *Docteur Feuvrier: 3 ans à la cour de Perse* (Paris. Juven.)

vernement à battre en retraite. Au commencement de décembre, le grand mouchteid de Kerbel proposa de faire échec à la Compagnie des Tabacs, en boycottant cette compagnie, en s'abstenant de fumer. Cette proposition du saint homme eut un véritable succès. Dans les meetings populaires, tenus dans les mosquées, dans les bazars, il fut décidé, avec une unanimité spontanée, de s'abstenir de fumer tant que le chah n'aurait pas retiré le monopole aux Anglais. Ce fut une véritable grève de fumeurs qui se prolongea, — chose inouïe — presque deux mois — depuis le 3 décembre jusqu'au 26 janvier, et qui fut menée avec un admirable esprit de solidarité et de ténacité absolument oriental. Tous les marchands de tabacs fermèrent leurs boutiques, tous les calians furent mis de côté. Les femmes du harem impérial elles-mêmes, renoncèrent aux délices de l'herbe naguère si précieuse, aujourd'hui sacrilège et impure, car le grand moudjeid de Kerbela menaça de la colère d'Allah et de son prophète tous ceux qui oseraient marcher contre la volonté et les intérêts sacrés de toute la nation persane et fumer le tabac, désormais défendu.

Ce boycott inattendu et invincible, contre lequel les balles de la petite armée du chah ne pouvaient rien, fut un coup terrible pour les actionnaires de la « Compagnie des Tabacs », qui subit chaque jour de grosses pertes. Et toutes les entreprises anglaises en Perse se virent dans une fâcheuse situation. Déjà, au commencement de janvier 1891, les actions de la Banque Impériale de Perse — société anglaise, qui possède des succursales dans tous les pays — avaient baissé de moitié à la Bourse de Londres. Devant ce mouvement populaire, devant ce boycott si admirablement organisé, le chah dut battre en retraite, retirer le privilège aux Anglais et dédommager chèrement « l'Impérial Tobacco Corporation ». Le gouvernement persan s'engagea à payer dans un délai de 4 mois, la somme de 500.000 livres sterling à la Compagnie qui, en retour, renonçait à la concession.

Ce boycott fut le premier fait par lequel se manifesta avec éclat la capacité des masses persanes pour une action organisée et disciplinée. Ce ne fut en même temps que la première bataille de la longue et héroïque lutte qui commença alors entre la bourgeoisie et le clergé persans, l'avant-garde du peuple en réveil, et le gouvernement du chah despotique. Dans cette première bataille, la bourgeoisie persane avait remporté une victoire éclatante et le chah était vaincu.

Mais le boycott économique, le refus de consommer tels ou

tels produits est un moyen de combat qui ne peut réussir dans la guerre intérieure que dans des cas exceptionnels. On comprend facilement que, dans un pays comme la Russie, par exemple, où le monopole de l'alcool fournit au gouvernement du tzar la plus grande part de ses revenus, le refus de la population de boire de l'alcool peut créer de grands embarras au gouvernement. Sans doute, ce boycott économique peut devenir, aux mains d'une population solidarisée et disciplinée, un moyen de combat plus terrible et efficace que beaucoup d'autres moyens, auxquels, jusqu'ici, ont eu recours les révolutionnaires russes. Mais en tous cas, le boycott économique, le refus de la population de payer l'impôt, d'acheter tels ou tels produits ne peut pas être l'arme décisive dans la guerre contre le gouvernement réactionnaire ; ce n'est qu'une arme auxiliaire, susceptible de jouer un rôle utile dans le système compliqué de la guerre moderne du peuple en révolte contre toutes les forces de réaction.

II

L'autre moyen plus efficace auquel eut recours le peuple persan dans la lutte contre les abus gouvernementaux, ce fut la grève politique, générale ou partielle. Depuis longtemps le « *bast* » a été le principal moyen de combat employé par la population persane pour la défense de ses intérêts menacés. Quand la population d'une ville voulait protester contre les abus du gouvernement local en général, le fils ou le parent le plus proche du chah, ou contre les chicaneries des fonctionnaires belges, la forme de lutte était toujours la même. Les marchands fermaient leurs bazars, les ouvriers quittaient leurs fabriques, les artisans (cordonniers, ébénistes, bijoutiers, etc.) leurs ateliers, les prêtres cessaient d'enseigner dans les écoles, de juger et de faire des actes notariés, etc. Toute la vie économique et sociale de la nation était comme interrompue. La foule s'installait dans une mosquée, dans un bureau de poste et télégraphe anglais, en un mot, dans un lieu inviolable, et y passait son temps à écouter les discours des agitateurs et prédicateurs et poursuivait ainsi la grève jusqu'à victoire complète. S'il y avait dans la ville des partis différents, chaque parti choisissait pour soi un sanctuaire déterminé.

Parmi les agitateurs populaires, celui qui eut la plus grande influence sur la population fut un prêtre, Seyyed Djemal el Din, Saad-oul-Moakkikin. Après un pélerinage aux lieux saints à Nedjef, Djemal el Din, pénétré du sentiment de sa haute mis-

sion, commença dans sa ville natale, Ispahan, la propagande des idées nouvelles. Mettant son admirable éloquence et sa connaissance approfondie des textes du Koran et autres livres religieux au service de la liberté, Djemal el Din s'efforça de soulever le peuple contre le despotisme et la tyrannie des satrapes et contre les abus du gouvernement. Expulsé de plusieurs villes, il vint à Téhéran, au plus fort du mouvement révolutionnaire, et là, dans les mosquées, dans les bazars, il prononçait ses discours ardents, écoutés par la foule avec enthousiasme et vénération. Beaucoup d'autres propagandistes, sortis aussi des rangs du clergé, luttèrent pour la liberté du peuple et furent toujours à l'avant-garde de l'armée révolutionnaire. (1) En juillet 1906, la lutte entre le clegé et le gouvernement du shah était à son apogée. Le clergé demanda la démission du Sadr-Assam (premier ministre) et la proclamation de la constitution. Quand le shah eut refusé de faire des concessions, le clergé de Téhéran annonça qu'il quittait la capitale et se retirait dans la ville sainte de Kerbela, en Turquie, pour implorer Allah de venir en aide à son peuple aimé. Le départ du clergé pour Kerbela fit une profonde impression sur toute la population de la capitale.

C'est à ce moment que fut proclamée la première grève générale en Perse, célèbre désormais dans l'histoire du mouvement révolutionnaire du pays. A Téhéran, toutes les mosquées sans exception, écoles, bazars, etc., furent fermés. Quinze mille révolutionnaires se réfugièrent dans les vastes jardins du consulat britannique. De Téhéran, la grève générale gagna la province. Le shah, intimidé par ce grandiose mouvement populaire, dût céder. Le 27 juillet 1906, il publia un manifeste admettant le principe d'une assemblée nationale librement élue. A l'annonce de cette nouvelle triomphale, les mollahs fugitifs qui, avec une lenteur extraordinaire, marchaient vers Kerbela, firent volte-face et, avec une rapidité vertigineuse, recommencèrent leur marche vers Téhéran. Presque toute la population de la capitale se porta au devant du clergé et avec un enthousiasme indescriptible salua les chefs du mouvement national. Les enfants et les vieillards, les infirmes même, attendaient dans les rues de la capitale la rentrée triomphale des libérateurs du peuple, pour prendre part à cette grandiose manifestation.

Le 8 octobre, le parlement persan fut inauguré. La constitution ne vécut pas longtemps. Le 23 juin 1908, le medjilis fut

(1) Sur les causes et le caractère de la Révolution persane, voir notre article: *Die persische revolution; Die Neue Zeit,* 8 avril 1910.

bombardé et détruit par les cosaques du colonel russe Liakoff. (1) Avec l'appui de cette brigade de cosaques, seule force réelle du shah, le roi des rois proclama la guerre à toute la population de son pays et anéantit la constitution.

Pour lutter contre le shah, la population de Téhéran et d'autres villes de Perse voulut recourir à la grève générale, mais cette fois cette arme traditionnelle fut impuissante à arrêter la tyrannie. La grève générale est un moyen puissant de lutte sociale ou politique, mais surtout comme *arme offensive,* comme instrument *d'attaque* brusque contre un gouvernement déjà démoralisé et affaibli par une série de coups antérieurs. Mais comme moyen *défensif* contre un gouvernement fort et prépare pour la lutte, contre un gouvernement qui prend lui-même l'offensive et attaque avec toutes ses forces l'ennemi intérieur, la grève générale n'a plus cette puissance. Ceci a été brillamment démontré par les résultats de la seconde grève générale russe, par l'histoire du mouvement révolutionnaire en Perse, par beaucoup d'autres exemples. Avec la grève générale on ne peut être victorieux de l'armée. L'armée représente un véritable Etat dans l'Etat; elle est, pour ainsi dire, une organisation qui se suffit à elle-même. Les armées ont leurs propres boulangers, leurs cordonniers, leurs forgerons, leurs tailleurs, etc., elles ont leurs propres trains blindés, armés de canons, leurs automobiles qui peuvent se mouvoir par divers chemins, dans différentes directions; elles ont des provisions colossales; stock de farine, de céréales, de biscuits, diverses conserves et, généralement, une grande quantité de denrées comestibles accumulées dans les forts, en cas d'invasion ou de siège des places fortes.

Il est impossible par une grève générale de battre une armée

(1) Sur le rôle du gouvernement russe dans cette affaire, voir les documents très intéressants publiés dans deux brochures remarquables: *A brief narrative of recents events in Persia* (London, 1909) et *The Responsability of the Russian governements for the Chaos now existing in Persia,* deux brochures de *M. E. G. Browne,* l'homme dont le nom est, pour toute la Perse, comme le symbole de cette Angleterre noble et idéaliste, qui a tant fait pour l'indépendance de l'Italie, de la Hongrie, de tous les pays opprimés, qui a envoyé au temps de Byron ses fils mourir pour la Grèce, qui a protesté de nos jours contre les exploits des bandes noires en Russie, contre les horreurs du Congo etc. M. E. G. Browne est l'auteur de cette *Litterary History of Persia,* qu'une traduction et une révision française devraient mettre à la porté du peuple français, comme le dit justement *Victor Bérard,* dans ses intéressants articles sur la Révolution persane (V. *Revue de Paris,* 15 sept. 1909).

ou de l'affamer à mort; mais une armée peut, elle, avoir raison, et au-delà avec du plomb et des cartouches d'autant de grévistes que l'on voudra.

En outre, au moment où la révolution bat son plein et les masses populaires marchent à l'assaut de toutes les forteresses de la réaction, la grève générale est impossible. Car, si à ce moment beaucoup d'ouvriers doivent prendre les armes pour attaquer les forces réactionnaires, les autres sont obligés de rester à leurs fabriques, leurs usines, dans les mines, dans les trains et dépôts de chemins de fer, pour fournir des vivres, des vêtements, des provisions de guerre à l'armée révolutionnaire et lui promette une rapide mobilisation, en assurant la liberté de tous ses mouvements. Il faut avouer que la grève des ouvriers des chemins de fer turcs, au moment où le pays était menacé à l'extérieur par une attaque de la Bulgarie chauviniste et de l'Autriche et à l'intérieur en Asie mineure en Albanie, en Arabie, la réaction commençait à gronder, — que cette grève, — dis-je, était une faute grave, car, empêchant la mobilisation prompte des bataillons jeunes-turcs, elle ne pouvait que servir les intérêts de la réaction et les plans impérialistes des gouvernements bulgare et autrichien.

En Perse, la grève générale s'est montrée une arme défectueuse, dans la lutte contre les canons et les fusils de la petite armée de Téhéran. Depuis le commencement de 1908, nous avons écrit maintes fois que nos camarades persans ne pourraient jamais briser le despotisme du shah par les vieilles méthodes de lutte.

Jamais la révolution politique n'a été faite contre l'armée, mais seulement avec son appui. La révolution a toujours été victorieuse quand les soldats se sont ralliés au peuple. Mais la propagande dans l'armée fut tout à fait impossible en Perse, où la petite armée du shah était formée par les fameux cosaques de Liakoff. Il fallait, coûte que coûte, briser cette armée, ou la révolution était condamnée d'avance.

Comment était organisée cette petite armée, qui défit la terrible brigade de Liakoff et en finit à jamais avec le despotisme du shah Mohamed Ali, comment et où fut élaboré le plan de la marche sur Téhéran, quel rôle jouèrent réciproquement dans cette armée constitutionelle les révolutionnaires caucasiens, les Bakthiari, les révolutionnaires persans, ce sont là des questions bien intéressantes auxquelles il faudra consacrer une étude spéciale.

Michel Pavlovitch.

ENQUÊTES & MONOGRAPHIES

Ministérialisme et Socialisme[1]

III

En France

Après avoir reproduit les discussions qui ont eu lieu dans le socialisme belge et le socialisme italien, sur le Ministérialisme et le Socialisme, *nous croyons utile de citer la plus récente opinion qui se soit fait jour, en France, sur la question.*

Dans le numéro de Janvier 1910 des Documents du Progrès, *Marcel Sembat a écrit sous ce titre:* Les Députés Socialistes et le Ministère bourgeois, *un article, dont nous extrayons les principaux passages.*

L'auteur a été amené à reprendre cette controverse ancienne, à l'occasion de l'attitude du groupe socialiste parlementaire, lors de la constitution du Ministère Briand. Il y eut désaccord entre les députés socialistes: les uns votèrent contre, les autres s'abstinrent.

La question ne peut manquer de se poser à nouveau, au cours de la nouvelle législature. La discussion reste donc ouverte.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE.

...Est-ce que pour les socialistes tous les ministères non-socialistes, tous les cabinets bourgeois, se valent?

J'ai à peine besoin de faire observer que nous écartons ici un autre problème, celui de la participation des socialistes à un ministère bourgeois, et de l'entrée de députés socialistes dans un cabinet non-socialiste. Les socialistes de France sont d'accord pour considérer ce problème comme tranché par la décision du Congrès international d'Amsterdam. Notre unité n'a été constituée que sur la base de cette décision, qui interdit à chacun de nous d'accepter un portefeuille ministériel sans l'autorisation expresse du parti, et cette autorisation serait à l'heure actuelle refusée sans discussion. Tout le monde sait.

---

(1) Voir les numéros 218 et 219 du *Mouvement Socialiste.*

On est averti. Personne n'est pris en traître. Rester chez nous, c'est accepter cette loi, et chacun sait que, s'il l'enfreint, il s'exclut.

... Nous ne retenons donc que la question posée tout à l'heure. Quand les socialistes ont en face d'eux un cabinet bourgeois, cabinet qui ne saurait être composé que d'hommes n'appartenant pas ou n'appartenant plus au parti socialiste, et par conséquent que d'adversaires, peuvent-ils avoir quelque bonne raison de faire une différence entre ce cabinet et son prédécesseur d'hier ou son successeur de demain? Ont-ils par suite un motif de changer d'attitude? S'explique-t-on qu'ayant voté contre le ministère précédent, ils ne votent pas contre le ministère présent?

Ou bien, au contraire, tous les ministères non-socialistes se valent-ils pour les socialistes, et les députés socialistes doivent-ils uniformément tâcher de renverser tous les ministères?

...En fait, la plupart de ceux qui affirment, d'une façon générale, que tous les ministères bourgeois se valent, hésiteraient à poursuivre leur opinion jusqu'en ses conséquences logiques. Ils la limiteraient tout de suite! Ainsi, demandons-leur si un ministère bourgeois monarchiste vaut pour eux un ministère bourgeois républicain, ils s'écrieront aussitôt qu'il faut mettre la République à part. Retenons-le. Car voilà une première différence incontestable entre deux ministères bourgeois! Vous croyez n'avoir rien concédé de grave quand vous avouez qu'il y a lieu de distinguer un ministère de Seize Mai d'un cabinet Léon Bourgeois? Permettez! S'il est difficile, en effet, de nier la différence, puisque l'un vous mène au coup d'Etat et à l'abrogation des libertés de propagande, il faut mesurer, cependant, les suites de l'aveu! Dès qu'on admet une préférence au profit d'un cabinet républicain, on est entraîné à préférer ensuite le cabinet plus républicain au cabinet moins républicain, le ministère qui respecte la liberté de réunion, la liberté de la presse, la liberté syndicale au ministère qui vit de poursuites, de procès aux journaux, de procès aux orateurs de réunions politiques et syndicales, qui mobilise les troupes au moindre soupçon de grève et recherche les conflits sanglants, les charges, les arrestations.

...Voilà pourquoi l'objection si redoutable tirée de la conduite pareille de tous les ministères bourgeois dans les crises graves n'est pas décisive. Elle laisse subsister deux différences importantes, l'une en face de la crise, l'autre plus importante

encore avant la crise. Sous un ministère de répression, sous un président du conseil à poigne, la guerre est déclarée aux socialistes, aux syndicats, à la classe ouvrière. Les complications surgissent de toutes parts. Un conflit se termine à peine ici qu'un autre naît là-bas. Aujourd'hui, procès d'assises contre un antimilitariste; demain, une tranquille réunion d'ouvriers sera assaillie par des gendarmes; après-demain, ce sera Villeneuve-Saint-Georges!

Tant mieux! s'écrieront certains. Mieux vaut mille fois un ministère de répression. Il surexcite les énergies, irrite la foule, donne du nerf aux syndicats, habitue le peuple à la résistance et prépare la révolution!

Ce sont là, je le crains, de chaudes illusions. En pleine bataille on aime à se réchauffer de cet alcool. Cela fait du bien. Cela donne du cœur au ventre. Mais à regarder les faits, cet optimisme s'évanouit, et la griserie se dissipe. Pour prendre un exemple précis, j'ai des raisons de penser que le recrutement des syndicats s'est opéré plus facilement, surtout en province, sous le ministère Combes que sous le ministère Clémenceau. Est-ce à dire que Combes fut personnellement favorable à la Confédération Générale du Travail? Du tout! l'invasion de la Bourse du travail par Lépine suffit à l'établir. Mais tout ministère qui compte avec les socialistes et n'est pas en lutte systématique contre eux, détermine malgré lui dans tout le pays une atmosphère favorable à la croissance du socialisme et des syndicats.

...En résumé, s'il est vrai que tous les ministères défendent la société bourgeoise, ils ne la défendent pas tous de la même façon. Les uns la défendent en gardes-chiourmes furibonds et prennent comme objectif principal l'écrasement du socialisme et le domptage des masses ouvrières. Ils s'identifient avec les intérêts des exploiteurs. D'autres y mettent plus de réserve et gardent leur quant à soi.

...En fait certains ministères regardent surtout du côté capitaliste, au lieu que d'autres pressentent l'avenir, avouent parfois officiellement que la société présente n'est pas immuable ni éternelle et que l'avenir est au travail organisé. Plus s'éveille l'esprit des masses encore non-socialistes, plus se marque une tendance parlementaire favorable aux ministères dits de réforme. Il va de soi que nous ne sommes pas dupes de ces efforts de la société capitaliste pour prolonger sa durée par des sacrifices légers et des concessions apparentes; mais ce serait méconnaî-

tre les faits que de tenir pour identiques des gouvernements aussi différents que le ministère Méline et le ministère Combes.

En pratique, il n'y a jamais eu à cet égard d'hésitation parmi les députés socialistes de France. Sous le ministère Bourgeois, nous avons tous senti que l'intérêt du parti, et par conséquent notre devoir, était d'appuyer ce cabinet contre Méline et ses amis. Sous Waldeck-Rousseau, sous Combes, ceux d'entre nous qui, comme moi et tous les élus du « Parti Socialiste de France », refusaient de s'agréger au *bloc,* apportaient cependant le plus grand soin à ne pas servir les manœuvres réactionnaires contre ces ministres, un soin aussi scrupuleux que le plus ministériel des socialistes de l'autre fraction, un soin si méticuleux qu'il allait parfois jusqu'à l'excès.

Il ne suffit donc pas de se demander *si on doit* ou si on ne doit pas distinguer entre les ministères. Il faut se demander aussi, en pratique, *si on peut* éviter de distinguer. Je crois qu'on ne le peut pas. Je crois que, quand même les socialistes voteraient une rédaction abstraite et générale qui les obligerait à ne pas distinguer, ils se trouveraient dans l'incapacité pratique de l'appliquer. Il suffit pour le comprendre de se mettre en face des réalités et de la vie parlementaire quotidienne. Prenez un ministère à la Clémenceau, qui s'est proposé tout spécialement de combattre le parti socialiste, qui ne perd aucune occasion de le dénoncer, de le railler à la tribune. Nous rendrons coup pour coup, nous riposterons, nous nous défendrons. Notre opposition générale à tout gouvernement bourgeois se doublera d'une hostilité violente et passionnée. Nous saisirons aussi chaque occasion de l'attaquer, nous tâcherons de le renverser en mettant à profit chaque incident parlementaire. Notre effort pour le jeter à bas sera vif et soutenu, ardent et quotidien. Notre désir de le voir disparaître, aiguillonné sans cesse par les nouveaux incidents de la lutte, nous poussera chaque jour à un nouvel assaut. Notre ton, notre accent seront âpres et irrités.

Est-ce que tout cela sera aussi naturel et aussi spontané si nous sommes en face d'un ministère qui n'entreprend point une lutte systématique contre notre parti? Ce sera donc artificiel et forcé? Si nous sommes sincères, nous avouerons qu'à notre opposition générale et de principe contre la société et son gouvernement, il ne se surajoute en ce cas aucune hostilité spéciale. Précisons. Dans le premier cas nous souhaitons la chute. Dans le second nous ne la souhaitons pas...

Marcel Sembat.

LA VIE POLITIQUE

Depuis les Élections Anglaises

I

Les élections anglaises finies, le Parlement s'est mis, dès le 21 février, au travail, pour traduire la volonté du peuple. Il est vrai que le « peuple » est, sous ce rapport, un être très mutilé, car sur 12 millions de personnes adultes du sexe masculin, 6 millions et demi seulement possèdent le droit de vote; c'est ce peuple restreint qui est encore le peuple électoral, et c'est lui dont le Parlement est obligé d'exécuter la volonté. Mais en quoi consiste cette volonté du peuple?

Le Parlement précédent était composé, au moment de sa dissolution, de 373 libéraux, 168 conservateurs, 45 travaillistes (parmi lesquels 12 représentants des mineurs, qui, en été 1909, ont adhéré au *Parti ouvrier*), 1 socialiste indépendant et 83 nationalistes irlandais. Dans les élections, tous les partis, excepté les conservateurs, ont eu des pertes. Le nouveau Parlement est donc tout autrement composé. Il y a: 275 libéraux, 273 conservateurs, 40 travaillistes et 82 nationalistes irlandais, ceux-ci divisés en deux partis. Un seul socialiste indépendant (Grayson) a été battu, et les 10 candidats social-démocrates, ainsi que les candidats socialistes-indépendants, ont tous échoué. Ce changement de forces des partis en faveur des conservateurs ne doit pas être méconnu. Les journaux libéraux ont pu se consoler en disant que les conservateurs n'ont pas réussi à avoir un triomphe complet. En fait, les conservateurs ne s'y attendaient pas et ils sont très contents de leurs succès. Ils ont réussi à réduire sensiblement la majorité absolue des libéraux qui était de 76 voix et ont fait ainsi que le gouvernement dépend complètement des irlandais et du Parti ouvrier! Avec un tel changement de conditions, on peut très bien agir et préparer le succès des élections prochaines.

En examinant de plus près ce tableau, il acquiert une importance plus grande. Quel était l'objet de la lutte? Etait-ce le budget, et l'attitude de la Chambre des lords? Pas le moins du

monde. Il est vrai que cette plate-forme fut donnée par les libéraux, à la dissolution du Parlement et dans le discours-programme d'Asquith à Albert Hall, le 10 décembre; et, en effet, tant que les pairs ont pris part à la lutte électorale, avant la convocation définitive des élections, la lutte s'est placée un certain temps sur ce terrain. Mais plus dura la lutte électorale plus ces deux questions ont été abandonnées, pour être remplacées par la politique économique qui, à la fin, prit le premier rang. Cela a été pour les conservateurs une grande victoire stratégique, qui a été possible parce que les libéraux ne pouvaient en fait lutter victorieusement contre la Chambre des Lords d'une manière conséquente. Ils ont compris qu'il était impossible de lutter victorieusement sur le terrain de la Chambre des Lords, sans une révolution populaire; mais pour cela, ils n'étaient pas prêts, malgré les discours de George à Limehouse et Newcastel. A la vérité, un tel mouvement, une fois déchaîné, pouvait donner le coup de grâce non seulement à la Chambre des Lords, mais à d'autres institutions aussi, et les intentions du néo-libéralisme n'allaient pas si loin. C'est Lloyd George lui-même et son ardent collègue Churchill qui modérèrent cette agitation contre les lords, en la réduisant au silence complet. C'est alors seulement que put se poser la question qui constituait la base de toute la lutte et de toute la crise: à savoir si le libre échange va être maintenu ou s'il va être remplacé par le protectionnisme. Ainsi, les libéraux ont dû abandonner l'offensive pour la défensive et dès ce moment leur sort a été décidé. Il est vrai qu'ils ont été sauvés d'une défaite complète dans les grandes villes par les ouvriers et — surtout à Londres — par une partie de la petite bourgeoisie, mais pourtant ils ont échoué en beaucoup d'endroits. Ils n'ont donc pas été à même de faire triompher leur plateforme, ils ont été obligés même de se retirer dans les positions qui leur ont été indiquées par leurs adversaires et là, ils ont perdu leurs meilleures armes. Le triomphe des conservateurs est ainsi un triomphe du protectionnisme.

II

Nous venons de dire que les libéraux ont été sauvés dans les grandes villes par la classe ouvrière. Ici nous avons une autre face de la médaille. Comment a lutté le Parti ouvrier dans la lutte électorale? Le résultat des élections, en ce qui

concerne le parti ouvrier, c'est-à-dire la perte de 5 mandats, est instructive. Lorsqu'on remarqua que, dans beaucoup d'endroits, les candidatures ouvrières déjà annoncées avaient été retirées et que là où on attendait des candidatures ouvrières, on n'en avait mise aucune, dans toute la presse se répandit le bruit que le Parti ouvrier avait conclu une alliance électorale avec les libéraux. Cette accusation a été repoussée avec indignation par les dirigeants du parti. Est-ce que les statuts du parti ne recommandent pas l'indépendance absolue du parti, à l'égard des autres partis? Et ses chefs seraient-ils des gens capables de fouler aux pieds ces statuts? On avait dit que les candidatures du parti seraient retirées là où il n'y aurait aucun espoir de succès, et qu'elles seraient posées là où il y avait des chances excellentes. Le Parti ouvrier n'est pas un parti d'idées, comme le Parti socialiste, qui pourrait se permettre des candidatures de propagande; il fait une politique pratique et doit, pour cela, avoir en vue des succès sûrs; sans cela il diviserait les voix avancées et pourrait favoriser les candidats conservateurs. De fait, le Parti présenta 78 candidats seulement; il en avait présenté 66 dans les élections précédentes. Tous avaient les meilleures chances de réussite. Nous avons déjà dit quel fut le résultat: 40 élus. Parmi ceux qui ont échoué se trouvent plusieurs membres du Parlement précédent. Comment a-t-il pu se passer une chose pareille?

Si on examine dans quelles conditions les candidats ont réussi ou échoué, on constate qu'ils ont réussi là seulement, où ils n'ont eu qu'un seul adversaire, à savoir un conservateur (là où il n'y a eu que des candidats libéraux seulement, le Parti ouvrier n'a présenté aucun des siens). Là où il y a eu deux adversaires, un conservateur et un libéral, il y a eu échec. Cela est aussi vrai pour les circonscriptions qui élisent un député que pour celles qui en élisent deux. Si on tient compte de ce fait, que les candidatures ouvrières aux élections précédentes et dans les ballottages ont passé, même quand elles avaient à lutter contre deux adversaires, on ne peut pas ne pas conclure que cette fois-ci le Parti ouvrier ait réussi à obtenir 40 sièges, grâce surtout, si non exclusivement, au concours des libéraux. Les électeurs — et les électeurs ouvriers aussi — ont voté pour lui, le prenant pour un parti libéral; et là où une pa-

(1) Toute candidature approuvée par le Parti ouvrier est une candidature sérieuse et a les meilleures chances de succès. Keir Hardie, à Manchester, le 17 décembre, dans une assemblée, après la séance du comité exécutif du Parti.

reille confusion — à cause de l'absence d'un candidats officiel libéral — n'était pas possible, ils l'ont abandonné. Et cela n'est pas étonnant. Si on va au Parlement, non pour éveiller dans les masses la conscience de classe (ce qui n'est possible que par une tactique basée sur la lutte de classe), mais pour obtenir des réformes et des réformettes par des marchandages; si on exagère l'importance des réformes et réformettes accordées, pour se donner des allures de créateur aux yeux du public, au lieu de mettre à nu le vrai caractère des partis bourgeois et de toute la société bourgeoise; si on appuie un gouvernement libéral, même lorsqu'il s'occupe de ces petites et répugantes affaires, comme le projet de débits de boissons; si on pousse des hymnes de louange en l'honneur des membres du cabinet, pour un budget qui charge la classe ouvrière de 150 millions; si tout cela se passe systématiquement depuis quatre ans, alors quoi d'étonnant que la classe ouvrière qui, dans sa majorité, est encore imbibée des conceptions petites-bourgeoises, finisse par croire que c'est son devoir d'appuyer le libéralisme, surtout dans un moment historique comme celui-ci? Et pourquoi le Parti ouvrier ne serait-il pas, s'il le faut, sacrifié pour le maintien du libéralisme? Est-ce que l'attitude des candidats ouvriers a été bien différente de celle des libéraux? Plusieurs se sont manifestés comme socialistes, mais leur programme pratique ressemblait, dans tous ses détails, au programme libéral, comme deux gouttes d'eau. Partout on insista surtout sur l'importance du budget et du libre-échange, et quant à la question des Lords, on n'en parla presque pas. Le manifeste électoral du Parti ouvrier se contenta d'un « A bas les Lords» sans rien préciser, et le manifeste de son aile socialiste, l'*Indépendent Labour Party,* exprima simplement le désir que la Chambre des Lords soit plutôt supprimée que changée, et c'est tout. Et la plupart des candidats, que revendiquaient-ils? Henderson, le chef parlementaire du Parti « ne voyait aucune raison pour que la Chambre des Lords, dans sa forme actuelle, subsistât encore », et Macdonald, le théoricien et l'organisateur du parti, se déclarait favorable à une deuxième Chambre, sans lui accorder les compétences de rédaction. Dans ce cas, quelle différence les électeurs pouvaient-ils faire entre les candidats ouvriers et les candidats libéraux? Aucun candidat n'a demandé énergiquement la suppression complète de la Chambre des Lords: tout au plus, ils l'ont mentionnée. Lorsque l'Independent Labour Party a adressé aux électeurs un appel public,

demandant un concours matériel pour les élections, a-t-il insisté sur la différence fondamentale qu'il y a entre lui et le parti libéral, soit sur la question des Lords, soit sur toute autre question? Pas le moins du monde. « La multiple activité de l'I. L. P. dit le manifeste, a déterminé la marche de la réforme sociale. Les nouveaux impôts dans le budget et le rejet de celui-ci par la Chambre des Lords, ont été presque exclusivement le résultat de l'activité de l'I. L. P. Nous faisons appel à ceux qui sont mieux situés pour donner leur concours au socialisme et au mouvement ouvrier. Pour que la question de la réforme sociale reste au premier plan, il faut absolument que le Parti ouvrier soit bien représenté dans le nouveau Parlement. » Donc, pour le public, les socialistes de l'I. L. P. apparaissaient comme des réformateurs sociaux, soucieux de présenter un projet de loi contre le chômage. Se distingaient-ils beaucoup, par cela, des libéraux, pour qu'une division des voix soit justifiée? Les chefs du Parti ouvrier avaient donné le mot d'ordre, que partout où il n'y avait aucun candidat du Parti, donc même là où il y avait un candidat social-démocrate ou socialiste indépendant, les ouvriers votassent pour le libéral, contre le conservateur, l'ennemi héréditaire. Ainsi, ils ont inspiré à leurs partisans une telle peur des lords, qu'ils votèrent pour le libéral qui luttait contre le candidat ouvrier! De cette manière, les ouvriers ont sauvé les libéraux d'une catastrophe, mais ils ont fait un grand tort au Parti ouvrier.

III

Examinons maintenant le sort des autres partis. Nous n'avons pas à insister beaucoup sur les candidatures du *Social Democrat Party*. Elles avaient à lutter contre trois adversaires, et ne pouvaient, contre la coalition de tous les autres partis, obtenir plus que les candidats du Parti ouvrier dans les mêmes circonstances. Lorsqu'un Lansburg, un Pete Curran et d'autres membres de l'I. L. P. et du Parti ouvrier ont échoué, un Quelch ou un Hyndman ne pouvaient certainement pas réussir. Ils étaient attaqués de tous les côtés et abandonnés aux ennemis par le Parti ouvrier, du moins par ses chefs. Lorsqu'on posa la candidature de Quelch dans la circonscription de Nortampton, il n'y avait qu'un seul candidat libéral. Mais voici qu'un deuxième apparut et la défaite de Quelch devint certaine. Dans des circonstances pareilles, il est vraiment

absurde de dire que le S. D. P. est dès maintenant tout à fait éliminé. Il est faux de tirer de la défaite des social-démocrates, la conclusion que « le socialisme pur, indépendant du Parti ouvrier, n'a obtenu nulle part un succès électoral ». Le socialisme dépendant du Parti ouvrier, là où il y avait contre lui trois adversaires, a échoué peut-être plus pitoyablement, et personne ne parle de son élimination! Même dans nos rangs, à ce qu'il paraît, une lutte de principes sans succès jouit d'un honneur moins grand qu'une lutte où on ne peut trouver, avec la meilleure volonté, aucune trace de principe.

Les résultats électoraux de la fraction nationaliste irlandaise sont les plus importants dans la situation actuelle. Les irlandais ont lutté pour l'*Home rule,* pour la limitation ou la suppression du droit de vote des Lords. Ils avaient entendu la promesse solennelle d'Asquith, dans son discours à Albert Hall, de ne pas reprendre sa fonction s'il n'obtenait les garanties nécessaires pour la limitation des privilèges des Lords. Cela suffit à Redmond, le chef de la fraction, et à ses amis, pour prêter leur concours aux libéraux, bien que le libéralisme ne soit plus populaire en Irlande. Le paysan irlandais, qui au fond a été toujours réactionnaire et clérical, depuis qu'il a pris possession de terres assez vastes, par la loi de 1903, a acquis toutes les propriétés qui caractérisent ce qu'on appelle « le conservatisme de la propriété rurale », c'est-à-dire un indifférentisme politique et une inclination vers le protectionisme, toutes choses qui le rapprochent du conservatisme anglais. C'est à cause de cela, que le budget libéral, avec ses impôts sur l'alcool et ses répercussions sur la production rurale, avec les impôts sur le tabac et ses répercussions sur la nouvelle industrie irlandaise du tabac, et surtout avec ses tendances libre-échangistes, nettement exprimées, avait été très mal accueilli en Irlande. Si bien que la fraction, qui coquettait déjà alors avec les libéraux, fut obligée de se prononcer contre le budget, à sa deuxième lecture et de s'abstenir à la troisième. Il n'y a pas de doute que même la passion des masses paysannes d'Irlande ne soit en train de disparaître, et c'est précisément ce phénomène dangereux pour les parlementaires, qui a décidé Redmond et ses amis de déployer avec fracas l'étendard de l'*Home rule,* en s'appuyant sur la déclaration d'Asquith. Mais — et cela est remarquable — le public irlandais ne se laissa pas tromper par cette manœuvre et, en dix endroits, ont été élus des nationalistes indépendants, présentés contre

Redmond, après s'être engagés à lutter contre le budget libre-échangiste et surtout contre le gouvernement libéral. Si le nombre de candidats indépendants avait été plus grand, plus grand aurait été le nombre de leurs élus.

Donc, le résultat des élections n'est pas si vague et si chaotique qu'on pourrait croire à la première vue. En effet, les conservateurs n'ont pas remporté une victoire absolue, mais partout, même en Irlande, ils ont réussi à pousser en arrière les libéraux et leurs alliés. Cela signifie une victoire pour le protectionnisme, pour le pouvoir de la Chambre des Lords et contre le budget.

IV

Une question se pose maintenant: Que vont faire les libéraux? Moralement, ils n'ont aucun droit d'aborder de nouveau les grandes questions qui ont constitué le point de départ de la dissolution du parlement et de nouvelles élections. Il est vrai qu'ils disposent d'une majorité, mais cette majorité n'est pas une majorité maîtresse d'elle-même; la partie principale de cette majorité est constituée par les Irlandais, qui ne peuvent pas être considérés comme les représentants de la volonté du peuple anglais. Il ne s'agit, bien entendu, pas de moralité, mais de pouvoir; et pour avoir un aperçu clair de la situation, il faut rechercher soigneusement la nature et la grandeur de ce pouvoir.

Avant tout, quelle est la situation des libéraux? On sait que le parti libéral se compose d'une fraction radicale et d'une fraction modérée, et comme d'habitude, c'est la fraction modérée qui remporte la victoire sur toutes les questions du groupe; en fait, elle va toujours là où la poussent les conservateurs.

Après avoir fait la déclaration formelle en décembre 1908, qu'il ne dissoudrait jamais le parlement sur les injonctions de la Chambre des Lords, Asquith, juste un an après, opère cette dissolution en obéissant à cet ordre. De même, à l'occasion de la discussion sur la possibilité du rejet du budget par les lords, les éléments radicaux avaient menacé de laisser la responsabilité du gâchis financier aux conservateurs; le gouvernement, obéissant à l'avertissement de l'opposition, prit, au dernier moment, des mesures sérieuses pour éviter ce gâchis. Nous avons déjà vu ce qu'est devenue la décision solennelle des libéraux de ne pas s'occuper, durant la période électorale des ques-

tions d'importance secondaire, mais de concentrer toutes les attaques contre la Chambre des Lords. A la fin, après les élections, la fraction radicale mit tout en mouvement pour contraindre Asquith de ne rester à sa place que sous la condition d'obtenir, selon sa propre promesse, du roi les garanties nécessaires pour la limitation de droit de vote des Lords, et puis immédiatement, donc avant le budget, de supprimer les privilèges des Lords. Mais le gouvernement, qui ici encore obéit aux ordres de l'opposition, a pris l'autre chemin. Comme on le voit, le libéralisme radical n'a pas grande importance dans les cercles dirigeants du parti et le libéralisme officiel tient grand compte des désirs de l'opposition. Le libéralisme est trop « whig » et se sent solidaire du grand capitalisme et des Lords. Il ne se laisse pas conduire par les éléments petits bourgeois et il va là où sa parenté sociale et de classe le conduit. Mais, le libéralisme conservateur n'est pas tout seul, il doit tenir compte de ses alliés, les membres du Parti ouvrier et les irlandais. Autrement, il devrait quitter tout de suite le pouvoir. Sera-t-il poussé par eux assez loin? Pour ce qui est de la fraction ouvrière, nous nous permettons de dire carrément qu'elle ne compte pas. D'abord sa soi-disant indépendance, quoi qu'en disent ses chefs, n'est depuis longtemps qu'une pure illusion. La grande majorité de la fraction est prisonnière des libéraux et des radicaux, et la minorité socialiste la suit dans la même voie. L'histoire parlementaire des quatre dernières années nous en a fourni suffisamment la preuve. S'il s'agit d'une démonstration, c'est Keir Hardie, qui est chargé de faire un discours; s'il faut agir, alors on marche d'accord avec les libéraux. A cet emprisonnement moral, vint s'en joindre un autre, matériel, qui vient du fait que beaucoup de députés ouvriers ont été élus avec le concours des libéraux et surtout comme libéraux. Cela prouve que le Parti ouvrier est menacé de perdre tous les sièges, si jamais il se permet de faire une opposition vigoureuse aux libéraux. Supposons que la fraction se soit révoltée contre le gouvernement? Cela constituerait-il un danger pour le gouvernement? Nullement. Une révolte de la fraction ouvrière pourrait être provoquée seulement par la résistance du gouvernement à réaliser une réforme radicale ou socialiste; mais dans ce cas, il n'y a pas de doute qu'il serait appuyé par les conservateurs.

De fait, la fraction ouvrière a déclaré, par la bouche de ses chefs, qu'elle ne fera aucune opposition au gouvernement. Dans

un article délicieux par sa sincérité, publié dans le journal libéral *Daily News* du 3 février, le « radical » Snowden, qui a fait souvent des discours soi-disant socialistes au Parlement, dit que, maintenant que la position du gouvernement est très critique, l'attitude de la fraction ouvrière ne doit pas être « sans égards », mais « bien réfléchie » : « Le Parti ouvrier n'a pas le désir d'aggraver la situation du gouvernement ou d'exploiter la nouvelle situation au profit des intérêts de parti, au détriment des réformes avancées. Le Parti ouvrier est un instrument pour les réformes et il reconnaît que la cause des réformes est au-dessus des partis... La situation est difficile et délicate et ne permet pas d'exercer une pression énergique. Le gouvernement est dans l'impossibilité absolue de céder le moins du monde, aux revendications extrêmes, même si le Parti ouvrier voulait les exiger. Mais le Parti ouvrier est raisonnable et reconnaît les difficultés de la situation du gouvernement... Nous sommes dans le dilemme suivant : vaut-il mieux sacrifier une partie de son indépendance pour obtenir des choses immédiates, ou, par la peur provoquée par une action indépendante, arracher au gouvernement les réformes demandées ? Moi personnellement, je ne tiens pas à dire quelle me semble être la meilleure... J'aurai assez de liberté pour sacrifier toutes les résolutions de propagande, si je crois pouvoir obtenir ainsi les réformes nécessaires. Le gouvernement — conclut-il — a préparé un projet pratique, scientifique et diplomatique pour combattre le chômage (il s'agit du projet d'assurance contre le chômage) et le Parti ouvrier est prêt à donner tout son concours au gouvernement, en récompense d'un essai sérieux et raisonnable d'employer tous les moyens possibles pour atténuer la misère. »

Ainsi a parlé un de nos plus éminents chefs du Parti ouvrier, et de ces quelques mots précis, on peut bien voir que le gouvernement n'a rien à craindre de la part de la fraction ouvrière. Il y aura probablement assez des démonstrations de la part des indépendants, dans la mesure où elles ne constitueront pas un danger pour l'existence du gouvernement. La fraction ouvrière trouvera les mesures du gouvernement assez « scientifiques et diplomatiques » pour lui donner son vote dans tous les moments critiques.

Il reste un seul facteur moteur ; c'est la fraction irlandaise, dont l'existence a sa base dans le fait de savoir, si elle peut pousser le gouvernement à marcher d'une manière violente con-

tre la Chambre des Lords. Déjà la possibilité que le gouvernement pourra discuter avant tout le budget, a déterminé Redmond à dire des paroles dures, déclarer que dans ce cas, il renverserait le gouvernement. Par suite, le gouvernement devra chercher un moyen de concilier les irlandais par une déclaration démonstrative sur ses intentions au sujet de la Chambre des Lords. Mais il n'est pas sûr que les irlandais, qui seront aussi forcés d'avaler le budget qu'ils haïssent tant, s'y prêtent, ayant surtout peur de leurs concurrents indépendants. Le chef de ces derniers O' Brien a caractérisé la situation, il y a quelque temps, ainsi: « Si Asquith reste au pouvoir, alors de deux choses l'une: ou il changera de fond en comble la partie du budget qui concerne l'Irlande, ou la fraction servile de Redmond aura le choix de marcher avec nous contre le budget et contre le gouvernement, ou de soutenir le budget, et alors son sort aux élections prochaines est dès à présent assuré. » Cette manière de voir les choses est très juste, et les amis de Redmond s'en rendent bien compte. C'est pourquoi ils emploieront tous les moyens pour pousser le gouvernement à résoudre sérieusement et le plus vite possible la question des Lords.

Ainsi donc, la vie du gouvernement libéral dépend presque entièrement de la fraction irlandaise. Elle est deux fois plus puissante que dans le parlement précédent, et sa force morale est aussi plus grande.

Th. Rothstein.

Les Élections en Hongrie et la corruption électorale

L'ère des miracles n'est pas encore close! Il y a quatre mois arrivait au pouvoir, en Hongrie, un homme qui ne comptait aucun partisan dans le parlement et qui lui-même n'était pas député. Le même homme, le comte Khuen, dispose aujourd'hui, d'un très grand parti, qui forme la majorité absolue à la Chambre. Tous ses adversaires ont été vaincus. De 250 membres des partis indépendants, qui constituaient la majorité du parlement précédent, 90 seulement y sont revenus. Le parti clérical perd plus de la moitié de ses mandats; les nationalités (c'est-à-dire les nationalités non hongroises) n'ont pas plus de dix mandats. Les mêmes électeurs, qui, il y a quatre ans, avaient donné la majorité au parti indépendant, envoient aujourd'hui au parlement un parti plus grand, le parti qui réclame l'unité économique avec l'Autriche. Non, l'ère des miracles n'est pas encore close!

Pour l'observateur étranger, ce résultat est une énigme difficile à résoudre. Même les hommes politiques de Hongrie ne s'attendaient pas à un résultat pareil. Il faut étudier la mentalité des électeurs hongrois et les conditions du pays, pour trouver l'explication de ce résultat.

I

Quelle est la composition de ces électeurs hongrois, dont le sentiment est si peu constant?

En 1907, il y avait 1.097.829 électeurs sur 18.048.106 habitants, c'est-à-dire 5.9 o/o de la population totale.

Cette année 1910, nous n'avons pas des chiffres; le pourcentage des électeurs doit être un peu plus grand; mettons 6 o/o.

Le nombre des hommes de plus de 20 ans était en 1904 4.322.960.

Ce nombre se partage en:

Hongrois	2.248.168
Non-Hongrois	2.074.792

Le nombre des électeurs en 1904 était:

Hongrois	542.417=56.2 o/o
Non-Hongrois	428.424=43.8 o/o

Nous pouvons nous imaginer ce qui se passe en Hongrie, lorsque 43.8 o/o d'électeurs non-Hongrois ne peuvent élire que 6 o/o du nombre total des députés, cette fois 2 o/o seulement! Le nombre des non-Hongrois vis-à-vis de la population totale est de 48.6 o/o, selon les statistiques officielles, qui sont, sans doute, en faveur des Hongrois.

La situation sociale des électeurs est caractéristique. En 1908 le droit électoral était représenté de la façon suivante:

Propriété	62,9 o/o
Maison et terre	4,8 —
Revenu	22,1 —
Intelligence	7,4 —
Droits anciens	2,8 —
	100,0 o/o

Mais, tandis que les titres de l'intelligence et du revenu sont unitaires pour tout le pays, de même que ceux qui possèdent ces titres constituent une couche presque unitaire de la population, la question est tout autre, quand il s'agit des électeurs propriétaires. Dans chaque commune, il y a un impôt foncier minimum que le paysan doit payer, pour qu'il ait le droit de vote. Mais dans certaines communes, ce minimum est *cent fois plus grand que dans les autres; les électeurs, en vertu de l'impôt foncier, forment en différents endroits du pays, et dans la même circonscription électorale, des couches sociales très différentes.*

Voici quelques chiffres:

RÉGIONS	Minimum inférieur d'impôt foncier pour devenir électeur		Minimum supérieur d'impôt foncier pour devenir électeur	
	Communes	Cour.	Communes.	Couronnes
Rive gauche du Danube.	Nagyborove.	1.24	Kural.....	63.52
Entre le Danube et la Thèse	Apostag	2.88	Baesfeheete Regy	86.86
Rive droite de la Thèse .	Pusztahaza,.	».68	Mezokôvesd.....	44.76
Entre la Thèse et le Maros .	Kishalmagy·	1.44	Zadorlah.....	87.17

Donc l'impôt varie de circonscription à circonscription et même de commune à commune. A côté de ces circonscriptions électorales, où le minimum du cens varie d'après la commune, de 68 hellers à 6.44 couronnes, nous en trouvons d'autres, où les communes à cens inférieur exigent encore 14.42 couronnes et beaucoup de communes exigent même davantage. Si on tient compte que 80 o/o des électeurs exercent leur droit électoral en vertu de l'impôt foncier et que le cens produit de grandes différences, on comprend alors pourquoi il est très difficile, en Hongrie, de se prononcer sur les perspectives des partis.

Nous voulons encore faire remarquer qu'en 1904, 19,9 o/o des électeurs de tout le pays ne savaient pas lire ni écrire; dans les régions habitées par les nationalités, *le chiffre des illetrés monte jusqu'au* 76,5 o/o. Donc, dans des conditions pareilles, il ne peut pas être question d'une sérieuse agitation électorale.

II

Pour mieux comprendre les élections hongroises, il est indispensable de connaître le rôle qu'y jouent la violence et la corruption.

C'est de longues semaines, cette fois-ci quatre mois avant les élections, que commence l'agitation. On pavoise les maisons des électeurs avec des drapeaux aux noms du candidat, et on garnit les chapeaux de plumes colorées portant le nom du candidat. Les cabarets regorgent, les grands électeurs font couler à flots le vin, la bière, l'eau-de-vie et le champagne, — selon la position sociale des électeurs.

Le vote est payé comptant. C'est un secret public dans toute la circonscription, que le prix que les divers candidats offrent par tête; même la loi sanctionne cette pratique scandaleuse, en permettant de donner de l'argent aux électeurs sous forme de « frais de voitures », « dépenses justifiées ».

Et alors, il arrive des choses très piquantes.

En beaucoup de communes, au début de l'agitation électorale, les électeurs se réunissent au nombre de 100 à 300 et fixent la somme qu'ils exigent pour leurs voix; ensuite, ils font savoir leur décision aux candidats, sans distinction de parti.

Dans les élections récentes, il arriva même, dans une commune, que le maire, de qui dépendait l'issu des élections, invita les deux candidats à bien vouloir verser les sommes promises. Les candidats furent plus rusés. Au lieu d'acheter les électeurs,

le candidat le plus riche *achcta simplement, et à un prix inférieur, son concurrent.* Celui-ci se désista en sa faveur et il fut élu.

Cet usage d'acheter les voix a donné naissance à une idéologie particulière. Dans une circonscription de la capitale, un électeur fut invité à donner sa voix à un certain candidat; cet électeur, bien que très riche, exigea 200 couronnes pour son vote. Et quand on lui dit qu'il était assez riche pour ne pas avoir besoin de 200 couronnes, il donna cette réponse classique: « Si le vote d'un pauvre vaut 20 couronnes, le mien, à moi qui suis un homme indépendant, vaut bien 200 couronnes! »

Il arrive très souvent que les électeurs prennent de l'argent pour leurs voix et, au jour de l'élection, passent à l'ennemi, enseignes déployées; et cela est très facile à constater car le vote est public. Pour se protéger contre une pareille trahison, les candidats demandent aux électeurs de signer une reconnaissance de dette pour les sommes reçues.

Voici un modèle de reçu imprimé, qui a été très souvent employé aux dernières élections, à Loverin, localité dont la population est, dans sa plus grande partie, composée d'allemands:

Quittance

Je, soussigné, *m'engage, par ma parole d'honneur, à voter*, le 1er juin 1910, aux élections de députés à Lovorin, *pour le Docteur Jahann Baross* et reconnais *avoir reçu* pour frais légaux de voyage ..... couronnes ..... Heller.

Dans le cas où je serais empêché, pour n'importe quelle raison, de me présenter aux urnes ou de voter pour le Docteur Johann Baross, je m'engage à restituer la somme plus haut citée, dans les 24 heures.

....., le 1910

.....	.....
témoin.	Signature.
.....	.....
témoin.	Signature.

Dans des circonstances pareilles, il est très naturel que seuls les riches puissent devenir députés. A part ces circonscriptions conquises moyennant finance, il y en a encore 150, dont tout gouvernement dispose, à quelque tendance qu'il appartienne. Ce sont les petits villages de 200 à 800 électeurs, où les éléments qui dépendent plus ou moins du gouvernement donnent le ton: en grande partie, ce sont les circonscriptions à po-

pulations slaves, très ignorantes, qui sont conduites par les autorités comme bon leur semble. Les Saxons de Transylvanie possèdent deux douzaines de circonscriptions et qui votent toujours pour le gouvernement. De 80 à 100 mandats, conquis par l'argent ou la violence, suffisent au gouvernement pour avoir la majorité au parlement!

Le vote de tous les électeurs d'une circonscription électorale, dans un seul endroit, donne lieu à pas mal d'abus et d'actes de violence.

Assez souvent, les électeurs des différentes communes doivent faire jusqu'à 50 kilomètres en voiture pour pouvoir voter. S'ils sont de l'opposition, ils sont retenus par les gendarmes ou par les soldats et forcés de rebrousser chemin et de prendre une autre route pour aller à l'endroit du vote; ils y arrivent trop tard et ne peuvent donc plus voter. Beaucoup de voix de l'opposition sont annulées par le président de l'élection, sous les prétextes les plus futiles. Si c'est nécessaire, on fait éclater un incendie, les électeurs de l'opposition sont employés pour éteindre le feu; pendant ce temps, les partisans du gouvernement votent et on proclame élu le candidat gouvernemental. Toujours on invente de nouveaux moyens de ce genre. Le gouverneur d'un département eut l'idée de faire déclarer une commune appartenant à l'opposition comme atteinte d'une maladie des yeux contagieuse et d'empêcher les électeurs de cette commune d'aller voter, sous le prétexte d'éviter une contagion éventuelle. Géométrie électorale, cens inégal, corruption, pression, violence, etc... voilà les moyens qu'emploient les gouvernements en Hongrie, pour s'assurer une majorité.

III

On pourrait répliquer, avec quelque raison, que jusqu'à présent, tous les gouvernements ont eu recours à ces moyens; donc l'emploi de ces mêmes procédés n'est pas une explication suffisante du résultat des élections actuelles.

Cependant, il faut remarquer que, *dans l'histoire du parlementarisme hongrois, jusqu'à présent, une seule fois seulement, un gouvernement a été battu aux élections, c'est en 1905.* La cause de la défaite — le parti du gouvernement obtint tout de même 160 mandats sur 413 — était le mécontentement croissant des électeurs petits bourgeois, à la suite de la crise économique. Ce mécontentement se manifesta par des adhésions en masse au

parti des indépendants. Mais cela n'aurait pas suffi pour amener la défaite du gouvernement. Le coup de grâce fut donné par les grands propriétaires, qui, mécontents du pouvoir, adhérèrent publiquement ou secrètement à l'opposition.

L'influence des gros propriétaires décida de l'issue des élections. De même que tout gouvernement dispose de plus de 150 mandats, les partis indépendants, eux-aussi, sont toujours sûrs de 80 à 100 mandats. Dans les circonscriptions flottantes, ce sont les gros propriétaires qui décident du sort des élections.

Cette puissance des gros propriétaires vient d'abord de leur situation économique. Les paysans, qui n'ont pas de terre, ont besoin de pâturages, de la forêt, des champs, etc... des propriétaires. En Hongrie, il y a beaucoup de départements où quelques magnats sont les seuls maîtres, même contre la volonté du gouvernement. De plus, l'influence de ces gros propriétaires est, peut-être, plus grande encore du fait qu'ils règnent sur l'administration locale. Les fonctionnaires, comme les présidents des élections, sont élus, directement ou indirectement, par les commissions des comtés. Mais la moitié de ces commissions est composée de ceux qui payent les plus gros impôts, et l'autre moitié de membres élus, parmi lesquels se trouvent encore un nombre respectable de grands propriétaires. L'administration locale est donc dans leurs mains. Mais la puissance des comtés ne suffit pas pour opposer une résistance publique au gouvernement; l'histoire de la « résistance nationale » le prouve. Cependant, le gouvernement ne peut se dispenser de l'administration locale au moment des élections; une opposition secrète de cet appareil suffit et peut amener une défaite du gouvernement. C'est ce qui est arrivé en 1905. Le gouvernement battu, les partis d'opposition formèrent une coalition et, en 1906, ils prirent le pouvoir. Ces circonstances déterminèrent les agrariens à adhérer à cette coalition: 1° Les conventions commerciales ont été conclues; le maintien du territoire douanier commun a été assuré; 2° La liberté de coalition accordée aux ouvriers ruraux par le ministère Fejervary menaçait la possibilité de l'exploitation à outrance; 3° L'introduction promise du suffrage universel, égal et secret menaçait la domination politique des grands propriétaires. Tout cela devait être empêché.

Les élections de 1906, sous le ministère de la coalition, donnèrent, excepté les 27 députés des nationalités et quelques sauvages, un parlement sans opposition: le parti indépendant envoya 250 membres.

Ce triomphe dura 3 ans. La domination des agrariens fut renforcée: la liberté de coalition des ouvriers ruraux et leurs organisations furent détruites, et celles-ci baillonnées par des lois nouvelles. On inaugura une administration détestable, inconnue jusqu'alors, une corruption effroyable: amis, parents, tous furent casés.

Il est bien compréhensible que, malgré la majorité absolue du parti indépendant, les institutions communes avec l'Autriche ne pouvaient pas être ébranlées. Mais on pouvait décider le roi à renoncer à l'introduction du suffrage universel.

Le triomphe ne dura pas longtemps. La fraction petite-bourgeoise et paysanne du parti indépendant, qui avait été trompée dans le partage du butin, et dont les électeurs étaient mécontents de l'activité du parti, brisa la coalition, par la réclamation d'une banque indépendante; de plus, le parti indépendant rendit impossible tout travail parlementaire. Le gouvernement démissionna; avec sa démission fut enterré aussi le monstre qu'il avait préparé, le projet de loi d'un vote plural.

Après quelques essais infructueux de constituer un ministère avec le parti indépendant petit-bourgeois, le roi nomma président Khuen, qui n'avait ni parti, ni programme. Tout son programme était négatif: réforme électorale sans pluralité, ne pas ébranler les institutions communes, pas de dispute avec le roi, etc. Chacun était bien venu dans le parti du gouvernement, s'il ne faisait pas d'opposition, et quel qu'il fût. Comment était-il possible, sans programme, d'obtenir une majorité et un très grand succès électoral?

Comme tout gouvernement, Khuen, lui aussi, pouvait compter sur 150 circonscriptions officielles. Les agrariens, à quelques exceptions, adhérèrent au nouveau parti. Le suffrage universel, égal et secret, était pour eux un fantôme menaçant; ils voulaient, à tout prix, vivre en paix avec la cour; ils voulaient un parlement actif, qui fît face à tous les désirs de la cour, pour détourner le roi de son projet de changer le système électoral en vigueur. L'organe des agrariens le dit clairement, après les élections.

Mais les électeurs du parti indépendant furent désillusionnés. Ils espéraient, depuis des dizaines d'années, améliorer leur situation économique par la victoire de leur parti. Leurs chefs leur avaient tout promis! Armée hongroise, réduction des impôts, champs, montagnes d'or! Leur parti avait la majorité et leur situation était restée toujours la même. Désillusionnés dans

leurs espérances, dégoûtés par la corruption, les partisans les plus convaincus du parti indépendant commencèrent à tourner le dos à la politique! La participation aux élections a été moins grande qu'aux élections précédentes. Ce n'était pas une lutte de principes, mais une course aux voix. Le paysan se disait: Je ne profite pas du succès de mon parti, donc je n'ai qu'à exploiter le candidat. Et de son point de vue, il a peut-être raison.

De cette lutte, la fraction petite-bourgeoise et paysanne du parti indépendant est sortie, en laissant sur le champ de bataille 100 mandats sur 140; la fraction agraire, sous la direction de Kossuth, a été un peu ménagée; elle conserve la moitié de ses mandats. Les cléricaux perdent la moitié de leurs sièges et les nationalistes les deux tiers.

IV

C'est la classe ouvrière, avant tout, qui est intéressée au sort de la réforme électorale. Les agrariens, du parti gouvernemental, veulent, au contraire, une réforme électorale censitaire, avec le vote public, qui comprenne les couches supérieures de la classe ouvrière, mais qui exclut les ouvriers ruraux. La nouvelle majorité n'est pas d'accord sur cette question très importante. A côté des agrariens réactionnaires, il y a des représentants avancés de la bourgeoisie, qui réclament un système de vote honnête. Le ministre de la justice lui-même s'est souvent prononcé pour le suffrage universel, direct et secret!

Le sort de la réforme électorale dépend maintenant de trois facteurs: 1° de la force de la fraction progressiste et agraro-réactionnaire dans la majorité gouvernementale; 2° de l'attitude du parti de Justh (fraction petite bourgeoise et paysanne du parti indépendant), qui a subi une défaite, pendant les élections; le parti s'est déclaré favorable au suffrage universel, direct et secret; 3° de la pression que le prolétariat et les éléments radicaux bourgeois sauront exercer du dehors sur le parlement.

Finalement, il y a un autre facteur externe qui, souvent est plus fort que tous les autres: c'est la volonté de la cour de Vienne. Le changement du système électoral reste le centre de gravité de toute la vie politique hongroise; l'issue des élections n'y a rien changé.

Eugène Varga.

LES PARTIS SOCIALISTES

Le XXX^e Congrès du Social-Démocrat Party

Dans le West-Ham, le grand quartier ouvrier de Londres, a eu lieu le congrès annuel du *Social Democratic Party* anglais, les 25, 26 et 27 mars. A l'ouverture du congrès, le maire du West-Ham, malgré qu'il ne soit pas membre du parti, apporta au congrès, au nom de la ville, ses meilleurs vœux.

Le président du Congrès, *Hyndman,* dans son discours d'ouverture, fit l'histoire du S. D. P. Il montra qu'en 1881, l'année de la constitution du parti, il n'y avait aucune trace de socialisme en Angleterre. Aujourd'hui, l'Angleterre est le pays où on discute le plus les idées socialistes. C'est le résultat de l'action du S. D. P. Les fins et les moyens du parti ont été déformés par ses adversaires. Dès le début, le parti s'est prononcé pour tous les palliatifs, qui ont été adoptés ensuite par les opportunistes radical-libéraux. Hyndman attaque vivement les membres du *Labour Party*, qui, pour conserver leurs places au Parlement à l'aide des voix libérales, se sont soumis aux libéraux. Mais, on peut remarquer dans la classe ouvrière une agitation contre la politique de compromis du *Labour Party,* et il y a des signes qui permettent de croire que nous sommes à la veille de la formation, en Angleterre, d'un parti socialiste puissant, indépendant, et pénétré de la conscience de classe. Quant à la question de l'armement, continue Hyndman, le S. D. P. a demandé toujours une flotte assez puissante pour la défense du commerce et des côtes anglaises. Pour la question militaire, Hyndman dit que la Social-Démocratie anglaise, comme d'ailleurs tous les partis socialistes des autres pays, est contre la guerre. Le parti combat la politique militaire de la classe dirigeante, qui consiste dans le maintien d'une armée de mercenaires, qui est menaçante en cas de paix et incapable en cas de guerre. La Social-Démocratie anglaise demande une milice à la place de l'armée actuelle.

Les questions les plus intéressantes qui ont constitué l'objet des discussions les plus vives ont été: le rapport du parti avec les autres organisations socialistes de l'Angleterre et le *Labour Party,* et la question du militarisme et du danger d'une guerre anglo-allemande.

1° Le S. D. P. et les autres partis socialistes

Les débats sur la première question furent encore sous l'impression du résultat des récentes élections; ce résultat n'était pas du tout satisfaisant. Tous les neuf candidats présentés par le S. D. P. avaient échoué, et le nombre de voix données à ces candidats était bien inférieur au nombre des élections précédentes. Le fait de ne pas avoir réussi, après 30 années d'activité, à envoyer un seul membre au parlement, mit le S. D. P. devant la question, s'il peut être jamais autre chose qu'une organisation de propagande et s'il pouvait devenir un véritable parti politique, sans se rapprocher plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, par son action politique, des autres organisations ouvrières et surtout des syndicats. Les discussions montrèrent qu'il y a, au sein du parti, une majorité qui veut un rapprochement avec l'*Independant Labour Party* et le mouvement syndical.

Voici la résolution qui servit de base à cette discussion:

Vu que pour le socialisme, il est d'une importance vitale, que toutes les organisations qui luttent pour l'affranchissement du prolétariat de l'exploitation capitaliste, agissent ensemble, le Congrès charge le Comité directeur de faire les démarches nécessaires pour assurer une base d'action commune pour tous les socialistes et de créer, ainsi, un instrument politique qui soit l'expression du socialisme et d'établir des rapports cordiaux avec la classe ouvrirère organisée.

Cette résolution fut défendue par *Fairchild Hackwcy,* qui démontra la nécessité d'élargir les bases du S. D. P.

Morley (Southampton) dit que l'esprit d'hostilité envers le *Labour Party,* dont font preuve beaucoup de membres du S. D. P. ne peut pas du tout contribuer au progrès du socialisme.

Herbert Burrows fait une critique très âpre des chefs du parti et du journal du parti, *Justice,* qui, par leur attitude, écartent les masses au lieu de les attirer. Comme organisation pour la propagande des idées socialistes, dit-il, le S. D. P. a fait tout son devoir et a eu du succès, *mais comme organisation politique, il a fait banqueroute.* La critique adressée au Parti

Ouvrier, pour son attitude est juste, mais il ne faut pas oublier qu'il est dans son ensemble, malgré les défauts de quelques-uns de ses membres, le seul véritable représentant politique de la classe ouvrière anglaise.

Scurr, au nom du comité directeur du parti, adhère à cette résolution qui a été adoptée par 108 voix contre 43.

Pour l'application pratique de cette résolution, le comité directeur propose la résolution complémentaire suivante:

Le Congrès charge le Comité directeur du parti de faire un rapport sur les efforts faits pour aboutir, conformément à la résolution du Congrès international d'Amsterdam, à l'unification de toutes les forces socialistes de la Grande Bretagne, à laquelle action les autres organisations, contre toute attente, n'ont pas répondu. Le rapport doit être présenté au bureau international pour provoquer, au Congrès de Copenhague, la discussion sur les conditions de différentes organisations ouvrières socialistes, de sorte que l'opinion du Congrès puisse servir de base aux tentatives nécessaires pour arriver, conformément aux résolutions des Congrès internationaux d'Amsterdam et de Stuttgart, c'est-à-dire à l'unité socialiste, comme celà s'est produit en France et ailleurs.

Après une brève discussion, cette résolution a été acceptée par une grande majorité. Toutes les autres résolutions qui ont été dirigées contre le *Labour Party* ont été éliminées.

Une résolution qui exprimait sa sympathie au mouvement industriel qui ressemble à l'organisation américaine « Workers of the World », qui tend à opposer au vieux Trade-Unionisme le syndicalisme moderne, a été repoussée.

A la place de cette résolution, on en a voté une autre présentée par *Jones:*

Le Congrès invite tous les membres du S. D. P. d'adhérer aux Trades-Unions existantes et d'y faire une agitation puissante en faveur des idées socialistes, et pour la centralisation de tous les syndicats non par métier, mais sur une large base de classe.

2° Le S. D. P. et le militarisme

Les rapports sur la question du militarisme et de la paix ont été présentés par *Green* et *Quelch.*

Green dit que la politique pacifique du parti doit partir de ces trois points de vue: de la paix mondiale, de la limitation des armements et de la protection de l'indépendance des nationalités. Il critique âprement la politique extérieure du gouver-

nement anglais et flétrit son attitude amicale à l'égard du Tzarisme russe, qui existe encore grâce à la solidarité internationale de la finance, qui a contribué à la défaite de la révolution russe. Il demande un contrôle des peuples sur l'action de la diplomatie, car les anglais contrôlent aussi peu leur diplomatie que le dernier paysan russe.

Quelch s'occupe surtout des rapports anglo-allemands. Il est très pessimiste sur la possibilité d'une guerre immédiate entre l'Angleterre et l'Allemagne, parce que c'est dans l'intérêt du gouvernement anglais d'attaquer l'Allemagne, avant que la puissance de la flotte anglaise ne soit mise en danger par les nouveaux armements maritimes de l'Allemagne. C'est vrai qu'un journal gouvernemental anglais a déclaré, il y a quelque temps, qu'aucun nuage ne menace l'horizon politique. Mais on a entendu de pareilles déclarations pacifiques à la veille de la guerre franco-allemande, et elles s'accordent très mal avec la demande de 800 millions pour la flotte. Donc, c'est notre devoir que nous travaillions ensemble avec les partis socialistes des autres pays, et avant tout de l'Allemagne, pour que la guerre soit évitée. Le socialisme anglais ne peut travailler mieux, qu'en faisant de l'agitation pour la suppression des armées de mercenaires et pour la création des milices populaires. Par cette nouvelle organisation de l'armée, non seulement la guerre disparaîtra presque complètement et le prolétariat gagnera un nouvel instrument pour son émancipation, mais aussi la possibilité de protéger l'autonomie nationale sera plus grande qu'aujourd'hui. De même que la social-democratie anglaise a protesté contre l'oppression des Boërs par les anglais, il faut aussi qu'elle se munisse contre la possibilité d'une oppression de la nation anglaise par une puissance étrangère. Le seul moyen pour relier le devoir de la solidarité internationale avec le devoir de la défense nationale est l'agitation pour le système de milices.

Burrows s'élève contre la création du système de milices, parce que, dans les conditions actuelles de l'Angleterre, on aboutira à un renforcement du militarisme par l'introduction de la conscription avec le système des casernes prusiennes.

On met aux voix la résolution suivante, qui est adoptée par 121 voix contre 24:

La guerre, étant une conséquence naturelle et inévitable de la société capitaliste, elle ne disparaîtra pas avant la débâcle du capitalisme lui-même. Le Congrès pense que le seul moyen à opposer aux

tentatives de guerre de la part du gouvernement, soit la création des milices sans aucune loi militaire.

Sans grand débat et presque à l'unanimité, a été adoptée la résolution suivante :

Le Congrès proclame la solidarité des travailleurs de tous les pays et proteste contre l'augmentation incessante des armements qui constituent une menace pour la paix mondiale et un danger pour les intérêts de la classe ouvrière ; il demande au gouvernement d'arriver à une entente avec l'Allemagne et aux travailleurs de tous les pays de s'opposer à toute politique guerrière de toutes leurs forces.

3° Questions diverses

On passe ensuite à la discussion de l'organisation intérieure, et on prend plusieurs décisions, parmi lesquelles la suivante : chaque membre du parti doit payer une cotisation supplémentaire de 1 fr. 25 pour l'agitation électorale.

Après un discours enthousiaste du président *Hyndman*, qui insiste une fois de plus, sur la nécessité impérieuse de la solidarité des ouvriers dans leurs luttes contre la guerre, le congrès est clos.

W. Harry.

Le XVIII[e] Congrès de l'*Independent Labour Party*

Ce congrès a eu lieu à Londres, pendant les journées de Pâques, les 28, 29 mars.

Le nombre des délégués, venus de tous les coins de l'Angleterre, s'élevait à 260. Les questions les plus intéressantes discutées à ce congrès furent: les rapports du socialisme et du labourisme, et l'attitude de la fraction parlementaire ouvrière envers le gouvernement.

L'I. L. P., avec ses 60.000 membres organisés, renferme les tendances les plus variées. Il y a des éléments de gauche, et des éléments de droite qui admettent le programme du *Labour Party*.

Mais par cela même qu'il est composé d'éléments très différents, il a une situation plus difficile. Il y a une lutte, pour ainsi dire, entre les éléments socialistes qui subissent l'influence du S. D. P. et les éléments dont les sympathies vont au L. P. Et puis, il y a encore d'autres courants: un courant veut que la tâche de l'I. L. P. soit d'organiser le prolétariat pour faire de lui une force politique indépendante, et enfin un courant qui compte des partisans acharnés du L. P. Et le conflit de tous ces éléments domine presque tous les débats, et chaque fraction cherche à imposer son point de vue.

Grayson étant absent, l'extrême gauche n'a pas été représentée au congrès. Les thèses de la deuxième tendance ont été défendues par Keir Hardie, Barnes, Mac Lachlan et Burges. Enfin, les porte-paroles de la troisième tendance ont été Macdonald, Clynes et Ben Turner.

Une proposition qui demandait l'exclusion de la presse a été repoussée par la grande majorité du congrès.

Le président *Jowett,* dans son discours d'ouverture, insiste surtout sur les événements politiques de l'année passée et sur la situation politique actuelle. De son discours, il résulte que l'I. L. P. n'a pas fait de grands progrès, au point de vue numérique, pendant l'année précédente. Le nombre de nouveaux adhérents s'élève à 2.500. Du rapport du trésorier, il résulte que

la situation financière du parti n'est pas meilleure que celle des autres organisations politiques ouvrières.

1° *L'Alliance de l'I. L. P. et du Labour Party*

Deux sections du parti ont présenté la résolution suivante: « *Le Congrès approuve l'accord de l'I. L. P. avec le Labour Party et le félicite pour sa politique.* » Une autre section propose de supprimer la dernière partie qui « félicite le parti pour sa politique ».

Le délégué *Love, de Voolvich,* prend la parole et attaque l'alliance de l'I L. P. avec le *Labour Party*. Pour lui, il n'y a pas de raison pour se féliciter de cette alliance. Elle a poussé le parti à accepter la tutelle du parti libéral. La politique de la fraction ouvrière n'a abouti à rien. Le *Labour Party* est aujourd'hui dompté par le parti libéral. Il donne tout son concours au gouvernement; toutes les fois qu'une occasion se présente pour renverser le gouvernement, il la laisse échapper volontairement. Love termine son discours par ces paroles: « Nos représentants ne sont, au Parlement, que pour soutenir à tout prix le gouvernement libéral. Nous voulons le socialisme et non la réforme sociale; nous voulons une opposition indépendante, mais pas de tactique diplomatique ».

Moore-Bell, lui aussi de Voolvich, et *Kerahn,* de Dartford, ont soutenu la même thèse.

Burgast, de Bradford, approuve l'alliance de l'I. L. P. avec le L. P., mais il n'est pas à même de féliciter la fraction ouvrière pour son attitude. Les six députés de l'I. L. P. ont été très actifs, mais ils n'ont pas rempli le Labour Party d'idées socialistes. On s'est rapproché du Labour Party, non pour faire de la politique syndicale au Parlement, mais pour faire progresser le socialisme. C'est cela, la mission de l'I. L. P. dans le prolétariat, et les députés n'ont pas tenu compte de cette mission. Voilà donc pourquoi beaucoup de membres du parti sont mécontents.

Mac Lachlan, de Manchester, constate, lui aussi, le grand mécontentement qui règne dans le parti. Selon lui, cela provient du choc de deux conceptions socialistes opposées: la conception révolutionnaire et la conception réformiste. Il insiste, lui aussi, sur l'attitude très favorable au gouvernement des députés ouvriers. La grande majorité de son parti était derrière *Barnes,* tandis que *Mac Donald* et *Snowden* l'ont désa-

voué. Il ne leur dénie pas le droit d'avoir une autre opinion, mais leur manière d'exprimer leurs opinions, dans des interviews accordés aux journaux capitalistes, scandalisa tout le monde.

Après les discours des autres délégués, qui désapprouvent aussi l'attitude des députés ouvriers, le Congrès demande que Mac Donald s'explique. Il prend la parole et voici ce qu'il dit :

J'ai entendu aussi rarement des discours aussi vides que ceux des délégués de Woolvich. Une critique n'a de valeur, que si elle montre minutieusement les fautes des autres et indique un autre chemin.

Les délégués de Woolvich ont-ils fait cela? Avec leurs phrases banales, ils sont devenus ridicules. Prenons le vote de blâme contre le gouvernement, à cause des bas salaires dans les ateliers de l'Etat. Nous avions l'occasion, sans doute, avec le concours des Tories, de renverser le gouvernement. Est-ce que nous aurions gagné à la chute du gouvernement? Premièrement, le gouvernemnt a promis de supprimer les maux révélés. Deuxièmement, nous ne pouvions pas attendre de la part d'un gouvernement conservateur, une amélioration de la situation des ouvriers. Troisièmement, il aurait été absurde de provoquer de nouvelles élections dans un moment, où nous ne sommes pas du tout capables de dépenser 50.000 livres sterling pour nos candidatures. Les gens qui disent que la fraction ouvrière a trahi les ouvriers, parce qu'elle n'a pas voulu pousser le vote de blâme jusqu'à sa dernière conséquence, prouvent seulement qu'ils n'ont pas la moindre idée de la situation du *Labour Party* au Parlement. Ce n'est pas vrai que j'ai procédé contre la déclaration de Barnes, sur la question de la Chambre des Lords, de la manière dont on vous a exposé ici. Je n'ai accordé aucun interview à la presse capitaliste. Quand un reporter se présenta chez moi me demander ce que je pense de la déclaration de Barnes, je lui ai fait dire qu'étant à peine rentré d'Ecosse, je n'ai eu encore aucune occasion de prendre position sur la question. Sur cette déclaration, le reporter a construit l'interview contre Barnes. Toute la fraction a pris, à l'unanimité, la même attitude contre la Chambre des Lords.

Après un discours de *Broninlic*, lui aussi de Woolvich, qui se déclare satisfait des explications fournies par *Mac Donald*, la parole est à *Keir Hardie* :

Il règne dans le parti, dit-il, un certain mécontentement, d'ailleurs juste. Dans la question du vote de blâme, à cause des bas salaires dans les ateliers de l'Etat, je suis de l'avis de la fraction ; on a commis la faute de ne pas avoir retiré le vote de blâme, de suite après la promesse du gouvernement d'y apporter un remède. Cela n'est qu'une question secondaire. La question principable, c'est que, en

effet, la fraction ouvrière oublie, parfois, pourquoi elle est envoyée au parlement. Notre tâche doit être de mettre toujours en avant au parlement les questions ouvrières, et il faut que le parti ouvrier se préoccupe de l'opinion publique. Nous savons tous que nous aurons de nouvelles élections au courant de cette année. Donc la meilleure tactique serait de provoquer ces élections sur une question ouvrière. A la discussion de l'Adresse, je voulais apporter un amendement, pour blâmer le gouvernement pour son insouciance envers les chômeurs. Nous aurions, ainsi, obtenu une majorité contre le gouvernement : il aurait été forcé de se retirer et de dissoudre le Parlement. Les nouvelles élections auront comme plate-forme la question du chômage et vous appelerez ainsi l'attention du pays sur les questions sociales, politiques et socialistes. D'une seule poussée, nous aurions porté la discussion du terrain constitutionnel sur le terrain inconstitutionnel, du terrain politique sur le terrain économique. Le parti ouvrier aurait été le centre d'une grande lutte électorale. C'était ma proposition. Mais elle n'a pas été acceptée. La fraction ouvrière recula et, pour un parti jeune, c'est un grand danger de ne pas être pris en considération. Le gouvernement libéral commence à ne plus avoir peur du *Labour Party*. La tactique de la fraction ouvrière est mauvaise. On ne lui a encore porté aucun préjudice. Mais s'il ne se produit aucun retour, le parti se ramollira. Il perdra tout sens de la réalité et cessera d'être un facteur politique. Je me réjouis qu'un grand nombre de camarades soient mécontents. *Le parti ouvrier doit être un parti de lutte. Nous ne sommes pas envoyés au Parlement pour appuyer ou pour renverser le gouvernement, mais pour organiser, pour le socialisme, la classe ouvrière en une grande force politique indépendante.*

Le discours de Kardie produit une impression profonde sur le Congrès.

Après Hardie, c'est *Barnes* qui défend son point de vue, sa déclaration sur la Chambre des Lords. L'orateur est accueilli par un grand enthousiasme. Il discute les circonstances dans lesquelles il publia son manifeste qui devait forcer le gouvernement à tenir sa parole. Au milieu de février, on vit clair que le ministère ne pensait pas tenir sa promesse. La situation changeait de moment en moment, et comme il n'y avait pas de temps pour convoquer le parti, après avoir consulté les autres membres de la fraction parlementaire, il agit de sa propre initiative, appuyé par les Irlandais. La fraction parlementaire n'a pas approuvé sa manière d'agir. Mais lui, il partage encore le point de vue qu'il défendait alors. Dès qu'on a vu que le ministère ne voulait pas lutter sérieusement contre les Lords, le *Labour Party* devait se séparer nettement des libéraux.

Après le discours de *Barnes,* on met aux voix l'amendement et la résolution. Le congrès repousse l'amendement et accepte la résolution à une grande majorité.

2° La question militaire

Après ces débats intéressants et vifs sur les rapports du Labour Party avec le libéralisme, on passe à la discussion d'une résolution présentée par *Lansbury,* sur la question de la guerre et de la paix. Dans la première partie de la résolution, on condamne la croissance des armements, et le comité directeur du parti propose de convoquer une conférence de toutes les organisations ouvrières de l'Angleterre, pour discuter sur les moyens de mettre frein aux dépenses militaires, et d'empêcher toutes les manœuvres en vue d'une guerre. La deuxième partie émet le vœu suivant:

La conférence demande au Congrès international de Copenhague de mettre cette question en tête de son ordre du jour et d'esquisser un projet pratique et efficace pour une action internationale des ouvriers pour le maintien de la paix, et d'établir une tactique commune de tous les partis ouvriers et socialistes, de tous les pays, en cas de guerre.

Après une discussion assez vive, à laquelle prirent part surtout les orateurs d'une infime minorité, qui parlèrent contre la résolution, elle fut acceptée à l'unanimité moins 5 voix.

3° *Les Rapports du Labour Party et du Parti Libéral*

On passe ensuite à une autre question: les rapports du *Labour Party* et du parti libéral.

Johnson (Stechford) soutient une résolution par laquelle le parti déclare son indépendance absolue à l'égard de tous les autres partis bourgeois. Il insiste sur ce point que le concours prêté par les membres du parti au gouvernement a produit sur le pays l'impression que le *Labor Party* n'est qu'une section du parti libéral.

Moore Bell (Voolvich), un Irlandais, se déclare d'accord avec l'orateur précédent, et accuse les membres socialistes du *Labour Party* d'avoir soumis leur socialisme aux intérêts d'un parti politique.

Mac Donald attaque l'orateur précédent et l'accuse de mettre les mesquins intérêts locaux avant les intérêts généraux. Il re-

pousse les accusations apportées et observe que si les parlementaires avaient l'intention de soumettre leurs idées socialistes aux intérêts d'un parti politique, ils devraient, avant tout, tourner le dos à l'I L. P.

Duthwaite (Bredbury) ne conteste pas l'intelligence de Macdonald comme chef, mais que, comme beaucoup de membres, il croit qu'il conduit le parti sur une fausse route.

La résolution n'est pas mise aux voix.

4° *Questions diverses*

Une proposition, par laquelle on défendait aux membres de l'I. L. P. d'apparaître à la même tribune que les capitalistes et les propriétaires libéraux ou conservateurs, a été repoussée à une grande majorité.

Une autre proposition de la section de Leeds, qui demandait au parti de se retirer de la lutte politique pour un certain temps et de s'adonner à l'organisation et à la propagande, dans le cas où sa situation financière serait très mauvaise pour pouvoir lutter dans les élections futures, ne trouva aucun partisan.

Une discussion s'engage sur un passage du rapport du comité directeur où on se félicite des progrès du mouvement féminin. Quelques délégués étaient d'avis que le parti ne fait pas assez pour ce mouvement, tandis que d'autres condamnaient l'intervention de *Snowden et Keir Hardie* pour les femmes, au Parlement; non pas qu'ils soient des adversaires du mouvement, mais seulement parce qu'ils jugent que la question du chômage a une importance plus grande.

Une résolution, par laquelle on proteste contre la suppression de la constitution et des libertés de la Finlande par le gouvernement russe, a été acceptée à l'unanimité.

Une résolution pareille sur les Indes a été également acceptée. Keir Hardie insiste sur la nécessité de la liberté de réunion, de presse, de parole aux Indes, comme conditions préalables de l'amélioration de la situation des ouvriers et paysans hindous. *Bipin Chandra Pal,* un délégué hindou, remercia le congrès au nom du peuple hindou.

Après l'élection d'Anderson (Manchester), comme président pour le congrès prochain, le congrès a été clos.

T. Exon.

Le XVI[e] Congrès du Parti ouvrier socialiste hollandais

Nous avons, en son temps, signalé, dans le *Mouvement Socialiste* (1), la division qui s'est produite dans le socialisme hollandais. Il y a un an, on le sait, que les « marxistes » se sont retirés du parti, n'ayant pas été contents de son action réformiste. Ils se sont constitués, le 14 mars 1909, sous le nom de *Parti Socialiste,* en se distinguant du parti ancien, le *Parti Socialiste ouvrier.*

Mais ce nouveau parti n'a pas eu de grands succès. Aux élections dernières, il réunit dans tout le pays 542 voix, tandis que le *Parti Socialiste ouvrier* avait 82.793 voix.

Cette scission, quelle influence a-t-elle exercée sur le *Parti socialiste ouvrier?* D'après le rapport du secrétariat, le parti comptait, le 31 décembre 1908, 194 sections, avec 8.770 membres. Ce fut au mois de mars que les marxistes se retirèrent du parti; ils étaient au nombre de 493 membres. Or, le 31 décembre 1909, le *Parti Socialiste ouvrier* comptait 205 sections, avec 9.504 membres. Donc la « perte » avait été, pour lui, une augmentation de 1.333 nouveaux membres. Le départ des « marxistes » n'avait pas atteint le parti.

Le *Parti Socialiste ouvrier* a récemment tenu son 16[e] Congrès à Leeuwarden. Mais les divisions intérieures ne semblent pas avoir diminué, malgré le départ de la grande majorité des éléments « marxistes ». Ce congrès a encore été caractérisé par les luttes entre le marxisme et le révisionisme. Dans le *Het Volk,* rédigé par la citoyenne Roland-Helst et le citoyen Wibaut, on n'a cessé de critiquer âprement le parti. Cela a mécontenté beaucoup de ses membres, qui ne se soucient pas que les actes du parti et des syndicats soient ainsi exposés aux critiques sévères de Roland Holst. Au Congrès, l'attitude du journal a donc été l'objet de nombreuses récriminations.

Roland-Holst avait mécontenté surtout le parti par son hostilité évidente à son égard. Elle s'était dressée, contre la déci-

(1) Voir le *Mouvement Socialiste* de Mai 1909.

sion du parti, au *Bureau Socialiste international,* pour demander l'admission du *Parti Socialiste.* Elle avait encore appuyé, contre les décisions du comité central syndical, les syndicalistes grévistes du bâtiment. Les membres du *Parti Socialiste ouvrier* ont prétendu que cette grève était plutôt dirigée contre les syndicats centralisés que contre les patrons.

D'ailleurs, le *Bureau Socialiste international* ne donna pas suite à son intervention, et quant à son attitude en faveur des grévistes, le parti l'a désapprouvée avec véhémence.

Les querelles ont continué de plus belle sur la question de l'attitude que le *Parti Socialiste Ouvrier* devait avoir à l'égard du *Parti Socialiste.* Pouvait-il collaborer avec lui? L'année précédente, à l'occasion des manifestations pour le premier mai, pour le suffrage universel, etc.. le*Parti Socialiste Ouvrier* avait invité tous les groupes qui admettent ces revendications; donc le *Parti Socialiste* s'était trouvé du nombre. Quant à décider une collaboration avec ce parti, le *Parti Socialiste Ouvrier* déclare ne pouvoir prendre aucune décision, car une collaboration impliquerait sa reconnaissance comme parti politique.

On aborde ensuite la discussion principale, qui a trait aux *Retraites Ouvrières.* Le *Parti Socialiste Ouvrier,* dès sa création, s'est déclaré partisan des retraites ouvrières payées par l'Etat. Cette question a été depuis, beaucoup discutée par tous les partis politiques. L'*Union Libérale,* le plus grand parti libéral hollandais, s'est prononcé en faveur de cette réforme. Les partis cléricaux s'y sont déclarés opposés, tout en étant favorables à l'assurance comme elle existe en Allemagne. C'est aussi le point de vue du gouvernement. A l'occasion des discussions du budget de l'année précédente, Troelstra, qui était persuadé que, dans les conditions actuelles, la question de l'introduction des retraites ouvrières aurait échouée, avait dit que la lutte doit avoir pour but de demander que les salaires très inférieurs soient dispensés de toute contribution.

Mais, ici encore, les luttes entre révisionnistes et marxistes ont recommencé. Les marxistes avaient violemment combattu Troelstra, bien que ce dernier fut en parfaite communion d'idées avec le parti. Ils l'accusaient, dans leur journal, d'avoir abandonné le point de vue socialiste, pour se rapprocher de la bourgeoisie, etc. Après de violentes discussions, le Congrès donne satisfaction au groupe parlementaire, par une motion votée par 283 voix contre 77.

Le clou du Congrès a été la question du suffrage universel. Dans cette question, le parti a décidé d'entreprendre une campagne sans aucune alliance avec les autres partis bourgeois. Roland Holst demande que cette campagne soit menée contre *tous* les partis bourgeois. On lui objecte que les autres partis, eux aussi, sont partisans de cette réforme. Donc, mener une campagne contre les partis qui sont favorables au suffrage universel, serait purement et simplement une absurdité politique.

Les autres questions, comme la question de l'organe du parti, ont été résolus dans le seno révisionniste anti-marxiste de la majorité.

La conclusion à tirer de ce Congrès est, une fois encore, que le socialisme traditionnel se décompose, partout, de plus plus en plus. La vieille intransigeance paraît toujours plus phraséologique et stérile, et, comme il n'y a pas une notion claire de ce que pourrait être une action pratique socialiste, c'est le révisionnisme qui triomphe.

En tout cas, si dangereuse soit-elle pour l'avenir du socialisme de la lutte de classe, la politique réformiste a au moins le mérite de la netteté et de la logique. On n'en pourrait pas dire autant du vieux révolutionnarisme des « marxistes orthodoxes ».

R. Echt.

Le Congrès du *Socialist Party* des Etats-Unis

Le Congrès du *Socialist Party* des Etats-Unis a eu lieu, pour la première fois, dans une année où il n'y avait pas d'élection présidentielle. Bien que l'organisation en ait été votée par 5.020 voix contre 3.740, cependant 129 délégués étaient présents. La nécessité de l'organisation de ce Congrès avait été rendue impérieuse par les divisions qui règnent dans les autres partis: les démocrates et les républicains; par la fermentation qu'il y a dans la population rurale; par la cherté des vivres et les rapports étroits existant entre le patronat et la justice qui dénie aux ouvriers le droit de coalition.

Le Congrès a eu lieu à Chicago et a duré sept jours, du 15 au 22 mai.

1° *Le Parti et les Syndicats ouvriers*

L'attitude du parti envers le mouvement syndical a d'abord occupé les congressistes. La décision prise par le Congrès à l'égard du mouvement syndical est de la plus haute importance. Repoussant toutes les propositions qui tendaient à approuver les unions industrielles, le congrès adopta le rapport d'Algernon Lee (New-York), disant que le parti n'a ni le droit ni le désir d'intervenir dans les disputes existant dans le mouvement syndical au sujet de la forme d'organisation, et que c'est le devoir du parti d'aider moralement les syndicats dans leurs luttes défensives et offensives contre l'oppression et l'exploitation capitalistes.

Dans toutes les organisations syndicales américaines se manifeste la tendance de passer des organisations à base de métiers aux organisations à base d'industrie. Cette tendance se traduit aussi dans l'*American Federation of Labour*. De même que la Fédération des mineurs de l'Est *(Western Federation of Miners)*, aussi les ouvriers brasseurs de bière, qui adhèrent à l'*American Federation of Labour* se sont organisés dans une fédération d'industrie. Les bouchers qui, eux aussi, affiliés à l'*American Federation of Labour*, ont décidé dans un con-

grès récemment tenu de grouper tous les ouvriers des boucheries dans une fédération d'industrie.

C'est parce que l'*American Federation of Labour* paraît aux socialistes très conservatrice qu'ils ont essayé deux fois de constituer une nouvelle confédération syndicale pour attirer les masses ouvrières au parti socialiste. Toutes les tentatives ont échoué. La *Socialist Trade and Labour Alliance*, fondée par De Leon, le chef actuel du *Socialist Labour Party*, n'existe plus. L'*Industrial Workers of the World* (ouvriers industriels du monde), depuis la séparation de la *Western Federation of Miners* ne joue plus un grand rôle.

2° *Le Parti et les Partis bourgeois*

Par 48 voix contre 17, on a adopté une résolution en vertu de laquelle, aucun membre du parti ne peut, sous aucun prétexte, voter pour les candidats des autres partis.

3° *Le Mouvement Féministe*

Le mouvement féministe américain a attiré ensuite l'attention du Congrès. Puisque les bourgeoises demandent l'égalité politique absolue des deux sexes, beaucoup de socialistes étaient prêts à marcher de commun accord avec elles pour la conquête des droits politiques. Contre cette tendance, *May Wood Simons*, présenta une résolution, au nom du comité du *Parti national des femmes*. La résolution fut acceptée avec une majorité des deux tiers. Par cette résolution, le parti est invité à développer, pour le droit électoral des femmes, une activité plus intense que jusqu'à présent. Deux amendements qui recommandaient une action commune avec les suffragettes bourgeoises ont été repoussés.

4° *Le Programme Agraire*

L'élaboration d'un programme agraire, en Amérique comme ailleurs, présente de grandes difficultés. Les opinions étaient trop divisées pour que le Congrès pût prendre une résolution.

A. *M. Simons* (Illinois) recommanda, dans son rapport: de mettre sur la bonne route l'organisation syndicale des ouvriers ruraux; de demander que la vente de terre par l'Union et par les Etats soit déclarée inadmissible; de demander que les

grandes villes acquièrent de grands jardins de légumes; et de soutenir le mouvement coopératif rural.

Morgan (Illinois) et *Lewis-Oregon* protestèrent contre le fait que le Congrès, par des raisons de tactique électorale, renonçât à insister sur l'opposition à la propriété privée des moyens de production et spécialement ici, de la terre.

Undermann (Californie) appuya les propositions de Simons se rapportant à Kautsky. *Thompson* (Wissonsin) insista sur la nécessité d'un programme agraire.

Finalement, la question fut renvoyée au Congrès prochain. Pour donner satisfaction aux revendications de ceux qui, comme le petit fermier, n'emploient pas des travailleurs, on décida de changer le § 5 de la constitution du parti. On a remplacé, dans la proposition: « Le *Party Socialist* est un parti politique, qui est en opposition absolue avec tous les partis des classes possédantes », le mot « possédantes » par le mot « capitalistes ».

5° *L'Immigration*

La question la plus intéressante, et qui se pose spécialement en Amérique, ce fut la question de l'immigration. Après trois jours de discussions, on arriva à une résolution qui définit l'attitude du parti. Mais, un jour après, le congrès décida de nommer une nouvelle commission de 7 membres, pour étudier de nouveau la question, et pour présenter un rapport au congrès prochain, qui aura lieu en 1912.

Le Congrès a eu à discuter quatre résolutions qui s'occupaient de la question de l'immigration. La résolution de *Wanhope* (New-York) disait:

> Le congrès n'a rien à ajouter aux décisions prises sur l'immigration par le congrès international de Stuttgart. Mais vu les conditions actuelles des Etats-Unis, nous demandons l'exclusion absolue des Chinois, Japonais, Coréens et Hindous. Nous protestons contre l'immigration des personnes appartenant à ces nations, non pas parce qu'elles appartiennent à une certaine race, mais parce qu'elles viennent de pays arriérés et constituent un danger pour les progrès des éléments les plus intelligents et les plus combatifs de notre population (le prolétariat organisé).

A cette résolution, s'opposait une autre résolution, présentée par *Spargo* (New-York), qui demandait l'approbation absolue de la résolution de Stuttgart réclamant la suppression

des lois contre l'immigration. Ce qu'il voulait, c'est éviter l'entrée des briseurs de grèves et de ceux qui font baisser le salaire.

La résolution de *Hillquit* (New-York), qui fut acceptée par 55 voix contre 50, dit:

« Le *Socialist Party des Etats-Unis* favorisera toutes les mesures légales qui peuvent empêcher l'immigration des briseurs de grèves et des travailleurs engagés par contrat, de même l'immigration en masse des travailleurs des pays étrangers, favorisée artificiellement par les capitalistes. »

Lee (New-York) apporta une modification à la résolution de Hillquit. Lee voulait que l'immigration des chinois, japonais, coréens et hindous fut empêchée, non pas parce qu'ils viennent de pays arriérés, mais parce que, dans la plupart des cas, ils sont annexés par contrat, sans qu'on puisse prouver qu'un contrat de travail a été déjà conclu dans le pays d'immigration. Par cette modification, Lee voulait éviter une contradiction avec la décision de Stuttgart.

Kennedy (Pensylvanie) dit que les chinois ne contribuent pas à la diminution des salaires dans la même mesure que les travailleurs venus de l'Europe du sud ou de l'ouest.

Un autre délégué expose que sur les côtes de l'Océan Pacifique, où la proportion des chinois est assez grande, les salaires sont plus élevés que dans les régions où il n'y a presque pas de chinois. L'assertion de Spargo que les américains briseurs de grèves occupent les places des chinois et des japonais, et que les chinois et les japonais ne deviennent pas des briseurs de grèves, n'est contredite par personne.

Le Congrès est clos sur cette discussion et les délégués se donnent rendez-vous en 1912.

A. Masson.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Syndicats Allemands et les assurances ouvrières

Le congrès extraordinaire des syndicats allemands, qui a eu lieu à Berlin le 25 et le 26 avril, a eu pour but de discuter et de prendre les mesures nécessaires contre la *loi d'assurance* qu'on projette de faire.

Le congrès a été ouvert par le président de la commission générale des syndicats, le député *Legien*.

Dans son discours d'ouverture, Legien expose le but de ce congrès. Il dit que ce n'est pas de discuter des questions d'organisation syndicale, mais d'exercer une pression directe sur la législation de l'Empire. L'assurance impériale est pour la classe ouvrière, dont les meilleures forces sont groupées dans les syndicats, d'une importance si décisive, qu'il a paru nécessaire de convoquer un congrès, pour que tous les délégués prennent d'un commun accord position à son sujet. Par le nouveau projet de loi, l'ouvrier n'est qu'un objet de l'assurance; on ne tient pas compte de son droit de disposer de soi-même, et son droit de consentement est très limité. La *Commission générale* des Syndicats allemands, d'accord avec le Comité du parti socialiste, a nommé une commission de dix personnes, qui ont une grande expérience en matière d'assurance. Cette commission travaille, elle aussi, à ce projet de loi, en soumettant des objections et propositions à la Commission du Reichstag chargée des amendements aux divers paragraphes de la loi. Huit jours avant le Congrès, on a convoqué une conférence des secrétaires ouvriers et des représentants des assurés à l'Office des Assurances et aux comités des institutions d'assurance. Cette conférence a adopté, avec quelques modifications, tous les principes généraux établis par la *Commission des dix*. Il ne s'agit pas de prendre une attitude seulement démonstrative, mais aussi de participer, de collaborer à l'élaboration de la loi sur l'assurance.

Cette question ne constitue pas une question de parti, car elle touche toute la classe ouvrière. La *Commission générale,* partant de ce point de vue, aurait voulu que le Congrès ne soit pas qu'un congrès des Syndicats adhérents à cette Commission, mais un congrès général de toutes les organisations d'ouvriers, et d'employés d'Allemagne. En conséquence, la *Commission générale* s'est adressée aux syndicats chrétiens, polonais, etc., en leur demandant de participer à un congrès de toute la classe ouvrière. Les syndicats chrétiens et Hirsch-Duncker ont refusé, parce qu'ils se sont déjà engagés à marcher dans cette question avec la *Société de la réforme sociale.* Ces syndicats trouvent que c'est plus commode de marcher avec des anciens ministres et des professeurs qu'avec leurs compagnons de classe.

Avant le Congrès, on a agité la question de savoir si les autorités devaient être invitées. Si on ne l'a pas fait, c'est que les autorités elles-mêmes ne veulent pas y participer. On a invité toutes les fractions du parlement ; mais les socialistes seuls ont répondu à cette invitation ; les autres fractions n'ont vu aucune utilité à envoyer des délégués.

Au congrès sont représentées 58 organisations, avec 422 délégués, qui représentent 1.948.582 ouvriers et ouvrières.

Ritter, au nom de la *Commission syndicale* de Berlin, souhaite la bienvenue au Congrès. Puis on passe à l'élection du bureau :

Legien et *Haupt* (Magdeburg) présidents ; *Käppler, Hubsch, Kaiser, Dreher, Bruckner,* et *Urban,* secrétaires.

Le président présente au Congrès la résolution suivante qui a trait au look-out des ouvriers du bâtiment :

> Le congrès extraordinaire des syndicats allemands exprime toute sa sympathie aux ouvriers du bâtiment look-outés. Le contrat modèle formulé par l'Association patronale contient des dispositions dont l'acceptation signifierait la disparition de toute influence des syndicats sur les conditions de travail et sur les salaires. Il faut repousser ces conditions pour la sauve-garde des intérêts des syndicats. C'est pourquoi la lutte des ouvriers du bâtiment organisés contre la Fédération patronnale est une lutte pour le droit syndical de tous les ouvriers. Le congrès extraordinaire syndical invite les ouvriers organisés d'Allemagne à montrer leur sympathie par des souscriptions immédiates dans tout le pays.

Après quelques paroles explicatives de *Legien* et de *Garbe,*

qui demande des cotisations supplémentaires, la résolution est admise à l'unanimité.

1° *L'assurance contre la Maladie.* — On passe à la discussion de la première question de l'ordre du jour: *l'assurance contre la maladie.* Le rapporteur *Bauer* donne lecture de son rapport. Voici la motion qu'il présente:

« En ce qui concerne l'assurance contre les maladies, le projet présente, il est vrai, quelques améliorations, mais très insuffisantes. Une forme d'assurance juste, qui corresponde aux intérêts des assurés, doit supprimer la décentralisation de l'assurance. Des caisses communes locales pour les malades dans les villes et caisses d'arrondissements pour les communes rurales supprimant toutes les autres formes de caisses, en tant qu'elles ne se limitent pas à accorder des secours complémentaires, sont des conditions préalables importantes pour le développement prospère des assurances contre les maladies. La bipartition des cotisations et du droit de vote, comme il est prévu dans le projet, signifierait le dépouillement de l'assuré de tous les droits. La règlementation proposée des droits des fonctionnaires, des caisses des malades avec les médecins et les pharmaciens, demande une modification immédiate, ayant à sa base une liberté contractuelle absolue des deux partis. Le droit d'administration autonome ne doit pas être rendu plus difficile; il faut, au contraire, limiter les droits des inspecteurs.

Le congrès demande:

1.) L'augmentation de la limite des revenus pour l'obligation à l'assurance à 5.000 marks;

2). Le perfectionnement de l'assistance pour les assurés et leurs membres, surtout accorder des secours suffisants aux femmes enceintes et aux femmes accouchées, accorder de l'argent pour payer les nourrices (assurance de la maternité);

3) La limitation du droit des caisses de maladie à s'occuper de prévenir les maladies, d'émettre des prescriptions et de surveiller l'exécution de ces prescriptions et des prescriptions émises par la loi sur les industries;

4.) Mettre sur un pied d'égalité avec les ouvriers industriels, les travailleurs des champs, les domestiques, etc.;

5.) L'Unification des formalités judiciaires, la compétence de l'Office d'assurance comme suprême instance de contrôle et d'appel, éliminant les autorités administratives;

6.) La prise des frais pour les fonctionnaires d'assurance par l'Empire, les divers Etats et communes. »

Bauer, le rapporteur, montre la grande importance de l'assurance ouvrière, et l'activité que les syndicats doivent développer, eux qui sont les plus intéressés, pour aboutir à la réalisation de cette loi. Au commencement, le gouvernement, lui aussi, avait l'intention d'unifier toutes les branches de l'assurance; mais il y renonça à cause de la résistance de l'*Union centrale des industriels.* Bauer insiste sur les insuffisances et les défauts du projet de loi et termine en faisant appel à toute la classe ouvrière allemande pour protester contre la loi qui ne fait que dépouiller les ouvriers de tous leurs droits.

Dans la séance de l'après-midi, *Gertrud Hanna,* la secrétaire de la *Commission générale,* donne lecture du premier rapport sur *l'assurance de la maternité.*

Le rapporteur montre que, sur les 1.500 articles du projet de loi d'assurance, 4 seulement s'occupent du secours à donner aux femmes. Ce qui prouve qu'on ne parle pas du tout d'une assurance de la maternité.

En Allemagne, la mortalité des enfants dans leur première année est de 18,5 pour cent, pourcentage qui est dépassé par l'Autriche et la Russie seulement. En Angleterre, la mortalité est de 11 pour cent et en Norvège le pourcentage est de 8. La grande mortalité des enfants en Allemagne ne s'explique pas par le climat, mais par les mauvaises conditions économiques seulement. Si la mortalité des enfants de 1 à 5 ans, dans le dernier siècle, par les progrès des conditions hygiéniques, a été réduite à moitié, la mortalité des enfants d'un an est restée toujours la même. De plus en plus, les femmes mariées vont travailler, d'où une augmentation des dangers pour une grande mortalité. D'après le nouveau projet de loi, seules les femmes accouchées qui se sont assurées six mois avant, recevront une indemnité qui ne dépassera pas la somme accordée au malade, durant 8 semaines. Quant aux autres secours pour les membres de la famille de l'assuré, ils dépendront du bon plaisir des directeurs des caisses de maladies.

Il faut demander une indemnité de 8 semaines avant et après l'accouchement; cette indemnité doit être le salaire intégral de la journée de travail, des secours d'argent pour les femmes qui nourrissent elles-mêmes l'enfant, et pour les membres durant 13 semaines après l'accouchement.

2° *L'Assurance contre les accidents.* — Wissel parle de *l'assurance contre les accidents.* Il dépose la résolution suivante:

« Le congrès syndical déclare que le nouveau projet de loi ne correspond pas du tout à une assurance efficace contre les accidents. L'exclusion de l'assurance de beaucoup de branches d'industrie n'est pas du tout justifiée, de même que l'exclusion de ceux qui travaillent pour le bien public.

En conséquence, le congrès demande l'extension de l'assurance:

1.) à tous ceux qui travaillent pour des apopintements ou pour un salaire, sans aucune considération pour la quantité des appointements ou du salaire;

2.) aux entrepreneurs indépendants, lorsque leur revenu ne dépasse pas trois mille marks — en élargissant le droit d'assurance, même à tous ceux qui travaillent pour le bien public.

La notion de l'accident de travail doit être élargie, l'appliquant aux accidents sur le chemin en allant au travail et en venant du travail.

Comme les accidents, il faut indemniser aussi les maladies professionnelles et climatériques. La rente doit être payée intégralement au blessé, aux membres de sa famille ou à ses héritiers. Elle doit être calculée d'après les salaires réels d'une année de travail. Le congrès proteste contre toutes les propositions qui tendent à rendre plus mauvaises les dispositions actuelles. »

3° *L'assurance contre les accidents maritimes.* — Après quelques paroles du rapporteur, *Paul Müller* donne lecture du rapport sur *l'assurance contre les accidents maritimes.* Au nom de 75.000 ouvriers marins assurés, il déclare que le projet de loi est inacceptable.

4° *L'assurance des Invalides.* — Le dernier rapporteur est le député *Timm.* Il est rapporteur de la question de *l'assurance des invalides.* Il présente une résolution par laquelle le congrès demande l'introduction de quelques améliorations dans le projet de loi.

En même temps, le congrès proteste contre la tendance d'exclure les employés de commerce de l'assurance générale par une assurance spéciale.

Sur la question « Assurance contre la maladie », une très intéressante proposition a été présentée par les présidents de presque tous les syndicats. Par cette proposition, on demande que dans le cas où la bipartition des cotisations et de la représentation dans les assurances contre les maladies, deviendrait loi, tous les syndicats adhérents à la *Commission générale* prennent l'obligation d'augmenter la cotisation syndicale de la somme économisée pour la cotisation à verser pour l'assurance. Les

sommes obtenues par ce moyen, c'est-à-dire 50 millions de marks seront employées, avant tout, pour mener la lutte contre les membres de l'Union centrale des industriels allemands, qui a contribué à ce que les ouvriers soient dépouillés de leurs droits dans les caisses des malades.

5° *L'assurance des survivants.* — Dans la deuxième et dernière journée du congrès, *Lesche* (Hamburg) donne lecture de son rapport sur *l'assurance des survivants.* Il montre que l'assurance ouvrière publique légale est dès le début, en Allemagne, en rapport étroit avec les lois d'exception et avec l'inauguration de la politique douanière qui pillait la population. Bismark a proposé en son temps l'assurance, les premières lois d'assurance ouvrière, pour empêcher le peuple de voir comment il est pillé. C'est la même chose aujourd'hui. Lesche montre les défauts de la loi et propose la résolution suivante:

« L'assurance des survivants, telle qu'elle est prévue dans le projet de loi d'assurance, a besoin d'une transformation presque complète. Le congrès demande:

1). Qu'on accorde des rentes de veuves à toutes les veuves des assurés;

2). Payement des rentes d'orphelins dans tous les cas, sans aucun égard sur la nécessité, et à tous les enfants légitimes ou illégitimes sans aucune différence;

3). Quant au montant de la rente, il doit, en tout cas, être suffisant pour que celui qui reçoit la rente ne tombe pas à la charge de l'assistance publique;

4.) achèvement d'assurances additionnelles qui soient utilisables pour les survivants aussi;

5). mettre sur un pied d'égalité avec l'indigène les survivants d'un étranger, même si leur domicile est à l'étranger.

L'élection des représentants des assurés et des patrons par le suffrage direct et secret, ayant à la base la représentation proportionnelle. Droit électoral actif et passif pour tous les assurés, sans distinction de sexe et pour tous ceux qui ne sont pas citoyens allemands. »

6e *Discussion.* — Paul Müller (Hamburg) demande qu'on intercale dans le passage sur l'assurance contre les accidents la revendication de l'égalité des ouvriers de l'Etat, des communes et des marins. Cette intercalation est admise.

Simanovski (Berlin), au nom de la caisse centrale des mala-

des, dit que les caisses opposeront une grande résistance au projet de loi, mais pour le moment, un congrès des caisses est impossible.

Zaffke (Hamburg) présente une proposition par laquelle il demande que les caisses libres de secours ne soient pas empêchées dans leur activité, s'il n'est pas possible d'arriver à une unification générale des caisses des malades.

Le député *Frâssdorf* dit que le projet n'apporte aucun avantage aux travailleurs. On n'a pas tenu compte des désirs des ouvriers.

D'autres orateurs critiquent âprement le projet de loi du gouvernement, qui n'apporte aucune amélioration à la classe ouvrière.

Bauer (Berlin) constate l'unanimité du Congrès pour condamner le projet. La résolution du rapporteur est acceptée. On passe ensuite à la discussion de la question de l'augmentation des cotisations syndicales.

Après avoir donné lecture de la résolution que nous avons reproduite plus haut, Legien prend la parole pour la justifier. Il dit que le projet de loi tend à dépouiller les ouvriers de leurs droits, les ouvriers doivent s'armer pour lui résister.

La résolution est adoptée sans aucun débat, à l'unanimité, aux applaudissements de tous les délégués.

Le président *Legien* prend la parole pour la clôture du Congrès: « L'ordre du jour est épuisé. Ce que nous avons eu à dire dans les circonstances actuelles, nous l'avons dit. Je constate encore une fois l'unanimité de pensée des organisations syndicales dans la question des assurances et de l'augmentation des cotisations syndicales. »

Otto Hirsch.

REVUE DES REVUES

Les Revues Allemandes

Le Socialisme Municipal, par Edmund Fischer

(Sozialistische Monatshefte, 10 février 1910)

Les révisionnistes allemands ont le grand mérite de la sincérité. Ils ne cherchent pas à voiler de phrases retentissantes l'action pratique de la Social-démocratie. Selon le conseil de Bernstein, *ils disent ce qu'ils font.* Or, ce qu'ils font, n'a rien de commun avec les postulats théoriques, je ne dirai même pas du marxisme, mais des programmes officiels et des résolutions des congrès du parti. C'est ce que se plaît à constater Edmund Fischer, dans les articles qu'il publie dans les *Sozialistiche Monatshefte*. Déjà, dans le numéro du 4 novembre, il avait montré le développement du « Socialisme d'Etat » et du « Socialisme communal » en Allemagne. Il y voyait une preuve décisive du *développement de la forme socialiste dans la Société actuelle*. Il y revient aujourd'hui, dans l'étude que nous signalons, et il insiste sur ce fait: 1. que le socialisme municipal n'est autre chose qu'une variété de socialisme d'Etat; 2. que le socialisme municipal et le socialisme d'Etat se développent en Allemagne, sous l'action de la Social-démocratie; 3. que la Social-démocratie a eu raison de ne pas tenir compte de la condamnation ancienne du socialisme d'Etat et de revenir sur son point de vue.

C'est, on le sait, en 1892, au Congrès de Berlin, que le parti socialiste allemand condamna solennellement le socialisme d'Etat. De vives polémiques avaient précédé ces passionnants débats, mais depuis on n'était point revenu sur la question. Cela n'empêchait pas les socialistes de demander la nationalisation des mines, de développer les entreprises communales, et de voir dans l'étatisme et le municipalisme une preuve éclatante de la réalisation progressive du socialisme. Que nous voilà loin des jours où Liebknecht et Bebel dénonçaient l'Etat comme l'incarnation suprême du capitalisme et affirmaient que socialisme et étatisme étaient deux termes antinomiques !

Tout cela est exact et je ne pense pas que les pires « radicaux » de la Social-démocratie puissent le contester. Mais Edmund Fischer, s'il prouve que les socialistes allemands ont une pratique contraire à leurs programmes, ne démontre pas que cette pratique soit socialiste. C'est du démocratisme pur et simple, selon la formule la plus traditionnelle, et je ne vois pas la nécessité de coller l'étiquette socialiste sur ces vieux produits. Il ne suffit pas de dire que l'on fait au public la livraison, au meilleur marché possible, du gaz, de l'électricité, des allumettes, des tramways, des chemins de fer, etc.... C'est d'abord une chose à examiner, et, si c'est peut-être vrai parfois en Allemagne, c'est à coup sûr faux en France, où les allumettes de l'Etat ne brûlent pas et coûtent fort cher, où les chemins de fer étatisés ont une organisation lamentable, où le service des postes est fait en dépit du bon sens, où les arsenaux de la marine et de la guerre sont livrés aux pires dilapidations, etc... etc.... Mais même les services publics seraient-ils parfaits au point de vue du rendement, il n'en resterait pas moins que leur fonctionnement actuel n'a rien de socialiste. L'Etat et les municipalités ne sont pas des institutions neutres, mais ils sont la possession de partis politiques qui les exploitent à leur profit. La tutelle qu'ils exercent sur leurs employés est double: économique et politique. Et c'est là, la conception jacobine des partis démocratiques, qui sont les inventeurs responsables du socialisme d'Etat.

La vérité, c'est que tant que les services publics ne seront pas arrachés aux influences politiques, et tant que la responsabilité économique de leur personnel n'y sera pas introduite, nous serons forcément en pleine démagogie. Je comprends parfaitement le point de vue des réformistes, lorsqu'ils opposent l'efficacité d'un travail pratique à la vanité de la phraséologie. Mais il s'agit de savoir de quelle nature sera ce travail pratique et à quelles conditions on pourra le qualifier de socialiste. A cette question, il n'y a que les syndicalistes qui aient répondu: *il y a socialisme, lorsqu'il y a liberté et responsabilité des producteurs.*

L'Action dans la rue et au Parlement,
par Edouard Bernstein

(Sozialistische Monatshefte, 10 mars 1910)

Il serait faux de juger les réformistes allemands sur le modèle de nos réformistes français. Ceux-ci sont ultra-légalitaires et répugnent au moindre mouvement dans la rue. Ceux-là n'ont pas peur des moyens habituels d'agitation populaire: ils en réservent seule-

ment l'usage à des objets d'ordre démocratique. C'est ainsi que ce fut toujours un motif d'étonnement, pour nos socialistes parlementaires, de voir Bernstein, le théoricien du révisionnisme réformiste, admettre la nécessité de la grève générale pour des fins non strictement ouvrières. Mais il n'en est pas moins vrai que quiconque dit grève générale, dit grands mouvements de masses, avec risques et périls. Aussi pour bien caractériser les réformistes allemands, dans leur action tumultuaire pour la conquête du suffrage universel en Prusse, il faut dire qu'ils agissent ici en *démocrates révolutionnaires.*

Ce point de vue démocratique est si profondément celui des révisionnistes, que le grand avantage que voit Bernstein à ces vastes manifestations dans la rue, c'est l'alliance qu'elles scellent entre la bourgeoisie libérale et la social-démocratie. La grande démonstration du 27 février, à Francfort-sur-le-Mein, qui réunit socialistes, démocrates et libéraux, paraît à Bernstein un modèle supérieur de coopération politique. Le problème, selon lui, est de prolonger cette coopération jusque dans le parlement. L'union dans la rue doit se compléter par l'union au Reichstag.

Je ne nie pas l'utilité de la conjonction de tous les partis démocrates et d'avant-garde pour des buts purement politiques. Il est bien certain que nous sommes ici sur le terrain de la conciliation des classes et que la société politique ne connaît pas les antagonismes de classes de la société économique. Mais l'erreur des révisionnistes réformistes, c'est d'assimiler ces deux ordres différents de faits. Bernstein ne désire tant la collaboration politique que pour aboutir à la collaboration sociale. Il part de l'assimilation traditionnelle de *classe* et de *parti* et il conclut naturellement qu'il doit y avoir unité de méthode et concordance d'attitude. C'est le mérite du syndicalisme d'avoir séparé ce qui ne doit pas être confondu et d'avoir mis à leur place respective *l'action de classe* et *l'action de parti.*

L'Internationale Syndicale, par Carl Legien

(Sozialistische Monatshefte, 7 avril 1910)

Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* ont été trop bien mis au courant des travaux des conférences syndicales internationales, par les articles de Griffuelhes parus ici-même, qu'il est inutile de résumer l'histoire de l'*Internationale Syndicaliste* esquissée par Carl Legien. Je note seulement son article, bien plus pour ce qu'il ne contient pas que pour ce qu'il contient. On sait à quel point Légien a fait triompher, dans ces conférences, le point de vue socialiste al-

lemand de la subordination, de fait sinon de principe, des syndicats au parti. Il a mis constamment en échec les syndicalistes français et n'a pas laissé inscrire à l'ordre du jour la grève générale, l'antimilitarisme, la journée de huit heures.

On aurait pu s'attendre à trouver, dans l'article de Legien, un essai de justification de cette attitude. Il n'en est rien. Le secrétaire de la Commission Générale des Syndicats allemands et de l'Internationale Syndicale garde sur ces sujets brûlants un silence diplomatique. Il ne dit rien non plus de la proposition française, faite à la Conférence de Christiania, de substituer aux réunions des secrétaires des organisations syndicales nationales de vrais congrès internationaux de syndicats. Cette attitude ne prouve pas un grand désir de tenir compte des motions françaises, et il ne paraît pas que nous soyons à la veille d'une transformation de l'Internationale Syndicale.

L'Internationale Socialiste, par Camille Huysmans

(Sozialistische Monatshefte, 5 mai 1910)

Le secrétaire du *Bureau Socialiste International* nous donne un rapide tableau de l'*Internationale Socialiste*. Il est d'usage de rattacher les congrés internationaux des partis socialistes actuels aux congrès de l'*Association Internationale des Travailleurs*. Je ne crois pas que ce soit bien exact. L'Association Internationale des Travailleurs était un groupement de chambres syndicales et de groupes d'études sociales, sans préoccupations politiques immédiates. L'Internationale Socialiste est avant tout une union de partis politiques, se concertant pour mener une action parlementaire et électorale.

Je n'en veux pour preuve que l'évolution même des Congrès socialistes internationaux. Ils n'ont eu à discuter que des problèmes d'ordre politique. Les deux premiers (Paris 1889 et Bruxelles 1891) s'occupent surtout de législation ouvrière; les deux suivants (Zürich 1893 et Londres 1896) ont pour objet d'éliminer les éléments anarchistes rebelles au parlementarisme; ceux de Paris (1900) et d'Amsterdam (1904) tranchent la question de la participation socialiste au pouvoir; celui de Stuttgart (1907) envisage surtout le syndicalisme et affirme la prépondérance du parti sur les syndicats; quant au prochain, qui va se tenir à Copenhague, il aura à se prononcer principalement sur l'indépendance ou l'affiliation au parti du mouvement coopératif.

Il n'y a rien là d'ailleurs que de très naturel. Des partis politiques ne peuvent raisonnablement que s'entretenir de questions politiques ou du moins envisager sous l'angle de la politique les problèmes

qui leur sont proposés. Mais alors pourquoi appeler, comme on le fait en France, cette Internationale des partis l'*Internationale ouvrière?* Huysmans lui a gardé avec raison son vrai nom d'*Internationale socialiste.*

Les Elections en Angleterre, par J.-B. Askew

(Die Neue Zeit, 11 février 1910)

L'auteur de cet article se montre très pessimiste sur l'avenir du socialisme en Angleterre. L'habileté des classes dirigeantes, qui ont su faire à temps les concessions nécessaires, a enlevé au prolétariat anglais tout motif d'action générale dans les grands moments de crise. L'attitude de Lloyd George a rappelé exactement celle de Chamberlain en 1884 et 1885. Celui-ci avait dénoncé les grands propriétaires et flatté les masses ouvrières. La concession du droit de vote aux travailleurs agricoles, sans qu'ils l'aient demandé, a été un coup de maître. On leur a ôté ainsi un objet de lutte, qui aurait pu les ébranler, leur donner le sentiment de leurs intérêts communs et les dresser en classe indépendante contre leurs maîtres.

La même tactique a réussi auprès des ouvriers industriels. Le mouvement ouvrier anglais ne serait pas si conservateur si la bourgeoisie ne lui avait par avance accordé des droits qu'il aurait dû conquérir de haute lutte. C'est ce qui explique, pour *J.-B. Askew,* que les ouvriers votent avec tant de loyalisme pour les libéraux. L'échec des socialistes et des travaillistes n'a pas d'autre raison.

Il y a là un exemple curieux de ce que peuvent les pratiques démocratiques des classes dirigeantes. Nous avons souvent insisté sur le caractère historique, et non seulement économique, que doit revêtir la formation du prolétariat en classe distincte. Ce n'est pas parce qu'il y a développement industriel qu'il y a nécessairement socialisme. Nous sommes ici en présence du mouvement industriel le plus intense qu'ait connu l'Europe et nous avons devant nous un mouvement socialiste à peine existant. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que la classe ouvrière anglaise n'a pas été séparée des autres classes par toute une série de luttes historiques. Et elle ne pourra s'en détacher qu'au prix d'engagements répétés et de combats multipliés.

Industrie et Socialisme au Japon, par S. Katayama

(Die Neue Zeit, 18 mars 1910)

L'exemple du Japon confirme, toutes différences gardées bien entendu, les conclusions précédentes. Sans doute, le Japon est économiquement un pays neuf, où l'industrie ne se développe que depuis une époque récente. Il n'en est pas moins vrai que l'extension en serait suffisante, pour traîner après elle un vaste mouvement ouvrier socialiste.

Or, constate Katayana, il n'y a rien de pareil. La propagande socialiste a été jusqu'ici presque impossible, par suite des persécutions policières et de l'arbitraire gouvernemental. Les lamentables conditions de travail ne permettent pas aux ouvriers japonais de prendre conscience de leurs intérêts de classe et le sentiment de la révolte n'a pas encore de prise sur eux.

Ici encore, il ne suffit pas qu'on ait importé au Japon les procédés de la grande industrie, pour qu'il y ait eu automatiquement un prolétariat socialiste. Ce prolétariat ne pourra se former que par l'action. La propagande intellectuelle, l'exposé des idées socialistes venues d'Europe y contribuera sans nul doute; mais elle n'y suffira pas. Le facteur décisif reste ici, comme partout, la lutte ouvrière.

Hubert Lagardelle.

REVUE DES LIVRES

SYNDICALISME

Comment nous ferons la Révolution, par E. Pataud et E. Pouget.

(Paris, Tallandier, 1909; 1 vol. In-16)

Le roman social de Pouget et de Pataud a défrayé, cet hiver, les discussions dans les milieux socialistes et syndicalistes. Jaurès lui avait consacré la grande conférence inaugurale de l'*Ecole Socialiste*, et, à sa suite, la critique s'est exercée sur cette fantaisie littéraire.

On peut discuter le genre et trouver ces sortes d' « utopies » surannées et dangereuses. Il n'en est pas moins vrai qu'elles sollicitent encore l'imagination des écrivains, qu'elles ont la faveur d'un certain public, et que la mode n'en est pas disparue.

Donc, le syndicalisme n'ayant pas son « utopie », Pataud et Pouget ont voulu combler cette lacune. Que leur volonté soit faite. Mais ne prenons leur œuvre que pour ce qu'elle est: un conte romanesque et non un traité didactique de la révolution ouvrière.

Ce conte se lit d'ailleurs avec agrément, et le lecteur, porté par l'intérêt du drame, oublie le trop bel arrangement des péripéties, pour ne voir que les phases palpitantes de cette formidable tragédie sociale. Les auteurs ont habilement utilisé leur parfaite connaissance de la lutte ouvrière et leur affabulation se tient.

L'inconvénient de ces sortes de constructions, c'est que, l'esprit ne pouvait travailler que sur les éléments que lui fournit la réalité, les auteurs arrivent forcément à combiner des matériaux fort dissemblables. Les « utopies » bâtissent toujours l'avenir avec le présent. Il en résulte des contradictions et des confusions inextricables. C'est ainsi que Jaurès a pu ironiquement saluer le parlementarisme ouvrier de Pouget et de Pataud et féliciter ceux-ci de leur patriotisme révolutionnaire.

On a objecté que de pareils livres ne sont pas sans danger, précisément parce qu'ils laissent croire aux lecteurs simples qu'une transformation sociale est un acte facile. Je ne pense pas qu'il y ait des militants ouvriers assez naïfs pour prendre à la lettre les inventions de Pataud et Pouget et croire, comme on dit, que c'est arrivé. L'illusion d'une révolution imminente ne hante pas, heureusement, les masses, et l'action révolutionnaire est devenue plus

pratique. Et ce n'est pas un récit utopique, si suggestif soit-il, qui pourra effacer ce sentiment de l'infinie difficulté de la rénovation sociale.

La vérité, et celle-là il faut la dire, c'est que de pareils divertissements littéraires, de la part d'hommes d'action, ne sont possibles qu'à des moments de crise. Il y a deux ans encore, ni Pouget ni Pataud, emportés par les exigences de la lutte, n'auraient eu le temps d'échaffauder à loisir ces rêveries révolutionnaires. C'est une preuve nouvelle de la gravité de la *crise syndicaliste,* que des militants de cette importance, n'étant plus sollicités par une activité pressante, aient pu s'attarder ainsi aux jeux de l'imagination.

Hubert LAGARDELLE.

FÉMINISME

La Femme en lutte pour ses droits, par Madeleine PELLETIER.

(*Paris, Giard et Brière,* 1909; 1. *vol.* in-16).

J'ai quelque honte à parler de ce livre. Mais Mme Madeleine Pelletier appartient au parti socialiste, où elle représente avec fracas le féminisme, et il n'est pas possible de laisser passer sans les marquer au fer rouge les idées qu'elle propage. D'ailleurs, je ne discute pas, je cite.

C'est d'abord un éloge de la prostitution et une invitation formelle aux ouvrières à faire la noce. On lit, pp. 16 et suivantes: « Au bout d'un très court espace de temps, les rigides principes « reçus dans la famille commencent à s'effacer dans l'esprit de la « jeune fille. En elle, un parallèle s'établit entre ce qu'on lui a « vanté comme vertu et ce qu'on lui a stigmatisé comme vice. La « vertu, c'est sa mère à la camisole rapiécée, au tablier de coton- « nade bleue sali par la graisse des casseroles; c'est le logement « étroit plein de cris d'enfants; c'est le mari qui rentre ivre, souil- « le les meubles de son vomissement et assomme sa femme de « coups au moindre reproche. Le vice, ce sont les agréables soi- « rées passées au théâtre, les jupons de soie, les bijoux, les robes « luxueuses: toutes choses que le travail honnête d'une femme ne « permet jamais. Les hommes sont partout les maîtres, il est vrai, « mais entre eux il faut distinguer; il y a les ouvriers qui, en « échange du don de la personne, donnent peu de chose, lorsqu'en- « core ils ne donnent pas de mauvais traitements; et les « Mes- « sieurs », qui peuvent donner beaucoup, si la femme sait être « habile. Ces hommes-là, la jeune ouvrière le sent bien, sont les

« seuls dispensateurs du plaisir, du bonheur, de tout ce qui peut « donner la richesse. Saints Pierres terrestres, ils ont la clef du « paradis et peuvent l'ouvrir. Alors que, malgré la criante injustice « de la société bourgeoise, un homme peut parfois, s'il se montre « intelligent et énergique, sortir du bas rang social où les hasards « de la naissance l'ont placé, *la femme, elle, n'a qu'une seule ma-* « *nière de s'élever dans la société, c'est de se faire la prostituée* « *des hommes riches.*

« *C'est donc à tort que l'on stigmatise la prostitution.* Dans la « société actuelle, étant donnée la situation faite au sexe féminin, « toute femme du peuple ne jouissant pas de facultés intellectuel- « les assez élevées pour lui permettre quelque espoir, qui s'adonne « à la galanterie *a raison* de le faire. *La vie d'une demi-mondaine* « *étant de beaucoup préférable à l'existence de souffre-douleur dé-* « *partie aux femmes d'ouvriers, la fille d'ouvriers qui s'y détermine* « *n'est en aucune façon immorale.* »

De l'odieux, on passe au plaisant. P. 42, l'auteur réclame pour les femmes... le service militaire. Çà leur ferait les muscles et çà leur apprendrait la « discipline ». Sans compter que le maniement des armes leur serait utile, « *soit pour défendre les droits de leur sexe,* soit pour contribuer à l'émancipation des classes opprimées. » Vive l'Armée !

Miséricordieusement, l'auteur ajoute: « On n'attend pas, j'es- « père, que dans ce travail j'énumère par le menu toutes *les pré-* « *cautions qu'il faudra prendre pour empêcher les soldats de sexes* « *différents d'avoir des rapports charnels, que j'insiste sur les ser-* « *rures, grilles et murailles destinées à rendre impossibles les dits* « *rapports.* »... Cette description nous est évitée. Grâces soient rendues à l'auteur !

La maternité est envisagée par Madame Pelletier comme un *devoir social désagréable,* auquel la collectivité prévoyante doit attacher des *compensations agréables.* (p. 77). Il s'agit, on l'entend bien, de la société future. Il y aura une *prime à la maternité.* C'est un *service* qui comptera double... comme aujourd'hui le *service colonial:* « L'avantage *conféré* par une maternité pourra par exem- « ple être *de même ordre que ceux conférés actuellement par un* « *séjour aux colonies.* »

Je n'insiste plus et je m'excuse de ces citations. Mais l'auteur représente le féminisme socialiste dans le parti et dans les congrès. Elle était la déléguée de la France à la section féminine du Congrès international de Stuttgart en 1907; elle le sera sans nul doute encore au Congrès prochain de Copenhague. Ces titres expliquent la publicité que nous faisons à son livre.

Le Gerant, G. Sévérac.

Aurillac. — Imprimerie Moderne, 6, rue Guy de Veyre.

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

La Coopération et le Socialisme

ENQUÊTE (1)

VII

Louis BERTRAND

Député au Parlement belge

Le mouvement coopératif grandit en certains pays, il s'y développe beaucoup et la question des rapports entre ce mouvement et les partis politiques se pose nécessairement.

Le Secrétariat socialiste international a résumé la question en discussion de la manière suivante: « Les coopératives doivent-elles être neutres, indépendantes des organismes politiques, rattachées à celles-ci par un lien personnel, ou bien affiliées au parti? »

Avant d'examiner directement le problème ainsi posé, il me paraît utile de rappeler l'attitude du parti socialiste, dans le passé, à l'égard de la coopération.

I

Les théoriciens socialistes de la première moitié du siècle dernier: Buchez, Pecqueur, Louis Blanc, Proudhon, préconisèrent principalement l'association coopérative de production.

Philippe Buchez, dès 1831, voulait résoudre la question sociale par le développement de l'association de production, dont le capital social, s'accroissant chaque année du cinquième des

(1) Voir les numéros 215, 216, 217, 220, 221 du *Mouvement Socialiste*.

bénéfices réalisés, serait inaliénable et appartiendrait à l'association qui serait déclarée indissoluble.

Louis Blanc, dans son « Organisation du Travail », défendit aussi l'association ouvrière de production, comme moyen de résoudre le problème de la misère, mais il ne la croyait viable que si elle était subventionnée par l'Etat.

Au congrès tenu à Genève, en 1866, par la première Internationale, la motion suivante fut adoptée: « Nous recommandons aux ouvriers de s'engager plutôt dans les sociétés coopératives de production que dans les coopératives de consommation. Les dernières ne touchent que la surface du système économique actuel, les secondes l'attaquent dans ses fondements. »

Pendant longtemps donc la situation était la suivante:

La coopérative de production était considérée comme un moyen de résoudre le problème du salariat; la coopérative de consommation, au contraire, n'avait aux yeux des socialistes les plus instruits et les plus clairvoyants, qu'une valeur plutôt négligeable.

Il y eut chez eux une erreur de méthode et non une fausse conception de la coopération de production. Nous acceptons aujourd'hui la coopération de production, nous lui reconnaissons une certaine valeur au point de vue socialiste, mais seulement quand elle s'appuie sur la coopération de consommation, quand elle est organisée par les consommateurs associés et au profit de la généralité.

Plus tard, l'hostilité socialiste contre la coopération de consommation s'accentue encore.

En Allemagne, un de nos amis, et non des moindres, déclara en 1870 que « les socialistes ne se pressent nulle part à fonder des coopératives de consommation. » Plus tard, en 1893, au Reichstag, il renouvelait, sa condamnation en ces termes: « Nous n'attachons pas de valeur du tout aux avantages que les coopératives de consommation procurent à leurs membres. »

Dans son livre *Socialisme théorique et socialisme pratique*, Edouard Bernstein, dans le même ordre d'idées, écrit: « Je me souviens encore avec quel sentiment de pitié théoricienne j'écoutai, en 1881, mon ami Louis Bertrand, de Bruxelles, lorsqu'au Congrès international de Coire, il se mit à parler de coopératives. Comment un homme intelligent pouvait-il encore attendre quelque chose d'un semblable moyen? »

Bernstein ajoute, il est vrai: « Mais lorsque, en 1883, je visitai ensuite le Vooruit de Gand, la boulangerie me fit déjà voir un peu plus clair là-dedans. »

En France, dans les premiers congrès ouvriers qui suivirent la Commune de Paris, c'est l'idée coopérative qui domine. Et alors, certains de nos amis socialistes combattirent la coopération, en soutenant que si l'association de consommation parvenait à procurer des denrées alimentaires à meilleur marché, il s'ensuivrait inévitablement une réduction équivalente des salaires. Ils reprenaient ainsi, pour leur compte, l'idée de la « loi d'airain » des salaires de Lassalle.

On le voit, pendant longtemps, les chefs intellectuels du socialisme combattirent la coopérative de consommation, par des arguments de doctrine que les faits démolirent peu à peu.

Pendant ce temps, en Belgique, quelques jeunes ouvriers socialistes pratiquèrent l'association coopérative de consommation. Ils avaient essayé de réunir les travailleurs dans des groupements politiques et syndicaux, mais ils n'avaient guère réussi. Ils espéraient mieux de la société coopérative de consommation, qu'ils considéraient être un lien sérieux, procurant des avantages immédiats aux ouvriers.

Il va sans dire que les coopérateurs socialistes belges n'ont jamais considéré la coopération comme un « but », mais comme un « moyen ».

L'hostilité du socialisme contre la coopération est-elle justifiée?

Oui, si le mouvement coopératif est appelé à contrarier ou à retarder la solution socialiste.

Non, si le but du coopératisme concorde avec celui poursuivi par le socialisme international.

Car il est bon d'ajouter que chez certains coopérateurs socialistes, il y a actuellement une tendance à voir, dans le mouvement coopératif, autre chose qu'un simple moyen d'organisation du prolétariat et une source de revenus pour la propagande.

II

Quel est le but final du socialisme?

C'est la socialisation des moyens de production et d'échange, par l'entente internationale des travailleurs, sur le terrain de la lutte de classe.

Pour arriver à ce but, il faut supprimer le régime capitaliste actuel.

Mais quelqu'un a dit avec raison « que l'on ne supprime bien que ce que l'on remplace. »

En tant que travailleur, le salarié réclame le « produit intégral de son travail ».

En tant que consommateur, il veut « la vie au meilleur marché possible ».

La grande masse de la population, n'est-il pas vrai, a intérêt à voir réaliser ce double but.

Il est établi qu'en organisant les consommateurs et en supprimant les intermédiaires inutiles, on peut arriver à vivre meilleur marché. Il est établi aussi que par l'organisation des consommateurs en sociétés de consommation, et en fédérant celles-ci pour l'achat en commun d'abord, pour la fabrication de ces produits ensuite, on arrive à produire coopérativement des denrées alimentaires, des objets de vêtement, à construire des habitations, etc.

C'est ici que surgissent les objections connues.

A cause de la loi d'airain des salaires, dit-on, la réduction du coût de la vie, par la coopération, doit fatalement aboutir à une réduction du salaire et l'ouvrier restera finalement Gros-Jean comme devant.

Il y a certes tendance à la réduction des salaires au plus strict nécessaire. Mais ce n'est qu'une tendance et, en fait, le travailleur peut résister, par l'association, contre cette tendance à l'abaissement des salaires. Et il résiste par l'association syndicale et par la grève. Et il résiste d'autant mieux que se perfectionne la législation protectrice du travail, surtout en ce qui concerne la « durée maxima de la journée ».

N'est-il pas prouvé, au surplus, que de toute l'Europe c'est en Angleterre que les salaires sont le plus élevés et que c'est dans ce pays que la coopération de consommation est la plus répandue?

Cette objection ne tient donc pas.

Nous pensons que le mouvement coopératif, sous la forme la plus simple, c'est-à-dire la coopération pour la consommation, loin de contrarier le mouvement socialiste, est appelée plutôt à le favoriser.

En effet, ne se rapproche-t-on pas de l'idéal socialiste si l'on réduit progressivement le champ de l'exploitation capitaliste?

Et en diminuant la puissance capitaliste, n'augmente-t-on pas la puissance réciproque du travail?

Et ainsi on peut concevoir que l'organisation des consommateurs pour l'achat et la vente, puis pour la fabrication de certains produits de consommation populaire, constitue une étape vers la production sociale.

Au surplus, comme le socialisme, la coopération actuelle a un caractère international. Elle travaille ainsi, elle aussi, à la solidarité des peuples, à la paix, à la concorde entre les nations.

Les achats en gros se font par pays. Demain, par une entente entre les magasins de gros nationaux, on arrivera à organiser les échanges nationaux.

Il n'est personne qui soutiendra que le socialisme réalisera son but final d'un seul coup en bloc.

Il tend au contraire, à saper le capitalisme par divers côtés à la fois.

Sur le terrain politique, par la conquête de l'Etat, il réalisera la socialisation des grandes industries, celle des transports, celle des mines, puis des banques, des assurances, etc.

Sur le terrain communal, par le développement du municipalisme, il supprimera les monopoles capitalistes pour organiser les services publics en régie.

Sur le terrain syndical, par l'organisation des salariés de tous les métiers, il réduira la puissance du capitalisme, en obtenant de meilleures conditions de travail et de vie.

Sur le terrain coopératif, il réduira la puissance du commerce privé, par la suppression des intermédiaires.

Il paraît évident, qu'attaqué ainsi sur ces différents terrains à la fois, le capitalisme verra progressivement diminuer sa force, réduire ses moyens d'action, pendant qu'augmentera la puissance du travail organisé, en lutte pour la réalisation de son idéal.

On peut donc soutenir qu'il y a une corrélation étroite entre le mouvement socialiste et le mouvement coopératif.

Et ainsi s'est élargi le cadre, primitivement établi, par les premiers coopérateurs socialistes qui n'y voyaient qu'un simple moyen.

La coopération n'est plus considérée comme un simple moyen de lutte contre l'organisation actuelle du travail et de la propriété. Elle a une action plus profonde. Elle est l'élaboration d'un régime social nouveau, aboutissant finalement à une for-

me nouvelle de la société dont seraient éliminés toute exploitation, tout profit sans travail personnel.

III

Au point de vue pratique, l'association coopérative peut être considérée aussi comme un précieux instrument d'organisation de la classe ouvrière. Elle intéresse également la femme du travailleur, par les avantages matériels immédiats qu'elle procure.

Elle permet assurément de faire l'éducation économique et commerciale des travailleurs, ou tout au moins d'une élite du prolétariat; nos coopératives en sont un exemple frappant.

Elle relève les travailleurs au point de vue moral, par l'organisation, dans son sein, d'institutions de solidarité et de mutualité, en cas de maladie, de chômage, d'invalidité et de vieillesse.

Elle permet aussi de travailler au relèvement intellectuel du peuple. En Belgique, par exemple, la presse socialiste quotidienne n'a pu être fondée et n'a pu vivre que par les subsides des sociétés coopératives. N'est-ce pas là un beau et réconfortant spectacle que celui de ces travailleurs pauvres, prenant sur leur nécessaire pour subsidier la presse chargée de les défendre? En cas de lutte contre le patronat, en cas de grèves, les coopératives interviennent souvent, financièrement, et leur aide décide quelquefois de la victoire des ouvriers.

Au surplus, les sociétés coopératives servent d'exemple, au point de vue des conditions de travail faites à leur personnel.

Les coopératives socialistes belges paient à leurs ouvriers et employés des salaires plus élevés que ne le fait l'industrie privée.

La durée du travail y est moins longue. Beaucoup ne font travailler que huit heures par jour.

En cas de maladie, les intéressés reçoivent 50 p. c. de leur salaire.

Les membres du personnel ont droit à un congé annuel, salaire payé. Ils participent aux bénéfices. Ils reçoivent dans leurs vieux jours une pension de retraite.

Ce sont là autant d'arguments que les écrivains, les orateurs et les organisateurs font valoir auprès de la masse ouvrière, pour la convaincre.

Une autre considération mérite d'appeler notre attention. On

sait combien grandes sont les difficultés que l'on rencontre quand l'on veut faire pénétrer les idées socialistes à la campagne, surtout dans les pays où la petite propriété et la petite culture sont encore prépondérantes.

L'association coopérative constitue un excellent moyen pour organiser les paysans, les cultivateurs.

Ceux-ci sont réfractaires aux idées nouvelles. Ils n'aiment pas, en général, les gens des villes. Organiser les campagnards pour acheter en commun des denrées dont ils ont besoin pour eux et pour leur bétail; pour vendre en commun des produits de leur ferme; pour fabriquer du beurre; pour se procurer le crédit nécessaire à leur exploitation, est une chose excellente et on peut y arriver grâce aux associations coopératives.

Puis celles-ci, une fois constituées, des relations commerciales peuvent être établies entre les coopératives de consommation des villes et celles des campagnes.

Dans le rapport annuel, pour 1906, des coopératives agricoles de la Saxe, il est question des relations créées entre ces coopératives agricoles et les sociétés ouvrières:

« Ces coopératives (urbaines) dit le rapport, nous achètent déjà, à l'heure actuelle pour 75 millions de produits agricoles. »

Vous voyez, l'on a beau diffamer les coopératives ouvrières comme lieux de culture des idées socialistes, il n'en reste pas moins — le rapport le reconnaît expressément — qu'au point de vue « affaires », elles passent pour des « modèles », de telle sorte même que « nos coopératives agricoles pourraient encore y apprendre bien des choses ».

Le grand moulin mécanique de la coopérative de Leipzig-Plaegwitz achète presque tout son blé aux coopératives agricoles.

Les magasins coopératifs de gros de Manchester et de Glascow ont leurs navires qui vont chercher les produits des coopérateurs agricoles du Danemark.

En France, le Magasin de gros socialiste achète ses vins aux coopératives vinicoles du Midi.

Ce qui existe aujourd'hui par le mouvement coopératif, n'est en somme qu'un début. Cependant, ce qui a déjà été réalisé dans ce sens, prouve surabondamment combien l'union intime du mouvement socialiste et du mouvement coopératif peut produire des fruits bienfaisants et activer l'union nécessaire entre le prolétariat des villes et celui des campagnes.

Est-il besoin d'ajouter que la société coopérative de consommation, telle que nous l'entendons et telle qu'elle est pratiquée par les socialistes belges, doit être ouverte à tous, surtout aux plus pauvres?

Pour cela, il faut faciliter le recrutement des nouveaux membres en n'exigeant ni droit d'entrée, ni souscription d'une part de capital trop élevée. Ce qui fait la prospérité d'une coopérative, c'est beaucoup plus le grand nombre de ses membres que le capital social souscrit par eux.

La plupart de ces grandes coopératives n'exigent que la souscription d'une part de 10 francs. Et encore cette part ne doit pas être payée au moment de l'entrée dans l'association. Bien souvent même elle se paye par un prélèvement sur le bénéfice en trop perçu semestriel ou annuel.

Le plus modeste travailleur peut donc, sans bourse délier, devenir co-propriétaire de vastes immeubles et installations appartenant à la coopérative et valant plusieurs millions. Ceux-ci constituent une véritable propriété collective.

IV

Examinons maintenant la question des rapports à établir entre les coopératives et les partis politiques.

Les coopératives doivent-elles être neutres, indépendantes des organisations politiques? Doivent-elles être rattachées à celles-ci par un lien personnel ou bien affiliées au Parti?

Théoriquement, on peut admettre qu'une organisation coopérative neutre, pouvant recevoir tout le monde dans son sein, est appelée à avoir plus de chance de succès qu'une autre coopérative ayant un programme politique ou se recommandant de tel parti déterminé.

On peut soutenir aussi qu'une coopérative neutre, n'ayant pas à supporter des dépenses de propagande, pour subsidier des journaux, pour soutenir des grèves, pour payer des frais d'élections, pourra accorder plus d'avantages à ses membres et, par suite, attirer plus facilement à elle la grande masse de la population.

Mais en est-il ainsi dans la réalité?

Et d'abord, qu'entend-t-on par neutralité?

De quelle neutralité s'agit-il?

Est-ce de la neutralité religieuse, philosophique, politique qu'il s'agit?

Au point de vue de la neutralité religieuse, nous l'acceptons non seulement pour nos sociétés coopératives, mais encore dans notre organisation politique du Parti.

Reste la neutralité politique. Ici il y a désaccord chez les coopérateurs et chez les socialistes d'Allemagne, d'Autriche, de Danemark. A notre avis, il semble que la divergence provient de ce que certains donnent au mot politique le sens de parti déterminé, de ce qu'ils ne conçoivent pas la politique dans le sens de l'action à exercer sur les pouvoirs publics pour la réalisation de réformes économiques, politiques et sociales. Sera-ce faire de la politique que le fait de sociétés coopératives de consommation de protester contre des projets fiscaux, ayant pour but de faire augmenter le prix des denrées alimentaires?

La neutralité politique doit donc s'entendre dans le sens d'une adhésion à un parti déterminé.

En ce qui concerne la Belgique, le mouvement coopératif actuel n'y a pris naissance que vers l'année 1880. Ses initiateurs poursuivaient un but bien défini. Ils voulaient se servir de cette forme d'association pour créer et développer un parti socialiste. Ce qui les guidait surtout, ce n'était pas le fait d'obtenir pour eux et pour leur classe du pain à plus bas prix, mais bien la poursuite d'un idéal politique et social qu'ils voulaient réaliser, par l'organisation du prolétariat, par le moyen de la coopérative de consommation et autres. Sans cet idéal, ces hommes ne se seraient pas occupés de cuire du pain, de débiter des épices, d'ouvrir des locaux pour y vendre de la bière et y donner asile aux associations ouvrières en formation. Et ce mouvement est devenu puissant.

La coopération neutre, en Belgique, ne compte que quelques rares associations qui, en général, ne font pas de progrès sérieux. Nous ne parlons pas des coopératives organisées par et pour les employés et ouvriers des administrations publiques, qui sont obligés forcément de rester neutres et qui ne peuvent s'adresser qu'à ces seuls agents, sans autres éléments étrangers.

On ne doit pas ignorer non plus que c'est l'exemple de la Belgique et de son organisation coopérative à base socialiste qui a déterminé la création d'un mouvement identique en France, en Allemagne et en Hollande, parmi le prolétariat socialiste.

En France, il existe également des organisations coopératives dites neutres. Sont-elles puissantes? Dépassent-elles en for-

ce la coopération socialiste qui ne date que de quelques années? Personne n'osera le soutenir, et il paraît certain que si depuis six ans l'organisation coopérative est en progrès en France, c'est surtout grâce à celle qui se dit socialiste. Et l'on peut affirmer que ce mouvement ne se serait ni créé, ni développé, si ses initiateurs n'avaient été guidés que par le seul but de fournir à leurs camarades ou de se procurer à eux-mêmes des denrées à meilleur marché. Ce qui les a décidés à entrer dans la voie coopérative, c'est l'exemple de la Belgique et c'est aussi l'intention bien arrêtée de renforcer, par ce moyen, l'organisation socialiste.

L'exemple de l'Allemagne n'est pas à retenir, car dans ce pays la loi interdit aux sociétés coopératives de s'occuper de la politique et de distraire une partie, si minime soit-elle, de leurs ressources, pour d'autres buts.

Néanmoins, l'on peut dire que l'élite, que la grande partie des organisateurs des coopératives d'Allemagne, appartient au parti démocrate socialiste. Le mouvement coopératif y est assez récent et il a commencé à se manifester surtout après la publication des brochures de Mme Adèle Gerhard, relatant ce qu'elle avait vu et appris en Belgique du mouvement coopératif socialiste.

En Angleterre, le mouvement coopératif passe pour être neutre. Il ne se réclame en effet d'aucun parti politique. Il est à ce point de vue assez éclectique. En effet, dans chacun de ses congrès annuels, un discours d'ouverture est prononcé sur la coopération, et on y entend une année un chef d'église, une autre année un orateur libéral ou un homme du Parti du Travail.

Mais si la coopération anglaise n'a pas de préférence politique, elle est cependant guidée par une idéal social. Elle se réclame de l'Ecole des Pionniers de Rochdale qui poursuit, sans aucun doute, une transformation sociale.

« Aussitôt que faire se pourra, disaient en 1843 les fondateurs de la célèbre association des Equitables Pionniers de Rochdale, la société procédera à l'organisation de l'harmonie à établir entre la production et la distribution des richesses, entre l'instruction des citoyens et l'influence politique. Elle établira dans la mère patrie, une association qui sera fondée sur la communauté des intérêts. »

En fait donc, on peut dire que la coopération anglaise, si elle

est neutre en matière purement politique, ne l'est certainement pas en matière sociale.

Dans ces dernières années, elle s'est rapprochée du mouvement trade-unioniste et, dans la récente crise politique, dont la Grande-Bretagne a été le théâtre, les chefs coopérateurs, en bien des contrées, ont soutenu les aspirations du Labour-party.

Une partie des bénéfices réalisés par les coopératives anglaises est d'ailleurs consacrée à l'éducation, à la propagande coopérative, et cela doit être compris dans un sens très large.

De plus, si l'évolution remarquée du mouvement coopératif de la Grande-Bretagne se poursuit, et tout permet de le supposer, on peut prévoir qu'un jour prochain cette masse compacte de plusieurs millions de coopérateurs, voudra jouer un rôle effectif dans la vie politique et sociale de ce grand pays.

Pour en revenir à la Belgique, il y a encore lieu de signaler que le mouvement coopératif créé dans les campagnes, parmi la population agricole, est l'œuvre d'hommes politiques du parti et du clergé catholiques, qui ne se cachent pas de poursuivre un but politique.

Il est admis aussi que le caractère politique et socialiste du mouvement coopératif belge, à son origine, a incité les autres partis à créer à leur tour des sociétés coopératives, ce qu'ils n'auraient certes pas fait si le mouvement coopératif avait eu un caractère de simple neutralité.

Théoriquement, la création de sociétés coopératives rivales: socialistes, catholiques, neutres, etc., peut présenter certains inconvénients.

En réalité, jusqu'ici, en Belgique du moins, cette rivalité a plutôt eu des résultats bienfaisants. Elle s'est manifestée par la création et l'amélioration d'œuvres annexes de la coopérative, par exemple, des caisses d'assurance contre la maladie, des caisses de pension pour les vieux coopérateurs, etc., ce qui n'est certes pas à dédaigner.

Ayant ainsi pesé les arguments qui militent en faveur de la neutralité coopérative et ceux qui sont opposés à la neutralité, on peut conclure que si, théoriquement, la neutralité paraît être une forme supérieure de la coopérative, en ce sens qu'elle permet de réunir des hommes de toutes les opinions, en fait, dans la réalité des choses, il n'en est pas ainsi.

V

La thèse de la neutralité étant abandonnée, il reste à voir maintenant par quels liens le mouvement coopératif doit être attaché aux organisations socialistes.

On est généralement tenté de trouver bon ce que l'on a aidé à réaliser soi-même et aussi ce qui existe dans son pays. On peut soutenir, il est vrai, que ce qui est possible ici ne l'est pas nécessairement ailleurs.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui existe en Belgique, en fait de rapports entre le mouvement coopératif et l'organisation socialiste.

Les coopératives socialistes sont affiliées directement au Parti socialiste. Leurs statuts prévoient cette adhésion aux principes et aux statuts du Parti ouvrier.

Il existe cependant une Fédération des sociétés coopératives socialistes, pour les achats en commun. Cette fédération possède un délégué qui la représente au sein du Conseil général de notre Parti ouvrier.

Il en est de même, du reste, pour le mouvement syndical. Les syndicats particuliers sont également affiliés au Parti socialiste et certains ont constitué des fédérations nationales: métallurgistes, travailleurs du bois, mineurs, industrie du livre, etc., etc.

Ces fédérations syndicales ont également le droit d'avoir un représentant au sein du Conseil général du Parti ouvrier, lequel forme ainsi un tout, et réunit dans ses cadres toutes les organisations politiques, syndicales, mutuellistes qui, ensemble, constituent la partie agissante et militante de la classe ouvrière, en lutte pour un avenir meilleur et pour la conquête de la société.

Cette concentration de toutes les forces prolétariennes, en une seule et unique organisation, nous paraît chose utile, désirable partout.

En laissant indépendants les unes et les autres, chacune de ces grandes organisations politiques, syndicales, coopératives, etc., il est à craindre que l'on crée un état de choses poussant au particularisme, à l'indiscipline, pouvant nuire, à certains moments, à l'unité si nécessaire au mouvement prolétarien.

Il y a eu, en Belgique, dans certains milieux syndicaux, des tentatives pour donner au mouvement syndical un caractère neutre, autonome. Le Parti ouvrier belge a combattu cette tendance fâcheuse à ses yeux et il a réussi à la faire abandonner.

Sans doute, il existe chez nous, à côté du mouvement syndi-

cal socialiste affilié au Parti ouvrier, des organisations syndicales catholiques et neutres; mais dans l'ensemble de la classe ouvrière organisée, elles forment la minorité. Néanmoins, en cas de grève ou de lock-out, on a vu souvent une entente momentanée s'établir entre ces divers groupements vivant séparément en temps ordinaire.

Un jour viendra peut-être où les divers groupements coopératifs feront de même, soit pour organiser des moyens de défense, soit pour acheter en gros des produits consommés par leurs membres, chacun de ces groupes conservant, pour le reste, leur idéal ou leurs vues particulières.

Nous estimons donc, en vertu des considérations qui précèdent, que le congrès socialiste international de Copenhague ferait chose sage en adoptant le projet de résolution rédigé par le *Parti Ouvrier Belge* (1).

Louis Bertrand.

---

(1) Voici la résolution présentée par le *Parti Ouvrier belge* au Congrès de Copenhague. Elle a été votée par le dernier Congrès extraordinaire du P. O. B., et rédigée par L. Bertrand:

« Le congrès recommande tout d'abord l'organisation coopérative aux travailleurs:

« Sur la question des relations entre les sociétés coopératives et les partis politiques;

« Sans méconnaître certains avantages matériels à la neutralité du mouvement coopératif,

« Estime, cependant,

« Que partout où la chose est possible, c'est-à-dire où la législation sur les Sociétés coopératives le permet, il est désirable que les coopératives affirment leur caractère socialiste;

« Qu'elles adhèrent effectivement au parti socialiste de leur pays respectif, en consacrant une partie de leurs bonis à des œuvres de propagande, d'éducation et de lutte pour l'émancipation de la classe ouvrière;

« Qu'elles se réunissent, en outre, en fédération spéciale, dans le but de faire en commun les achats ou la fabrication de produits consommés par leurs membres;

« Qu'elles réclament une part de représentation au sein de l'organisation centrale du parti socialiste;

« Qu'elles adhèrent à l'Alliance coopérative internationale, dans le but d'y faire prévaloir les principes socialistes, de façon à donner au mouvement coopératif un caractère de lutte contre le système capitaliste actuel, pour y substituer une organisation de la production et de l'échange conforme au but supérieur que poursuit le socialisme international. »

VIII

par Von ELM

Le congrès socialiste international de Copenhague et le congrès socialiste allemand de Magdebourg vont discuter la question coopérative. Les discussions seront une pierre de touche du degré de connaissance qu'ont les éléments dirigeants du socialisme sur la valeur et l'importance des coopératives pour le mouvement ouvrier en général (1).

---

(1) Voici la résolution présentée au Congrès de Copenhague par le Comité directeur de la Social-Démocratie allemande:

« Les coopératives allemandes ne peuvent s'affilier au Parti, à cause des obstacles prévus par la législation du pays. Il leur est expressément défendu de prendre part à un mouvement politique quelconque. La classe ouvrière, en tant qu'elle reconnaît le principe de la lutte des classes, s'est néanmoins beaucoup intéressée des coopératives ouvrières, quoique les coopératives soient absolument neutres au point de vue politique. Le renchérissement des denrées alimentaires et de tous les autres articles de première nécessité oblige impérativement les masses ouvrières de se procurer tous les avantages des Sociétés coopératives. Quand, il y a une dizaine d'années, les travailleurs organisèrent pour la première fois une propagande générale et énergique en faveur de l'entrée dans les coopératives, les leaders semi-bourgeois ou libéraux de la Fédération générale des sociétés d'achat et de coopération de l'Allemagne firent un véritable coup d'Etat: ils exclurent, au congrès coopératif de Kreuznach (en 1902) 99 Sociétés affiliées. Les Sociétés expulsées se réunirent ensuite les 17 et 18 mai 1903, à Dresde, pour former la Fédération centrale des coopératives allemandes. Les membres du parti social-démocrate ont des relations tout amicales avec cette Fédération centrale des coopératives.

« En ce qui concerne la force et le champ d'activité des coopératives ouvrières, nous nous en référons aux statistiques citées dans notre rapport général, qui sera également soumis au congrès de Copenhague. Constatons que la production propre des coopératives ouvrières fait des progrès remarquables chaque année. La coopérative des ouvriers du tabac, qui avait existé depuis dix-neuf années, a été incorporée dans les Magasins de gros des coopératives ouvrières, à la date du 1er janvier 1910. L'exploitation d'une savonnerie, qui vient d'être construite par les Magasins de gros

Le parti socialiste allemand s'est occupé à deux reprises de la question coopérative dans ses congrès. La première fois au congrès de 1892, à Berlin. A ce congrès, la résolution suivante fut adoptée :

Sur la question des coopératives, le parti maintient son point de vue, que voici : Il ne peut approuver la création de coopératives que là seulement où elles ont pour but de rendre possible la vie de camarades victimes des luttes politiques ou syndicales, ou encore là où elles peuvent servir à rendre plus facile l'agitation, à la libérer de toutes les influences extérieures des adversaires. Mais, dans tous ces cas, les membres du parti ne peuvent participer à la création de coopératives s'il y a des ressources suffisantes pour une base financière solide et s'il y a les garanties suffisantes d'une administration et d'une direction bien expérimentées dans les affaires ; sinon les socialistes doivent s'opposer à la création de coopératives ; ils doivent surtout combattre la croyance que les coopératives peuvent changer le moins du monde les conditions de la production capitaliste, élever la situation de classe ouvrière, rendre inutile ou même atténuer la lutte de classe politique et économique des ouvriers.

Des explications données par le rapporteur de cette question, Auer, et des discusisons générales, il résulte qu'il ne s'agissait, à ce congrès, que de prendre position envers les coopératives de production. On n'y avait pas parlé du tout des sociétés de consommation, qui, en Allemagne, d'après la statistique de l'*Union générale,* étaient alors au nombre de 344, avec 243.529 membres, avec des affaires qui dépassaient la somme de 67 millions de marks et avec leur bénéfice net de

---

des coopératives ouvrières, a commencé au mois de mai de cette année.

« Le congrès des coopératives d'Eisenach (1908), ainsi que le congrès national des Syndicats ouvriers, qui eut lieu la même année, ont étudié la question des contrats collectifs entre coopératives et syndicats. Des contrats collectifs ont été signés avec les organisations des ouvriers boulangers et des ouvriers du transport. Il a été institué un conseil permanent, composé de délégués des coopératives et des syndicats professionnels, pour la surveillance des contrats collectifs et l'aplanissement des différends qui pourraient s'élever.

« Il est du devoir de nos camarades, dans les coopératives ouvrières, d'y faire usage de toute leur influence, pour que les conditions de salaire et de travail, dans ces coopératives, soient supérieures aux conditions qui existent dans l'industrie privée. »

6.200.000 marks. Déjà, en 1892, le nombre des ouvriers adhérent aux sociétés de consommation était tout au moins de 150.000. Quant aux coopératives de production, il n'y en avait, en Allemagne, en 1898, que 13, avec 801 membres. Même la production propre des coopératives de consommation était, en 1892, sans doute considérablement plus grande que celle des coopératives de production, car plus de 50 coopératives de consommation avaient leurs propres boulangeries. Le fait qu'on ignorait complètement, au congrès de Berlin, en 1892, l'existence des coopératives de consommation, prouve qu'on ne leur reconnaissait presque aucune valeur pour la classe ouvrière. Bien que la résolution ne se rapportât qu'aux coopératives de production, elle a été, cependant, appliquée, sans distinction, à toutes les coopératives. La défense qu'on prit, en 1899, de la coopérative la « *Production* », fondée à Hambourg, fut considérée par beaucoup de membres du parti comme une trahison aux principes.

Les discussions qui eurent lieu dans toute la presse socialiste, à l'occasion de la création de la coopérative de Hambourg, dont le programme était considéré, dans les cercles dirigeants du parti, comme utopique, déterminèrent le parti à s'occuper de nouveau de la question des coopératives, dans son congrès de Hanovre de 1899. On ne peut pas dire qu'au congrès de Hanovre le parti socialiste allemand ait fait preuve d'une intelligence plus grande de l'organisation de la consommation. Cependant, on ne pouvait décidément plus ignorer simplement que les coopératives de consommation comptaient à ce moment 800.000 membres, dont 500.000 ouvriers, que les affaires dépassaient la somme de 200 millions de marks, que les trop-perçus distribués étaient presque de 20 millions. Les événements avaient démontré que la résolution de Berlin était caduque. C'est pourquoi le congrès la mit *ad acta* et la remplaça par le passage suivant, intercalé dans la résolution de Bebel:

Le parti est neutre vis-à-vis de la création de coopératives; il considère la création des coopératives, supposant existantes des conditions préalables nécessaires, comme propres à apporter quelques améliorations dans la situation économique de leurs membres; il voit encore dans la création de coopératives, comme dans toutes les organisations des ouvriers destinées à la défense de leurs intérêts, un moyen efficace à l'éducation de la classe ouvrière pour diriger elle-même ses affaires; mais il n'accorde à ces coopératives aucune valeur décisive pour l'affranchissement du prolétariat du joug du salariat.

Voici ce que je disais sur ce passage de la résolution dans ma réponse à l'enquête faite alors par les *Sozialisterche Monatschefte*, *sur les résultats du congrès de Hanovre* :

Il va de soi que le parti devait reconnaître les coopératives comme des organisations nécessaires à la défense des intérêts ouvriers; si cela avait été fait bien avant, on aurait évité beaucoup de disputes inutiles sur la question de savoir si l'intervention en faveur des coopératives peut se concilier avec notre programme (!!); on aurait encore évité l'interprétation complètement erronée, donnée à la fameuse résolution du congrès de Berlin. Plus important est encore le fait qu'on reconnaît, dans la résolution de Bebel, aux coopératives, la vertu de préparer la classe ouvrière à l'administration indépendante de ses propres affaires; ce qui fait qu'elles méritent non seulement l'appui matériel pour la défense des intérêts ouvriers. Si les membres du parti savaient bien apprécier cette raison décisive, ils ne critiqueraient plus désormais les coopératives restant en dehors de lui, mais en qualité de membres de ces coopératives, ils sauraient s'élever énergiquement contre l'esprit de boutique et la chasse aux dividendes, partout où cet esprit paraît dominer et ils auraient soin d'utiliser, au profit de la classe ouvrière, la force économique qui réside dans l'organisation de la consommation. Si cela arrive, alors un congrès prochain devra faciliter davantage le progrès des coopératives et reconnaître qu'elles peuvent avoir une valeur décisive pour l'émancipation du prolétariat du joug du salariat.

Dix ans ont passé depuis le congrès de Hanovre. La neutralité bienfaisante du parti vis-à-vis du mouvement coopératif a eu d'abord le bon résultat de mettre fin à l'agitation de quelques membres du parti contre les coopératives de consommation. Mais même après le congrès de Hanovre, les dirigeants du parti n'ont pas manifesté des sympathies particulières pour le mouvement coopératif. Et cela surtout à Berlin. Ici la neutralité signifiait une *indifférence absolue* envers les coopératives. C'est pourquoi le mouvement coopératif à Berlin n'a pas progressé du tout. C'est l'année commerciale 1908-1909 qui indique seule quelque progrès: le nombre des membres s'est élevé de 10.221 à 19.172, et le montant des opérations de 1.100.000 à 2.800.000 marks. La population berlinoise avait été la plus conservatrice de toutes les grandes villes d'Allemagne, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique. Il fallait toujours une impulsion du dehors pour que les berlinois aussi reconnaissent et mettent en pratique ce qui, d'ailleurs était depuis longtemps reconnu comme vérité. Mais depuis une dizaine d'années, Berlin est à la tête du

mouvement syndical et politique, et le développement du mouvement coopératif permet d'espérer que, sous ce rapport aussi, elle prendra une place importante. Peut-être on pourrait en douter si on lisait, au congrès de Copenhague, les discours des orateurs et des rapporteurs des réunions électorales de Berlin sur la question coopérative. Un des camarades trouvait nécessaire de mettre les socialistes en garde contre une appréciation exagérée du mouvement coopératif; et cela, à Berlin, où les critiques de la coopération ont empêché beaucoup l'essor de ce mouvement! Un autre se propose de dire, au congrès du parti, quelques dures vérités aux coopératistes purs — une espèce qui est tout à fait inconnue, même dans les coopératives. Un troisième reste toujours à la résolution de 1892.

L'homme est le produit de *ses conditions:* pour ces camarades, ce sont les conditions de Berlin seulement qui semblent être la règle; mais ils ignorent tout à fait ce qu'on peut obtenir par un travail conscient en vue d'un but précis, dans les coopératives. Berlin, avec sa grande population industrielle aurait dû dépasser depuis longtemps Hambourg. Malheureusement, ce n'est pas le cas, parce que c'est à Berlin que manque une appréciation juste de la valeur du mouvement coopératif. On avait dit que « pour la lutte de classe, les coopératives n'ont aucune importance ». Assurément, tant que les ouvriers eux-mêmes ne lui donnent pas cette importance! Dans la *Production,* de Hambourg, les trop-perçus ne sont pas payés comptant aux membres, mais mis à leur avoir, tant qu'ils n'ont pas un fonds personnel pour le cas de nécessité jusqu'à la somme de 100 marcks. Ce fonds, sans les sommes passées au compte des membres, a atteint, en 1909, le chiffre de 514.177.80 marcks. Les avoirs de 12.060 épargneurs à la caisse d'épargne de la *Production* étaient, à la fin de l'année, de 4.361.080. 30 marcks. On a restitué du fonds personnel et de la caisse d'épargne, en 1909, pendant la période de lock-out des ouvriers de bâtiment, du 5 juin jusqu'au 21 août, 222.288, 13 marcks de plus que dans la même période de l'année précédente. Le payement de cette somme prouve suffisamment quel secours précieux ont trouvé les ouvriers du bâtiment, dans les fonds personnels et dans la caisse d'épargne de la *Production,* pendant leur grande lutte. A Hambourg, on mène ainsi de grandes luttes de classes, comme celle des ouvriers du bâtiment en 1909.

Il faut espérer qu'on accordera aujourd'hui aussi, à Berlin, aux luttes économiques, la même importance qu'aux luttes politiques; sinon, je ne pourrais appeler cela qu'une grande infériorité.

Je vois un renforcement de l'organisation syndicale aussi

dans la production propre des sociétés de consommation, qui est d'une grande utilité, surtout aux ouvriers dont les salaires sont très inférieurs et qui sont empêchés de faire le moindre progrès, parce qu'ils sont obligés de se laisser nourrir et loger par leurs patrons. La *Production* nous montre ce qu'on peut obtenir avec une volonté méthodique, pendant 10 ans, dans une grande ville. Le montant des marchandises vendues, en 1909, est de 10 millions de marcks. 40 pour 100 de ces marchandises ont été fournies par la production coopérative, à savoir dans la boulangerie, pour 1.330.099 marcks, et dans l'abattoir pour 2.664.148 marcks. La *Production* occupait, en 1909, dans sa propre boulangerie, 58 personnes; à l'abattoir, 92; à l'atelier de menuiserie, 14; à l'atelier de ferblanterie, 12; à l'atelier de mécanique et à l'atelier de serrurerie, 24; à la blanchisserie, 3; en tout 203 personnes. A la distribution des marchandises, 51 personnes étaient employées dans le bureau, 78 dans le dépôt principal, 60 dans l'administration du dépôt, 297 à la vente; au total 486 personnes. La *Production* possédait, en 1909, des instruments de production d'une valeur de 5.500.000 marcks. Sur cette somme, il y avait pour 602.800 marcks de machines, instruments, voitures de transport, ustensiles, et pour 4.642.081 marcks de propriétés et de maisons. La propriété étant chargée d'hypothèques seulement pour la somme de 1.787.000 marcks, dont des hypothèques négociées par la *Production* elle-même, et 1.308.650 marcks mis dans les banques, il résulte que des instruments de production d'une valeur de 5 millions sont la propriété des membres de la *Production*. La *Production* a construit une série de grandes maisons, où se trouvent 600 logements pour ses membres.

Les *utopistes* qui, lorsqu'ils fondèrent la *Production,* furent couverts d'ironie et de sarcasme, ne se sont donc pas trompés, dans la confiance absolue qu'ils ont mise dans la force de la classe ouvrière. Il faut organiser la volonté prolétarienne, éduquer la classe ouvrière à l'idéalisme pratique, et alors elle saura montrer au monde qu'elle ne se contente pas de critiquer seulement la société capitaliste, mais aussi qu'elle peut construire dans cette société même, et mieux que cette société elle-même. Il ne faut pas oublier qu'à Hambourg la classe ouvrière est divisée sur le terrain coopératif, en deux camps, qu'il y a encore une société de consommation qui, en 1909, a fait des affaires pour la somme de 9 millions de marcks. Quels résultats ne pourrait-on pas obtenir, si toute la classe ouvrière de Hambourg unie s'efforçait d'atteindre les mêmes buts que la *Production!*

J'entends déjà les pessimistes dire: mais c'est Hambourg! A Hambourg, avec son prolétariat avancé, c'est possible, mais ail-

leurs, non. J'ai toujours contesté que les ouvriers des autres endroits soient plus bêtes et plus mauvais que ceux de Hambourg. Le prolétariat berlinois nous a prouvé, par son action politique et syndicale, qu'il peut aussi bien travailler que celui de Hambourg et même mieux encore. Ce qui faisait défaut à Berlin, c'est précisément ce qu'on voulait, par la résolution de Bebel: « l'éducation de la classe ouvrière pour faire ses affaires elle-même ». Si le parti socialiste veut sortir de sa neutralité décidée au congrès de Hanovre et collaborer à cette éducation, il sera applaudi par tous ceux qui veulent aller toujours plus avant; s'il se limite à faire une critique négative sur des questions secondaires, comme cela est arrivé au congrès de Hanovre, il ne travaillera pas au progrès du mouvement coopératif. Aujourd'hui, tous les discours les plus acharnés sur la neutralité exagérée ou sur l'appréciation exagérée, ne pourront entraver le mouvement dans sa marche!

Le mouvement coopératif, depuis qu'il s'est libéré du joug des sociétés de crédit qui se développent de plus en plus dans l'esprit capitaliste, et depuis qu'il s'est créé une organisation propre par l'*Union centrale des sociétés de consommation allemandes,* a conquis, dans une proportion toujours croissante, la sympathie de la classe ouvrière organisée dans les syndicats. Avant de rechercher les causes de ce progrès, il faut donner quelques chiffres sur le développement de l'*Union centrale* de 1903 à 1909:

	103	1909
Nombre des sociétés de l'Union	685	1.119
Nombre des sociétés rapportées	639	1.108
Nombre des membres	575.449	1.058.142
Nombre des magasins	1.597	3.265
Nombre des personnes employées	7.081	16.285
	Millions	Mks.
Affaires	176,4	382.
Marchandises fabriquées par les corporatives	14,7	53,4
Marchandises en dépôt	14,7	21,3
Restant de marchandises	19,1	38.8
Inventaire des machines	3,7	9,0
Valeur de la propriété	23,0	55,8
Capital propre	17,7	36,9

En comparaison avec ce grand progrès de l'*Union centrale,* le progrès des coopératives restées à l'*Union générale* est très

inférieur, comme le prouvent les chiffres suivants de 1905 et 1908.

	1905	1908
Nombre des sociétés	267	278
Nombre des sociétés rapportées	260	266
Nombre des membres	280.097	257.082
	Millons Mks.	
Affaires	53,8	65,2
Montant des marchandises fabriquées par les Coopératives	5,5	2,6
Restant	6,2	7,1
Avoir des membres	4,3	4,6
Réserve et fonds divers	2,9	3,2

Ce qu'il y a de remarquable dans ces chiffres, c'est l'augmentation dérisoire du nombre des membres et la diminution de la production coopérative. Il faut remarquer que les sociétés de consommation de l'*Union centrale ont gagné,* dans le même intervalle, autant de membres que les sociétés de consommation de l'*Union générale* en possèdent en tout, et le montant des marchandises produites par les sociétés elles-mêmes de l'*Union centrale,* atteint, de 1905 à 1908, de 17.400.000 à 36.800.000 marcks, c'est-à-dire a plus que doublé. La statistique de l'Union centrale des sociétés de consommation allemandes prouve que, même si non pas dans le même temps que la *Production* de Hambourg, le mouvement coopératif dans toute l'Allemagne est toujours en progrès. Le Dr Crüger voyait dans ce progrès, et avec raison, un complément du mouvement syndical; et c'est parce qu'il ne voulait pas que le développement tendit à la centralisation coopérative dans la *Société d'achats en gros* et à la production coopérative, qu'il exclut, à Kreuznach 99 sociétés de consommation, qui avaient cette tendance moderne. Il obtint le contraire de ce qu'il voulait. Il a contribué, malgré lui, à ce que les rapports entre les syndicats et les coopératives, en Allemagne, soient, comme l'a très bien dit Sidney Webb, « les rapports d'un mariage idéal, où chaque conjoint respecte l'individualité de l'autre et l'aide dans son travail. »

Les rapports entre les syndicats et les coopératives sont devenus, en Allemagne, de plus en plus amicaux. Les tarifs de tout l'Empire conclus avec les boulangers, et les ouvriers de transport, les tarifs locaux avec les employés de commerce, les

ouvriers de tabac, etc., ont trouvé l'approbation toute entière des organisations syndicales. La *Fédération des boulangers et pâtissiers* l'a dit nettement, dans une résolution votée dans la réunion générale de cette année. Dans cette résolution, la Fédération déclare que les tarifs conclus avec l'*Union centrale des sociétés de consommation allemandes* « doivent être considérés « sans conteste comme un progrès immense dans la voie de « l'amélioration des conditions du travail et du salaire des « ouvriers et ouvrières employés dans les boulangeries des « coopératives, parce qu'aujourd'hui, les conditions du travail « et les salaires des boulangers et des pâtissiers sont dans l'in- « dustrie privée beaucoup plus inférieures. » Le congrès coopératif tenu récemment au milieu de juin à Munich a manifesté, lui aussi, qu'il est prêt à soutenir les efforts des syndicats pour l'amélioration de la vie des ouvriers, non seulement en reconnaissant les tarifs syndicaux, mais aussi en engageant les coopératives à ne pas acheter les produits fabriqués dans les prisons et les produits de l'industrie à domicile. Le rapport entre la direction de l'*Union centrale des sociétés de consommation allemandes* et la *Commission générale des syndicats allemands* est si étroit, que les deux organismes veulent travailler, dans l'avenir, ensemble, pour la propagande contre le travail à domicile, et déterminer ainsi les syndiqués et les coopérateurs à utiliser en commun leur force économique comme consommateurs, pour la réalisation pratique des décisions prises au congrès. Déjà, en 1905, la résolution prise au congrès syndical de Cologne, mais surtout les résolutions prises au congrès coopératif de Munich, prouvent que, dans les milieux syndicaux, le point de vue de la résolution berlinoise du parti, que les coopératives ne sont pas à même « d'influer sur les conditions de production capitaliste ou d'améliorer la situation de la classe ouvrière », est depuis longtemps abandonné. C'est précisément dans l'action commune de ces deux grands mouvements économiques, que gît leur puissance. Leurs forces ne sont pas doublées, mais décuplées. Si, d'après tous les théoriciens socialistes, pouvoir économique veut dire pouvoir politique, il faudrait croire que le parti socialiste aussi devrait abandonner sa réserve envers le mouvement coopératif, comme il a déjà renoncé à sa réserve envers le mouvement syndical, et de le reconnaître comme un facteur égal dans l'affranchissement de la classe ouvrière du capitalisme. Le parti socialiste, s'il veut être logique avec ses principes, doit reconnaître le mouvement coopératif.

Le parti socialiste considère la concentration des forces économiques comme un acheminement vers le socialisme. Mais c'est un phénomène très intéressant que, dans la société capi-

taliste, le développement vers la grande industrie, ne se fait pas d'un pas égal, non pas parce qu'un progrès technique n'est pas possible partout, mais pour des causes tout à fait différentes. Le commerce des denrées coloniales, du lait, du pain, de la viande par exemple, n'a pas été touché pendant longtemps par la grande industrie moderne. Le gros capital ne s'est emparé de ces branches de commerce, et dans quelques endroits seulement, qu'après avoir vu, grâce aux coopératives de consommation, que, même dans ces domaines, une organisation perfectionnée, est possible. Les causes de ce phénomène résident dans les habitudes, dans la commodité du public, qui préfère qu'on lui apporte à la maison, les comestibles et les boissons nécessaires. Quel gaspillage de forces dans le commerce du lait et du pain dans les grandes villes! A Hambourg, par exemple, il y a des maisons qui sont servies par autant de marchands de lait et de pain que de familles y demeurent. Le boulanger se charge aussi de réveiller ceux qu'il sert! En Allemagne, les grands tarifs douaniers et les impôts indirects ont contribué beaucoup à déterminer ceux qui sont moins aisés à rompre avec leurs anciennes habitudes et de s'associer dans une organisation de consommateurs, pour se procurer les marchandises à bon marché. L'avantage pour les consommateurs organisés augmenta à mesure qu'ils trouvèrent le concours du public, qui les aida aussi à perfectionner leur organisation. Le secret du succès réside dans la suppression du bénéfice du commerçant. Les membres ont les marchandises au prix de revient. Moins grands sont les frais qui résultent de la vente des marchandises, grâce à une organisation plus grande et plus perfectionnée, plus grands sont les bénéfices des consommateurs. Pour augmenter ces bénéfices, les organisations locales se sont réunies dans une *Société nationale d'achats en gros*. L'Angleterre nous prouve de quel progrès est susceptible l'achat en gros, ayant à sa base la consommation organisée. Les sociétés anglaises d'achat en gros ont fait, en 1908, des opérations commerciales pour la somme de 650 millions de marcks. La *société allemande d'achats en gros* montre, si l'on tient compte de la durée de son existence, un développement beaucoup plus rapide que l'anglaise; le montant de ses opérations commerciales, de 1905 à 1909, monta de 38 millions à 75 millions de marks. Le passage des sociétés de consommation à la production coopérative des marchandises, pour les besoins locaux, et de la Société d'achats en gros à la fabrication coopérative des produits pour les besoins généraux des sociétés de consommation d'un pays, n'est que la conséquence logique du principe coopératif: d'abord la suppression du bénéfice du marchand par la consommation organisée, et puis, aussitôt que celle-ci s'est

suffisamment développée, la suppression du bénéfice des fabricants par la fabrication coopérative des marchandises. En Angleterre, 60.000 personnes sont employées à la production coopérative. On a construit là-bas, les plus grandes fabriques de chaussures, les plus grandes fabriques de pain du monde, ayant à la base la consommation organisée. La *Société allemande d'achats en gros* commence, cette année, par la fabrication du savon; en Angleterre, il y a déjà 3 grandes fabriques de savon coopératives.

De ce développement du mouvement coopératif, rapidement indiqué ici, les socialistes devraient, je crois, reconnaître la direction du développement coopératif. En Allemagne, nous sommes encore, sans doute, au début. Mais nous avons pourtant des commencements remarquables. 193 sociétés de consommation de l'*Union centrale* possèdent leurs propres fabriques de pain, qui emploient 1.762 personnes, dont 1.565 travaillent au tarif syndical. Le développement capitaliste vers la grande industrie est dans la boulangerie très peu accentué. Le progrès de la fabrication du pain coopératif est, à tous les points de vue, supérieur à la fabrication du pain dans les petites industries privées. Qui veut se renseigner sur la capacité économique des boulangeries syndicales, n'a qu'à lire le rapport d'une réunion des boulangers d'une grande ville. La capacité économique des boulangeries coopératives et surtout l'exploitation coopérative s'explique par le fait que, grâce à ces grandes affaires, elles sont à même d'utiliser toutes les conquêtes du progrès technique, ce que le petit commerce et la petite industrie ne peuvent pas; et qu'elles fournissent leurs marchandises aux consommateurs organisés au prix de revient. Partout, dans tous les domaines où les conditions préalables d'une organisation coopérative sont données, elle doit nécessairement dépasser le développement capitaliste. En Angleterre, le nombre des consommateurs organisés dépasse le chiffre de 2 millions; en Allemagne, l'*Union centrale* compte plus de 1 million de consommateurs organisés. Le grand nombre de consommateurs est intéressé dans une proportion beaucoup plus grande à la prospérité des entreprises coopératives, que les clients d'une affaire capitaliste privée, à celle-ci. Les magasins de vente des sociétés de consommation sont leurs propres affaires; les boulangeries, les abattoirs, les fabriques sont la propriété de la totalité; les avantages économiques vont à eux-mêmes et non pas dans les poches d'un membre isolé ou d'une association de capitalistes actionnaires. Plus est répandue dans le peuple la conscience de l'exploitation des masses par le capitalisme, plus grandissent les grandes organisations démocratiques, anticapitalistes des coopératives.

Quel socialiste, examinant les choses sans aucune idée préconçue, pourrait contester que ce n'est pas là le chemin qui mène au socialisme? Reconnaître les faits ne veut pas dire du tout exagérer l'importance du mouvement coopératif. Même les personnes qui y sont les plus actives, sont le plus loin d'exagrès croissant, à organiser la consommation; elles savent bien avec quelles difficultés on réussit à jeter les bases d'un progrès croissant, d'organiser la consommation; elles savent bien quelles difficultés il y a à vaincre pour aboutir à la production coopérative et c'est précisément la direction de l'*Union centrale,* aussi bien que tous les secrétaires des unions, qui cherchent à empêcher les sociétés de créer de nouvelles institutions, sans avoir les bases financières et commerciales nécessaires. Il est donc tout à fait inutile de mettre en garde les coopérateurs pratiques contre une exagération du mouvement coopératif. Le mouvement coopératif est celui qui, plus que tout autre, a cette vertu d'habituer les ouvriers à ne pas se vanter d'une force qu'ils ne possèdent pas, mais à faire le juste emploi de cette modeste force réalisée déjà aujourd'hui par l'organisation de la consommation. Si le parti socialiste veut augmenter au profit de la population ouvrière, la force économique du mouvement coopératif, il ne doit pas affaiblir l'enthousiasme produit ces dernières années, dans la classe ouvrière, pour ce mouvement.

Aucun coopérateur connu n'a jamais prétendu que le mouvement coopératif puisse, lui-même, transformer la société capitaliste. Chaque coopérateur sait que les coopératives ne songent pas du tout à prendre possession des grandes exploitations capitalistes; il sait que c'est seulement par la municipalisation et par la socialisation qu'on peut amener à la coopération les grandes industries capitalisées. Mais, il serait aussi fou de vouloir, comme plusieurs théoriciens en ont l'intention, planter dans toutes les directions des poteaux, marquant jusqu'où le développement coopératif est possible ou non. On pourrait facilement prouver que précisèment le mouvement coopératif, malgré toutes les prophéties sur la puissance invincible du capitalisme dans la société actuelle, a progressé beaucoup plus que ne s'y attendaient ses partisans les plus enthousiastes.

Les coopérateurs anglais agissent selon le principe: *Travaille et attends!* Il faudrait que le parti socialiste lui aussi, suivit ce principe vis-à-vis des coopératives. Le parti socialiste, reconnaissant la nécessité de l'organisation de la force économique

de la classe ouvrière, doit stimuler ses adhérents à un travail assidu sur le terrain coopératif, et aussi attendre en même temps tranquillement son développement lointain. Il faut dire, qu'il y a malheureusement beaucoup de socialistes qui croient avoir la vocation de critiques du mouvement coopératif, sans avoir rien fait le moins du monde pour la fortifier. Ils veulent remplir les coopératives d'*esprit socialiste*. Qu'entend-on par là? Les critiques, eux-mêmes, ne sont pas encore d'accord. La plupart des coopératives groupées dans l'*Union centrale*, ont prouvé qu'elles ne se contentent de parler seulement du progrès social, mais qu'aussi elles le réalisent. Les tarifs conclus sont reconnus, à part quelques exceptions sans importance, par toutes les coopératives. L'office du tarif de l'*Union centrale*, qui est composé d'un nombre égal de représentants des syndicats et des coopératives, fait toujours des efforts, pour amener les sociétés, qui n'ont pas pu accepter les tarifs à cause de leur situation difficile, à s'y rallier. D'après le progrès réalisé jusqu'à présent, on peut être sûr que les résolutions prises au congrès coopératif de Munich seront également appliquées. Mais l'action des coopératives dans le domaine du progrès social, dépend de leur *pouvoir;* plus grandes sont leurs affaires, plus grande est leur *capacité de produire*. Les coopérateurs se permettront peut-être de demander à leurs critiques berlinois, dans quelle mesure ils ont contribué, par leurs achats dans les coopératives, à les pénétrer de l'*esprit socialiste*.

Ou bien entendent-ils par là qu'il faut faire des discours de propagande pour le parti socialiste dans les assemblées générales des coopératives? Abstraction faite que cela est défendu par la loi des coopératives, ce serait méconnaître tout à fait l'esprit des coopératives que de vouloir leur demander de faire de l'agitation pour n'importe quel parti politique. L'achat de lard ou de pois n'est pas plus socialiste que conservateur; le bilan présenté à l'assemblée générale par la direction d'une coopérative ne peut pas être jugé à travers le programme d'un parti politique. Les coopératives sont des affaires commerciales, et il leur est absolument impossible de faire de la politique. Elles peuvent prendre position envers des mesures précises quand leurs intérêts sont directement atteints. Cela est assez souvent arrivé. Les coopératives ont entrepris toujours une action énergique contre l'impôt sur le chiffre d'affaires et sur les magasins. Et si, dernièrement, elles n'ont entrepris aucune agitation contre l'augmentation des tarifs douaniers, qui touchait aussi

les intérêts des consommateurs organisés, c'est parce qu'elles ont cru cela inutile, étant donnée l'agitation faite par le parti et les syndicats.

Les coopératives allemandes ont gardé dans tous leurs congrès, la neutralité la plus absolue envers tous les partis politiques. Elles respecteront cette neutralité dans l'avenir aussi; non pas par peur de heurter les sentiments de quelques éléments bourgeois, mais pour éviter un éparpillement du mouvement et la perte d'une influence énorme sur leur capacité de produire. Si le parti socialiste prétend avoir le droit de créer des organismes propres à lui, il doit reconnaître le même droit aux autres partis, aussi. En Angleterre, en Suisse et en Allemagne, l'éparpillement du mouvement coopératif selon les partis politiques ou les opinions religieuses, a été jusqu'à présent heureusement évité. Quelques tentatives faites dans ce sens par les chrétiens ont échoué. Mais dans les autres pays, comme en France, en Belgique, en Hollande, en Italie, le mouvement coopératif est au contraire très divisé: d'où un développement très difficile vers l'achat en gros et la production. Les partis socialistes de certains autres pays ont considéré jusqu'à présent le mouvement bien plutôt comme une vache à lait et ne l'ont pas apprécié pour lui-même ni pour le grand développement dont il est susceptible. Il est difficile de croire que les délégués des partis de ces divers pays veuillent renoncer à leur point de vue au congrès de Copenhague; bien que, même parmi les coopérateurs organisés de ces pays, augmente le nombre des voix en faveur de l'autonomie du mouvement coopératif, pour garder son unité à l'égard de tout parti politique.

Le *Bureau socialiste international* de Bruxelles pose pour le congrès de Copenhague, la question suivante: « Les coopératives doivent-elles être neutres, indépendantes des partis politiques ou rattachées à ceux-ci par un lien personnel ou même dépendantes du parti? »

Déjà cette question permet d'en déduire que la question de la neutralité ou non-neutralité a été beaucoup discutée dans ces pays. C'est chose impossible que de vouloir décider de la dépendance politique des coopératives dans un congrès international. Les délégués du parti socialiste allemand ne peuvent pas, à cause des difficultés juridiques, se prononcer pour l'union des coopératives avec le parti. La loi sur les coopératives dit expressément: « Si une coopérative se rend coupable d'une action ou d'une ommission contre la loi, menaçant ainsi

le bien public, ou si elle poursuit d'autres buts que ceux prévus par la loi, elle peut être dissoute, sans pouvoir prétendre à des dommages-intérêts. »

Aucun socialiste allemand, ne sera si naïf, vue la chasse entreprise depuis quelques années, en Allemagne, par les sauveurs de la classe moyenne contre les coopératives, et vues les sympathies des partis bourgeois et du gouvernement pour ces mêmes sauveurs, pour admettre que les coopératives ne seront pas dissoutes, si elles renoncent à leur neutralité politique! Conseiller aux coopératives une pareille folie, revient à les pousser au suicide. Si le congrès international veut obliger les coopératives à établir la moindre union avec le parti, les coopératives devront s'y refuser, dans l'intérêt de leur propre existence. Les coopératives anglaises procéderont pareillement, si non pour des raisons juridiques, mais pour sauver l'unité du mouvement syndical. La Suisse, l'organisation neutre hollandaise, le Danemark, la Suède, la Norwège, la Finlande y adhéreront; le résultat d'une telle attitude du congrès international sera donc que, sur 6 millions de consommateurs organisés dans les coopératives de consommation, les trois quarts, au moins, se prononceront contre la décision (1).

Le tableau suivant nous permettra de nous faire une idée exacte du mouvement corporatif dans les différents pays :

Pays	Population 1906 Millions	Nombre de membres des coopératives	Affaires des coopératives Millions en Marks	Affaires des Sociétés d'achats en gros Millions Marks
Angleterre	39.5	2.404.595	1.396	650
Allemagne :	52.2			
L'Union centrale		1.058.142	382	75
L'Union générale		257.082	65.2	—
Suisse	3	185.281	64.9	13.6
Autriche :	43.4			
L'Union centrale		206.620	50.6	11.2
L'Union générale		115.610	36.2	—
France	38.4	749.810	182	0.9
Belgique (coopérrtives socialistes)	6.4	140.730	32.5	2.4
Hollande (coopératives neutres)	4.8	52.565	12	3.8
Danemark	2.2	169.122	56	45.2
Suède	6.9	52.804	17.4	4.9
Norvège	—	5.756	2.7	0.7
Finlande	—	100.000	41.6	11.4
Russie	—	550.000	—	—
Pologne Russe	—	85.000	28	

La ville de Lodz, le Manchester russe, nous offre l'exemple le plus effrayant des tristes conséquences que peut avoir l'introduction des disputes religieuses ou politiques dans le mouvement coopératif. A Lodz, ville de 352.000 habitants, il y a ni plus ni moins que 54 sociétés de consommation. Il est très naturel qu'on ne puisse parler d'une capacité quelconque de ces coopératives. J'ai déjà montré au commencement de cet article, ce que peut faire une coopérative neutre, avec une organisation solide et une éducation coopérative, comme la *Production* de Hambourg. Le socialiste ne doit pas renier ses idées socialistes, à son entrée dans la coopérative; il doit manifester son esprit socialiste, en créant dans la coopérative des institutions qui soient des aides précieuses pour les ouvriers en lutte.

Les socialistes ont toute la possibilité de faire du mouvement coopératif un instrument de la démocratisation et de la socialisation des divers domaines de la société actuelle; et cela non en le revêtant d'un manteau politique, mais en s'efforçant de développer les embryons qui y sont à l'état latent, pour en faire une organisation meilleure et plus perfectionnée de la société.

Si le congrès international de Copenhague et le congrès socialiste allemand de Magdebourg prenaient des décisions dans ce sens, ils rendraient un grand service, non seulement au mouvement coopératif, mais surtout au socialisme, qui gagnerait ainsi en peu de temps, les sympathies des coopérateurs de tous les pays.

Adolphe Von Elm.

VIII

Ernest LENZ

Collaborateur à *Die Neue Zeit*

La première question qui est à l'ordre du jour au congrès socialiste international de Copenhague est: *Les rapports entre les coopératives et les partis politiques.* Une circulaire du *Bureau Socialiste International* fait remarquer:

« Le premier point à l'ordre du jour est une proposition qui s'inspire de celle qui a fait l'objet d'un débat au congrès de Stuttgart: *les relations entre les syndicats et les partis politiques.* Les coopératives doivent-elles être neutres, indépendantes des organisations politiques, rattachées à celles-ci par un lien personnel, ou bien affiliées au parti ? Tels sont les aspects du problème. »

Cette décision de discuter sur les coopératives au congrès n'a pas trouvé l'approbation de la *Konsumgenossenschaftliche Rundschau.* L'organe de l'*Union centrale des coopératives de consommation allemandes* écrit, dans son numéro du 2 avril: « Il nous semble qu'un congrès socialiste international est l'endroit le moins désigné pour donner des indications sur la meilleure façon de diriger une coopérative. Mais il est prématuré de discuter dès maintenant la discussion. Lorsque le congrès socialiste international aura parlé, les coopératives auront à la fin à dire encore quelque chose sur cette question. »

Et il nous semble, à nous, que la *Konsumgenossenschaftliche Rundschau* n'a pas bien compris la circulaire du *Bureau International.* Si les mots sur la meilleure façon de diriger une coopérative se rapportaient aux détails de l'administration, sur les méthodes d'achat ou de vente des marchandises, la *Konsumgenossenschaftliche Rundschau* aurait bien raison; de pareilles questions ne peuvent pas préoccuper un congrès socialiste international. Mais peut-on comprendre de cette façon cette question de l'ordre du jour? Il est bien clair que ces mots ont une autre signification, qu'il s'agit de l'esprit dans lequel doit être dirigé le mouvement coopératif, des grandes lignes de la politique coopérative, du rapport du parti ouvrier et des coopératives. Et ce problème est, certainement, une question tout aussi digne d'être discutée dans le parlement du

monde ouvrier que la question, discutée autrefois, des rapports du parti et des syndicats.

Même ainsi comprise, la question à l'ordre du jour ne trouvera pas non plus l'approbation de la *Konsumgenossenschaftlische Rundschau* et des directeurs du mouvement coopératif. Dans les milieux coopératifs, cela est hors de doute. Les coopérateurs militants ont une très grande passion pour la séparation des compétences. Ici les coopératives, là les syndicats, là bas le parti politique! Ainsi la séparation est nette. Chacun a son rôle et personne ne peut y fourrer son nez. On surveille jalousement les frontières, on défend jalousement toute transgression de la compétence. On dira que c'est purement bureaucratique. De fait, le bureaucratisme n'existe pas seulement dans l'Etat, il existe aussi dans le monde coopératif. Et pourquoi le bureaucrate coopératif doit-il être autrement fait que les autres?

Pourquoi n'aurait-il pas, lui aussi, son schéma, où il puisse intercaler tous les faits de cette vie si complexe? Le bureaucrate s'en tient plutôt à son schéma habituel qu'à la vie réelle. Et c'est ainsi qu'il inscrit la coopérative sur la feuille A, le syndicat sur la feuille B, le parti sur la feuille C, et puis il met tout cela dans une chemise sur laquelle est écrit « Neutralité », fort heureux qu'on puisse si facilement classer toute chose sous une rubrique.

Le bureaucrate coopérateur a, lui aussi, son bon droit à vivre. L'homme qui remplit fidèlement son devoir à son bureau et qui s'épanouit dans les intérêts limités de sa vocation, dans son horizon borné, est une force utile et nécessaire, lorsqu'il est à sa place. Le bureaucrate peut être très précieux dans sa place, mais il est incapable de diriger. De même qu'un bureaucrate d'Etat qui a pour fonction d'accomplir différents actes, ne peut pas se substituer à un homme d'Etat créateur, le bureaucrate coopérateur ne peut se substituer à l'homme politique coopérateur. La vertu du premier, dans son étroitesse relative, est pour le second un vice. Le coopérateur, homme politique, le dirigeant ne doit pas se renfermer dans les limites professionnelles, il ne doit pas s'attarder à des bagatelles, il doit voir au-delà des frontières du mouvement syndical; bref, il ne doit pas tomber dans le « crétinisme coopératif », dont la vanité neutraliste est une partie essentielle. Qu'est-ce qu'on voit? Dans la direction du mouvement coopératif, le courant du coopérativisme pur prend de grandes proportions. Selon que cela ren-

tre dans le schéma, on voit des choses qui n'existent pas, comme l'unité et l'égalité de toutes les variétés de coopératives; et, d'un autre côté, on ne voit pas des choses évidentes, à savoir que le mouvement coopératif, dans sa plus grande partie, recrute ses membres dans la classe ouvrière, et qu'ainsi, de fait, il est un mouvement de classe du prolétariat, une partie du mouvement social moderne. Ce fait, qui permettrait d'apprécier exactement toute politique par « l'argument » que nous sommes tous des consommateurs, et l'adhésion aux organisations de consommateurs est ouverte aux membres de toutes les classes.

Les chiffres montrent que l'élément ouvrier est prépondérant dans les coopératives. Voici quelques chiffres que nous extrayons du rapport, pour l'année 1908, de l'*Union centrale des coopératives de consommation allemandes:*

	1903	1904	1905	1906	1907	1908
I. Industriels indépendants et agriculteurs	46.378	53.902	58.450	61.494	67.201	71.903
II. Membres des professions libérales, fonctionnaires publics	22.593	30.085	27.897	29.488	32.122	35.456
III. Salariés	405.412	371.331	450.548	502.207	583.280	666.633
IV. Personnes sans profession précise	24.123	36.318	40.597	45.260	53.255	64.079
Total :	499.086	491.636	577.474	638.449	737.858	838.873

Pourcentage.						
I. Industriels indépendants et agriculteurs	9.39	10.96	10.12	9.63	9.11	8.58
II. Professionnistes libérales fonctionnaires publics	4.53	6.12	4.83	4.62	4.35	4.23
III. Salariés	81.25	75.53	78.02	78.66	79.05	79.54
IV. Personnes sans profession précise	4.83	7.39	7.03	7.09	7.49	7.65

Donc, 80 pour 100 des coopérateurs appartiennent à la classe ouvrière. Si on tient compte du dernier groupe qui représente un grand contingent prolétaire; si l'on retient que l'indépendance des industriels et des agriculteurs est une question douteuse, parce qu'un grand nombre de ces indépendants sont des industriels à domicile et autres, ayant les mêmes intérêts que la classe ouvrière; si on observe que parmi ceux qui appartiennent aux professions libérales, il y a un grand nombre de prolétaires; alors on peut dire tout tranquillement que les neuf dixièmes des coopérateurs appartiennent au prolétariat et qu'une grande partie des autres ont presque les mêmes

intérêts que les ouvriers. Et même pour des raisons intérieures, il n'en peut pas être autrement (1).

Mais le bureaucrate ne se soucie pas de ces faits palpables. Il ne se soucie pas que son attitude ne soit pas approuvée par la masse des coopérateurs. Il reste toujours à sa thèse mille fois répétée, que les coopératives de consommation sont les organisations des consommateurs sans distinction et qu'elles ne peuvent être au grand jamais des organisations de classe, et il insiste avec énergie sur l'indépendance vis-à-vis du mouvement de classe du prolétariat. Le coopérateur, homme politique, va procéder tout autrement, dès qu'il voit au-delà de son rôle limité dans le mouvement qu'il représente, et qu'il reconnaît avec quelles forces ennemies ou amies il doit compter. Il ne pensera pas de tourner la neutralité contre le mouvement ouvrier, mais de travailler de commun accord avec lui, non pas de ne pas provoquer aucun scandale dans les partis bourgeois, mais de trouver la meilleure union avec le parti ouvrier, qui possède la confiance des neuf dixièmes des coopérateurs; l'homme politique parlera moins de l'unité et de l'égalité imaginaire de toutes les espèces de coopératives, mais il reconnaîtra l'unité et l'égalité de toutes les branches du mouvement ouvrier; il citera moins les belles maximes: « la coopération est la paix », « l'unité est la force » et d'autres vérités profondes, mais il fera appel à la force vivante de la solidarité ouvrière; il parlera moins de l'égalité de tous les intérêts des consommateurs, mais il reconnaîtra le caractère de classe de la loi contre les coopératives; il couvrira moins ses adversaires de gros volumes et les noiera moins dans des flots d'encre, mais il pensera à lutter vigoureusement contre les vexations provoquées par les classes dirigeantes et leurs serviteurs. Le mouvement coopératif ne peut pas être politique; cela, nous l'apprennent les poursuites sans nombre contre les coopératives, dans un temps comme le notre, où la lutte de classe prend un caractère si violent. Les coopératives anglaises aussi ont leur comité parlementaire, et le mouvement coopératif allemand pourrait apprendre beaucoup du mouvement coopératif belge. Que la politique des coopératives de consommation ne puisse être que la politique du parti socialiste, cela va de soi. Seulement, s'il n'y avait pas cette crainte non justifiée de perdre quelques mem-

(1) Un rapport de l'*Union centrale* pour l'année 1909 paru après cet article, confirme ce que nous avons dit plus haut.

bres! Ceux qui, par des raisons politiques quitteront le mouvement seront vite remplacés par beaucoup d'autres, et le bénéfice, qui résulterait pour les coopératives de consommation, si elles restaient comme une armée compacte côte-à-côte des autres organisations ouvrières, ne peut pas être encore évalué. Qui pourrait résister longtemps à cette phalange?

Nous ne sommes pas encore si avancés, et c'est pourquoi il est bien, surtout en tenant compte des conditions de l'Allemagne, que le congrès international de Copenhague, — et après lui le congrès allemand — discute la question des rapports du parti et des coopératives. On peut dire dès maintenant que, non seulement il précisera notre point de vue théorique sur le mouvement coopératif, mais encore — tenant compte des conditions particulières nationales — il donnera à la classe ouvrière les directions de la politique à suivre vis-à-vis du mouvement coopératif et fixera clairement les devoirs des membres du parti socialiste qui adhèrent aux coopératives de consommation. Le mouvement coopératif est devenu une partie du mouvement social si important et si fertile pour la classe ouvrière que le parti ne peut plus se borner longtemps à le regarder favorablement ou à le laisser aller où il va. C'est à peu près le point de vue de la résolution de Hanovre, le point de vue de la neutralité bienfaisante, mais qui ne peut pas être définitive. Cet état anti-naturel ne pourra plus être supporté longtemps: qu'une partie importante de la classe ouvrière ne soit pas entraînée sous la bannière du socialisme.

Il faudrait ici rappeler la parole de Lassalle sur le lamentable manque de besoins des ouvriers. Est-il possible que le prolétariat regarde indifféremment comment ses organisations vont dans des mains étrangères et ne sont pas dirigées dans son esprit et qu'il tolère qu'on lui dise que le mouvement coopératif a ses lois particulières de développement et n'a rien de commun avec le mouvement social

Et lorsque le coopérateur pur dit: « Pas de division des coopératives par l'action politique; dans leur unité git leur force; c'est pourquoi nous sommes pour la neutralité », voici ce que nous répondons, nous, en socialistes: « Mais oui! Pas de divisions du prolétariat, dont la force est dans l'unité! C'est pour cela que nous sommes contre la neutralité et pour l'unité du mouvement social. » Nous savons qu'un lien plus étroit avec le mouvement ouvrier ne peut pas nuire aux coopératives, que plus elles seront attachées à leur base naturelle, plus

grande sera la force qu'elles y puiseront. On saura trouver la forme nécessaire, sans porter atteinte à l'administration indépendante des coopératives, et sans dépasser les limites établies par les lois allemandes! »

Nous ne sommes pas inquiets pour ce développement. Le bon sens de la classe ouvrière et la bêtise de nos adversaires sont des garanties sûres pour l'avenir. S'ils continuent avec leur furie aveugle contre les coopératives comme jusqu'à présent, ils auront vite dégoûté le dernier partisan de la neutralité et consolidé dans une seule unité toutes les parties séparées du mouvement ouvrier. Mais ne serait-il pas préférable que la classe ouvrière elle-même prit l'initiative de réaliser ce progrès?

Ernst Lenz.

La Crise Syndicaliste

ENQUÊTE [1]

VI

Raoul LENOIR

Secrétaire de l'*Union des ouvriers en Métaux*

Crise? Ce mot me parait trop grave, pour juger la situation actuelle du syndicalisme français.

Le terme *Crise* impliquerait nécessairement un malaise profond, qui proviendrait directement et exclusivement des syndicats, quelque chose comme la faillite d'un système, entraînant un discrédit général, un arrêt dans le recrutement, des doutes angoissants sur l'efficacité d'une action, un découragement contagieux des militants, un apaisement maladif des tendances, provoqué par l'anémie des conceptions, des volontés et des espérances.

Peut-on, sans exagération, affirmer que le syndicalisme est atteint d'un mal aussi intime et aussi grave, justifiant un cri d'alarme, permettant le soupçon sur sa réserve de vie, sur son ressort d'énergie, sur la légitimité et les résultats de son action? Je ne le crois pas, tout en reconnaissant cependant que de réelles difficultés se dressent devant lui.

L'impression d'une crise peut être donnée facilement à tous ceux qui trop naïvement, avaient jusqu'à ce jour escompté un acheminement *trop normal* des idées et des résultats du syndicalisme. Dans ce cas, difficultés et résistance signifieraient crise. S'il est nuisible à l'élan, de disséquer trop minutieusement les conséquences d'un geste à accomplir, l'excès d'imprévoyance conduit, par contre, à des surprises et à des désillusions bien dangereuses. En toute chose, surtout lorsque l'on a intérêt à agir, il faut calmer l'appréhension des difficultés et de l'imprévu; mais pour agir utilement, il faut avoir l'énergie et la prévoyance de ne pas les ignorer.

(1) Voir les numéros 216, 217 et 220 du *Mouvement Socialiste*.

Or, aujourd'hui, le syndicalisme se heurte à des obstacles immenses, mais non insurmontables, et ceux qui sont d'essence bourgeoise et capitaliste, loin de témoigner une crise, attestent au contraire l'étendue des forces ouvrières organisées qui, bien qu'encore impuissantes, provoquent des mesures de défense et de conservation.

Ces obstacles sont multiples et divers, et ce ne sont que quelques-uns seulement que nous pouvons examiner ici.

Le point faible, le plus apparent, du syndicalisme français, réside incontestablement dans *le manque d'unité des principes fondamentaux des syndicats ouvriers*. Sous le prétexte de liberté et d'autonomie, les syndicats adhérant à la C. G. T. emploient des méthodes d'action, défendent des principes d'organisation qui se contredisent réciproquement, entretenant les travailleurs dans la confusion et l'équivoque. Unies par un mot, mais divergeant dans les actes les plus importants, les organisations sont vouées à de continuels heurts, qui finissent par irriter les tendances et les font dégénérer en passions.

Le camarade Keufer, dans le *Mouvement Socialiste* d'avril 1910, se plaint amèrement de cet état de choses et naturellement la responsabilité remonte, selon lui, à la tendance à laquelle il n'appartient pas.

Nous pourrions rechercher, de l'autre côté, le lapin qui a commencé, et nous opposerions sans grand effort, des victimes différentes. Mais ce sont des causes qu'il importe de rechercher et non des bouc-émissaires de la division.

Sans doute Keufer ne récrimine pas sans quelque raison contre l'intolérance dont il se dit victime, et contre les polémiques violentes auxquelles révolutionnaires et réformistes se livrent depuis 10 ans. C'est un état de choses des plus pénibles, et tous les militants qui placent leur personnalité au-dessous de l'intérêt général partagent son désir et son espérance.

Pour que la loyauté et la correction s'établissent dans les discussions, il faut autre chose que des désirs: il faut que des raisons réelles exigent et imposent cette règle de respect, de tolérance et de courtoisie. Et rien autre chose ne peut créer ces raisons, que le respect par chaque militant syndicaliste des principes généraux qui doivent être les *points communs* de tous les syndicats ouvriers.

La liberté et l'autonomie peuvent ensuite s'exercer librement sur tout ce qui ne touche pas à ces points essentiels, dont l'ob-

servation seule peut caractériser l'unité ouvrière, sans dépendance inutile et sans entrave à l'initiative de chacun.

Or, il serait impossible de démontrer que *ce minimum de points communs* existe, qu'il y a des contacts concordants et sympathiques protégeant les organisations confédérées contre les collisions violentes qui se produisent inévitablement au cours de l'usage de leur autonomie et de leur évolution quotidienne.

Il me serait pénible de laisser croire à un désir de critique systématique et de mauvais goût. Ma pensée n'est pas de douter de la bonne foi ni de la sincérité de tous ceux qui ne pensent pas comme je pense, mais j'ai aussi le désir d'être clair et précis.

Sans doute, la défense des intérêts professionnels apparaît à beaucoup comme une fonction commune et suffisante pour établir l'unité d'action et de but. Cette argumentation est sans valeur, car il serait facile de prouver que sur ce terrain les divergences sont bien rares et peu profondes, et que les désaccords graves et nuisibles viennent de ce que *toutes les organisations* élèvent, complètent, dépriment ou ennoblissent leur action professionnelle par des tactiques égoïstes ou généreuses, qui deviennent des sources de discorde, de suspicion et de déchirement.

Aucune loyauté solide et durable, aucune tolérance raisonnée et profitable, aucune détente utile, aucune collaboration réelle ne pourront s'exercer, tant que l'action des organisations et des militants apparaîtra en toutes ses manifestations, comme des gestes d'opposition et de représailles, dirigées contre d'autres organisations et d'autres militants.

La présence aux banquets ministériels de militants syndicalistes, lorsque les gouvernants marquent une haine féroce pour d'autres syndicalistes;

L'approbation par l'organe de polémique et d'injures des syndicalistes modérés, de la loi odieuse des retraites ouvrières, humiliant le prolétariat par l'aumône de 45 centimes par jour après 50 ans de travail;

Les demandes de subventions au gouvernement de répression, après les grèves du Pas-de-Calais, le « complot royaliste » visant la C. G. T., après Raon-l'Etape, Draveil, le guet-apens de Villeneuve, les arrestations scandaleuses, arbitraires, illégales du Bureau de la Confédération et de 30 autres camarades;

Le Conseil supérieur du Travail n'apparaissant pas comme un organisme de division et de provocation;

La discussion avec le sénateur Touron, qui déclare qu'en principe il est contre toute concession, car la première en impose une seconde, et ainsi de suite, avec des membres résolument, cyniquement hostiles à la classe ouvrière, votant contre l'amnistie, contre tout perfectionnement au droits ouvriers;

Voilà toute une série de faits attristants.

Ne ressent-on pas que les militants qui polémiquent durement avec une partie des travailleurs organisés, et qui font preuve d'une scrupuleuse correction, d'une patiente loyauté envers ceux qui méprisent et combattent publiquement la classe ouvrière, offrent un contraste irritant et creusent chaque jour davantage le fossé qui sépare les deux fractions du syndicalisme français?

Le discours de Bandol, où Clémenceau, après les assassinats ouvriers, clamait sa belliqueuse confiance en une partie des organisations françaises, n'était-il pas péniblement symptomatique? Certes, je n'impute pas la responsabilité de ce discours insolent et humiliant aux organisations qui apparaissaient comme l'ultime espérance clémenciste. Mais le fait qu'il ait pu être prononcé sans apparence d'incohérence et sans être suivi d'un désaveu évident, indique qu'en ces circonstances douloureuses, le crime et le sang ouvrier n'avaient qu'insuffisamment ému les organisations spectatrices, toujours méfiantes et quasi indifférentes.

L'antimilitarisme n'est-il pas encore un point de contact primordial. Les *balles de grèves* dont les essais se poursuivent, ne démontrent-elles pas qu'entre le mouvement économique et la giberne du soldat il y a une relation directe, que, par opposition toujours, la même fraction organisée nie systématiquement, pour se conserver des sympathies qu'elle juge nécessaires.

D'autres détails, qui n'ont qu'une importance complémentaire, seraient à signaler. L'acceptation de la légion d'honneur par des fonctionnaires syndicaux, des mains de ministres responsables de meurtres ouvriers; la demande de ces décorations pour des fonctionnaires d'autorité exerçant par domestication et par goût contre les travailleurs en grève, etc..

L'élection de Niel au secrétariat de la Confédération fut-elle un acte de concorde ou un geste d'aveugle passion contre *tout le prolétariat organisé,* qui a besoin de droiture, de fidélité,

d'énergie persévérante et honnête? Il a suffi que le candidat ait abandonné ses camarades de lutte, qu'il ait rejeté ses conceptions de la veille, qu'il surgisse soudain contre la fraction qu'il avait guidé, excité, et cela au moment où elle était aux prises avec de réelles difficultés. Ce fut encore là une faute d'une gravité exceptionnelle. Il a fallu qu'un homme combattu la veille, abdiquât sur le fossé pour qu'il devint l'idôle, l'arme de discorde et de provocation! Etait-il sensé d'imposer aux organisations une telle épreuve?

Voilà les principales sources de divergences, et si tous nous étions capables d'un examen détaché et loyal, nous sentirions avec plus de sensibilité les obstacles qui sont créés par notre propre milieu et qu'il n'est pas impossible d'éviter dans l'avenir.

Bénéficiant de ces désaccords et de cette antipathie permanente, les gouvernants, instruments dociles et armés de la classe capitaliste, trouvent un terrain favorable aux manœuvres les plus perfides, aux projets les plus dissolvants.

Si les syndicats français avaient une vue uniforme sur les projets de canalisation, de dérivation et d'étranglement que nourissent les réacteurs de toute étiquette, nul doute que la force de résistance éventuelle découragerait les plus opiniâtres des adversaires des syndicats ouvriers. Et alors, apparaîtrait à tous la réalité d'une situation, qui marque plutôt l'accomplissement d'une *première étape* qu'une crise syndicale.

Le mouvement syndical paraît aujourd'hui comme concentré à un immense carrefour qui est la C. G. T. Depuis plusieurs années déjà, ses effectifs sont indécis, hésitants. Autour de lui se sont coalisées toutes les forces capitalistes et patronales. Des voies multiples peuvent conduire les syndiqués vers l'ennemi commun, uni et concerté, qui emprunte un visage souriant ou rébarbatif, un langage captivant ou brutal, des moyens perfides ou cyniques, suivant la voie que suivent les organisations.

Dans le lointain brumeux, les unes se plaisent à admirer le Ministère du Travail, qui semble un lieu paisible et plein de sécurité. D'autres tournent leurs regards irrités vers la silhouette sombre et provocante de la préfecture de police. Lorsque le ciel est serein, c'est l'architecture du Palais-Bourbon qui suscite des espérances et absorbe des attentions. Une autre partie se plaît au carrefour de l'arrêt et marque sa préférence pour un stationnement définitif.

Et plus loin encore, tout autour, partout, ce sont les casernes au style uniforme, qui matérialisent le militarisme moderne, la domestication des forces du travail, la garantie de l'ordre bourgeois. Aucune artère, aucune issue ne peut éviter le contact des forces de progrès et de mieux-être avec cette barrière compressive, violente et rétrograde. Pourtant beaucoup affirment à son égard une puérile indifférence.

Et cependant le mouvement syndical doit poursuivre sa marche. Il lui faut s'engager résolument, audacieusement, dans une des voies, la plus large, peut-être la plus pénible, mais qui lui permettra d'engager toutes ses forces, toutes ses initiatives, toutes ses énergies. Au cours de chacune de ces voies, il y a des dangers immenses. Dans certaines, ces dangers sont la provocation, la répression et la brutalité; dans d'autres, ce sont la domestication humiliante, l'inertie décevante, l'espérance chimérique, la duplicité dégradante, la collaboration immorale.

Il faut que le mouvement syndical choisisse, loyalement, sincèrement le chemin qui convient à son but, celui qui permet le mieux d'utiliser les ressources du tempérament et des impulsions guidées, régularisées, coordonnées.

Il ne peut être question de faire triompher une tendance, en disqualifiant l'autre, mais au contraire de provoquer un examen attentif des nouvelles formes d'organisation, de résistance, patronale et gouvernementale, et d'y faire face par une conclusion courageuse et sincère, excluant toute prépondérance et toute humiliation.

Il est peut-être prétentieux d'indiquer le remède, naïf d'en espérer la rapide efficacité.

Beaucoup s'y opposeront, mais les syndicats, les fédérations vraiment soucieux de leur mission l'accepteront, parce que la voie à choisir n'est pas indiquée par une nuageuse philosophie ni par un puéril entêtement, mais imposée par la coalition haineuse d'une classe inquiétée par les perturbations constantes qui diminuent sa jouissance et sa sécurité.

Inévitablement, un travail de nivellement s'accomplira. Une colonne formidable d'organisations ayant des aspirations et des principes communs, une dignité virile, une volonté d'indépendance et d'action, se mettra de nouveau en marche, s'unifiant non dans un mot, mais dans un but. Derrière, resteront les éléments étiolés par la timidité ou trop habiles par ambition. Ils se répandront dans les voies dédaignées par les gros contin-

gents. Ils prendront connaissance des bulletins de victoire ou de défaite, et, à l'abri des dangers immédiats et des violences de l'armée, ils combattront l'antimilitarisme et feront la critique de la stratégie des forces engagées. Ce seront les sages, les prudents. Il y en a partout, dans tous les siècles et dans tous les milieux.

Le travail, qui est la puissance réelle et unique des hommes, ne peut être éternellement asservi par la minorité triomphante d'aujourd'hui, qui jouit d'une force et d'une autorité purement artificielles et conventionnelles. Cette force n'est fertilisée que par l'ignorance. L'élévation fatale de la mentalité ouvrière amènera seule la fin de cet état de choses.

Et c'est dans cette ultime vision d'avenir, dans la pression de progrès et de perfection qui est la conséquence même de la vie, que réside le remède aux périodes de discorde, de confusion, que le syndicalisme français traverse depuis l'avènement du socialiste Millerand au pouvoir.

Les militants actuels peuvent efficacement contribuer à l'orientation conséquente et rationnelle de la vie syndicale en France. Ils peuvent devancer la décision bien lente qui se dégagera inévitablement de la réalité des choses.

Le voudront-ils? Ce serait le remède le plus prompt et le plus désintéressé. Si non, c'est le temps qui accomplira cette œuvre, sans profit et sans gloire pour les intransigeants d'aujourd'hui.

Raoul Lenoir.

LES PARTIS SOCIALISTES

Le Congrès de Paris et la Coopération

Les deux journées du Congrès de Paris, qui s'est tenu, les 15 et 16 juillet, dans la nouvelle salle de *la Bellevilloise,* n'étaient que la suite du Congrès de Nîmes, qui n'avait pu aborder son ordre du jour, en raison de la discussion incidente de la question des retraites ouvrières.

En réalité, les deux journées étaient insuffisantes, et il fallut, non seulement ne pas discuter des questions à l'ordre du jour, mais même écourter la discussion sur la seule des questions étudiée : celle des Coopératives.

1° *Questions diverses*

C'est donc, sans étude préalable que furent adoptées les différentes motions sur le chômage (1), l'arbitrage international

(1) Motion sur le chômage :

Le Congrès constate que le chômage est inséparable du mode de production capitaliste et notamment du développement du capitalisme, de l'industrialisation de la femme et de l'enfant, ainsi que des fluctuations qui se produisent dans l'immigration des travailleurs ; il ne disparaîtra qu'avec lui.

Le Congrès estime cependant qu'il appartient à la classe ouvrière, afin d'accroître sa force de résistance et de combat, de travailler à atténuer et réduire les effets de ce fléau. Cette action doit s'exercer par l'action internationale des travailleurs.

C'est dans ce but que le Parti a réclamé et continuera à réclamer l'établissement d'enquêtes menées par les organisations syndicales ou, comme en Allemagne, par les organisations syndicales et les administrations publiques, d'accord à l'effet de dresser des statistiques qui déterminent l'étendue du mal, ses modalités et ses causes.

C'est dans ce but aussi que le Parti doit mettre les pouvoirs publics en demeure de procéder à une meilleure ordonnance des travaux publics de l'Etat, des départements, des communes et des travaux privés qui en dépendent, afin d'éviter les crises résultant d'un brusque appel de la main-d'œuvre sur un point donné du territoire.

et le désarmement, les résultats internationaux de la législation ouvrière (1), l'organisation d'une manifestation contre la peine de mort, l'organisation de la solidarité internationale.

On adopta les propositions des commissions sans discuter, et la résolution protestant contre la peine de mort (en matière politique) fut votée, sans qu'on se rendît compte qu'en condamnant la peine de mort en matière politique, on condamnait la tactique employée par le Parti Socialiste Révolutionnaire russe et les procédés terroristes de son organisation de combat.

Sur la question de l'arbitrage international et du désarmement, la motion suivante, adoptée par 292 voix contre 43, n'est

---

C'est dans ce but encore que le Parti doit mener une agitation incessante en faveur de la réduction des heures de travail contre le marchandage, contre le travail aux pièces et contre les primes patronales à la surproduction.

C'est dans ce but, enfin, que le Parti doit faire campagne en vue de l'institution d'une vaste assurance sociale étendue non seulement à la vieillesse, mais à tous les risques sociaux dont le chômage demeure le plus nocif et le plus meurtrier.

1) Motion sur les résultats internationaux de la Législation ouvrière:

Le Congrès charge le secrétariat du Groupe Parlementaire de joindre à la présente résolution, un bref exposé de l'état actuel de la législation du travail en France. Il devra exposer, et ce qui est fait, et les projets déposés par le groupe parlementaire du Parti. Il devra aussi dire dans quel état lamentable se traîne dans notre pays l'application des lois votées, état lamentable en raison d'une jurisprudence de classe, de l'insuffisance de l'inspection du travail et aussi des trop nombreuses dérogations accordées.

II

En raison de l'état actuel de la législation internationale et de ses résultats, le Congrès déclare que le Parti Socialiste reconnaît la nécessité de la législation du travail nationale et internationale.

Il affirme d'autre part que, quels que soient les résultats de cette législation, la misère ouvrière et paysanne ne sera complètement abolie et le travail complètement affranchi que dans la société socialiste, réalisée par l'expropriation politique et économique de la bourgeoisie.

Dans l'état actuel de la société capitaliste, le Parti socialiste, dans sa lutte pour les réformes, trouve devant lui, comme un des principaux obstacles, le système de la paix armée qui réclame sans ces-

que la répétition de tous les manifestes pacifistes et ne se distingue par aucune originalité :

L'Internationale ouvrière, après avoir affirmé une fois de plus que la guerre ne saurait prendre fin qu'avec l'ordre capitaliste, déclare qu'elle constitue la meilleure ligue pour la préservation de la paix.

---

se de nouveaux armements et absorbe la plus grande part des différents budgets nationaux.

C'est donc, pour tous les partisans sincères d'une législation du travail, une nécessité impérieuse que de refuser dans tous les pays à la fois les budgets militaires, ainsi que de combattre toute nouvelle demande des gouvernements bourgeois d'accroître le budget de destruction et de mort au détriment du budget des réformes et de vie.

La législation du travail n'aura son maximum d'efficacité que si elle devient internationale. Par là, en particulier, on enlèvera toute valeur au prétendu argument tiré de la concurrence internationale. Dans ce but, le Parti mettra son effort à multiplier les conventions internationales concernant la législation ouvrière.

Le Parti socialiste, d'autre part, ne saurait souscrire aux mesures tendant à établir une inégalité entre les ouvriers étrangers et nationaux. Il réclame des Parlements une loi interdisant aux employeurs d'aggraver les conditions d'exploitation pour les ouvriers d'origine étrangère.

Le Parti socialiste affirme enfin que les travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture n'obtiendront le maximum d'efficacité de la législation du travail que par le maximum d'organisation sur le terrain politique et le terrain économique.

Le Congrès émet le vœu que le B. I. publie tous les ans, en dehors du bulletin, un fascicule contenant les lois ouvrières votées dans les différents Parlements et les différents projets de loi déposés pendant la même année. Cette publication devra être suffisante pour que, dans chaque pays, le secrétariat du Parti puisse en envoyer un exemplaire au moins à chaque fédération.

Le Secrétariat international devra insister auprès des secrétaires des groupes parlementaires pour obtenir communication des documents qui auront pour but de faciliter, dans la mesure du possible, l'unification de la législation du travail.

Le Congrès émet également le vœu qu'à l'époque des congrès internationaux et, s'il y a lieu, plus souvent, le B. I. provoque des conférences de parlementaires, de juristes et de représentants d'organisations ouvrières pour examiner d'un commun accord, les points les plus importants et les plus urgents de la législation du travail dont l'application intéresse la classe ouvrière et paysanne de tous les pays.

Elle a déjà mené et mènera pour cet objet une action d'autant plus énergique et efficace qu'elle grandira elle-même en force et en cohésion et pourra d'une façon plus suivie et plus ferme traduire dans les faits les résolutions de ses Congrès et du Congrès de Stuttgart, notamment dans le cas de menace de conflits armés entre nations.

Mais c'est précisément parce que l'Internationale ouvrière est la meilleure ligue pour la préservation de la paix, qu'elle ne saurait se désintéresser même des tentatives faites en dehors d'elle pour garantir cette même paix.

Sans s'illusionner sur l'étendue des résultats qui, dès maintenant, peuvent être ainsi acquis, mais persuadée que le progrès total est fait des progrès journaliers incessamment réalisés, l'Internationale agira donc pour obliger les gouvernements à prendre eux-mêmes au sérieux les tentatives de plus en plus nombreuses, de règlements à l'amiable des conflits entre nations et assurer le fonctionnement le plus régulier et le plus généralisé possible des cours d'arbitrage que la bourgeoisie capitaliste a été contrainte d'instituer, en grande partie du reste sous la pression grandissante de l'opinion socialiste.

Elle agira de même pour favoriser dans tous les pays, le développement d'un enseignement à base pacifique, à donner par les instituteurs à l'enfance et à la jeunesse, afin de préparer les générations qui, tout préjugé militariste et chauvin aboli, embrassent dans une commune sympathie tous les membres de la grande famille humaine.

Dans le même esprit encore, elle fera effort incessant pour poursuivre le désarmement simultané des nations et la substitution aux armées permanentes, instruments d'invasion et de conquête, des milices nationales, simples forces de défensive.

La motion que les insurrectionnels opposaient, et qui recueillit 34 voix, avait le tort de ne pas s'appliquer du tout à la question.

Sur la question de la *solidarité internationale,* la 1re partie seulement est résolue par la motion de Vaillant, la 2e partie concernant les grèves fut résolue en principe par l'adoption d'une proposition faite par Branting, au nom de la Suède, et qui n'a qu'un caractère pratique.

Pour la 1re partie, le *secrétariat international* posait ainsi la question: « Comment faut-il s'y prendre pour exécuter rapidement, par exemple, en cas de menace de guerre, la résolution de Stuttgart? »

Vaillant répondait par la motion suivante:

En tout cas où il y aurait menace de conflit entre deux ou plusieurs pays, s'il y a hésitation ou retard de décision de leurs partis

nationaux consultés, le secrétaire du B. S. I., sur la demande d'au moins un des prolétariats intéressés, convoquera d'urgence le Bureau socialiste international et la Commission socialiste interparlementaire, qui devront aussitôt se réunir, soit à Bruxelles, soit en tout autre lieu qui, suivant les circonstances, paraîtrait mieux convenir.

Guesde se leva, comme à Nancy, pour demander qu'on n'infligeât pas une sorte de déchéance morale à la nation qui ne ferait pas appel à la convocation du *Bureau Socialiste international,* en le convoquant sans s'occuper d'elle; cependant il accepta la motion modifiée ainsi, en ajoutant: sur la demande d'au moins un des prolétariats intéressés.

Il ne nous est pas apparu que la déchéance morale serait moins grande, si la demande d'une des nations intéressées suffisait à la faire proclamer!

L'adoption de toutes ces matières absorba la première journée du Congrès, dont la grande bataille devait être livrée sur « les rapports des Partis politiques et de la Coopération. »

2° *La question des Coopératives*

Dès le matin de la deuxième journée, s'ouvrit cette discution, à laquelle 12 orateurs participèrent, mais où en réalité il n'y eut que deux discours importants au point de vue du développement du sujet: ce furent ceux de Guesde et de Héliès, Vaillant n'ayant parlé que quelques moments.

Deux conceptions semblaient nettement en présence: d'aucuns disaient trois, mais en réalité, au moment du vote, on vit bien qu'il n'y en avait que deux.

Ce n'est pas à la lecture des motions qu'on peut se rendre compte immédiatement de la différence des points de vue. Si l'on compare les deux motions principales (1) en présence, on ne sait pas l'écart qui existe entre elles. En voici le texte:

Motion de la Seine (majorité)

Le Parti socialiste, fidèle à ses déclarations antérieures, rappelle « qu'il reconnaît l'importance essentielle de création et du développement des organismes ouvriers de lutte et d'organisation collective » et qu'à ce titre, il place la coopération au nombre des « éléments nécessaires à la transformation sociale ». Il lui assigne donc une valeur propre dans l'effort général d'éducation et d'organisation des prolétaires.

Elle les protège dans leurs moyens de subsistance contre l'avidité sans scrupules d'intermédiaires onéreux. Elle leur offre de puissants moyens de vie, de travail et de lutte, et pour se rendre aptes eux-mêmes à la lourde et complexe tâche de l'adminstration collective.

Elle est d'autant plus féconde en résultats bienfaisants, qu'emportée par son principe même vers des formes plus amples, elle élargit sans cesse son domaine et s'élève par degrés au groupement des individus jusqu'à la Fédération générale des forces coopératives.

En dirigeant dans ce sens la puissance de consommation, la classe ouvrière atteint dans ses œuvres vives le parasitisme commercial, se crée, contre la concurrence capitaliste elle-même, des débouchés vastes et certains pour une production organisée par elle, et se ménage d'importantes réserves en prévision des crises économiques.

Elle est encore, pour les producteurs agricoles, un précieux instrument de défense contre la spéculation et de progrès technique par l'achat et l'emploi en commun des instruments de travail.

Le Parti socialiste, parti de la classe ouvrière et de la Révolution sociale, a donc, comme tel, le devoir de favoriser le libre développement de la coopération. Il lui appartient d'en signaler, par sa propagande, les avantages incontestables. Mais désireux d'éveiller les institutions ouvrières à la conscience de leurs intérêts de classe et de faire rayonner en elle la pensée libératrice du socialisme, il est conduit, en même temps qu'il convie les salariés à l'action corporative, à leur en marquer les limites imposées par la concurrence capitaliste elle-même, afin qu'avertis par lui des difficultés complexes du combat social, ils ne négligent pas l'effort incessant que leur réclament aussi l'action syndicale et l'action politique.

Fondé pour servir la classe ouvrière et non pour s'en servir, le Parti socialiste contracte l'obligation d'apporter aux groupements prolétariens une aide fraternelle et vigoureuse, sans avoir à réclamer le paiement de ses bons offices. Formuler à leur charge des obligations à son égard, ce serait susciter dans l'action coopérative des dissensions qui auraient un retentissement funeste au cœur même du Parti. Ce serait, en outre, s'aliéner des recrues possibles. Sans s'interdire à lui-même de recevoir pour son action autonome des ressources librement offertes, il diminuerait la sienne propre, s'il faisait dépendre, ne fût-ce qu'en partie, son équilibre budgétaire de leur prospérité.

Il invite donc les militants socialistes à donner sans restriction leur concours à la coopération, certain d'en tirer pour lui-même un précieux avantage, puisque ses membres, protégés par elle contre les exactions des spéculateurs, allégés ainsi d'une part des charges qui pèsent sur leur existence, apporteront une force accrue au combat général du prolétariat contre la classe capitaliste.

Motion de la Haute-Vienne

L'association coopérative, qui n'est qu'une des formes de la société anonyme réalisables dans le système de production capitaliste, ne contient, en elle-même, rien qui en fasse nécessairement et obligatoirement une organisation de classe, comme l'est, par exemple, l'organisation syndicale.

Cette forme d'organisation peut être et est, en effet, utilisée, suivant les lieux et les moments, par tous les partis, dans l'intérêt de leur propagande et de leur action.

Sa valeur pour chacun dépend de l'usage qui en est fait.

Les travailleurs ont été amenés par le désir d'améliorer leurs conditions d'existence en diminuant le prix de la vie, à former, eux aussi, des associations coopératives, principalement des coopératives de consommation, où les ouvriers et les salariés sont en grande majorité.

D'autre part, la création de coopératives, soit de consommation, soit de production, dans les branches d'industrie qui n'exigent pas de capitaux énormes, a offert aux organisations ouvrières un moyen de mettre quelques-uns de leurs militants à l'abri des persécutions de la classe ennemie, leur assurant, en même temps qu'un gagne-pain, une occupation utile.

Dans la coopérative, le travailleur peut apprendre à se rendre compte, par un exemple partiel, de ce que serait une société collectiviste, où les antagonismes de l'ordre social actuel entre vendeurs et acheteurs, entre capital et travail, étant supprimés, chacun travaillerait pour le bien de tous.

Toutefois :

1. Les antagonismes ne sauraient disparaître dans une limite étroite, tant que la propriété de tous les moyens de production et d'échange reste entre les mains d'une classe dont l'expropriation au profit de la collectivité reste le but et le moyen du socialisme :

2. L'abaissement du prix des objets nécessaires à l'existence, s'il se généralisait par la coopération aurait pour effet une tendance à la réduction du prix de la vie, et, par conséquent, soit à la stagnation, soit à l'avilissement des salaires.

En conséquence, le Congrès international déclare :

1. Que le Parti socialiste peut et doit encourager le mouvement coopératif, né dans la classe ouvrière en dehors de lui, et qui ne saurait, sans inconvénient, être confondu dans sa propre organisation ; mais il doit mettre les travailleurs en garde contre l'illusion utopique qui leur ferait voir la possibilité indéfinie de la forme coopérative appliquée à la consommation ou — dans la mesure réalisable — à la production ;

2. Les socialistes ont à pénétrer dans les coopératives ouvrières, pour y rejoindre les hommes de leur classe que leur intérêt y groupe pour la première fois;

3. Ils ont à faire comprendre aux travailleurs qu'ils y rencontrent, l'impossibilité où ils se trouvent de se sauver par la seule coopération, et à leur montrer le salut dans l'action politique du prolétariat, prenant le pouvoir pour reprendre collectivement les moyens de production et d'échange;

4. Ils s'efforceront de convaincre les travailleurs qu'ils ont besoin, pour cela, du Parti socialiste et que leur intérêt de classe est, en fournissant au Parti des ressources et des moyens d'action plus puissants, de faire servir la coopération même à hâter l'heure de l'affranchissement du travail.

Mais par contre, si on lit les deux discours de Guesde et de Héliès, on aperçoit distinctement les deux thèses.

Guesde, se plaçant au point de vue théorique, déclare: « La « Coopérative n'a de valeur que par l'usage qu'on en fait; elle « peut être socialiste, comme patronale ou crétienne. Seul « compte, pour le prolétariat, son parti de classe, qui l'affran- « chira par la conquête du Pouvoir. On jugera donc la valeur « socialiste de la Coopérative à l'appui qu'elle apportera au « Parti Socialiste. Les coopératives resteront autonomes, oui, « mais elles ne seront pas socialistes pour cela et, en fait, le « principe même de la Coopérative n'est qu'une forme d'asso- « ciation évoluant dans les cadres de la société bourgeoise, et « par conséquent ne pouvant les dépasser. Des individus se « rassemblent pour acheter en commun ou produire en com- « mun, et pour répartir leurs produits ou leurs achats; mais « ils ne s'arrêtent pas là: ils font du commerce, et touchent « des bénéfices. Et même si les ouvriers profitent du bon mar- « ché des produits, en se généralisant, est-ce que les coopéra- « tives, diminuant le prix de la vie, n'abaisseront pas le taux « des salaires, et cela d'autant plus qu'elles peuvent contri- « buer à déposséder les 1.500.000 petits commerçants qui vien- « dront grossir l'armée des sans travail? La preuve, c'est que « le pays où les salaires sont les plus bas est aussi celui où les « coopératives sont les plus répandues: c'est la Belgique, dont « les travailleurs émigrent en masse et viennent abaisser le « taux des salaires dans nos provinces du Nord. Dans les « campagnes, on peut dire que réellement, les coopératives font « œuvre d'éducation, dans le fait qu'elles transforment la men-

« talité paysanne dans le sens collectif ; mais dans les villes, « ce n'est pas la même chose et c'est l'atelier lui-même qui « prépare et qui contient tous les germes d'une société socia- « liste. » Et en tout cas, termine-t-il, il est impossible à des socialistes de reprocher aux coopératives du Nord de verser des fonds au Parti, puisque ce sont les mêmes reproches qui nous sont adressés par M. Motte et ses amis.

Ce discours, dont la forme était parfaite, et la séduction qui se dégage toujours de la parole de Guesde, produisirent une grosse impression sur le Congrès : elle ne pouvait être guère renforcée par les arguments de ceux qui appuyaient ce point de vue, même quand c'était, soit Bracke avec son érudition, soit Sanson avec la compétence particulière que lui donne sa qualité de secrétaire de la *Fédération des Coopératives du Nord*.

Compère Morel, lui, se contenta d'insister encore sur les Coopératives agraires, tout en faisant remarquer que les paysans qui y viennent, y vont par intérêt plus que par idéal.

L'autre thèse, qui était représentée par la motion de la Seine, fut défendue vigoureusement par Héliès, qui répondit victorieusement aux arguments de Guesde et eut un gros succès. Sa situation de directeur du *Magasin de gros des Coopératives de France* lui permettait d'apporter une documentation précise à l'appui de sa théorie, et il n'y manqua point.

Il signala, tout d'abord, l'importance du mouvement coopératif international et français, puis démontra que la coopérative a par elle-même une valeur sociale, d'abord en ce sens que son développement permet la réglementation du marché des denrées et empêche l'augmentation de la cherté de la vie, puis au point de vue éducatif, en associant la femme et l'enfant au grand désir de revendication sociale, et en assurant plus de bien-être.

Héliès insista sur l'action de la Coopérative pour l'apprentissage de l'administration. « Ce qui créera, dit-il, la société « socialiste, c'est la capacité de la classe ouvrière dans l'orga- « nisation et de la production et de la répartition des produits ; « mais pour cela, il nous faut une autonomie complète des Coopé- « ratives, qui sont des organismes de la classe ouvrière et qui « d'ailleurs s'organisent et se fédèrent selon le principe même « que ses délégués ont admis au Congrès de Monthermé. Et « d'ailleurs, toute son action est empreinte d'un caractère so-

« cialiste. L'*Humanité* y a trouvé son appui, toutes les grèves « sont soutenues par les coopératives. La production elle-mê- « me est en partie touchée, mais ce ne sont plus des petites « coopératives autonomes devenant la propriété de quelques « individus ; ce sont des organismes de production possédés par « l'ensemble des consommateurs fédérés par le M. D. G. Le « chiffre d'affaires des magasins de gros est déjà considérable, « mais malgré tout, les coopératives ne suffisent pas, et le « rôle des socialistes qui y pénètrent est de le faire compren- « dre aux coopérateurs. Mais on ne peut pas non plus faire « dépendre la révolution sociale seulement de la prise du pou- « voir politique et la classe ouvrière, majeure dans ses orga- « nismes, prépare elle-même sa libération.

« Les Coopératives réclament leur autonomie ; nous n'avons pas à faire peser sur elles cette suspicion, qui consiste à ne leur reconnaître une valeur socialiste que si elles subventionnent le parti politique, qui est créé pour servir la classe ouvrière et non pour s'en servir. »

Vaillant insista, en termes heureux, sur le fait que, partout où la classe ouvrière se rassemble pour une action commune, elle répand un stimulant de la force socialiste et *ce sont les actions de masse de la classe ouvrière qui sont les véritables actions socialistes.*

Tarbouriech, défendant une motion similaire à celle de la Seine, rappela toute la valeur socialiste des coopératives du Jura, qui, comme celle de St-Claude, n'ont pourtant jamais admis les versements au parti politique.

Albert Thomas et Poisson étaient également intervenus chaleureusement en faveur de la motion de la Seine, qui fut adoptée par 202 voix contre 142.

De cette discussion, qui a terminé le congrès, on ne peut pas conclure que le Parti ait affirmé réellement qu'il devrait se passer des subsides des Coopératives. Les uns les réclament ouvertement, les autres les admettent possibles, soit sous une forme soit sous une autre ; et l'on paraît encore assez éloigné d'une forme de coopérative communiste, d'où tout bénéfice serait banni, et qui serait simplement la répartition des produits achetés ou fabriqués en commun. Peut-être aussi est-ce incompatible avec le développement des Coopératives ?

Gaston Lévy.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Bourses du Travail et leur dernière Conférence

(*fin*) [1]

3° *Carte Confédérale et Timbre Confédéral*

Le principe de la *Carte confédérale* et du *Timbre confédéral* sont adoptés à l'unanimité. Chacun des délégués émet ses espoirs ou ses appréhensions et c'est un long bavardage qui se clôt heureusement par la nomination d'une Commission de la Carte et du Timbre. Cette Commission a charge d'étudier et de proposer des moyens pratiques pour l'application prochaine de la Carte et du Timbre.

4° *Unification de la Comptabilité de tous les Services financiers de la C. G. T.*

Certains délégués tentent encore d'établir une confusion entre la Comptabilité de la C. G. T. et celle de la Maison des Fédérations.

On ne peut discuter cette question, dit *Marius Blanchard,* puisqu'elle est à l'ordre du jour avec le cas Lévy-Griffuelhes. Il faut réserver cette question.

Mais la majorité des délégués comprend que la Comptabilité de la C. G. T. et celle de la Maison des Fédérations n'ont rien de commun.

C'est pourquoi l'on adopte la proposition de nomination d'une Commission de vérification de la comptabilité de la C. G. T., qui soumettra, à la conférence, un rapport tendant à l'unification de la comptabilité. Elle se compose de cinq membres.

5° *Le Viaticum*

Est-ce la dernière fois qu'on parlera du Viaticum? Son perfectionnement sera-t-il possible et définitif? Sera-t-il obligatoire?

(1) Voir le numéro 221 du *Mouvement Socialiste.*

C'est surtout cette dernière question qui alimente la longue discussion sur le Viaticum.

Le délégué de l'*Union des Syndicats de la Seine* développe, devant la Conférence, le projet qui fut soumis à la Conférence ordinaire des Bourses, à l'issue du Congrès de Marseille, et il termine ainsi :

Je dis que le Viaticum doit être obligatoire pour être sérieux, stable et efficace. Je dis aussi qu'il faut son application au plus tôt. Et je dis enfin que tous les syndiqués seront heureux d'en voir le fonctionnement et tous les trimardeurs d'en ressentir les avantages.

Dans la Fédération des Cuirs et Peaux, où l'on payait 2 centimes et demi, jamais la caisse ne fut épuisée.

Une caisse centrale alimentée par 1 centime par syndiqué donnera des résultats très appréciables.

On compte trop sur les subventions. On oublie qu'elles sont appelées à disparaître à mesure qu'on s'apercevra que la classe ouvrière ne laisse pas acheter son indépendance, ne trafique pas de sa liberté. Si l'on veut un Viaticum durable, il ne le faut pas facultatif avec des subventions aléatoires, mais il le faut obligatoire sans subvention.

A ceux qui veulent le viaticum facultatif, Péricat répond :

Je vois dans le viaticum un acte de solidarité et je ne veux pas envi ager s'il y aura des bénéfices, comme l'a envisagé Savoie. Je veux voir s'il y aura de bons résultats pour ceux qui auront recours au Viaticum et je veux chercher les moyens pour que ces résultats, heureux pour les trimardeurs, ne soient pas désastreux pour les organisations. C'est pourquoi, croyant utile le Viaticum, je voudrais qu'il fût obligatoire. Je voudrais également que les fonds qui alimenteront ce service soient la part de tous et qu'ils soient centralisés par la C. G. T. Celles des Bourses qui ne voient pas souvent de voyageurs aideraient ainsi celles qui en voient un grand nombre. Comme toutes les villes ou tous les ports frontières, nous savons ce que ça nous coûte. Aussi, j'ai le mandat de demander que ce soit la C. G. T. qui aide les Bourses qui n'ont pas les fonds nécessaires à un parfait fonctionnement du Viaticum. Il faut se rendre compte de la mauvaise impression que peut produire une application du Viaticum établi facultativement, où l'on accorderait certains jours plus ou moins que certains autres jours, suivant la situation financière du moment. C'est pourquoi le Viaticum obligatoire me parait le seul à adopter.

Carly observe que depuis de nombreuses années, on donne le Viaticum à Marseille.

Pas d'obligation dit *Doria*. Et il ajoute :

Je crois que le Viaticum facultatif a donné des preuves de vitalité, puisque depuis vingt ans il fonctionne à Toulon. Nous avons d'abord alloué trois francs à chaque voyageur, puis, pour des raisons budgétaires, nous avons dû réduire l'allocation à deux francs. Néanmoins, étant donné que beaucoup de trimardeurs touchent le Viaticum de leur fédération corporative, le nôtre est appréciable. C'est pourquoi j'insiste pour qu'on nous le conserve en n'adoptant pas le Viaticum obligatoire.

Garnery conclut de tout cela que la cause est entendue :

Je demande, dit-il, encore une fois qu'on mette aux voix le principe du Viaticum obligatoire ou du Viaticum facultatif. L'ordre du jour ne comportait pas la discussion sur l'institution du Viaticum, mais sur son perfectionnement. — Qu'on vote donc sur l'un ou l'autre des deux systèmes.

Niel réclame la parole, avant le vote.

Je crois tout d'abord, expose-t-il, qu'il est nécessaire que je rappelle à la présente Conférence que ce n'est pas le Congrès de Marseille, mais la Conférence des Bourses qui suivit ce congrès qui a décidé le renvoi de la discussion sur les *perfectionnements à apporter au Viaticum, ainsi que le faisait très justement remarquer le camarade Garnery.*

La Conférence actuelle n'a donc pas, il me semble, à s'occuper si le Viaticum sera facultatif ou obligatoire, mais simplement à étudier les moyens de le perfectionner. Et c'est dans le sens du Viaticum facultatif seulement que vous devez le perfectionner. Si vous entrez, comme vous l'avez fait, dans la question du Viaticum obligatoire, je vous préviens que vous sortez alors des statuts de la C. G. T. ou plutôt que vous entrez dans la transformation des statuts. Le Viaticum ne peut être obligatoire que statuairement.

Niel s'étend encore sur ce point, puis il dit :

Ce qu'il y a simplement à savoir ici, c'est si l'on donnera le Viaticum aux syndiqués qui l'ont déjà dans leur fédération de métier ou d'industrie, comme l'ont les typographes.

Ce que nous avons ici le droit et le devoir d'envisager encore, c'est si nous devrons donner le viaticum aux étrangers ; par quels moyens et sur quelles garanties de réciprocité.

Tout le reste est du ressort des statuts de la C. G. T. et un Congrès seul a le droit de le discuter.

On le voit : c'est toujours, depuis des années, la même discussion.

Le président clôt la discussion et on passe au vote. Les résultats sont les suivants:

Pour le Viaticum *obligatoire:* 48 voix

Pour le Viaticum facultatif: 21 voix.

Abstentions: 4 voix.

Le *Viaticum obligatoire* est donc voté.

Une Commission est désignée pour présenter un rapport sur son application prochaine.

6° *La Maison des Fédérations*

Puis c'est encore l'histoire de la Maison des Fédérations qui revient. On décide enfin que des sténographes prendront procès-verbal de ce qui sera dit à la séance particulière de ce soir et que rien n'en paraîtra dans la brochure. La séance sera privée. Un membre de la Commission du Viaticum se plaint que trois membres sur sept aient été seuls présents à la réunion de cette Commission. On désigne d'autres membres et l'on aborde la question suivante qu'appelle l'ordre du jour:

7° *Réunion semestrielle des délégués de Bourses et de Fédérations*

L'importance de cette question n'échappe pas à ceux des militants qui ont souci d'un fonctionnement actif et régulier des rouages administratifs de la C. G. T.

Aussi, la discussion est-elle suivie et animée. Chacun semble vouloir plus fréquentes ces réunions de militants. Et pourquoi pas?... Pourvu qu'il n'y ait pas que du linge sale à laver entre fonctionnaires syndicaux!

Très résolument, je me déclare partisan des Conférences semestrielles. Mais alors, il faudrait que ce soient les représentants effectifs des organisations (Bourses ou Unions et Fédérations) réunis expressément pour s'entendre sur les moyens d'appliquer les décisions prises au Congrès national antérieur à la Conférence.

Cette Conférence tracerait la besogne au Comité confédéral qui n'aurait plus ensuite qu'à s'occuper de l'application, de la mise en pratique, en traçant à son tour la besogne de tous les jours du Bureau confédéral.

Pour cela, les Congrès nationaux ne devraient plus être ce qu'ils sont. Les délégués de Syndicats seuls en seraient la composition. Seuls les délégués de syndicats y prendraient la parole, y voteraient et y décideraient. Les fonctionnaires ou délé-

gués des Bourses ou Unions, les fonctionnaires ou délégués des Fédérations et les membres du Bureau Confédéral n'y auraient que voix consultative. Ils ne devraient même pas y représenter de Syndicats. Ils n'auraient qu'à répondre aux questions, aux interpellations qui leur pourraient être adressées par les délégués de syndicats, ceux-ci ayant, seuls, voix délibérative.

Alors, les Congrès ne seraient plus des tournois, des joûtes académiques sur des questions susceptibles de toujours tenir en division le Prolétariat. C'en seraient finies des influences plutôt néfastes des ténors du Syndicalisme qui s'exercent dans nos milieux, en attendant l'occasion de bondir sur d'autres tribunes plus avantageuses pour eux seulement.

Les militants de la C. G. T. ne seraient plus les meneurs qu'on croit et qu'ils se croient souvent eux-mêmes. On les dispenserait même d'avoir de l'initiative, puisque les congrès en auraient eu pour eux. Ils n'auraient plus qu'à se dépenser tout entiers à la propagande, en dehors de leur rôle d'administrateurs et d'organisateurs exécutant les décisions des syndicats eux-mêmes. Le Comité Confédéral ne serait plus un Comité, comme il le paraît à certains.

Ces Conférences, ainsi comprises, seraient un acheminent vers une organisation syndicale moins hiérarchisée, plus simple et plus logique. Les syndicalistes révolutionnaires, les ouvriers libertaires et fédéralistes ne peuvent faire autrement que d'applaudir à une telle résolution qui bat en brèche l'autorité syndicale régnante en certaines organisations.

Quand on ne fera plus des militants syndicalistes des pontifes et des fonctionnaires syndicaux des chefs, ceux-ci ne se jalouseront plus, ne se calomnieront plus.

Les assemblées ouvrières auront peut-être le temps alors de s'occuper des affaires générales et de négliger les affaires particulières, les mesquineries personnelles.

En somme, il n'y a pas de délégués qui soient opposés au principe de ces Conférences.

Où la discussion est difficile, c'est quand il s'agit d'envisager les moyens, les possibilités de multiples déplacements, souvent très onéreux.

Déjà les Unions départementales répondent d'elles-mêmes à une des objections. En effet, un délégué d'Union Départementale peut représenter seul, à ces Conférences, plusieurs Unions locales ou Bourses du Travail. Celles-ci peuvent s'être

mises d'accord sur chacune des questions à l'ordre du jour et lui donner un unique mandat.

Toutes les difficultés sont envisagées et facilement compensées par les avantages. Discussion vraiment intéressante.

La Conférence enfin se prononce. Plusieurs ordres du jour lui sont soumis et, sans opposition, le *principe des Conférences semestrielles est adopté.*

On nomme une Commission pour élaborer un rapport sur la question et en indiquer la réalisation.

Puis on adopte à l'unanimité un ordre du jour ainsi conçu :

Les Syndicats pour être confédérés devront être adhérents à leur Bourse du Travail ou Union de Syndicats ainsi qu'à leur Fédération nationale et abonnés à la *Voix du Peuple:* en conséquence, les Bourses et les Fédérations devront exiger par réciprocité que ces conditions soient remplies par les Syndicats; avant de les admettre.

Signé: *Péricat.*

On en adopte également un autre du même auteur :

La Confédération fournira aux organisations confédérées un rapport financier semestriel de manière que les Syndicats, les Fédérations et les Bourses connaissant les versements de chaque Fédération.

8° *Le Timbre et la Carte*

Le camarade Klemczinski, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

La Commission s'est prononcée d'abord pour un système justifiant la double obligation confédérale tout en sauvegardant l'autonomie administrative des organisations.

En conséquence, chaque Fédération conserve son livret propre avec toutes les garanties de contrôle sur les institutions qu'elle assure.

Pour établir une justification efficace de l'unité confédérale, la Commission vous propose le système suivant :

La Carte Confédérale

La Confédération fera parvenir gratuitement à chaque Fédération un nombre de cartes correspondant à celui accusé par le dernier versement. (Par la suite, ces cartes seront payées au prix de revient par les Fédérations).

Elle fera parvenir aux Unions locales ou régionales les cartes destinées à leurs Syndicats non adhérents aux Fédérations d'industries ou de métiers.

Cette carte sera établie comme suit:
La couverture portera le titre:

Confédération Générale du ***Travail***
Timbre du Syndicat

Nom.....
Profession.....
Date d'admission.....

L'intérieur de cette carte comportera un tableau de douze cases pour l'apposition des timbres confédéraux.

La disposition ci-après est apparue la plus simple pour la justificaiton de la double affiliation aux Fédérations d'une part, aux Bourses et Unions d'autre part.

Il partira de la C. G. T. un double timbre confédéral mensuel, celui des Fédérations, celui des Bourses ou Unions, pour être remis aux syndiqués par l'intermédiaire de leur Syndicat respectif et par le canal convergent de leur Fédération Nationale et de leur Bourse ou Union.

Ces timbres porteront, imprimée, l'indication de la Fédération, de l'Union ou Bourse du Travail auxquels ils sont destinés.

Pour simplifier la répartition de ce double timbre mensuel, le timbre de la section des Fédérations aura une partie réservée en blanc à l'apposition du timbre de la section des Bourses.

Pour expliquer par une image, voici comment les choses pourront se passer:

Le Syndicat achète ses timbres, cotisations mensuelles à sa Fédération Nationale et à sa Bourse ou Union et il complète chaque timbre l'un par l'autre en apposant sur la partie réservée en blanc du timbre qu'il a reçu de sa Fédération, le timbre qu'il a pris à sa Bourse ou Union.

De ce fait, le Syndicat ne remplissant pas la double obligation laisserait inévitablement en blanc une partie de la case de la carte confédérale affectée à l'apposition du timbre, puisque sur cette case il n'y aurait que le timbre de l'une ou l'autre des sections.

L'application de la carte et du timbre confédéraux partira du 1er janvier 1910.

La Commission propose l'insertion de ce rapport dans la « Voix du Peuple », et dans tous les organes corporatifs pour que les syndiqués soient au courant du fonctionnement prochain de cette justification.

Dret, Mazamet, Albi, La Guerche; *Constant*, Orléans; *Raymond*, Toulouse; *Merrheim*, Métallurgie; *Briot*, Rouen; *Coupat*, Mécaniciens; *Liochon*, Livre; *Klemcsinki*, Rapporteur, Ain-Jura.

Il est discuté sur les obligations à remplir par chaque syndicat. Mais comme cela fut résolu par l'adoption de l'ordre du jour Péricat, on passe au vote du rapport sur la Carte et le Timbre.

Il est adopté à l'unanimité, moins une voix.

Revenant encore sur les trois obligations, *Thuilier,* au nom de l'*Union des Syndicats de la Seine,* propose un ordre du jour qui est adopté à l'unanimité, duquel il découle que le syndicat ne remplissant pas les trois obligations (1° adhérent à sa Fédération nationale; 2° adhérent à son Union locale ou départementale de syndicats divers; 3° abonné à la *Voix du Peuple),* n'aura aucun droit au label.

C'est adopté.

9° *La question de la Maison des Fédérations*

Séance de nuit, du mercredi 3 juin au jeudi 4. Elle s'ouvre à dix heures du soir et se prolonge jusqu'au lever du soleil.

Elle se termine enfin par la mise aux voix de deux ordres du jour en un seul vote.

On vote pour l'un ou pour l'autre.

Le premier est présenté par *Marius Blanchard* et le second par *Luquet.*

Le premier prend acte du refus de Griffuelhes de se présenter à cette séance pour donner des explications et comporte la nomination d'une Commission d'enquête et de contrôle sur les comptes de la Maison des Fédérations et la publication en brochure des procès-verbaux des trois séances du Comité Confédéral où s'expliquèrent Griffuelhes et Lévy, pour les faire parvenir aux Bourses et aux Fédérations.

Le second constate la nécessité de prendre toute garantie pour que la Maison des Fédérations et ses services dans un bref délai appartienne à la C. G. T.; donne mandat au bureau confédéral de consulter avec Griffuelhes tous les comptes de la Maison des Fédérations, ainsi que ceux relatifs à la loterie et prend acte de l'offre de Griffuelhes de fournir sur place aux camarades de province toutes explications complémentaires.

L'ordre du jour Luquet est adopté par 52 voix.

L'ordre du jour Blanchard obtient 44 voix.

Il y a 13 abstentions.

Mais les esprits sont loin d'être calmés. Ceux qui voulaient un scandale ne sont pas satisfaits que la majorité ait été ac-

quise à l'ordre du jour Luquet, plutôt qu'à celui de Marius Blanchard.

Pourtant, si l'un et l'autre de ces ordres du jour n'avaient été la représentation de fractions bien distinctes, ils eussent pu se confondre. Mais allez donc ainsi faire appel à l'entente et à la bonne foi d'adversaires acharnés d'une personnalité, contre laquelle ils sont venus assouvir leurs rancunes et leurs haines! Rallier à eux quelques camarades francs et honnêtes, est tout leur souci et c'est la main sur le cœur que parlent ces farouches gardiens de la probité confédérale.

Aussi, quelques-uns d'entre ces adversaires de Griffuelhes, ne savent même pas dissimuler qu'ils ne sont venus à cette conférence que pour la question de la Maison des Fédérations et, après ce vote de l'ordre du jour Luquet, qui leur semble un échec, plus rien ne les intéresse de la Conférence, et l'un d'eux même le déclare.

10° *L'unification de la comptabilité de C. G. T.*

Cependant, malgré eux, se continue la Conférence et la dernière séance s'achève d'abord par la lecture du Rapport sur l'unification de la Comptabilité de tous les services financiers de la C. G. T. Le rapporteur est le camarade Clenet, qui, absent, se fait excuser par Niel auprès de la Conférence.

L'Unification de la Comptabilité, et surtout le rapport sur la question font l'objet d'une nouvelle discussion sur la Maison des Fédérations. Si bien qu'il n'est pris aucune décision sur le rapport. On reproche à Cleuet d'avoir, dans son rapport, insinué qu'il y avait à la C. G. T. une comptabilité occulte, alors qu'il ne peut ignorer que la C. G. T. ne peut posséder et que, par conséquent, les livres de comptabilité de la Maison des Fédérations ne peuvent être les siens. C'est donc de partis-pris que le rapport Cleuet mentionne n'avoir pu contrôler tous les livres de la C. G. T.

11° *Rapport de la Commission sur le Viaticum des Bourses*

Le rapporteur lit le document suivant:

La Conférence des Bourses, réunie en séance plénière hier matin, pour discuter sur les perfectionnements à apporter au Viaticum, décida par 48 voix contre 21 et 4 abstentions, qu'à l'avenir le Viaticum serait obligatoire.

A l'issue de ce vote, il fut nommé une commission qui avait pour devoir de rechercher le mode de son application pratique.

La Commission donc, se mit à l'œuvre. Après avoir compulsé les rapports que lui avaient soumis différents délégués et s'inspirant de la discussion qui eut lieu sur ce sujet, la Commission considère que le Viaticum étant un organe de solidarité établi entre les organisations confédérées, seuls les Syndicats appartenant à ces organisations, auront droit à ce Viaticum.

Pour qu'il fonctionne d'une façon régulière, la Commission soumet à votre approbation le texte du Règlement suivant, qu'il vous appartient de modifier, si vous en voyez la nécessité:

Article premier. — Pour que le Viaticum (ou secours de route) fonctionne d'une façon normale et sans à-coup, la Commission considère qu'il doit y avoir une caisse centrale, dont la place est toute désignée, au siège de la Section des Bourses.

Art. 2. — Tout travailleur, pour avoir droit au Viaticum, devra être syndiqué depuis six mois et au pair de ses cotisations.

Art. 3. — Ces secours ne pourront excéder trente francs et seront versés en dix fois, pour une période d'un an, à raison de trois francs par confédéré de passage dans la localité ou Union départementale. Ce secours ne devra jamais être versé au départ d'une ville.

Art. 4. — Il sera délivré par les Bourses, à chaque confédéré qui voudra voyager, un carnet qui contiendra sur le premier feuillet le règlement du Viaticum et sur le deuxième feuillet les dix cases spéciales où seront apposés les timbres-acquits par la Bourse centrale, sur lequel ils mentionneront l'organisation à laquelle appartient le confédéré, que ce dernier devra signer. Ces reçus devront être envoyés tous les trois mois au siège de la Section des Bourses qui aura la charge de la répartition.

Art. 5. — Pour éviter les abus de certains camarades, la Bourse ou Union départementale, qui aura délivré le Viaticum, ne devra dans la même année, le donner une deuxième fois et les camarades, sous aucun prétexte, ne devront jamais l'exiger.

Art. 6. — Quant à l'application définitive du Viaticum, nous la subordonnons à l'application de la carte confédérale.

Vous avez pu remarquer par la lecture de ce rapport que la Commission ne parle pas de la façon dont seront prélevées les cotisations ni quel sera le taux de celles-ci, pour alimenter la caisse centrale.

La Commission a jugé qu'il serait préférable qu'il y ait un débat général sur cette question, c'est pour cela qu'elle vous laisse le soin de trancher ce dernier rapport.

Pour la Commission: Le rapporteur
D. Blanc.

A ce rapport qui fut adopté à l'unanimité moins deux voix, s'ajoute un amendement qui fut également adopté.

Voici le texte de cet amendement qui est une proposition bien définie :

La Conférence étant insuffisamment renseignée, renvoie cette question à l'étude du Comité Confédéral qui désignera au plus tôt une Commission qui sera chargée de faire une enquête dans les Bourses, dans les Fédérations et dans les Syndicats isolés pour connaître le nombre d'ouvriers secourus et les sommes qui ont été dépensées dans les organisations ci-dessus pour les frais de viaticum.

J.-B. Constant, Orléans ;
Galantus, Moulins, Chaumont ;
Lapierre, Seine-et-Oise.

Le rapport *est adopté* à l'unanimité moins 2 voix.

L'*amendement* qui le suit est également *adopté.*

12° *Les Conférences semestrielles*

Un rapport est présenté par la Commission des Conférences semestrielles.

Provisoirement d'abord, les Conférences auront lieu annuellement, à Paris, avec des délégués appartenant réellement aux organisations représentées. Les frais seront à la charge de la C. G. T. Un délégué pourra représenter deux Bourses de la même région. L'objet de ces Conférences sera de solutionner les questions d'ordre administratif survenues entre chaque Congrès et les conflits en cours, questions et conflits que le Comité confédéral lui renverrait. A titre consultatif, les délégués du Comité confédéral pourront assister à ces conférences.

Pour abréger toutes longues discussions sur certains points de ce rapport, on laisse au Comité confédéral le soin d'apprécier ce qu'il sera possible de faire lorsqu'on saura ce que permet le nouveau système de perception des cotisations.

Après observation du Rapporteur, qui craint une confusion, il est bien précisé que ces Conférences seront non pas des réunions du Comité confédéral, mais des réunions de délégués effectifs et directs des Bourses ou Unions et des Fédérations.

Sur ce, le *Rapport est adopté* et le Congrès est terminé, après un discours de Niel qui se pose en victime des méchants anarchistes de la C. G. T.

Je passe sous silence quelques incidents qui ont leur impor-

tance et que la brochure Compte-Rendu de la Conférence des Bourses mentionne assez clairement.

Je m'abstiens également de commenter certains faits et de reproduire certains dialogues pour la même raison. J'estime qu'il suffit de lire la brochure de cette Conférence pour démêler un peu la trame de ce qu'on a appelé improprement « la crise » du syndicalisme. Je dis *improprement,* parce que je suis convaincu qu'il y a, pour beaucoup, un pessimisme outré dans leurs appréciations des événements en question. Ils sont moins graves qu'on ne le croit. Un peu de patience et tout va s'éclaircir.

13° *Conclusion*

Pour conclure, cette Conférence aurait été du plus haut intérêt au point de vue administratif, si des questions étrangères n'étaient venues en troubler le cours, si des délégués indifférents à la Conférence n'étaient venus spécialement pour tomber Griffuelhes.

Il s'agit quand même d'appliquer maintenant les décisions prises.

Il faut qu'à Toulouse, où se tient le prochain Congrès, il n'y ait plus qu'à régler la marche d'un système nouveau qui, avant de simplifier l'administration, la complique d'abord, et jette dans l'ordre administratif des organisations syndicales une sérieuse perturbation.

N'est-ce pas le sort de tout ce qui est neuf? Heureusement ce sera passager. C'est l'affaire d'une année ou deux.

Avec du courage et de la confiance, les difficultés vont être surmontées. Déjà les résultats se font entrevoir. Ils seront consolants, j'en suis convaincu.

L'application du Timbre et de la Carte, l'établissement du Viaticum obligatoire, les Conférences semestrielles, c'est l'avènement du syndiqué à la compréhension, à la participation, à l'élan de l'œuvre syndicaliste sur des bases superbement démocratiques, si je puis m'exprimer ainsi.

En effet, c'est le syndiqué obligeant le fonctionnaire syndical à s'inquiéter des obligations confédérales.

Pour donner aux syndicats les Cartes et les Timbres qui leur reviennent, les secrétaires de Syndicats secoueront l'apathie du secrétaire de la Fédération et du secrétaire de la Bourse

ou Union de syndicats, autant que les syndiqués eux-mêmes les auront secoués, s'il en a été besoin.

En un mot, c'est par en bas que naîtra désormais le besoin de se confédérer.

Par les Conférences semestrielles, où les militants auront la parole au nom des Fédérations et Unions locales, ce sera le champ libre aux ouvriers syndiqués eux-mêmes de parler au nom des syndicats dans les Congrès.

Au rancart, les bavards et les discoureurs habituels de Congrès!

Place à ceux qui traceront désormais la besogne aux militants en exprimant leurs désirs, en formulant leurs résolutions!

Aux militants, aux fonctionnaires surtout, le devoir de suivre la voie tracée par les Congrès!

Les discours, les conférences, les discoureurs, les conférenciers, ils doivent être tous pour la propagande, pour l'éducation, pour l'entraînement à l'action.

A la simplicité de l'ouvrier doit correspondre un rouage organique très simple et compréhensible à tous.

L'arrivisme par le syndicat, par la cause syndicale sera sans doute plus ingrat, plus rare, quand les ouvriers laisseront moins leurs militants livrés à eux-mêmes et à toutes les corruptions, par toutes les variations.

Georges Yvetot

Secrétaire de la *Confédération Générale du Travail.*

LES COOPÉRATIVES

Le VII[e] Congrès des Coopératives allemandes

L'*Union Centrale des Coopératives de consommation allemandes* vient de tenir à Munich, du 12 au 17 juin, son septième Congrès. Nous ne pouvons en donner ici qu'un bref résumé. Mais il suffira pour montrer l'importance et les tendances du mouvement coopératif ouvrier allemand.

C'est *Radestock* (Dresde) qui donne le premier lecture de son rapport sur le développement de l'*Union centrale des sociétés de consommation allemandes,* dans l'année 1909. Il montre que les sociétés sont toujours en progrès, bien que l'année 1909, comme l'année précédente, ait eu à subir les effets de la crise économique. Le nombre des membres s'élève à 1.047.000; il y a donc une augmentation de 80.000. Le chiffre des affaires atteint la somme de 247.000.000 marks: c'est un progrès de 21.000.000 de marks sur 1908.

Après Radestock, *Kaufmann* (Hambourg) expose le rapport du secrétariat général. La Maison d'Editions de l'*Union centrale* possède actuellement 4 sections: la section commerciale, la section d'assurance, l'imprimerie et la reliure, la fabrique de papier. L'excédent de la Maison d'Editions en 1909 a été de 773.558.69 marks. Il faut donner une plus grande attention à la question de l'instruction. Tandis qu'en Angleterre, on a dépensé, en 1909, 1.800.000 marks pour des cours sur la coopération et pour d'autres nécessités de l'enseignement coopératif, en Allemagne on n'a consacré à ces cours que 400.000 marks. Le progrès de linstruction est une question de vie pour les coopératives. C'est pourquoi, il faut qu'on travaille, en Allemagne, davantage sur ce terrain; il faut arriver à jeter les bases d'une *Université coopérative.* Le comité et la commission se sont déjà occupés de la question de l'instruction, et Kaufmann dépose la résolution suivante :

Le 7[e] congrès des coopératives allemandes, tenu à Munich, du 13 au 17 juin 1910, enregistre, avec plaisir, la nouvelle que le comité directeur et la commission de l'*Union centrale des sociétés coopéra-*

tives allemandes ont nommé une commission pour étudier la question de l'instruction coopérative. Le congrès décide de créer un fonds d'instruction pour l'avancement de l'instruction coopérative; le fonds d'instruction doit être administré indépendamment des autres ressources, par le secrétariat de l'*Union centrale des coopératives allemandes*. C'est au comité directeur et à la Commission de l'*Union centrale*, ainsi qu'à la commission nommée par les deux organismes, de décider de l'emploi de ces fonds. Le congrès prie instamment les sociétés adhérentes à l'*Union* de mettre une partie de leurs excédents à la disposition du fonds d'instruction et de les adresser au secrétariat de l'Union centrale des coopératives de consommations allemandes.

L'avocat-conseil de l'*Union centrale*, le Docteur *Riehn* (Hambourg), dépose son rapport sur les conflits.

Kaufmann (Hambourg) donne lecture du rapport sur la caisse de secours de l'*Union centrale des coopératives allemandes*. 143 sociétés de 1.113 adhèrent à la caisse. Le nombre des membres s'élève à 3.808. A la fin de l'année 1909, la caisse disposait d'une somme de 1.119.890.87 marks, supérieure à la somme de 1908, de 375.586.17 marks. Les secours seront distribués au 1^er janvier 1911, c'est-à-dire après cinq années d'existence de la caisse.

Mais voici le point culminant des débats et les résolutions les plus importantes qui ont été prises. Une entente est intervenue entre le comité directeur de l'*Union centrale des coopératives de consommation allemandes* et la *Commission générale des syndicats*, sur la manière de traiter les questions du travail dans les prisons, de l'industrie à domicile, de la reconnaissance des syndicats et de leurs tarifs, des devoirs coopératifs des syndiqués et sur la création des coopératives de production.

Voici le texte de ces diverses résolutions:

1. Le travail des prisons.

1) On ne peut pas nier que le travail des prisons, dans son organisation actuelle, au lieu de faire travailler les prisonniers selon des méthodes avancées et une technique moderne, se fait exclusivement par le travail corporel et par l'exploitation intellectuelle des forces du travail. La force de travail des prisonniers est vendue le plus souvent à un prix inférieur aux patrons privés, qui, par ce moyen, livrent au commerce des produits de qualité inférieure et à des prix inférieurs, ce qui nuit aux consommateurs et aux travailleurs. D'où la nécessité urgente d'éliminer ces produits du travail des prisons de la libre concurrence et le transfert de la production

des prisons, pour la fabrication des objets nécessaires, aux services publics et aux administrations de la commune ou de l'Etat en régie directe, aussi bien dans l'intérêt des ouvriers libres que de la consommation organisée.

C'est pourquoi les syndicats et les coopératives ont le devoir urgent d'employer toutes leurs forces à travailler à l'élimination des produits du travail des prisons.

2.) Les directions des sociétés de consommation sont priées de ne pas acheter de marchandises fabriquées dans les prisons et de ne pas acheter aux maisons qui mettent en vente les produits des prisons.

Les syndicats s'engagent à aider les coopératives dans cette tâche en faisant connaître ces maisons.

3.) C'est le devoir de la presse syndicale et coopérative de démontrer au public les dangers des produits des prisons.

Les ouvriers syndiqués et les membres des coopératives sont instamment priés, dans leur propre intérêt, où que ce soit, de refuser toujours, dans tous leurs achats, les produits des prisons.

2.) Le travail à domicile

L'industrie à domicile et le travail à domicile sont, sous toutes leurs formes, des modes de production inférieurs. Ils comportent de longues journées de travail, des salaires inférieurs, l'exploitation des enfants, des salles de travail insalubres, d'où il résulte les plus graves misères physiologiques pour la classe ouvrière. Les ateliers impropres au travail et le mauvais état de santé des ouvriers à domicile font du travail à domicile un foyer effrayant de toutes les maladies contagieuses; cela constitue un grand danger pour les consommateurs des produits faits à domicile, ainsi que pour toute la population. C'est dans l'intérêt de ceux qui y participent, de combattre le travail à domicile et de faciliter son passage dans des ateliers hygièniques. Il faut appuyer les efforts communs faits par les coopérateurs, par les ouvriers à domicile et par les ouvriers industriels.

Les consommateurs organisés doivent se refuser à acheter des aliments et des boissons produites par le travail à domicile.

Les secrétariats de l'*Union centrale des sociétés de consommation allemandes* et de la *Commission générale syndicale* doivent se concerter pour prendre des mesures nécessaires. Elles doivent éclairer les ouvriers sur les dangers du travail à domicile, mettre en garde les administrations des coopératives sur l'origine des marchandises désavantageuses.

3. Reconnaissance des syndicats, de leurs tarifs et conditions usuelles de travail.

La direction de l'*Union centrale des sociétés de consommation allemandes* recommande aux sociétés de consommation, pour leurs

contrats de fournitures et pour l'exécution de leurs travaux, de donner la préférence aux maisons qui reconnaissent les syndicats, leurs tarifs et leurs conditions de travail. Lorsqu'il s'agit de conclure des contrats pour l'exécution des travaux et les fournitures des marchandises, on recommande aux coopératives de mettre dans ces contrats une clause, d'après laquelle le patron s'oblige à reconnaître le syndicat et les tarifs conclus entre celui-ci et les patrons.

4. Les devoirs coopératifs des syndiqués

Le congrès syndical ..... recommande aux ouvriers et ouvrières organisés dans les syndicats, la décision prise au congrès syndical de Cologne (1905) de soutenir le mouvement coopératif, par leur entrée dans les coopératives et par la propagande des idées coopératives.

Le congrès croit utile que les syndicats prêtent leur concours au mouvement coopératif par des conférences et par la presse.

Sur la demande des coopératives de leur arrondissement, les syndicats locaux sont obligés de former une commission composée d'un nombre égal de coopérateurs et de syndiqués, pour prendre les mesures nécessaires au progrès du mouvement coopératif. Les syndicats doivent faire des conférences, des manifestes et influencer leurs membres pour les faire adhérer aux coopératives.

5. Les Coopératives de Consommation

C'est la tâche de la *Société d'achats en gros* de fournir aux sociétés de consommation allemandes, et à la Maison d'Editions des coopératives, le papier nécessaire imprimé ou non imprimé.

La création des coopératives de production ne peut être approuvée que lorsqu'il s'agit :

1.) d'associer les coopératives d'un arrondissement en vue d'une production commune, c'est-à-dire de transformer une coopérative de travail en un coopérative de production ;

2.) de coopératives de production formées par un groupe d'ouvriers syndiqués, à la suite d'une grève malheureuse, et lorsque cela résulte d'une entente préalable avec la direction de l'*Union centrale des coopératives de consommation allemandes,* avec la direction de la *Société d'achats en gros des coopératives de consommation allemandes* et avec la direction des syndicats locaux.

Les coopératives de production fondées sans cette condition préalable doivent être considérées comme des entreprises privées et ne peuvent avoir aucune prétention à entrer en relations commerciales avec les coopératives de consommation de l'*Union centrale.*

La *Commission générale* et les comités des syndicats locaux s'engagent à démontrer à leurs membres que la fondation de coopératives de production peut constituer un grand danger pour les ou-

vriers qui y prennent part et elles peuvent réussir seulement dans le cas où toutes les conditions préalables sont remplies, c'est-à-dire quand il y a une direction commerciale capable et un capital assez grand, d'un côté, et de l'autre, l'adhésion aux coopératives de consommation. Si ces conditions préalables ne sont pas remplies, il est absolument utile de dissuader les ouvriers de fonder des coopératives de production.

A leur tour, la *Société d'achats en gros des coopératives de consommation allemandes* et les coopératives s'engagent à entrer en relations avec les nouvelles coopératives de production, seulement lorsque les conditions plus haut citées seront remplies. Les directions des Unions s'obligent également à n'admettre l'adhésion à leur Union que des coopératives de production ayant rempli les conditions préalables.

Le rapporteur Von Elm ajoute que ces résolutions ne doivent pas être une musique de l'avenir, mais qu'il faut qu'elles soient réalisées dès maintenant. Ces accords ne sont que la réalisation des décisions prises au congrès syndical de Cologne. Il conseille aux syndiqués d'entrer dans les coopératives, s'ils veulent exercer une influence dans le sens des résolutions. Si les ouvriers, dit-il, s'organisent comme consommateurs, ils ont le pouvoir d'atténuer ou de supprimer, sur les divers domaines, les maux sociaux ou économiques. En acceptant ces accords, les coopératives prouveront qu'elles sont des institutions sociales, qui veulent lutter contre les abus du capital et travailler, avec les syndicats, à l'amélioration de la vie des travailleurs.

Après ce discours de Von Elm, longuement applaudi, une discussion s'engage dans laquelle *Eberle* (Brême), le délégué de l'*Union des ouvriers du tabac,* fait des déclarations chaleureuses sur la nécessité de supprimer le travail à domicile de l'industrie du tabac, et recommande l'acceptation de la résolution sur la campagne contre les produits du travail à domicile. Il montre que le meilleur moyen de combattre les mauvaises conséquences du travail à domicile, c'est de se procurer directement les marchandises des ateliers coopératifs.

Le délégué de la *Commission générale* exprime la conviction que syndicats et coopératives travailleront à la réalisation prochaine du programme social, contenu dans les résolutions. Les syndicats ont toujours donné leurs concours aux coopératives. La résolution sur les devoirs coopératifs des syndiqués sera acceptée à l'unanimité par le prochain congrès syndical, parce que les syndicats cherchent à influencer leurs membres dans le sens de la résolution adoptée.

Hambacher (Erlangen) ne croit pas que la résolution soit assez complète: la presse syndicale doit être obligée à faire une propagande coopérative, parce que la plupart des rédacteurs de cette presse n'ont pas un grand enthousiasme pour les coopératives.

Drecher (Berlin), en qualité de rédacteur, prend la défense de ses collègues. C'est le devoir des coopératives de procurer des articles à la presse syndicale. Les rédacteurs sont trop chargés pour qu'ils aient le temps de s'occuper des coopératives.

Après quelques mots de Von Elm, les résolutions présentées sont votées à l'unanimité.

On passe ensuite au rapport de *Lorenz* (Hambourg), sur l'activité du bureau des tarifs. 90 pour 100 des ouvriers qui travaillent pour les coopératives de l'*Union centrale* sont payés selon le tarif. Il est regrettable que beaucoup de coopératives ne veuillent pas encore reconnaître le tarif. Mais c'est l'exception.

Après le rapport de Von Elm sur l'activité de la commission, après la réélection des membres de la commission et du comité directeur, le congrès approuve le rapport sur la situation de la caisse de l'*Union centrale*.

Le congrès prochain aura lieu à Leipzig.

Il est indéniable que les décisions du congrès de Munich exerceront une profonde influence sur le mouvement ouvrier allemand, dans sa double forme *coopérative* et *syndicale*. Cette union des coopératives et des syndicats, effectuée malgré des divergences de nature, de terrain et d'activité, et malgré aussi une ancienne rivalité entre coopérateurs et syndicaux, marque un pas énorme dans la voie de l'organisation de la classe ouvrière allemande. Le prochain congrès syndical l'affirmera, à son tour, en confirmant les décisions du Congrès coopératif.

J. Barth.

REVUE DES REVUES

Les Revues Françaises

Le monopole des assurances et de l'alcool

par M. Paul Leroy-Beaulieu

(Economiste Français, 27 novembre 1909,et *passim)*

Je crois utile de revenir sur la question soulevée par ces articles déjà vieux de plusieurs mois, en raison même de l'intérêt qu'elle présente. C'est toute la conception du socialisme qui est mise en jeu par le problème des monopoles: on ne saurait donc trop s'expliquer.

M. Paul Leroy-Beaulieu qualifie de « socialistes » les mesures que M. Cochery, ministre des Finances, a indiquées, dans la séance de la Chambre, du 20 novembre, comme étant de nature à rétablir l'équilibre budgétaire: *le monopole des assurances et de l'alcool.* « Et voilà, écrit M. Leroy-Beaulieu, où l'on en arrive! A force de gaspiller les deniers publics, l'Etat, outre les impôts écrasants qu'il établit, se propose d'envahir de plus en plus le domaine de l'industrie, d'y substituer son incompétence et son uniformité, à la variété et à la capacité des entreprises individuelles ou collectives libres qui l'ont fécondé. *On voit combien on glisse chaque jour davantage dans la voie du socialisme...* » Du socialisme d'Etat, aurait dû dire M. Leroy-Beaulieu. Je sais bien que l'étatisme a longtemps été et est encore la conception fondamentale des socialistes parlementaires, qui n'étaient et ne sont que des démocrates honteux. Et il est vrai que le monopole des assurances et de l'alcool est réclamé par de nombreux députés socialistes.

Mais le socialisme parlementaire n'est pas tout le socialisme. Il y a, de Marx et Proudhon au syndicalisme, tout un courant important qui n'a jamais cessé, aujourd'hui moins que jamais, de dénoncer l'extension des fonctions de l'Etat et de ses monopoles. Tant que la critique de l'Etat n'a revêtu qu'une forme théorique, on peut comprendre, dans une certaine mesure, que l'on n'en ait pas tenu compte. Il importait peu, en effet, que Marx ait dénoncé les dangers de l'étatisme, si, dans la pratique, les partis dits marxistes se conduisaient en démocrates vulgaires. Mais, depuis que le mouvement syndicaliste a exercé sur l'Etat une critique concrète, depuis qu'il a opposé les créations positives de la vie au mécanisme abstrait de l'Etat, il n'est plus permis d'appliquer indistinctement à tous les socialistes l'étiquette d'étatistes.

La vérité, c'est que la notion d'Etat s'éclaire chaque jour davantage, à la lueur de l'expérience. Je n'entends pas dire que les théories socialistes qui ont vu simplement dans l'Etat actuel un Etat nécessairement bourgeois aient été confirmées par les faits. Loin de là: la réalité a fait apparaître souvent le contraire. L'Etat est un

organisme sensible, qui subit l'action des partis qui le possèdent ou des classes qui l'influencent. *Le caractère qu'il revêt varie avec le rapport des forces qu'il exprime.* Il peut être *bourgeois*, au sens absolu du mot, et il l'est, en effet, aujourd'hui, dans la plupart des pays. Mais il peut aussi être *féodal* ou *populaire*. Il se colore au reflet des luttes politiques et sociales. La vieille discussion sur le caractère organiquement ou passagèrement bourgeois de l'Etat, qui a mis et met encore aux prises les orthodoxes du socialisme révolutionnaire et les socialistes parlementaires, est en un sens dépassée. Le problème n'est pas de savoir si l'Etat, tel que nous le voyons fonctionner sous nos yeux, de *bourgeois* peut devenir *socialiste*, mais de connaître la vraie nature du mécanisme intrinsèque de l'Etat. L'essence de ce mécanisme n'est-elle pas la même, à quelque parti que l'Etat appartienne ou à quelque influence qu'il obéisse? L'Etat qualifié de *socialiste* naurait-il pas, malgré la perte de son caractère de classe, des défauts identiques à l'Etat dit *bourgeois?* Ne serait-il pas le même organisme abstrait, bureaucratique, extérieur à la vie, incompétent et oppressif? Voilà une première question.

Il y en a une seconde. Etant donnés ce caractère artificiel de l'Etat, son opposition à la vie, quelle attitude doit avoir le socialisme à l'égard de ses attributions, de ses fonctions, de ses services? C'est par un jeu de mots qu'on a dit, trop souvent jusqu'ici, que l'*étatique*, par cela seul qu'il est *social*, et qu'il s'oppose à l'*individuel*, était *socialiste*. Ce qu'on entend par *domaine social* ne peut pas vouloir dire *domaine socialiste*, pas plus que *collectif* ne signifie *collectiviste*. Il faut donc examiner la nature de ce domaine *étatique* ou *social* ou *collectif*, pour l'apprécier, et ne pas se contenter d'en demander l'extension indéfinie, par cela seul qu'il est l'antithèse de la propriété individuelle. Et si on porte son attention sur le fonctionnement même de la machinerie étatique, on n'aura pas de peine à reconnaître les tares irréductibles que nous avons signalées: incompétence, irresponsabilité, gaspillages, sinécurisme, arbitraire, etc., etc.

Cependant, les besoins collectifs augmentent et l'accroissement des *services publics* est une nécessité. Nul ne le conteste. Aussi le problème se déplace-t-il. Il ne s'agit plus, comme dans les vieilles discussions entre Guesde et Brousse, de savoir si oui ou non l'organisation de ces services publics doit se développer. Mais c'est l'organisation de ces services publics qui importe. Doivent-ils garder leur caractère étatique, c'est-à-dire politique, ou être libérés de l'autorité gouvernementale et devenir des entreprises qui allient la liberté des travailleurs et les intérêts d'une économie supérieure? Si oui, nous ne sommes plus en présence d'une organisation étatique, mais d'une institution socialiste. Si non, c'est la démagogie qui continue et qui s'aggrave.

Hubert LAGARDELLE...

REVUE DES LIVRES

SOCIALISME

Discussions sociales d'hier et de demain, par Georges Renard.

(Paris, Albin Michel, *1910 ; 1 vol. in-16*

L'auteur de ce recueil est un des principaux représentants du *socialisme réformiste.* Il désire une transformation sociale « lente et graduelle ». Millerand est l'homme politique qui incarne pratiquement ses idées (p. 79-83). L'autorité de Georges Renard est donc grande, lorsqu'il s'agit de juger le réformisme. De ce point de vue, je ne retiendrai de son livre, qui touche aux sujets les plus divers, que la controverse qu'il eût, en 1904, avec Brunetière, sur la question de savoir si un *catholique peut être socialiste.* C'est M. Renard qui avait, le premier, critiqué M. Brunetière, et il faut donc formuler plus clairement le problème qu'il posait, en disant: un catholique peut-il être socialiste *réformiste?* M. Brunetière le comprit bien ainsi et sa réponse fut, naturellement, affirmative. M. Renard s'en montra tout troublé et ne fut pas loin d'accuser son contradicteur de perfidie. L'anticlérical l'emportait chez lui sur le réformiste, et, s'il déniait à M. Brunetière le droit de se dire socialiste, c'était uniquement à cause des convictions catholiques de ce dernier.

Nous avons trop de fois signalé ici même les affinités du catholicisme social et du socialisme réformiste, pour ne pas reconnaître, avec M. Brunetière, que M. Renard manquait peut-être de logique. Quelles questions avait-il posées à son adversaire? D'abord, deux questions (1 et 3) touchant l'Eglise: « 1° un catholique peut-il *valablement,* sans avoir à craindre un ordre qui le force à se prononcer en sens contraire, se déclarer partisan d'idées que le chef infaillible de son Eglise a réprouvées hier et peut réprouver demain encore? — 3° admettez-vous, comme liées à la suppression des classes et à l'abolition de tout privilège, la rentrée de toutes les églises dans le droit commun et la mise de la religion au rang d'affaire purement privée? » A quoi M. Brunetière répondait: 1° Cela n'a rien à faire avec le socialisme. En matière politique et sociale, un pape n'a que son autorité personnelle: il n'engage que lui-même. Les fidèles restent libres de leurs opinions: nous sommes ici dans un domaine extra-religieux... 3° Entendu! La reli-

gion est affaire privée et les Eglises doivent rentrer dans le droit commun. Laissez-donc mon catholicisme de côté. Ne vous occupez pas de ce que je crois ou de ce que je ne crois pas. Souciez-vous, non de mes idées religieuses, mais uniquement de mes idées sociales. Car, enfin, il faut être conséquent avec vous-même: ou la religion est « affaire sociale », et je comprends votre anticatholicisme, ou elle est « affaire privée », et alors n'en parlons plus.

Le point grave du débat était la deuxième question à laquelle M. Renard avait sommé M. Brunetière de répondre: « 2° Acceptez-« vous comme but essentiel du socialisme, au point de vue éco-« nomique, la socialisation des moyens de production et de circu-« lation, avec les conséquences qu'elle entraîne? » Parfaitement! s'écriait M. Brunetière, et il invoquait le propre programme formulé par Millerand à Saint-Mandé, et qui avait été longtemps la charte du parti socialiste. D'abord, disait M. Brunetière, il y a toute une série de réformes pratiques, sur lesquelles nous sommes absolument d'accord: le salaire minimum, la limitation des heures du travail, le travail des femmes, etc... Ce sont là des questions de fait, et non pas de croyance: nous marchons donc forcément la main dans la main.

Restent les principes généraux, tels que les formule le programme de Saint-Mandé. Mais, dit M. Brunetière, je les accepte, et non pas un, mais tous! Ecoutons-le. La citation est un peu longue, mais combien instructive. « Vous me renvoyez, écrit M. Brune-« tière, pp. 51-53 au programme de Saint-Mandé; je n'y reporte « avec empressement et j'y lis: « *Est-ce que l'idée socialiste ne se « résume pas tout entière dans la volonté énergique d'assurer à « chaque être, au sein de la société, le développement intégral de « sa personnalité? Ce qui implique nécessairement deux conditions, « dont l'une est le facteur de l'autre: d'abord, l'appropriation indi-« viduelle des choses nécessaires à la sécurité et au développement « de l'individu, c'est-à-dire la propriété; ensuite, la liberté, qui n'est « qu'un mot sonore et trompeur, si elle n'a pour base et pour sau-« vegarde la propriété.* » J'approuve entièrement ces paroles, et « j'y souscris, monsieur, sans distinctions ni restrictions... En véri-« té, ce jour-là, le 30 mai 1896, M. Millerand a parlé d'or. Et un « peu plus loin, quand il a déclaré que « *le salariat ne serait pas « plus éternel que ne l'ont été ces modes antérieurs de la servitude « et de l'exploitation humaines, qui se sont appelés le servage et « l'esclavage.* » Je suis encore de son avis, ou du moins, — car « nous ne sommes pas prophètes — je partage son espérance, et « d'autant plus que, comme il le disait lui-même, ce n'était pas « d'une révolution violente qu'il en attendait la réalisation. »

Mais la socialisation des moyens de production? « Vous me rap-« pelez, continue Brunetière, qu'il y a aussi cette phrase dans le « discours de Saint-Mandé : « *N'est pas socialiste, à mon avis,*

« *quiconque n'accepte pas la substitution nécessaire et progressive* « *de la propriété sociale à la propriété capitaliste.* »... Et cet « idéal, vous me demandez si je l'accepte, ce but, vous me deman- « dez si je suis prêt à le poursuivre avec vous? Eh bien, oui, Mon- « sieur, j'y suis prêt... *Oui, je suis partisan avec vous de la socia-* « *lisation des moyens de production.* » (p. 54).

La conclusion? M. Brunetière la tirait en termes précis, en prenant congé des lecteurs de la *Petite République*, où la controverse avait lieu: *c'était la concordance parfaite entre ses opinions* « *socialistes* » *et le programme de Saint-Mandé* : « Je voudrais donc avoir établi, conclut-il (p. 64) :

« 1° *Qu'il n'y a rien de ces formules* (du programme de Saint- « Mandé) *qui soit incompatible avec l'idée chrétienne;*

« 2° *Que peut-être les idées qu'elles expriment et qui les fon-* « *dent n'ont pu naître qu'en milieux chrétiens;*

« 3° *Qu'un chrétien — sous le nom qu'on voudra lui donner,* « *voire celui de* socialistoïde, *qui a peu de chances de faire fortu-* « *ne —, peut donc tomber d'accord de plus d'un point et de plus* « *d'un point essentiel avec les socialistes qui s'intitulent* réfor- « mistes;

« 4° *Que, cela étant, il leur est inutile de s'opposer les uns aux* « *autres sous des étiquettes ennemies, et qu'ils feraient mieux de* « *s'entendre sur les réformes précises dont ils sont unanimes à* « *reconnaître la justice, l'urgence et la nécessité.* »

Admirablement déduit. Que pouvait répondre M. Renard? Il répondit anticléricalisme. Inconsciemment, il avait senti l'infirmité du socialisme réformiste, du moment où un conservateur clérical l'admettait sans difficulté. Mais, impuissant à trouver une ligne de démarcation sur le terrain où la discussion avait été placée, il la transporta instinctivement sur le terrain où l'opposition était irréductible. Et cela, parce que M. Renard était un socialiste réformiste *français*, c'est-à-dire anticlérical de naissance, d'éducation et de profession. Mais qu'il eut été allemand comme Vollmar, italien comme Turati, belge comme Bertrand, et les résultats de la controverse auraient été tout autres. Le principe que « la religion est affaire privée », grâce auquel il s'était enfermé lui-même dans un cercle vicieux, aurait permis un accord, là où il y avait désaccord.

Mais voilà! Les socialistes, en France, ne peuvent pas ne pas être anticléricaux, comme ils ne peuvent pas ne pas être républicains. M. Augagneur, parlant récemment au nom des réformistes, s'est montré avant tout franc-maçon, et l'on sait combien la politique anticléricale de M. Combes eut l'appui systématique des révolutionnaires comme des réformistes. De même conçoit-on des socialistes français approuver la plupart des socialistes allemands, italiens, belges ou anglais, dans leur indifférence relative à l'égard de la forme politique et leur acceptation *en fait* de la monarchie?

On peut d'ailleurs regretter que ces traditions nationales faussent ainsi les positions respectives. Sans elles, M. Georges Renard et M. Brunetière se seraient pratiquement confondus dans la même action, et Millerand, Briand, Viviani, et les partisans honteux qu'ils ont jusque dans le parti socialiste unifié, pourraient se réclamer du catholicisme social, de M. de Mun et de Léon XIII. Et ce serait plus vrai.

SYNDICALISME

Syndicats et Services publics, par Maurice Leroy,

(Paris, Colin, 1909; 1 vol. In-16)

« On peut dire que l'ère politique selon Montesqieu et Rousseau est virtuellement close. » C'est par ces mots que M. Maxime Leroy caractérise le moment actuel de la crise démocratique. Il constate qu'après les ouvriers, et comme eux, les fonctionnaires entendent n'être que des hommes de métier et exigent d'être traités en techniciens et non en clients. La même révolution professionnelle qui s'est produite dans l'atelier industriel pénètre au cœur même de l'Etat. La société politique est de plus en plus submergée par la société économique. M. Maxime Leroy signale dans ce mouvement le fait le plus formidable de l'heure présente, l'événement le plus fécond en conséquences révolutionnaires qui se soit produit depuis cent ans.

C'est le point de vue même du syndicalisme et les pages que M. Maxime Leroy consacre à « la crise des services publics » condensent fortement les critiques que suggère le régime actuel des administrations publiques. Le favoritisme, le népotisme électoral sont la règle; là où il ne devrait être question que de technique, on ne parle que de politique. L'incompétence est partout, des députés au ministre, en passant par les chefs de service: elle est, dit M. Maxime Leroy, « d'ordre constitutionnel « (p. 202). « Dans « de telles conditions, ajoute-t-il, qui peut prétendre que le favo- « ritisme parlementaire n'est pas le développement naturel d'un « principe supérieur, légal? Comment douter que la cause de tout « ce désordre ne soit précisément ce principe supérieur d'irrespon- « sabilité technique du ministre, corrollaire de sa responsabilité de- « vant une assemblée non technique, où tout a pour mesure l'in- « térêt électoral? » M. Maxime Leroy a rassemblé, à l'appui de ces pénétrantes observations, un ensemble d'exemples édifiants de ce que peut l'arbitraire, le favoritisme, l'incompétence.

Le remède, c'est l'introduction du syndicalisme dans l'Etat — — et contre l'Etat. « Le syndicalisme administratif apparaît ainsi, « écrit M. Maxime Leroy (p. 217), comme une *prise de posses-* « *sion* des services publics par les agents qui veulent leur imposer

« une organisation technique... C'est une lutte contre un système « qui met le gouvernement entre les mains d'hommes politiques « incompétents, enfin un essai pour « substituer aux règles tirées « de l'intérêt des partis des règles tirées de l'intérêt des administrés ».

Que de protestations violentes cette affirmation syndicaliste des employés et ouvriers des administrations publiques, n'a-t-elle pas provoquées chez les défenseurs de l'Etat omnipotent, de la hiérarchie, de l'autorité? M. Leroy remarque avec grande force que c'est au contraire un sentiment profond d'ordre et d'organisation qui pousse les agents de l'Etat à prendre en main la direction des services. « Faut-il rappeler que les agents des postes, frappés pour « avoir signé la *Lettre ouverte* au président du Conseil, avaient « des notes, non seulement au-dessus de la moyenne, mais même « au-dessus de l'excellence? » (p. 235). Et, dans leurs réclamations, n'ont-ils pas mis toujours en avant l'intérêt du public, à côté de l'intérêt professionnel?

M. Leroy répond encore avec grande vigueur à ceux qui veulent tirer de l'importance sociale des services publics, une cause particulière de servitude pour les employés, ouvriers, fonctionnaires de l'Etat. Que de services, qui pour n'être pas « publics », sont tout aussi nécessaires? La boucherie, la boulangerie, l'alimentation sous toutes ses formes présentent-elles un intérêt général moindre que les postes, les tabacs, la police? L'argument, s'il était défendable, vaudrait contre tous les ouvriers, et non seulement contre les fonctionnaires. Il atteindrait « tout le régime de l'industrie, tout le régime des syndicats ouvriers ». Au fond, c'est toute la liberté qui serait menacée, et non pas la seule liberté des travailleurs des administrations publiques.

Je regrette que M. Maxime Leroy n'ait pas lu les études de Beaubois, dans le *Mouvement Socialiste,* sur l'organisation syndicaliste du service des postes. Il y aurait trouvé une éloquente confirmation, d'autant plus forte qu'elle vient d'un technicien, de ce qu'il dit sur la nécessité d'intéresser le public, sous forme de ligues ou de congrès mixtes, au fonctionnement des services publics. C'est un fait significatif que cet appel au public à s'intéresser aux administrations qui sont faites en somme pour lui, à participer à leur gestion, à leur amélioration, soit parti des rangs des employés eux-mêmes, de ces fonctionnaires représentés comme des perturbateurs et des parasites.

C'est par une forme incisive que M. Maxime Leroy résume ce mouvement nouveau: « Lutte contre l'Etat, juridiquement presque « irresponsable; — accord des fonctionnaires avec les administrés; « — protestation contre l'ingérence politique; — organisation plus « collective et plus exactement technique des services publics ».

Je n'ai, pour ma part, rien à y ajouter, sauf que j'aurais voulu

que M. Maxime Leroy poussât plus loin ses déductions syndicalistes. Il ne faut pas croire que les politiciens vont se laisser facilement dépouiller de leur autorité et que l'Etat soit décidé à abdiquer. Ce n'est qu'au prix de luttes ardentes, violentes parfois, courageuses toujours, que la vieille hiérarchie, tyrannique, incompétente, dilapideuse, sera renversée et que l'*administration des choses* se substituera peu à peu *au gouvernement des hommes*. Il y a là une question de tactique, de méthode de lutte qui se pose. Sans cette conclusion, les prémisses posées par M. Maxime Leroy restent caduques.

Pages Sociales, par Eugène d'Eichtal,

(Paris, Alcan, 1909; 1 vol. In-16)

M. Eugène d'Eichtal offre, sous ce titre, au public qu'intéressent les questions sociales et morales, un recueil d'études vivantes et suggestives. Qu'il analyse la conception de l'*Etat Socialiste* d'Anton Menger et sa doctrine du *droit au produit intégral du travail;* qu'il exprime son scepticisme à l'égard des théories de Kautsky sur *le lendemain de la Révolution;* qu'il examine le *Socialisme à l'œuvre* de Georges Renard, les *Etudes Socialistes* de Jaurès, l'histoire apologétique de *la Social-démocratie allemande* d'Edgard Milhaud, le *solidarisme* de Léon Bourgeois et des radicaux, la *Doctrine politique de la Démocratie* de Henry Michel, les *Idées Egalitaires* de M. Bouglé, etc., etc., c'est toujours une critique aisée et indépendante.

M. E. d'Eichtal ne croit pas au socialisme; il le trouve utopique et dangereux. Mais c'est surtout le socialisme étatique qu'il vise. Il a bien consacré quelques pages au syndicalisme et au socialisme syndicaliste: ce sont des réflexions trop rapides, et les objections qu'il nous oppose ne paraissent guère décisives. M. d'Eichtal se trompe, lorsqu'il croit que nous avons une adoration systématique de la classe ouvrière. Ce serait une basse démagogie, qui nous rendrait ridicules et odieux. Il faudrait fermer les yeux à la lumière du jour, pour oser dire au prolétariat qu'il est sans tares et sans faiblesses, et qu'il peut dès aujourd'hui transformer le monde!

Nous ne sommes ni des aveugles ni des imposteurs. Nous savons trop, hélas! ce qui manque à la classe ouvrière, ce qui lui fera défaut longtemps encore, ce qui reculera à une date lointaine son avènement historique. Mais c'est précisément parce que nous avons conscience de ses imperfections, que nous saluons avec joie ses aspirations les plus idéalistes et ses mouvements les plus héroïques. Et nous avons bien soin, lorsque nous essayons d'interpréter son action organisatrice et combattive, de préciser à quel degré de capacité elle doit parvenir, à quel effort d'éducation elle a besoin

de se livrer, à quelles *conditions préalables* il lui faut satisfaire, pour être à la hauteur de sa tâche.

Nulle part, dans nos écrits, M. d'Eichtal ne pourra relever des prophéties enfantines ou des flatteries humiliantes. Ce que nous avons exalté, dans le mouvement syndicaliste, c'est la leçon de volonté, d'énergie et d'audace qu'il donne à une société défaillante. Il nous est apparu comme le grand éducateur de l'heure présente, comme le dépositaire actuel des sentiments éternels qui exaltent la personne humaine. Et même s'il venait à faillir à son rôle, il n'en aurait pas moins, à un moment donné de l'histoire, rempli sa mission.

M. d'Eichtal se trompe encore lorsqu'il suppose que nous croyons à la possibilité d'une organisation du travail *sans discipline et sans responsabilité*. Je dois confesser que c'est précisément cette double idée de discipline et de responsabilité introduits dans l'atelier par *les producteurs eux-mêmes*, qui, à mes propres yeux, fait la grandeur morale du syndicalisme. M. d'Eichtal ne conçoit d'autre discipline que celle imposée par le patron et d'autre responsabilité que celle exigée par le capitaliste. Mais la discipline peut être volontaire et la responsabilité acceptée. Que de fois n'avons-nous pas donné la *commandite* comme un exemple, non pas parfait sans doute, mais suffisant à faire comprendre nos conceptions? M. d'Eichtal aurait raison si le syndicalisme voulait dire anarchisme dans la production et parasitisme dans le travail. Mais il signifie ordre consenti, hiérarchie déléguée, productivité contrôlée. Et cela suffit pour le rendre, dans son principe tout au moins, intangible.

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : G. SÉVERAC.

Imprimerie Moderne — Aurillac.

ETUDES ET CRITIQUES

Le Congrès de Copenhague

Il n'y a que des socialismes nationaux. Cette vérité, que nous avons tant de fois constatée, ressort, avec une clarté nouvelle, du Congrès de Copenhague. Plus le socialisme fait des progrès dans le monde et plus il prend des formes nationales. Lorsqu'il n'était encore qu'à ses commencements, trop faible pour exercer une action positive, les formules abstraites, lointaines et irréelles, valaient aisément pour tous les pays. Mais aujourd'hui que les partis socialistes sont devenus, dans les grandes nations civilisées, des facteurs dominants de la vie politique et sociale, les divergences pratiques priment les accords dogmatiques. Aux questions urgentes, que posent leurs milieux nationaux, ils ne peuvent répondre que par les solutions dictées par ces milieux même. La diversité réelle se rit de l'unité artificielle.

Cependant le socialisme est un dans ses aspirations. C'est la même « éminente dignité » du travail, le même désir de transformation du monde par l'émancipation des travailleurs, qu'il affirme partout. Au-dessus des divergences théoriques et des variétés nationales, il entend maintenir, par ses congrès universels et par son organisation générale, son caractère international, Et, de fait, grâce à ces vastes réunions périodiques, grâce au Bureau administratif qui siège à Bruxelles, les partis socialistes, du plus grand au plus petit, de l'Allemagne au Japon, n'ont jamais eu de relations plus continues.

Comment concilier ces deux faits contraires : des formes nationales et des tendances internationales? Par ce bienfaisant artifice de langage que sont les résolutions éclectiques. Il y a longtemps que le socialisme international serait réduit en morceaux, si les motions de ses congrès, toujours élastiques, n'avaient pas, en fait, reconnu leur liberté d'action aux partis nationaux. A la faveur de cette soupape de sûreté, qui a laissé à la vie sa prééminence sur le dogme, l'entente s'est maintenue, une entente facile sans doute, puisqu'elle n'avait ni limites ni sanction, mais une entente efficace cependant, par l'illusion heureuse qu'elle a créée.

C'est ainsi que le Congrès de Copenhague, fidèle à ses prédécesseurs, a tourné les difficultés, pour le moment insurmontables, que comportaient les deux plus graves questions de son ordre du jour : les coopératives et la guerre.

L'attitude des partis socialistes à l'égard des coopératives de consommation a été la même qu'à l'égard des syndicats. Considérées, au début, comme de simples « vaches à lait », destinées à nourrir les groupes politiques, les coopératives ont pris, en grandissant, le goût de l'indépendance. Elles ont, un peu partout, rejeté la tutelle des partis et revendiqué leur autonomie. Que ce soit dans ses syndicats ou dans ses coopératives, le mouvement ouvrier, devenu majeur, entend de plus en plus ne dépendre que de lui-même et s'affranchir par ses propres moyens.

En face de l'insubordination des coopératives — et des syndicats — les partis socialistes se sont divisés. Les uns ont accepté, comme un fait inévitable, ou défendu, comme un fait utile, cette conquête de leur personnalité par les institutions ouvrières. Les autres, ceux qui croient irréductiblement que le mouvement prolétarien n'est rien s'il ne dépend des organisations politiques, ont persisté, envers et contre tout, à exiger la main-mise des partis sur les coopératives.

Le Congrès de Copenhague n'a pas départagé les deux tendances. Il a donné raison aux uns et aux autres. Les premiers ont eu la satisfaction de voir proclamer la valeur socialiste des coopératives, indépendamment de toute adhésion aux partis. Les seconds ont obtenu que le congrès insistât sur la nécessité d'établir des relations régulières entre les parties et les coopératives.

On a tenu compte ainsi des habitudes nationales. La Belgique et l'Autriche, par exemple, ont une pratique coopérative autre que l'Allemagne, l'Angleterre ou la France. Pour des raisons historiques et économiques, le mouvement ouvrier est plus dépendant du parti socialiste dans ces pays que dans les autres. Aucune décision impérative de congrès n'aurait modifié cet état de choses, Un compromis verbal pouvait seul accorder tout le monde.

La question des rapports de la coopération et du socialisme reste donc en suspens. Lorsque Guesde et Anseele disent que la coopération, si elle ne reçoit pas du parti son empreinte socialiste, n'est qu'une « entreprise marchande dans un milieu marchand », on ne leur répond pas suffisamment tant qu'on n'indique pas à quelles conditions elle cesse d'être « marchande » pour devenir « socialiste ». Dire que la coopération, par cela seul qu'elle groupe les consommateurs ouvriers, est socialiste, quelle que soit son organisation interne, n'est pas plus vrai que de dire qu'elle peut emprunter au parti sa marque. Il faut que les défenseurs socialistes de la neutralité politique des coopératives aillent plus loin et précisent par quoi et comment elle acquiert une valeur socialiste.

Peut-on par exemple qualifier telle une coopérative qui accepte des consommateurs bourgeois à côté des ouvriers ? ou qui distribue des « trop perçus » sous forme de « bénéfices » ? ou qui ne tend pas à répartir au prix de revient ? ou qui *vend* au public ? Le caractère socialiste d'une coopérative ne tient-il pas à ce qu'elle ne groupe que des consommateurs *ouvriers*, à ce qu'elle supprime les notions bourgeoises de profit, d'achat et de

vente ? Autant de problèmes qu'il reste à résoudre.

Peut-être ne sont-ce là que des vues théoriques, inacceptables par la pratique coopérative ? La qualité de consommateur est commune à toutes les classes, et s'il est facile d'opposer, dans le syndicat, les ouvriers aux bourgeois, sous les aspects de producteurs et de non-producteurs, il est plus malaisé de séparer les consommateurs ouvriers des non-ouvriers. Il est possible aussi que la livraison des objets de consommation à un taux se rapprochant du prix de revient, que la disparition de la ristourne et de la vente au public offrent les plus graves inconvénients.

Mais alors, c'est que la coopération serait condamnée à ne jouer qu'un rôle secondaire : elle centraliserait la consommation, au même titre que les grands magasins ; elle subventionnerait la propagande syndicale ou politique, comme toute autre entreprise à gros bénéfices ; elle établirait des liens réguliers entre la production et la consommation, mieux que le capitalisme commercial.

Je ne nie pas l'importance de ces résultats pour l'évolution socialiste. Mais ce ne sont là que des caractères extérieurs. Ce qui importe, c'est l'âme de la coopérative. Dans quelle mesure la coopérative développe-t-elle, par son mécanisme, des sentiments socialistes chez ses membres ? Telle est la question. Nous redirons ici ce que nous avons dit pour le syndicat : *c'est leur fonctionnement intérieur qui donne aux institutions ouvrières leur caractère socialiste.*

Mais ces discussions dépassent la résolution du Congrès de Copenhague. Pour l'instant, il y a autant de types de coopératives «Socialistes» que de variétés nationales ou régionales du socialisme lui-même.

Sur la question de la guerre, les partis socialistes sont plus divisés encore. C'est ici que le milieu national met toute son emprise sur leur action. Aux heures de paix, ils affirment volontiers leurs sentiments internationalistes : ils ne répondent plus d'eux, aux heures

de crise. Que de fois Bebel n'a-t-il pas déclaré que les socialistes allemands se précipiteraient à la frontière menacée et défendraient, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, le dernier centimètre carré de leur sol ?

On comprend l'isolement des français et des anglais à Copenhague. Ils représentaient, pour des raisons d'ailleurs bien diverses, un idéalisme socialiste gênant pour la politique nationale des autres partis. L'insurrection, la grève générale, en cas de déclaration de guerre, ne conviennent guère à la prudence parlementaire des socialistes allemands et de leurs émules. L'intégralisme — comme disait autrefois Ferri — de Vandervelde, fit un de ses miracles accoutumés. Il concilia les thèses contraires, en les renvoyant, pour plus ample informé, au Bureau international. Le problème n'était pas résolu, mais le conflit était évité. L'opportunisme a du bon.

Si paradoxale que paraisse cette opinion, je crois que ces compromis, qui ne font illusion à personne, sont préférables aux vieilles formules unitaires et fausses. La lourde hégémonie de la social-démocratie allemande a cessé de peser sur le socialisme international. Les motions du congrès ne pourront plus présenter cette forme rigide, *à l'allemande*, qu'affectionnent les socialistes doctrinaires d'outre-Rhin. Mieux vaut le mensonge anodin d'une résolution équivoque que l'illusion trompeuse d'une formule impérative.

Hubert Lagardelle.

Les Conflits Agraires en Italie [1]

La Romagne est le théâtre d'une guerre fratricide. Des travailleurs, tous aux mains rendues calleuses par les mêmes instruments de travail, tous brûlés par le même soleil, dans les champs que ces ouvriers rendent fertiles et abondants pour leurs patrons, se sont armés les uns contre les autres. Et je dis *armés* non pas dans un sens métaphorique ; ils emploient le revolver, le poignard, le couteau, tout l'arsenal des anciens *carbonari*, dont l'âme revit dans ces foules vivaces et généreuses, enflammées par une passion politique, dont on ne peut se faire la moindre idée si on ne connaît pas les habitants de la Romagne. Le sang a coulé et la mort a étendu ses ailes lugubres sur cette terre fertile sans que les efforts des partis, des associations ouvrières ou du gouvernement aient pu réussir non pas à rétablir la paix, mais du moins à faire conclure un armistice qui permette à la raison de reprendre son droit sur les cerveaux échauffés.

A vrai dire aucun des partis politiques, qui ont pris part au conflit, n'est pas à même de parler pour faire la paix. Ils ont fait d'un conflit purement économique une matière inflammable, en y mettant la passion politique et maintenant ils ne peuvent plus arrêter la roue qu'ils ont mise en mouvement, et s'ils voulaient le faire, per-

---

(1) Depuis que cet article a été écrit, le conflit entre républicains et socialistes a pris des proportions imprévues. La cause en est dans la décision prise à ce sujet par le récent congrès socialiste italien de Milan, dont le *Mouvement Socialiste* rendra compte dans un prochain numéro.

sonne n'y croirait. Quant au gouvernement, il a simplement envoyé dans la province de Ravenne douze mille soldats chargés de protéger *la liberté du travail* — l'habituelle formule hypocrite, au nom de laquelle on justifie tous les assassinats légaux faits par l'armée ou par la police depuis 1902. Seule la *Confédération du travail,* restée jusqu'à présent presque étrangère aux événements, pourrait prononcer une parole autorisée. Cette organisation et la *Fédération nationale des travailleurs de la terre* ont gardé une attitude louable depuis le commencement du conflit; mais on comprend facilement que dans un tel chaos de haines, parmi tant d'animosités, les paroles sont vaines et superflues. Mais procédons par ordre.

Il y avait, dans la provence de Ravenne, une Chambre du Travail, qui, jusqu'aux dernières années, était dirigée par le parti républicain, maître absolu des pouvoirs publics locaux. Le tempérament de l'ouvrier de la Romagne s'est formé dans les conspirations et dans les dangers de la lutte contre le pouvoir papal et il s'était assimilé toutes les doctrines de Mazzini. Ne pouvant supporter aucune autorité, il se montrait quelquefois tyrannique envers quiconque osait mettre en doute un seul dogme de la philosophie idéaliste mazzinienne, et l'esprit sectaire était dans ce milieu aussi féroce que puissant. Et c'est pourtant sur cette terre, qu'ont lutté les premiers internationalistes, parmi lesquels Amilcare Cipriani, qui jouit dans ces campagnes d'une vénération universelle.

Les nouveaux courants de la pensée socialiste ne tardèrent pas à pénétrer même dans ce sanctuaire de la foi mazzinienne. Il faut pourtant reconnaître que le socialisme ne sût pas toujours choisir les meilleures voies pour sa propagande. Mais ce n'est pas l'heure des récriminations. Le socialisme était un mouvement très jeune encore, et, dans un milieu comme la Romagne, les résistances qu'il rencontrait ne furent pas une des moin-

dres causes des exagérations dans lesquelles il se laissa tomber. (1)

Il est inutile de rappeler tous les délits politiques qui ont eu lieu en Romagne, dans ces vingt dernières années. Du reste, l'apostolat auquel se consacra Andrea Costa, avait assoupi les haines, du moins en partie, et après pas mal de luttes, il semblait que républicains et socialistes se fussent accoutumés à vivre les uns à côté des autres ; en beaucoup d'endroits, ils ont conquis, en commun, les conseils municipaux, en s'alliant contre les tentatives des réactionnaires, qui cherchaient, naturellement à attiser de leur mieux le feu de la discorde. Avec le temps, les socialistes augmentèrent en nombre et en force et réussirent finalement à arracher la Chambre du Travail aux mains des républicains ; mais le tact des dirigeants savait toujours émousser les conflits produits par les divergences politiques des deux partis. Mais cette année, un problème tout à fait nouveau s'est présenté devant ces deux puissantes organisations : le problème de la possession des batteuses de blé. Les manouvriers (braccianti) — travailleurs libres qui prêtent selon les occasions le concours de leurs bras, vrai prolétariat des champs — ont constitué entre eux leur organisation de résistance, de puissantes coopératives de travail (2), qui se sont procurées plus de cinquante ma-

---

(1) Il est bon de rappeler qu'un beau jour Enrico Ferri — ce nouveau lansquenet de la monarchie — se mit en tête de conquérir la Romagne au socialisme. Et dans un milieu où les ouvriers étaient presque tous mazziniens, il découvrit et proclama que Mazzini était un *bourgeois !* D'où une explosion de colère parmi les ouvriers et une polémique dans l'*Avanti !* entre Ferri et Arcangelo Ghisleri, à propos des théories de Mazzini. Après un mois de répliques et contre-répliques, Ferri qui avait déjà fait tant de *gaffes*, avoua, avec une désinvolture délicieuse, qu'il n'avait jamais lu Mazzini ! Et c'est ce même Ferri qui était le représentant le plus autorisé du socialisme au parlement et dans le parti socialiste italien !

(2) Arturo Labriola s'est élevé contre ces coopératives, au nom de la conception syndicaliste. Le gouvernement leur accorde aide et protection, en échange du ministérialisme des députés socialistes. Le

chines, pour pouvoir fournir aux agriculteurs qui en ont besoin, avec la main d'œuvre, aussi les ustensiles nécessaires au battage. Les manouvriers raisonnaient ainsi avec ceux qui avaient recours à eux pour le battage : «Vous demandez nos bras, mais nous vous avertissons que nous n'emploierons ces bras que pour mettre en action nos machines à nous ».

Du point de vue du droit syndical, ils poursuivaient un but qui ne peut pas être méconnu par celui qui reconnait ce droit.

Mais qu'arriva-t-il ? C'est que, dans la même Chambre du travail, à laquelle on doit l'initiative de cette profonde et vaste innovation dans le système de location de la main-d'œuvre, adhèrent aussi, organisés en syndicat, les métayers, c'est-à-dire une catégorie d'hommes qui cultivent la terre d'un propriétaire, partageant avec lui les bénéfices de la récolte. Et comme c'est le métayer qui a le droit de cultiver la terre à laquelle il est attaché, c'est lui qui est lésé, plus que le propriétaire, par la revendication du manouvrier qui prétend imposer l'obligation de faire travailler une machine qui n'appartient pas au métayer, mais au travailleur qui loue sa main-d'œuvre.

Jusqu'à ce moment, les manouvriers avaient travaillé avec les machines des organisations des métayers (Fratellanze coloniche) ou avec celles des propriétaires, membres de l'*Agraria*. Il faut noter que parce que les propriétaires n'opposèrent aucune résistance aux revendications des manouvriers, ce sont les métayers qui s'y sont opposés, sous le prétexte que les machines devraient être du moins la propriété commune des métayers et des manouvriers.

---

coopérativisme prolétaire renferme en soi la corruption dans laquelle sont tombés les partis subversifs d'Italie. Heureusement, le caractère révolutionnaire des ouvriers de la Romagne empêche que la corruption gouvernementale étende ses ramifications dans les couches profondes ; elle reste à la surface, dans les éléments dirigeants. Il n'en est pas ainsi dans la province de Reggio Emilia, où tout est corrompu, par suite de ce « coopératisme prolétaire ».

Donc, le conflit ne pouvait pas avoir un caractère plus économique.

Il convient de noter que ce sont les manouvriers qui, entrés dans le mouvement depuis le commencement de la pénétration socialiste dans la Romagne, ont adopté, avec le plus grand enthousiasme les nouvelles idées de socialisation des moyens de production et d'échange, contre les résistances de l'élément mazzinien, qui ne voulait pas adhérer à une déclaration nettement anticapitaliste. Il y avait en Italie, dans ce temps-là, des socialistes, qui croyaient et il n'y avait aucun doute de la sincérité de leur croyance, dans la réalisation des doctrines qu'ils professaient, Aujourd'hui, toutes ces choses ne sont que des souvenirs du passé, Et il est bon de noter, à ce propos, qu'un congrès des travailleurs de la terre, tenu en 1903 à Bologne, affirma contre l'opinion des républicains, que le but suprême de l'organisation est la socialisation de la terre par la lutte de classe.

Pour la même raison, qui détermina les manouvriers à adopter ce nouveau credo, l'hostilité allait s'accentuer entre eux et les métayers : les premiers n'avaient rien, ne possédaient autre chose que leur force de travail ; les seconds étaient des petits capitalistes et des exploités en même temps, mais leurs habitudes, leur condition d'esprit, tout l'ensemble de leurs traditions mentales les tenaient attachés au sol qu'ils travaillaient pour le compte des autres. Des différentes conditions économiques de ces deux catégories surgirent les deux courants politiques qui, en ce moment, sont en conflit en Romagne. Les manouvriers sont, dans leur grande majorité, socialistes ; les métayers, au contraire, adhérent au parti républicain, qui représente mieux leurs intérêts petits-bourgeois.

Ainsi donc, il est facile de s'expliquer pourquoi depuis que se produit le conflit économique entre les deux catégories, s'est rallumé l'ancien conflit passionnel entre les républicains et les socialistes, en Romagne. Il n'est pas possible de suivre dans tous les détails, la lutte

gigantesque, qui peut déplaire à certains pour ses conséquences immédiates, mais qui servira à déterminer nettement pour l'avenir les rapports des classes. Nous en indiquerons ici les grandes lignes pour qu'on se fasse une idée sommaire des événements qui, dans ces derniers temps, ont troublé si tragiquement les beaux champs de la Romagne.

La *Fédération nationale des travailleurs de la terre*, appelée à se prononcer sur la question de la propriété des machines, a donné raison aux manouvriers. Cela a suffi pour que les républicains fassent sortir immédiatement les métayers de la Chambre du travail, et en constituassent une autre en opposition à l'ancienne.

Le parti républicain se mit sur le terrain de la résistance à outrance, et le sectarisme devait le pousser aux actes les plus abjects de jaunisse. Il ne se contenta pas de faire sortir les métayers de la Chambre du Travail, mais il voulut que la minorité des manouvriers quittât la la Chambre du Travail, pour s'unir avec leurs ennemis directs. Mais les métayers socialistes restèrent dans l'ancienne Chambre du Travail. Le conflit économique, qui cependant ne cessait pas, passait donc au second ou au troisième plan.

Pour compliquer davantage la situation, voici que l'association des propriétaires fonciers intervient. Dès le début, celle-ci n'avait pas dissimulé ses sympathies pour l'action du parti républicain, lequel n'hésitait pas avec un parfait cynisme, à diviser les forces des ouvriers, à distance d'un an seulement de l'époque où ils devront lutter pour le renouvellement du contrat agricole.

L'Agraria savait bien qu'elle n'a pas à craindre grand' chose de la part des métayers ; elle savait que ses ennemis, les manouvriers, étaient réunis dans l'ancienne Chambre du Travail, et que par conséquent, c'est sur celle-ci qu'elle devait porter ses coups, en s'efforçant de la frapper à mort. La Chambre ne pouvait naturellement rester indifférente en face de cette attitude des proprié-

taires. En s'appuyant sur le dernier contrat de travail qu'elle a stipulé avec l'*Agraria*, elle envoya à cette association une déclaration, lui demandant de ne pas reconnaître la nouvelle organisation *jaune*, parce que, au cas contraire, elle considérerait rompu le contrat du Travail. *L'Agraria* répondit que ce contrat ne lui défendait pas de reconnaître une autre organisation à côté de la Chambre du Travail, avec laquelle elle avait stipulé, et que par conséquent elle considérait l'intimation comme non avenue.

A partir de ce moment, les manouvriers entrent en lutte ouverte contre les républicains, contre les métayers et contre les propriétaires.

La situation étant telle, on passa vite aux hostilités. L'ancienne Chambre du Travail (qui désormais s'appelle la Chambre *socialiste* ou *rouge*) mit à l'index quelques patrons et les manouvriers qui l'avaient abandonnée, pour suivre les républicains. D'autre part, la nouvelle Chambre du Travail (républicaine ou jaune) mit à l'index tous les manouvriers socialistes. *L'Agraria*, dont les républicains ont assuré la main d'œuvre nécessaire à ses membres, mit, elle aussi, à l'index les manouvriers socialistes. De ce mélange d'intérêts et de passions contraires, on ne pouvait sortir qu'avec du sang. Le sang a coulé une première fois à Vollana, une deuxième fois à Mandriole ; mais la situation reste toujours la même.

Lequel de ces deux partis remportera la victoire ?

Selon les journaux des partis en lutte, chacun d'eux aurait remporté la victoire, mais la vraie vérité est celle-ci : que, en ce qui concerne les ouvriers de chaque parti, ils ont eu plus ou moins à souffrir, dans chaque localité, dans un sens ou dans un autre, selon que les socialistes ou les républicains avaient la majorité. Naturellement, là où les socialistes étaient plus nombreux ils réussissaient à imposer leur volonté ; là où ils étaient plus faibles, c'étaient les républicains qui étaient les maîtres. Du point de vue général de la production nous savons, par la confession d'un intéressé, Chiap-

pello, que la récolte des fourrages a été presque complètement perdue et celle du blé a subi une perte d'environ la moitié. On peut donc conclure que les propriétaires, cette fois aussi, payent assez cher leurs préférences pour les jaunes, qui ne cessent pas d'être tels, même lorsqu'ils prennent le masque de républicains.

Nous sommes ainsi arrivés à la période la plus aiguë de la situation : le battage du blé. La question qui avait été la cause initiale du conflit étant arrivée à sa maturité, on demanda des machines pour battre le blé ! Lesquelles devaient fonctionner ; Celles des métayers ? ou celles des manouvriers ? ou bien celles des propriétaires ? Toute la question était là. Les républicains affirmaient qu'ils réduiraient en pièces la première machine de manouvriers qu'on aurait l'audace de risquer sur le champ. Les socialistes disaient la même chose des machines jaunes. Aussi bien les uns que les autres déclaraient qu'ils ne permettraient pas de travailler aux machines de l'*Agraria*. Mais les douze mille soldats devaient empêcher les uns et les autres de mettre en exécution leur menace. Mais la situation devient de plus en plus grave.

Outre les métayers et les manouvriers, il y a dans la province de Ravenne, une troisième catégorie d'ouvriers nommés *tertiaires*. Ce sont des manouvriers, en grande partie socialistes, qui ont avec les propriétaires un contrat de participation renouvelable tous les ans. Ces tertiaires fournissent la main d'œuvre et retiennent le tiers du produit. Or, si pour les métayers les coutumes les plus anciennes et même les codes du métayage affirment que le choix des instruments est réservé à celui qui cultive, aucun droit similaire n'est reconnu aux participants tertiaires. Et alors quelle machine battra leur blé ? La *jaune* ou la *rouge* ? ou bien celle des propriétaires ? Les tertiaires étant presque tous comme je l'ai dit, adhérents à la Chambre du Travail socialiste, leur choix était sûr. Mais les propriétaires, attachés désormais aux républicains, opposèrent leur vote ; les machi-

nes des coopératives des manouvriers ne devaient pas entrer dans les aires de leurs propriétés. A cette déclaration, les tertiaires répondirent pour leur compte qu'ils ne travailleraient qu'avec les machines des coopératives.

L'*Agraria* protesta auprès du gouvernement et rappela à l'autorité son devoir de faire respecter la *liberté du travail*. Mais cela ne pouvait pas consister à imposer aux ouvriers de travailler selon la volonté des propriétaires. Il arriva pourtant que beaucoup de propriétaires consentirent à laisser battre le blé avec les machines des manouvriers dans les propriétés exploitées par les tertiaires. Non sans protestations pourtant de l'*Agraria*, qui, usant des dispositions draconiennes de son organisation, a condamné à des milliers de francs d'amende les métayers et les propriétaires ayant capitulé.

L'idylle entre les agraires et les républicains a subi, dans cette phase du conflit, une courte crise, promptement solutionnée. Les propriétaires, ayant vu la bonne volonté que les républicains leur témoignaient ont prétendu vouloir faire travailler leurs machines dans les propriétés cultivées par les tertiaires ; et les manouvriers ayant refusé leur main d'œuvre, les propriétaires ont demandé aux républicains qu'ils leurs fournissent les bras nécessaires, accordant une augmentation de 50 centimes par journée sur les tarifs en vigueur. Mais les républicains ont refusé. Ils veulent sauver les apparences de leur jaunisse. Ils rappellent avoir toujours affirmé qu'ils veulent garantir aux métayers le droit de disposer de leurs propres machines et avoir fait la même affirmation en ce qui concerne les tertiaires. Ils ont donc répondu à la requête de l'*Agraria* par un ordre du jour, affirmant le droit des tertiaires et des manouvriers. Seulement cet ordre du jour a, malgré sa prétention d'être une revendication de leurs libertés, finit par être une adhésion à la requête de l'*Agraria*.

Voici le texte de la décision :

Le Comité central de la Fédération provinciale des manouvriers (1), en réaffirmant le principe que le blé des terres cultivées par les tertiaires doit être battu avec des machines appartenant aux coopératives de manouvriers, mais se réservant pour l'avenir la pleine et entière liberté d'action ; après avoir constaté les conditions spéciales du conflit actuel, tenant compte de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les manouvriers de la nouvelle Chambre d'agir conformément à ce principe, l'organisation des coopératives n'existant pas encore, à titre transitoire et afin de ne pas compliquer la situation actuelle, qui est très grave, par l'intervention d'un personnel étranger, *consent à ce qu'on fournisse aux machines des propriétaires les bras nécessaires pour battre le blé* des terres cultivées directement par les propriétaires ou par les tertiaires appartenant à la nouvelle Chambre, à condition que l'*Agraria* n'introduira pas dans le même temps, sur les terres de la province de Ravenne, des machines dirigées par un personnel étranger.

Aussi l'alliance entre propriétaires et républicains a été scellée une fois de plus. Les apôtres du mazzinisme ont fini dans les bras de la réaction monarchique et agraire.

Le battage du blé s'est fait donc de cette façon. Heureusement les manouvriers dont disposaient les républicains étaient si peu qu'ils ne pouvaient suffire pour longtemps à la besogne. Et la dernière phase de l'ordre du jour reproduit plus haut, refusant aux propriétaires l'introduction de la main d'œuvre étrangère (c'est-à-dire des jaunes) donnait aux manouvriers la possibilité de travailler avec leurs machines. D'autre part, les tertiaires socialistes n'étaient pas disposés à faire battre leur blé avec les machines de l'*Agraria*, et plutôt que d'y consentir, ils préféraient retourner à l'ancien système du battage *au rouleau*.

Donc, aucun parti ne peut se vanter cette année d'avoir remporté la victoire ; mais la lutte continuera dans l'avenir.

---

(1) Il s'agit de la minorité des manouvriers qui ont abandonné l'ancienne Chambre du travail (rouge), pour s'inféoder à la Chambre jaune.

Dans ces derniers temps, les directions centrales des partis socialiste et républicain ont fait des tentatives pour rétablir la paix. Mais leurs efforts ont échoué. Maintenant que la lutte est engagée, elle ira jusqu'au bout : une solution transitoire ne ferait que prolonger une équivoque. L'avenir nous dira si la possession des machines doit appartenir à ceux qui les font fonctionner.

Tullio Masotti.

Septembre 1910.

ETUDES ET CRITIQUES

Les débats du Congrès de Copenhague

Le huitième congrès socialiste international s'est tenu à Copenhague, du 29 août au 3 septembre. S'il n'a eu aucun éclat exceptionnel, s'il a paru plutôt terne et sans gros intérêt, il n'en a pas moins, comme tous ses pareils, jeté quelque clarté sur la situation du socialisme international, au moment où il a eu lieu.

C'est pour permettre aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* d'apprécier eux-mêmes le moment présent du socialisme, que nous donnons ici un compte-rendu analytique du Congrès. Nous présenterons d'abord les travaux des commissions, puis les débats des séances plénières et les résolutions votées.

I. — OUVERTURE DU CONGRÈS

1° Réception des délégués

Le Congrès s'est ouvert — et poursuivi — au milieu des fêtes. Les socialistes danois ont voulu leur hospitalité gaie et charmante, pour reposer les congressistes de la fatigue des délibérations, On exécute donc, dès l'abord, une cantate, dont l'auteur est le poète, agitateur et député A. P. Meyer.

Après l'exécution de la première partie de la cantate, le député socialiste danois, *Gustave Bang* souhaite la

bienvenue aux délégués venus de tous les coins du monde. Il affirme comme premier souhait de bienvenue, le vœu que la solidarité ouvrière danoise se retrouve dans les rangs de l'Internationale socialiste. Il souhaite ensuite que les travaux du congrès soient animés par l'esprit de fraternité et qu'ils contribuent à l'éclaircissement de la tactique que les socialistes doivent suivre pour atteindre leur idéal.

Le discours de *Bang* fini, le chœur exécute la deuxième partie de la cantate.

Le *Bureau international* prend alors place sur la tribune, sous la présidence de *Vandervelde* qui donne la parole au député danois *Stauning*.

Stauning souhaite, au nom de la social-démocratie danoise, la bienvenue aux délégués réunis à Copenhague. Il fait l'historique du socialisme danois, qui, depuis l'année 1871, s'est constitué en parti politique, sous la bannière internationale. Il insiste sur les progrès croissants du socialisme danois sur tous les domaines et finit son discours par ces paroles : « Soyez les bienvenus dans notre petit pays. Que l'esprit d'unité vous inspire dans votre travail : luttons contre l'injustice sociale avec des forces unies. Nous nous serrons, dans ce moment, autour du bel idéal de socialisme. Allons à la bataille. Capitalisme, signifie esclavage ; socialisme, paix et liberté. »

Après *Stauning*, c'est *Vandervelde* qui prend la parole, pour remercier au nom du Bureau international, les socialistes danois pour leur chaleureuse réception. Il exprime sa grande admiration pour les progrès étonnants réalisés par le parti socialiste danois. Les voix socialistes qui, en 1878, ne dépassaient pas le chiffre de 700, sont en 1910 au nombre de 98.000. Et ce qui constitue le véritable progrès du socialisme danois, ce sont les 120.000 syndiqués et les 120.000 lecteurs de la presse socialiste. Vandervelde parle aussi des progrès du socialisme international depuis le congrès de Stuttgart. Il montre les progrès réalisés en tous les pays, et particulièrement en France et en Allemagne. Il rend

hommage à la mémoire de *Andréa Costa*, le vieux militant italien mort l'année dernière, et adresse un salut fraternel aux militants retenus par la maladie, *Singer* et *Bebel*.

2° Les Commissions

Huysmans, secrétaire du Bureau international, indique la composition du bureau aux séances plénières et la distribution des commissions chargées d'étudier et de rapporter sur les propositions diverses, relatives aux questions soumises au Congrès :

Première commission : *La Coopération.*

Deuxième commission : *Solidarité internationale et unité syndicale.*

Troisième commission : *Questions de l'antimilitarisme, arbitrage et procédure à suivre pour assurer l'exécution des résolutions des congrès.*

Quatrième commission : *Législation ouvrière et chômage.*

Cinquième commission : *Résolutions : unification, peine de mort, questions relatives à la Finlande, à l'Argentine, etc.*

3· L'ordre du Jour

L'ordre du jour du Congrès était le suivant :

1. Rapports entre les coopératives et les partis politiques.
2. Chômage.
3. Tribunaux d'arbitrage et Désarmement.
4· Résultats internationaux de la législation ouvrière.
5· Organisation d'une démonstration internationale contre la peine de mort.
6. Procédures pour l'exécution des décisions des congrès internationaux.
7. Organisation de la solidarité internationale.
8. Résolutions sur l'unité syndicale en Autriche, sur l'unification en France, la situation en Finlande et en Perse.

La séance d'ouverture est levée à 1 heure et le Congrès est renvoyé au lendemain, l'après midi étant consacré à un grand meeting en plein air.

Dans ce meeting, organisé dans un grand parc loué par le parti socialiste danois, prennent la parole les leaders des partis socialistes de tous les pays.

II. — TRAVAUX DES COMMISSIONS

1re Commission

Rapports entre le parti politique et la coopération

Anseele est désigné comme président, *Albert Thomas* comme secrétaire.

Louis Bertrand, rapporteur de la section belge, parle en faveur de la résolution présentée par la délégation belge et dont on a lu le texte dans le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*. C'est le Parti Ouvrier Belge qui a créé l'organisation syndicale et coopérative, ce qui explique les rapports étroits entre le mouvement politique, syndical et coopératif. Ce qu'on a fait en Belgique, croit-il, est possible et utile ailleurs. Mais il ajoute qu'il faut tenir compte des situations nationales spéciales, des difficultés d'ordre pratique et législatif. En France, le Parti socialiste n'a pas créé le mouvement syndicaliste ni coopératif — au contraire, on fut longtemps ennemi de la coopération. De même en Allemagne, où le mouvement syndicaliste est autonome. « *Nous voudrions,* termine Bertrand, *tendre partout à l'unification de toutes les organisations ouvrières sous les auspices et dans les cadres du Parti Ouvrier.* »

Von Elm (Allemagne) dit que le parti socialiste allemand repousse la conclusion et l'exemple belges. Les trois actions : politique, syndicale et coopérative doivent être autonomes. Le vrai but de ces trois actions est dans leur mouvement vers le socialisme, mais elles doivent rester indépendantes. On ne peut exiger de cotisations obligatoires des coopératives et des syndicats pour le parti politique. Il faut que l'ouvrier supporte les trois contributions : politique, syndicale et coopérative, d'une façon différente, isolée. L'affiliation des coopératives au parti peut nuire à la coopération et, partant, au mouvement ouvrier lui-même. Il précise : « *La coopération peut aider à la politique socialiste, mais*

librement, sans loi ni obligation. Laissez agir spontanément les coopératives et les coopérateurs ». Von Elm cite l'exemple de la coopérative de Hambourg, qui ne verse pas de bénéfices, mais constitue pour chaque ouvrier un fonds de réserve de 100 marks, qui permet de résister aux grèves et lock-outs. La *Production*, de Hambourg, a construit aussi des habitations ouvrières avec des locaux qui sont réservés aux groupes ouvriers.

L'orateur ne veut pas de codification internationale du mouvement coopératif. « La Belgique et chaque pays, dit-il, ont pris le développement coopératif propre à leur milieu. Nous demandons à la Belgique de ne pas nous imposer sa loi et nous lui laissons son organisation propre. Même si la loi nous le permettait, nous n'accepterions pas la résolution belge. Nous voyons, nous, dans la coopération un moyen de transformer les modes de production et de répartition économique. La résolution doit proclamer l'autonomie des trois mouvements : politique, syndical et coopératif ».

Karpeles (Autriche) parle en faveur de l'indépendance du mouvement coopératif. Pour lui, le congrès devrait proclamer l'affiliation obligatoire de tous les membres du parti politique à la coopérative. Les rapports entre parti politique et coopératives sont plutôt du ressort d'un congrès coopératif que d'un congrès socialiste. « L'exemple belge, dit l'orateur, devrait être suivi, si c'était possible. Mais il faudrait que le parti politique en arrive à traiter la coopération sur un pied d'égalité avec le syndicat et le parti politique. Il y a donc des impossibilités pratiques à généraliser dès maintenant le système belge. Ce ne serait pas marcher de l'avant, ce serait marcher par bond. Plus tard, nous y reviendrons. Enregistrons aujourd'hui, à Copenhague, les points sur lesquels nous sommes d'accord en ce qui regarde la coopération. »

Hélies (France) rappelle que le dernier congrès du socialisme français a examiné la question et que la majorité s'est prononcée pour l'autonomie absolue de la coopération vis-à-vis du parti politique. La coopéra-

tion, dit Hélies, est en soi du socialisme. La classe ouvrière doit avoir une double assiette économique : coopératisme et syndicalisme. Il montre l'action éducative du mouvement coopératif en France : enseignement des pupilles, bibliothèques, caisse de résistance contre le patronat. Les socialistes français ont voulu copier le système belge, mais ils n'ont guère réussi, sinon dans le Nord. Il n'y a guère que 10 à 12 coopératives socialistes au sens belge du mot. « Notre coopération, s'écrie Hélies, a un caractère de résistance et d'éducation sociale ; c'est une œuvre de classe, grâce surtout à la fédération de nos institutions et à cette fusion de cette puissance économique coopérative anglaise, qui fait pour plus d'un milliard de francs d'affaires par an. C'est un acheminement vers la transformation de la production actuelle. Le socialisme ne réside pas que dans la forme politique, mais aussi dans les œuvres économiques. Ne dictez pas la loi aux coopératives, persuadez-les, et vous les amènerez à leur devoir de classe. Où la coopération se développe, l'idée socialiste grandit. Ne suscitez pas de rivalité entre *l'Alliance coopérative internationale* et *l'Internationale socialiste.* »

A la résolution française, *Anseele* oppose la résolution belge. Les belges, dit-il, ne veulent pas limiter l'autonomie des coopératives. Les coopératives belges sont aussi indépendantes que la *Production* de Hambourg. *Anseele* ne veut pas imposer le système belge à tout le monde ; il dit qu'il est désirable de rapprocher le plus possible socialisme et coopération, parce qu'il faut, dans la pensée ouvrière, de l'unité et de la clarté. Il s'oppose à la neutralité coopérative, comme à la neutralité syndicale : ce sera la guerre au socialisme, une trahison au mouvement ouvrier. Si une grève éclate dans un milieu industriel et si la coopérative est riche et peut faire triompher la grève, la coopérative ne doit-elle pas ouvrir ses greniers et sa caisse aux grévistes ? De même, dans un lock-out, où l'on traque les ouvriers comme des bêtes fauves. Dans ces moments où la classe ouvrière est en péril, le devoir impérieux des coopéra-

tives est de lui venir en aide, sinon il n'y a pas de coopératives ouvrières.

La coopérative ne doit pas lutter seulement pour soutenir la classe ouvrière dans les conflits économiques, mais aussi pour la soutenir quand elle défend ses droits politiques. Si un congrès socialiste international, affirme Anseele, ne pouvait pas donner des indications — non des ordres — sur des méthodes, comme le demande Heliès, alors à quoi servirait ce congrès socialiste international ? *Nous incarnons la science ouvrière et la conscience du prolétariat !* C'est au congrès international de tracer la voie !

Anseele soutient que *la coopération ne se suffit pas à elle-même*, qu'elle n'a pas un caractère socialiste ; c'est pourquoi il est désirable que des rapports étroits s'établissent entre les coopérateurs et le parti socialiste. C'est le seul moyen que la coopérative fasse du socialisme et de la lutte de classe. La coopérative entre les mains des socialistes, peut être de très grande utilité à la classe ouvrière, tandis qu'elle peut devenir un danger entre des mains bourgeoises habiles. Chaque œuvre, dit Anseele, porte en soi ses dangers, et il suffit que le parti socialiste lui insufle de l'esprit socialiste pour que tous ces dangers disparaissent.

Wibaut (Hollande) se déclare favorable à la résolution belge; il critique von Elm et Héliès, qui prétendent que la coopération est le socialisme en soi. La coopération peut être économiquement utile; c'est une école de production collective, mais non le chemin du collectivisme.

L'orateur voudrait que la résolution belge soit amendée dans sa deuxième partie, en ce sens qu'elle écarterait, des résultats ouvriers énumérés de la coopération, la coopération de production.

Il faudrait aussi renoncer à l'affiliation des coopératives au parti politique, comme principe, et laisser dans chaque pays, suivant les circonstances nationales, se rapprocher plus étroitement la coopération et le parti socialiste.

Von Elm (Allemagne) dit que la résolution belge ne peut convenir aux délégués allemands. Il préférerait la résolution française, mais il estime que la résolution allemande seule doit rallier le congrés. Il ne croit pas bon que le congrés socialiste international délimite le domaine de la coopération; c'est aux circontances d'en décider, dans l'avenir comme dans le passé. La théorie doit suivre la pratique. Le parti politique n'a pas à compter sur des contributions de la coopération ou du syndicalisme. L'orateur dit que Anseele a cité l'exemple d'une coopérative riche refusant subsides et aides à une grève en péril. Il rappelle à Anseele que pendant la grande lutte qui s'est déployée en Suède les coopératives neutres allemandes ont plus envoyé que les coopératives socialistes belges ; donc la pratique belge ne justifie pas la théorie belge.

La coopération peut faire œuvre grande sans l'affiliation au parti. La neutralité n'a pas pour but d'attirer les bourgeois, mais les ouvriers qui ne veulent pas encore venir au socialisme.

Vandervelde (Belgique) demande que des liens de plus en plus étroits se créent entre les coopératives et le parti politique. C'est la même querelle qu'à Stuttgart sur les syndicats, pour lesquels on revendiquait aussi l'absolue indépendance. Il ne demande pas qu'on adopte la méthode belge, mais qu'on dise qu'il faut des rapports de plus en plus étroits entre la coopération et le socialisme. Les syndicats, organes de classe, sont, eux, déjà garantis contre la dégénérescence bourgeoise, tandis que la coopération est, en son essence, menacée d'abandonner la lutte de classe.

Vandervelde fait l'apologie de *Wooruit* auquel on oppose la coopérative de Bâle, qui est plus féconde que celle de Gand, mais qui ne fait rien pour le socialisme. Le *Wooruit* est construit sur le terrain de la lutte de classe, tandis que la coopérative de Bâle l'est sur le terrain de la collaboration des classes.

Albert Thomas (France) répond à Anseele, que la

neutralité qu'il a décrite n'est pas celle de la Bourse des coopératives françaises, qui n'ont jamais manqué à la solidarité ouvrière.

Il envisage la question à peu près comme Vandervelde ; mais, tandis que les Belges n'attachent aucune valeur socialiste à la coopération, lui, Thomas, reconnait à la coopération un rôle de transformation sociale. Pour Thomas, le seul fait de grouper des ouvriers est déjà du socialisme. Le syndicat jaune vaut mieux que l'isolement des inertes ou des sceptiques. Ce qu'il reproche aux autres résolutions, c'est de ne pas avoir défini le caractère social de la coopération.

Parlant de la résolution belge, il dit qu'elle est contradictoire. C'est une motion de ralliement hétérogène.

Guesde dit qu'il intervient, au nom de 142 groupes contre 250. Il ne se préoccupe pas de la coopération, mais du socialisme exclusivement. On n'a pas démontré que la coopération peut être une méthode de conquête du pouvoir politique et aboutir à l'expropriation capitaliste. La coopération n'est pas en soi du socialisme, mais du mercantilisme : les coopératives sont des sociétés marchandes dans un milieu marchand.

Le congrès ne peut intervenir que là où le socalisme est intéressé. Il peut dire ce que les socialistes peuvent faire dans les coopératives. Il reconnait que les coopératives allemandes, soutenant des grèves et ouvrant des écoles ouvrières font de la lutte de classe. Mais alors, elles ne sont plus neutres ! Ce qu'il faut, c'est aller aux coopératives, pour en faire des citadelles socialistes, des refuges pour les militants boycottés, comme on a fait dans le Nord de la France. Guesde veut, lui aussi, des liens de plus en plus étroits entre les coopératives et le socialisme. La coopérative peut ne pas être un instrument de combat de classe, elle ne peut être qu'un moyen d'amélioration immédiate du sort de quelques ouvriers associés, mais tout celà n'est pas du socialisme.

Weleley (Angleterre) adhère à la résolution belge. Il montre la lutte capitaliste contre la coopération.

Karpeles (Autriche) dit que le système belge a réussi en Autriche. La coopération ne s'est développée en Autriche que sous l'influence de l'action politique. L'autonomie des coopératives est respectée, mais il y a représentation réciproque du parti dans les coopératives et des coopératives dans le parti.

Wurm (Allemagne) dit que les résultats de l'expérience coopérative ne résultent pas du système appliqué. La coopération n'est pas une sœur du socialisme, mais sa fille. Il est pour la sauvegarde de l'autonomie du mouvement coopératif. Les trois actions doivent avoir une organisation distincte : parti, syndicats, coopératives.

L'orateur n'attend pas de la coopération autant que Von Elm, car les trusts et les grands magasins lui font obstacle. Il préconise la résolution allemande, et, s'il y a quelque chose de contraire au principe de la lutte de classe dans cette résolution, on l'en éliminera.

Anseele propose d'élire une sous-commission qui rédigera une résolution unique.

Avant de procéder à l'élection de la sous-commission, on entend encore un délégué d'Italie, de Norwège, de Russie et de Bohème.

Woinoff (Russie) déclare être d'accord avec l'esprit de la résolution belge, mais la complète au point de vue des tendances périlleuses de la coopération.

Balabanoff (Italie) déclare au nom des délégués italiens, qu'ils n'acceptent pas la résolution belge, qui décrète l'affiliation obligatoire au parti.

Sverr Krogs (Norvège) est pour la résolution belge.

Modracek (Bohême) se déclare partisan de la motion française.

Sjiostrom (Suède) est pour l'autonomie coopérative.

Tchernoff (parti socialiste révolutionnaire russe) adhère à la résolution française.

Vandervelde lit la nouvelle résolution proposée par la Belgique et l'Autriche.

Elle proclame la coopération utile à l'émancipation ouvrière, recommande aux ouvriers d'y adhérer et souhaite des liens étroits entre les coopérateurs et le parti pour éviter la déviation bourgeoise.

Sont désignés membres de la sous-commission : président, *Anseele*. Pour la Belgique : *Vandervelde* ; la France, *Jaurès* ; l'Allemagne, *Von Elm* ; l'Angleterre, *Tillet* ; la Hollande, *Wibaut* ; la Russie, *Voinoff* ; les trois pays scandinaves, *Borgbjierg* ; l'Italie, *Rigola*.

La sous-commission présente à la commission la résolution suivante qui concilie les deux conceptions belge et allemande :

Considérant que les sociétés coopératives de consommation ne procurent pas seulement des avantages matériels immédiats à leurs membres, mais sont destinées :

1. A augmenter la puissance du prolétariat par la suppression des intermédiaires et par la création des services de production, dépendant des consommateurs organisés :

2. A améliorer les conditions de la vie ouvrière :

3, A éduquer les travailleurs pour le règlement en pleine indépendance de leurs affaires propres, et les aider ainsi à préparer la démocratisation et la socialisation des forces d'échange et de production.

Considérant que la coopération, à elle seule, serait impuissante à réaliser le but poursuivi par le socialisme, qui est la conquête des pouvoirs publics pour l'appropriation collective des moyens de travail.

Le Congrès, tout en mettant les travailleurs en garde contre ceux qui soutiennent que la coopération se suffit à elle-même, déclare que la classe ouvrière a le plus puissant intérêt à utiliser dans sa lutte de classe l'arme coopérative.

Il engage donc tous les socialistes et tous les membres des syndicats à participer activement au mouvement coopératif, afin d'y développer l'esprit du socialisme et d'empêcher que les coopératives ne dévient de leur rôle d'éducation et de solidarité ouvrières.

Les coopérateurs socialistes ont pour devoir de lutter dans leurs sociétés :

1. Pour que les trop-perçus ne soient pas exclusivement restitués aux membres, mais qu'une part en soit affectée, soit par les coopératives elles-mêmes, soit par les Fédérations ou Magasins de gros, au soutien de leurs membres, au développement de la production coopérative, à des buts d'éducation et d'enseignement :

2. Pour que les conditions de salaire et de travail des coopératives soient réglées d'accord avec les syndicats :

3. Pour que l'organisation du travail y soit exemplaire, et que les achats de marchandises y soient effectués en tenant compte des conditions de travail de ceux qui les ont produites.

Il appartient aux diverses coopératives dans chaque pays de décider si et dans quelle mesure elles aideront directement de leurs ressources le mouvement politique et syndical.

Etant donné que les services que la coopération peut rendre à la classe ouvrière seront d'autant plus grands que le mouvement coopératif lui-même sera plus fort et plus uni, le Congrès déclare que les coopératives de chaque pays, qui sont constituées sur la base de la présente résolution, doivent former une seule Fédération.

Il déclare en outre que la classe ouvrière, dans sa lutte contre le capitalisme, a le plus grand intérêt à ce que les syndicats, les coopératives et le Parti socialiste, tout en conservant leur autonomie et leur unité propres, soient unis par des relations tous les jours plus intimes.

Une discussion s'engage sur le passage de la résolution qui dit que *les coopératives de chaque pays doivent former une seule Fédération.*

Lustig (Tchèque) parle contre la constitution d'une Fédération, le congrès international n'ayant pas le droit de décider sur les formes de l'organisation coopérative. Il propose l'adjonction suivante : « les coopératives de chaque pays « *ou de chaque nation* » doivent former une seule Fédération. »

Karpeles (Autriche) avoue que la proposition contre laquelle s'élève Lustig vise les tchèques et qu'il est absolument nécessaire, dans l'intérêt du mouvement coopératif, que l'organisation soit unitaire dans chaque Etat.

Seliger (Autriche) dit que la commission ne peut apporter aucun changement à la résolution. L'amendement

des tchèques veut transporter la question nationale au sein des coopératives. Il y a en Autriche, dit *Seliger*, des coopératives florissantes et les tchèques veulent leur opposer des coopératives nationales.

Modracek et *Lustig* protestent contre ces affirmations, mais *Seliger* continue en disant que l'adoption de l'amendement des tchèques signifierait la ruine du mouvement coopératif en Autriche.

Wurm (Allemagne) s'oppose, lui aussi, à l'amendement tchèque, dont l'adoption serait le plus grand malheur pour le mouvement coopératif.

Lustig déclare que le congrès n'a pas à se mêler des affaires de chaque pays.

Modracek dit que la proposition intercalée par Karpeles est dirigée non seulement contre les tchèques, mais contre toutes les nations opprimées. « Nous ne voulons pas, s'écrie *Modracek*, être dépouillés de nos droits humains. Aucune force au monde ne pourra nous empêcher de représenter le prolétariat tchèque autrement que le prolétariat tchèque lui-même l'a décidé »

Le président *Anseele* déclare que c'est le congrès qui doit décider si le mouvement coopératif est un mouvement national ou de classe.

On met aux voix l'amendement des Tchèques, qui est repoussé ; la résolution est adoptée, contre deux voix : Modracek (tchèque) et Lewin (Russie).

Deuxième Commission

Les questions syndicales : Le conflit tchèque-autrichien

Cette commission est présidée par *Branting* (Suède) et *Troelstra* (Hollande). Les français proposent qu'on discute d'abord le conflit syndical d'Autriche, ce qui est admis.

La Commission syndicale autrichienne dépose la résolution suivante :

Le congrès socialiste international de Copenhague renouvelle la résolution prise à Stuttgart, concernant les rapports entre les partis politiques et les syndicats, et particulièrement la question qu'il faut sauvegarder toujours l'unité syndicale dans chaque pays, car c'est une condition essentielle de victoire dans la lutte contre l'exploitation et contre l'oppression.

Le congrès déclare, en outre, que toute tentative de diviser l'internationale syndicale sur des bases nationales est en contradiction avec cette résolution du congrès socialiste international.

Cette résolution est défendue par *Hueber* (Autriche).

Tout d'abord, il regrette que les conditions de l'Autriche obligent les socialistes autrichiens à porter devant le congrès une plainte contre un autre parti socialiste. Cette question a une grande importance, non seulement pour l'Autriche, mais pour tous les pays composés de plusieurs nations. Il déclare aussi qu'on n'aurait pas encore porté cette question devant le congrès, si un parti socialiste ne s'était pas mêlé de ce conflit syndical. Le conflit syndical traîne depuis six ans. Les autrichiens ont toujours espéré aplanir ce conflit eux-mêmes, sans être forcés de faire appel au congrès international. Mais leurs illusions ont été déçues.

Dans les derniers temps, le parti socialiste tchèque-slave a fait tous les efforts pour faire un mouvement syndical unitaire : huit mouvements, c'est-à-dire autant de mouvements que de nations, constituent l'Autriche. Et puis, le prolétariat des diverses nations n'est pas stable dans des territoires fixes, car il va d'une fabrique à une autre, de sorte que nous trouvons assez souvent dans une seule fabrique de grande industrie des ouvriers appartenant à toutes les huit nations. L'unité du mouvement syndical est indispensable, si l'on veut lutter avec succès pour obtenir l'amélioration des conditions du travail et du salaire. On peut peut-être, diviser les syndicats en huit groupes, mais non pas la grande industrie. Dans ces conditions, toute lutte est d'avance perdue, ce qui fait la joie et le triomphe du patronat, qui s'oppose de plus en plus aux ouvriers comme une organisation unitaire, solidaire et rigide.

Le parti socialiste tchèque-slave a réussi de produire dans les masses ouvrières un mouvement de séparatisme national, qui est un grand danger non seulement pour l'organisation syndicale, mais pour toute l'activité socialiste. Le congrès international de Stuttgart a déclaré clairement que plus le mouvement syndical est unitaire, plus grandes sont les victoires des luttes syndicales. Il s'agit de savoir si le congrès veut maintenir ce principe, et par là, assurer dans l'intérêt de la classe ouvrière, l'unité des syndicats, dans un pays économiquement unitaire, dans un état unitaire, avec une législation ouvrière unitaire ; où bien, s'il veut permettre la division nationale des syndicats, au plus grand détriment de la classe ouvrière et au plus grand profit de la classe patronale.

Hueber ne croit pas que les tchèques agissent ainsi par haine des allemands ; mais ce qui est certain, c'est que, par ces querelles nationales, les socialistes tchèques gaspillent leurs forces et perdent de vue l'idéal commun à tous les socialistes. « Espérons, conclut Hueber, que vous reviendrez à l'ancienne vérité de Marx ; que, pour vous aussi, les paroles « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » ne sont pas une phrase vide de sens. Si c'est nous qui faisons fausse route, nous accueillerons avec satisfaction les conseils de l'Internale, mais si ce sont les tchèques, le Congrès doit leur indiquer le chemin à suivre. »

C'est *Némec*, le vieux lutteur tchèque, qui donne la réplique à *Hueber*.

On reproche aux tchèques, répond-il, de vouloir, pour des raisons séparatistes, affaiblir le mouvement syndical et détruire l'unité de l'organisation. Cette accusation n'est pas vraie. L'Autriche est composée de beaucoup de nations et l'évolution s'est faite d'une manière qui a déterminé le parti à tenir compte de ce fait. Le parti est composé de sections nationales. Mais, comme il n'y a pas la même direction dans les syndicats et dans les organisations politiques, on a essayé de faire

que les syndicats et les organisations politiques soient sous la même direction. Mais cela est tout-à-fait impossible, lorsque le parti est dirigé de Prague et le mouvement syndical de Vienne. La *Commission syndicale autrichienne* a été fondée en 1893 ; mais elle ne répondait pas aux désirs du parti socialiste tchèque ; on s'est vu forcé alors de constituer en 1896 et 1897, à Prague, une *Commission spéciale tchèque*, qui a agi, pendant des années, d'accord avec la *Commission autrichienne* de Vienne. Et celle-ci a reconnu que pendant les grandes luttes pour l'augmentation des salaires, en 1900, la *Commission des tchèques* a fait tout son devoir.

Mais, au congrès syndical international d'Amsterdam, on a enlevé à la Commission tchèque le droit de représentation, et en Autriche, on a vu se manifester la tendance à une centralisation excessive. Le parti socialiste tchèque a essayé de maintenir son influence sur les syndicats ; mais toutes leurs réclamations ont été repoussées, et il est arrivé que beaucoup de syndicats qui ne pouvaient pas se développer sous cette centralisation rigide, ont dû rompre avec la Commission syndicale de Vienne. On a essayé d'exclure ces syndicats du mouvement syndical et du parti ; on les a présentés comme de mauvais syndicats et mauvais socialistes, parce qu'ils n'ont pas voulu se soumettre aux principes propagés par la *Commission syndicale centrale* de Vienne. Est-ce possible, demande Nemec, de concevoir l'existence d'un grand parti, comme le parti tchéque, divisé en deux parties : une partie qui représente le mouvement politique, et l'autre syndicale ?

Il rappelle les discussions du congrès de Stuttgart sur les rapports étroits qui doivent exister entre le parti et les syndicats. Les socialistes tchèques n'ont donc fait qu'agir dans le sens des résolutions prises à Stuttgart, c'est à dire : chercher à faire un rapprochement plus étroit entre le parti et les syndicats. Les tchèques ne demandent que la permission de continuer à travailler dans ce sens ; car ils ne pensent pas un moment à agir par leur action contre les intérêts des socialistes alle-

mands. Les socialistes allemands ne pourraient citer une seule grève où les socialistes tchèques n'aient pas fait tout leur devoir de solidarité envers les ouvriers allemands. La majorité des ouvriers tchèques n'adhèrent pas à la commission centrale de Vienne, mais à celle de Prague. « Si vous voulez, dit Němec établir le principe absolu de l'unité syndicale, pourquoi ne faites-vous pas cela en Belgique, où la minorité des ouvriers a une commission à elle ; en France, en Italie et en Angleterre où le mouvement syndical est beaucoup moins centralisé que chez nous ? Et pourtant dans ces pays la centralisation est plus facile que chez nous ! »

Cette organisation sur des bases indépendantes s'impose, termine Němec, par des conditions réelles, et aucune résolution ne peut détruire ce qui est l'œuvre de ces conditions. Il demande à la Commission de ne pas blâmer les socialistes tchèques et de décider que la résolution présentée par la Commission syndicale de Vienne soit renvoyée à l'étude du Bureau international, qui aura à présenter un rapport au congrès prochain.

Beer (Autriche) met en évidence la grande importance de la décision qu'on va prendre, pour le socialisme international. Beer, en qualité de rapporteur de la question syndicale au congrès de Stuttgart, affirme que l'interprétation de Němec est fausse. Němec n'a pas le droit de parler au nom de toute la classe ouvrière tchèque, car les syndicats centraux tchèques comptent trois fois plus de membres que les syndicats séparatistes.

Bergmans (Belgique) dit que Němec n'a aucun droit de se référer à l'exemple belge, pour justifier ses tendances de division. Il est vrai qu'en Belgique aussi, il y a des divergences de vues sur la forme que doit prendre la lutte syndicale, mais la question nationale ne joue aucun rôle. En Belgique, il n'y a pas, comme Němec paraît croire, deux commissions syndicales. La crise syndicale belge, qui était très aiguë, il y a deux ans, ne dérivait pas des querelles entre les Flamands et les

Vallons, mais de l'attitude de quelques syndicats qui se sont élevés contre les rapports étroits qui existent entre la commission syndicale et le parti ouvrier. Et le résultat est que tous les syndicats n'adhèrent pas à la Commission syndicale.

Parlant des arguments de Němec, Bergmans dit qu'ils ne résistent pas à la moindre critique. Il est vrai que la résolution de Stuttgart demandait l'unité entre les syndicats et le parti, mais avec l'unité syndicale comme base.

Il prie les délégués de condamner le plus sévèrement les tendances séparatistes des tchèques.

Haywood (Amérique) propose la modification de la résolution de Stuttgart, concernant les rapports entre les syndicats et le parti.

Soucup (Tchèque) : Les tchèques ont procédé en conformité avec le principe de l'Internationale et de l'unité syndicale. La commission syndicale centrale ne veut pas reconnaître 40.000 ouvriers tchèques, sous le prétexte qu'ils ne sont pas organisés. Mais le parti socialiste tchèque s'oppose à cette conception. Ces 40.000 ouvriers sont les meilleures forces du socialisme tchèque. Les socialistes tchèques ont travaillé et travailleront toujours pour l'Internationale socialiste en Autriche. Les syndicats autonomes aussi ont toujours insisté sur la nécessité impérieuse de la solidarité internationale. Il ne s'agit donc pas d'une question de principe, mais de trouver le meilleur moyen d'appliquer la résolution de Stuttgart. « Nous sommes en Autriche, dit Soucup, devant le grave problème des huit nations. Nous vous montrons le seul chemin à prendre pour marcher en avant, sur le terrain politique et social. Examinez bien cette question, dont la portée est incalculable. Parce que nous demandons le droit de toutes les nations et de tous les ouvriers d'Autriche, nous faisons appel à vous pour ne prononcer à ce congrès aucun jugement. Renvoyez cette question au Bureau Socialiste International, et si lui ne trouve aucun moyen

de faire l'unité, le congrès prochain décidera d'une manière définitive ».

Legien (Allemagne) : Personne ne peut combattre la résolution de la Commission syndicale de Vienne.

Il croit que la résolution de la commission est très modérée et pas complète. Cette résolution n'amènera pas la paix, car les tchèques n'ont pas de bonne volonté. Les tchèques ont foulé aux pieds toutes les décisions prises par les congrès internationaux socialistes et syndicaux. A Stuttgart, on a parlé de l'unité qui doit exister entre les syndicats et le parti. La question de l'unité syndicale a été décidée à Londres, il y a 14 ans, en 1896. La résolution de Londres ordonne l'unité absolue des syndicats. Elle interdit les organisations locales, elle demande des fédérations centrales, et l'association internationale de toutes les fédérations. En s'appuyant sur cette résolution de Londres, Legien demande la condamnation la plus décisive du séparatisme tchèque. L'organisation syndicale ne peut pas et ne doit pas avoir une base nationale. Si on transportait le principe national dans le syndicat, il n'y aurait pas un pays au monde où le mouvement ne serait pas divisé. Dans ce cas, on aurait en Allemagne des syndicats polonais, danois, français, etc.

Legien s'élève contre ceux qui prétendent qu'à Stuttgart, l'Internationale syndicale a reconnu le séparatisme tchèque. C'est à la suite d'une entente entre les représentants de la Commission centrale et de la Commission de Prague, que cette dernière a été tolérée, à la condition que celle de Prague fasse de l'agitation : celle de Vienne représente la classe ouvrière d'Autriche dans l'Internationale syndicale. Les tchèques, dépassant les bornes, se sont exclus eux-mêmes de l'Internationale. L'Internationale syndicale ne reconnaît que la Commission centrale. Le Congrès, dit Legien, doit insister énergiquement sur le principe international. C'est pourquoi nous voterions une résolution beaucoup plus sévère que celle de la Commission centrale, mais puisque

la Commission ne demande pas plus, nous la voterons. Le congrès prochain n'aura plus à s'occuper de cette résolution, mais d'une autre question, à savoir si les séparatistes tchèques sont encore membres de l'Internationale ».

Zulawski (Polonais) dit que si on admet le séparatisme tchèque, il est tout naturel que les polonais aussi aient leurs syndicats propres. Dans ce cas, il n'y a plus d'unité d'action, il n'y a plus de possibilité de lutte syndicale. Il demande qu'on ne renvoie pas la question au congrès prochain, car il serait trop tard.

Adler (Autriche) : La résolution de Stuttgart, il est vrai, demande l'unité entre les syndicats et le parti, mais sous une réserve que cette unité ne nuise pas à l'unité de l'organisation syndicale. Et par cette réserve, la nécessité de l'unité syndicale est plus accentuée que jamais. On dit que le parti politique en Autriche est séparé par nations ; mais à cela, Adler répond que l'autonomie des partis se fait par une entente commune ; elle n'est pas le résultat d'une rupture. Il est, sans doute vrai, que la multiplicité des langues fait naître certaines nécessités pour les syndicats, mais on a toujours tenu compte de ces nécessités et, dans une certaine mesure, plus même que les finances des syndicats ne le permettaient.

Les tchèques et les polonais ont relativement plus de journaux syndicaux que les allemands. Et s'adressant aux tchèques Adler leur dit : « Vous ne voulez pas le centralisme de Vienne, mais vous voulez le centralisme de Prague, qui serait un centralisme national. Entre les deux centralismes, il y a une différence. Le centralisme de Vienne unit, rend les ouvriers capables de lutte, tandis que celui de Prague déchire, rend les ouvriers incapables de soutenir la moindre lutte ».

Il demande le vote de la résolution, bien que modérée, de la Commission centrale. Cette résolution ne veut pas humilier ceux avec qui les socialistes autrichiens luttent depuis des dizaines d'années, et avec les-

quels ils espèrent lutter encore. Il ne s'agit pas de condamner les tchèques, mais simplement de leur montrer qu'ils font fausse route.

Plekhanoff (Russie) est complètement d'accord avec Adler. L'interprétation que Adler a donnée de la résolution de Stuttgart est parfaitement exacte ; car si l'unité entre le Syndicat et le parti est nécessaire, d'autant plus nécessaire est l'unité syndicale.

Tusar (Tchèque) proteste contre ceux qui accusent les socialistes tchèques d'être nationalistes. Les ouvriers tchèques ont rempli toujours leur devoir international. La Commission centrale a repoussé brusquement toutes leurs revendications légitimes. Malgré tout, ils sont toujours pour l'unité de l'action prolétarienne. Mais ils ne trouvent pas nécessaire que la centrale de Vienne commande. Les tchèques ont une organisation aussi forte que le socialisme autrichien. Les tchèques ont 24 représentants au Parlement et une presse beaucoup plus grande que le socialisme autrichien. Les tchèques ne veulent pas que les finances d'un grand parti soient administrées par des hommes qui appartiennent à un autre parti.

Ils veulent l'organisation indépendante pour agir mieux et rendre plus aptes de lutte les ouvriers tchèques. Les tchèques aussi sont socialistes, malgré Légien. Ils ont été socialistes, quand ils avaient les organisations locales, et ils sont restés socialistes quand ils sont passés à l'organisation centrale. Et ils resteront socialistes dans les organisations autonomes. Les menaces et les paroles dures ne les effrayent pas. Dans trois ans, on verra que les socialistes tchèques savent mieux organiser les ouvriers et ils tacheront d'obtenir de beaux résultats dans toutes les directions, pour convaincre l'Internationale, par des faits, de la justesse de leur point de vue.

Bauer (Autriche) croit que beaucoup de délégués n'ont pas une idée claire et exacte du problème qui se pose au congrès : c'est pourquoi il donne les explica-

tions nécessaires. Il y a en Autriche huit nations, dont trois seulement « les Allemands les Tchèques et les Polonais » ont de solides organisations autonomes, les meilleurs syndicats. Si l'on accordait la même autonomie aux autres nations, toute organisation syndicale deviendrait impossible. Mais les tchèques sont toujours mécontents. Ils voudraient que même sur les territoires non-tchèques, les ouvriers tchèques adhèrent à leurs organisations autonomes. Ils ne veulent pas une organisation d'après le territoire, mais d'après la nation de chaque ouvrier. Ils veulent demander à chaque ouvrier, quelle est sa nationalité pour le faire adhérer à l'organisation nationale. Si dans une fabrique, à Vienne, il y a par exemple 200 ouvriers allemands et 3 ouvriers tchèques, les socialistes tchèques voudraient que ces 3 tchèques adhèrent à la Commission de Prague et non pas à la commission de Vienne.

La conférence internationale des secrétaires syndicaux a déjà décidé qu'une telle division nationale est une chose impossible. Tous les congrès internationaux de différents syndicats, les ouvriers de transport, les cordonniers, ici même à Copenhague, ont condamné l'attitude des tchèques. Les tchèques disent que c'est plutôt une question d'esprit que de forme. Mais Bauer ne croit pas que la forme des organisations syndicales, dont dépend la capacité de lutte des ouvriers, soit une chose indifférente, sans importance. Et pourtant, c'est l'esprit qui importe avant tout. Mais quel est l'esprit du séparatisme tchèque ? C'est un esprit nationaliste, répond Bauer. Le nationalisme des tchèques consiste dans une séparation absolue avec toutes les autres nations.

Bauer s'élève contre Tusar, qui disait : *Nous* sommes un parti fort, c'est-à-dire le parti socialiste tchèque. « Nous ne connaissons en Autriche, dit Bauer, qu'un seul parti socialiste, qui embrasse toutes les nations qui vivent en Autriche. Les sections nationales ne sont que des parties, des membres du parti tout entier ». Il veut opposer à l'automie relative des partis, l'unité la

plus absolue du mouvement syndical, car la lutte commune contre la classe patronale, l'unité dans cette lutte est beaucoup plus utile et historiquement plus importante que les petites divisions nationales qui séparent politiquement le prolétariat. La question de la solidarité tchèque n'est pas seulement économique, mais aussi politique, elle n'est pas seulement une question de forme, mais aussi une question d'esprit.

Haywood (Amérique) insiste, lui aussi, sur la nécessité de l'unité syndicale. Il déplore les conditions d'Amérique qui constituent un grand obstacle à la réalisation de l'unité du mouvement syndical américain.

De Brouckère (Belgique) constate que l'Internationale toute entière est d'accord pour approuver la résolution de la Commission syndicale de Vienne.

Garamy (Hongrie) prie le congrès de condamner vigoureusement les tendances séparatistes des tchèques, qui sont néfastes au mouvement ouvrier.

Friedrich Adler (Suisse) : La Suisse aussi est un pays composé de plusieurs nations, ce qui n'empêche pas qu'elles travaillent unitairement. La Suisse aussi est d'avis que le séparatisme thèque est un crime contre le progrès du mouvement ouvrier. Il y avait un temps où les socialistes tchèques luttaient énergiquement contre le nationalisme, mais aujourd'hui, malheureusement, ce sont eux qui sont les fauteurs de ces querelles nationales. Les socialistes tchèques sont les prisonniers des nationalistes, ils ont été vaincus et soumis par les nationalistes tchèques.

Ces paroles d'Adler provoquent des protestation très véhémentes de la part des tchèques, ce qui n'empêche pas Adler de continuer sur le même ton, en constatant que la presse nationaliste tchèque approuve leur attitude.

De la Porte (France) propose la clôture du débat, qui est admise.

Le président *Troelstra* constate que les tchèques sont accusés de crime contre l'Internationalisme prolétarien. Il est d'avis qu'on accorde la parole à l'accusé. La com-

mission décide d'accorder la parole à un des délégués tchèques, et de passer ensuite au vote des résolutions présentées.

Némec revient sur toutes les accusations portées contre les tchèques. Les socialistes tchèques ont été accusés de vouloir détruire l'organisation centrale, de porter préjudice aux intérêts ouvriers, de vouloir pour des raisons nationales, faire péricliter le mouvement syndical, et ils ont été traités de traîtres et de criminels du mouvement syndical. On ne peut pas comparer les conditions des autres pays avec les conditions de l'Autriche. Il ne s'agit pas ici d'une seule organisation puissante, à laquelle doit être incorporée une autre organisation plus faible, sans grande importance ; mais il s'agit, au contraire, de deux organisations grandes et puissantes, dont l'une ne peut pas être soumise à l'autre. La querelle est entre les socialistes tchèques et les socialistes allemands. On parle à tout propos et hors de tout propos de l'internationalisme. « Mais qu'est-ce que l'internationalisme ? demande Némec. L'internationalisme est-il la négation du nationalisme ou l'antinationalisme ? Ou bien, n'est-il pas la lutte commune de combattants égaux ayant le même but : l'émancipation du prolétariat de l'esclavage économique et de l'injustice politique ? Voilà notre internationalisme à nous ».

Némec revient sur l'affirmation d'Adler, que la commission syndicale de Vienne n'est pas une institution allemande, mais une commission internationale. Il ne nie pas que les ouvriers des autres nations adhérent à cette commission, mais pour l'étranger, elle reste toujours une commission allemande. Il faut que la commissiou centrale soit internationale. Les tchèques ont demandé que la composition de la Commission soit faite de manière qu'ils soient eux-aussi représentés à l'étranger. Mais cette revendication légitime leur a été refusée. Ce n'étaient pas les raisons nationales qui ont poussé les tchèques à créer des organisations autonomes, mais les intérêts purement pratiques du prolétariat tchèque. Les ouvriers tchèques veulent avoir un point

central syndical qui réponde aux nécessités du prolétariat tchèque, sans être pour cela contre les intérêts du prolétariat allemand.

« Qu'on nous cite, dit Némec, un seul cas, où le socialisme tchèque et ses organisations aient eu la moindre attitude hostile envers les organisations allemandes, où la solidarité ouvrière ait été brisée et non respectée ? Aux grandes batailles, nous étions aux premier rangs. Nous n'avons ni inspiré ni crée la division syndicale, — elle est l'œuvre des nécessités syndicales. » Il remarque qu'il s'agit d'une question de forme de l'organisation et non pas d'esprit. Et c'est parce que les tchèques ne peuvent pas avoir les mêmes opinions que les allemands, qu'on veut les pendre.

Ce ne serait plus un esprit socialiste mais inquisitorial, si on voulait suivre les conseils donnés par Legien. Adler a dit qu'il ne s'agit pas d'une condamnation mais d'un avertissement. Mais voilà un autre Adler, celui de Suisse, qui les traite de traîtres, criminels, et prononce la condamnation la plus sévère contre des camarades qui n'ont commis d'autre faute que celle d'avoir d'autres opinions sur la forme de l'organisation. A l'accusation portée par le même Adler que les socialistes tchèques sont soumis aux nationalistes tchèques, Némec, répond ceci : « Nous, socialistes tchèques, nous avons complètement rompu avec nos partis bourgeois, et ils ont fait de nous les ennemis de tout ce qu'ils ont de plus sacré : de la conquête de l'indépendance nationale. Nous avons suivi notre chemin, le chemin de l'Internationale, le chemin de la lutte de classe. Mais nous ne pouvons pas admettre que nous ne parlions pas notre langue, que nous n'ayons pas nos écoles ».

Il se plaint de la presse socialiste allemande, qui n'a pas voulu insérer les articles envoyés par des socialistes tchèques, pour éclairer l'opinion socialiste étrangère.

En terminant son éloquent discours, il dit : « La résolution de Vienne est une condamnation ; c'est pourquoi nous ne pouvons pas l'accepter. Nous ne pouvons

retourner chez nous et dire à nos camarades que nous sommes des traîtres, des criminels ; nous sommes sans droits ; nous devons nous soumettre ; allez, ouvriers tchèques, adhérez à l'organisation centrale. C'est le contraire qui arrivera. Nous sommes endurcis par une lutte qui dure depuis une année ; nous sommes durs comme les pierres, et qui voudra nous mordre, aura les dents brisées. Les ouvriers tchèques savent très bien ce que nous devons à la solidarité ouvrière, ce que le programme socialiste demande. Il faut tenir compte des camarades tchèques aussi. Nous sommes prêts ; nous voulons l'unité ; c'est pourquoi nous faisons appel à vous pour accepter notre proposition et le chemin sera vite trouvé ».

Némec dépose deux résolutions. La première demande l'ajournement de la question et le renvoi de la résolution de la commission syndicale d'Autriche au Bureau International, et que les partis d'Autriche donnent au Bureau tous les renseignements nécessaires à l'étude de la question. Si jusqu'au congrès prochain, le conflit n'est pas aplani, le B. S. I. devra soumettre au congrès prochain un rapport sur les propositions en présence. Dans le cas où cette résolution serait repoussée, Némec propose une autre résolution :

Le congrès international renouvelle la décision prise en 1907 au congrès de Stuttgart, concernant les rapports entre l'organisation politique et l'organisation économique et rappelle l'attention sur le fait que la lutte ouvrière ne peut être victorieuse que par l'action commune des organisations politiques et syndicales.

Le congrès insiste particulièrement, conformément à cette décision et aux décisions précédentes prises aux congrès internationaux, sur le fait que la lutte pour l'émancipation du prolétariat exige nécessairement l'accord et l'unité politique et syndicale du prolétariat de chaque nation de façon que ces deux directions du mouvement ouvrier, bien qu'indépendantes selon la résolution du congrès de Stuttgart, marchent d'un commun accord vers l'idéal du prolétariat. L'unité du prolétariat de chaque nation constitue la base de la solidarité internationale du prolétariat de toutes les nations.

Le congrès déclare que toute tentative de rompre ou de faire

péricliter l'unité de la classe ouvrière de chaque nation, contredit les principes de l'Internationale socialiste.

C'est le devoir du Secrétariat international d'intervenir dans les différends qui peuvent surgir entre le parti et les syndicats d'un pays ou d'une nation, pour amener l'harmonie entre ces deux organismes.

Adler (Autriche) prend la parole pour dire que la résolution de la Commission centrale ne condamne pas les tchèques, mais exprime simplement le désir de l'unité.

Adler (Suisse) dit que ce n'est pas lui qui a traité les socialistes tchèques de traîtres et criminels, mais les socialistes étrangers dans les réponses faites à l'enquête organisée par la revue autrichienne *Der Kampf*.

Karski et *Troelstra* n'admettent pas que les socialistes tchèques soient qualifiés de criminels et traîtres. Personne n'a le droit de contester la bonne foi et la bonne volonté des camarades tchèques.

Les belges proposent l'amendement suivant : « Le Bureau socialiste international et le Secrétariat syndical international sont priés de mettre leurs services à la disposition des parties intéressées pour aplanir ce conflit dans l'esprit d'entente et de fraternité socialiste. »

Pleckanow, de Brouckère et Walecki demandent d'intercaler dans la résolution de la Commission centrale la proposition suivante : « Dans les Etats polyglottes, les syndicats unis doivent tenir compte des besoins linguistiques et cultuels de tous leurs membres. »

Adler déclare que les autrichiens font leurs les amendements des belges et de Pleckanow, et acceptent d'intercaler ces deux amendements dans la résolution de la Commission centrale ; donc on votera sur la résolution complétée.

Némec déclare que les tchèques auraient voté pour les deux amendements, mais ils ne peuvent pas voter la résolution complétée.

Voici la résolution de la Commission syndicale centrale de Vienne :

Le congrès socialiste international de Copenhague renouvelle la résolution de Stuttgart sur les relations entre le parti po-

litique et les syndicats, spécialement en ce qui concerne l'affirmation que l'unité de l'organisation syndicale doit être observée dans chaque Etat et constitue une condition essentielle de succès de la lutte contre l'exploitation et l'oppression.

Dans les Etats polygottes, les syndicats unis doivent évidemment tenir compte des besoins culturels et linguistiques de tous leurs membres.

Le congrès déclare, en outre, que toute tentative de morceler les syndicats internationalement unis en partis nationalement séparatistes, va à l'encontre de l'intention de cette résolution du congrès socialiste international.

Le Bureau socialiste international et le Secrétariat international des syndicats sont invités à offrir leurs bons offices aux partis directement intéressées pour aplanir les conflits qui se produisent à ce sujet, dans un esprit d'entente et de fraternité socialiste.

La résolution des tchèques, qui demandaient l'ajournement, est repoussée par 185 voix contre 9.

Avant de passer au vote de la résolution complétée de la Commission syndicale centrale de Vienne, un incident non sans importance surgit.

Renaudel (France) déclare, au nom de la majorité française, que la délégation française aussi veut l'unité du mouvement syndical, mais elle demande la suppression de la premiàre partie de la résolution, pour ne pas ressusciter, en France, les vieilles disputes entre les syndicats et le Parti.

De Brouckère et *De la Porte* demandent, au nom de la minorité française, de ne supprimer rien, car une telle supression signifierait un désaveu de la résolution de Stuttgart, ce qui constituerait un grand danger pour le mouvement ouvrier français.

Renaudel insiste de nouveau, mais inutilement.

Le président *Trœlstra* constate que la résolution a été adoptée presque à l'unanimité, contre les 7 voix tchèques.

On met aux voix l'amendement de Renaudel (la suppression de la première proposition), qui est repoussé, contre 12 voix françaises.

Max Perlstein.

(A suivre.)

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

Le Congrès de Copenhague et l'Opinion Socialiste

Nous avons demandé ou recueilli les opinions des principaux représentants du Socialisme International sur le Congrès de Copenhague.

Nous les publions ou reproduisons, à titre documentaire.

Le Mouvement Socialiste.

I

Edouard VAILLANT

Ce qui caractérise le congrès international socialiste de Copenhague, c'est qu'il a été un congrès d'organisation de l'Internationale. Il a poursuivi à cet égard, avec plus de volonté et de méthode, l'œuvre de Stuttgart.

Les principes, la direction générale, la politique de l'Internationale avaient été affirmés par ses congrès antérieurs. Mais son organisation n'était qu'ébauchée, et, — dans la limite même de ses forces, — son fonctionnement n'était pas assuré.

Le Bureau international éprouvait parfois des difficultés pour l'exécution des décisions des congrès. En particulier, la lenteur et la complexité des négociations relatives à ses réunions, surtout pour une réunion extraordinaire, démontraient que pour aboutir rapidement il fallait accroître, avec ses responsabilités, l'initiative du Bureau.

Le congrès réglait la procédure ordinaire, en cette matière, puis conformément à la proposition française, décidait, qu'au cas de conflit international menaçant, et sur la demande d'une seule des sections nationales, aussitôt consultées, le Bureau et la conférence interparlementaire socialiste se réuniraient immédiatement.

Le congrès de Stuttgart avait délibéré sur les rapports entre le parti et les syndicats ; et la majorité de la section française avait dû faire des réserves sur la décision prise, afin de pouvoir conformer son action, aux résolutions des congrès nationaux de Limoges et de Nancy : pour l'autonomie réciproque des organisations socialiste et syndicale.

Depuis, les évènements avaient démontré la sagesse de cette attitude des socialistes français, qui, en outre de ses avantages immédiats, réalisait chaque jour les conditions d'un rapprochement prochain.

A Stuttgart, le congrès s'était contenté d'enregistrer dans son procès-verbal, les réserves françaises.

A Copenhague, leur valeur était indirectement reconnue par la résolution concernant les coopératives.

Le congrès avait, en effet, à règler les rapports entre le Parti et les coopératives ouvrières.

En son congrès de Paris, cette année, le P. S. (S. I. F. O.) avait considéré que, toutes porportions gardées, le problème était semblable à celui des rapports avec les syndicats et se devait résoudre de même, par l'autonomie de chacune des deux organisations coopérative et politique.

C'est ainsi, et sans mettre, non plus, obstacle à tous rapports, que cette solution était à Copenhague, après longs débats, proposée par la commission et votée à l'unanimité par le Congrès.

A Stuttgart, le fait capital avait été le vote de la résolution contre le militarisme, contre la guerre. Les sections nationales, étaient tenues de mettre en œuvre, nationalement et internationalement tous les moyens pour prévenir et empêcher la guerre.

Ces moyens avaient été indiqués dans les considérants historiques et politiques de la résolution ; mais ils n'avaient pas été suffisamment déterminés, précisés, pour une application certaine, en même temps que réciproque et solidaire.

C'est, à cet effet, qu'à la résolution de la commission anti-militariste de Copenhague, acceptée par eux entièrement, Vaillant et Keir-Hardie proposaient l'addition suivante :

« *Entre tous les moyens à employer pour prévenir la* « *guerre, le Congrès considère, comme particulièrement* « *efficaces : la grève générale ouvrière, surtout dans* « *les industries qui fournissent à la guerre ses instru-* « *ments (armes, munitions, transports, etc.), ainsi que* « *l'agitation et l'action populaire sous leurs formes les* « *plus actives.* »

La commission, sans aucune opposition, votait la résolution rapportée par Ledebour qui, résumant la résolution de Stuttgart, lui donnait plus de précision et de force ; mais à une grande majorité, elle repoussait la motion additionnelle Vaillant Keir-Hardie.

En séance du congrès, il en était autrement.

La résolution rapportée par Ledebour, était, sans débat, votée à l'unanimité.

La motion additionnelle soutenue par ses auteurs et partisans et qui avait été tout d'abord présentée par Keir-Hardie, rapporteur de la minorité de la commission, dans un beau et vigoureux discours, gagnait rapidement et visiblement du terrain. Diverses sections se prononçaient en sa faveur.

C'est alors, que tout favorable qu'il lui fut, Vandervelde intervint. Pour éviter que le congrès se divisât par un vote actuel, il proposait de renvoyer la motion au Bureau socialiste international et de la soumettre, pour le vote définitif, au congrès de Vienne en 1813.

Je proposais, en réponse, que le renvoi posant nettement la question devant l'Internationale, et sans délai,

fut fait, non seulement au Bureau, mais à toutes les sections nationales.

Pendant ce dernier débat, Keir-Hardie, à qui il avait été affirmé que les deux propositions étaient de même sens et effet, avait signé la proposition Vandervelde. Aussitôt, et sur l'assurance qui m'en était aussi donnée, que le renvoi au Bureau impliquait le renvoi aux sections nationales, je déclarais que, toute différence disparaissant entre les deux propositions, je joignais ma signature de la proposition Vandervelde à celle de Keir-Hardie.

Et la proposition Vandervelde était adoptée.

Un grand pas était fait vers la solution, contre l'impérialisme et la guerre, par l'action ouvrière et socialiste, nationalement et internationalement organisée.

Dès maintenant, saisi par le Congrès socialiste international, le Bureau aura à instruire la question et les sections nationales à en délibérer et à se prononcer.

Mais avant toute délibération de Congrès, la France ouvrière a déjà prononcé. Elément essentiel de la grève générale ouvrière, la grève des cheminots, jusqu'ici considérée comme la plus difficile, vient de démontrer, par le fait, sa possibilité. Elle a prouvé de quel effet, réciproquement organisée, éclatant de chaque côté de la frontière, elle serait, pour prévenir et empêcher une guerre. L'effort socialiste et ouvrier concerté, l'effort populaire, sont les meilleures garanties de la paix internationale, imposée au capitalisme et à ses gouvernants.

La puissance de l'organisation ouvrière internationale ainsi manifestée ne s'en tiendrait pas là. Il s'agit ici, en réalité, de la mise en action, pour sa défense et son émancipation, de l'énergie et des forces croissantes du prolétariat national et international.

Le Congrès de Copenhague y aura contribué.

Édouard Vaillant.

II

Jean JAURÈS

Le congrès socialiste international s'est développé dans un travail paisible et utile. Il n'a pas été marqué par les débats passionnés et dramatiques qui donnèrent tant d'éclat et de retentissement aux congrès d'Amsterdam et de Stuttgart, et à vrai dire il n'était saisi d'aucun de ces conflits de méthode et de tactique qui obligent le socialisme international à l'examiner lui-même et à se renouveler. Mais je crois qu'il laissera une impression durable et qu'il comptera dans l'histoire de notre parti.

C'est quelque chose déjà d'avoir abordé et partiellement résolu d'importantes questions pratiques. Car plus les problèmes qu'aborde l'Internationale sont positifs, concrets, et par conséquent complexes, plus la difficulté de les résoudre ou même de les discuter sérieusement apparaît : et ce n'est qu'au prix d'un grand effort qu'on y peut réussir. La seule obligation de traduire les discours et les propositions en trois langues constitue un sérieux obstacle. Non seulement il y faut beaucoup de temps, mais des malentendus sont toujours possibles. Ainsi les délégués anglais se sont plaints que dans la commission du chômage, ils n'aient pas saisi exactement la façon dont était posé le problème et qu'on n'ait pas tenu un compte suffisant de leur propre pensée. D'ailleurs il y a dans les différents pays, quand il s'agit de problèmes comme le chômage, comme le rapport des coopératives et du parti socialiste, des législations, des traditions, des pratiques différentes ; et il est impossible de ramener cette diversité vivante à l'absolu d'une formule. Ce que peut le congrès international, c'est surtout aider à l'échange des observations et des pensées, maintenir à travers les diversités nationales l'unité d'esprit du socialisme et donner à toutes les énergies, sans les contraindre, une impulsion vigoureuse.

C'est ce qu'a fait dans tous les ordres de questions qu'il a abordées, le congrès de Copenhague. Il n'a certes pas résolu d'un coup et par une formule le problème si compliqué du chômage ; mais il l'a inscrit plus fortement à l'ordre du jour de tous les peuples : et certainement le problème sera examiné de nouveau dans les congrès ultérieurs, en tenant compte des expériences nouvelles qui ne manqueront pas de se produire.

La question si vaste, si délicate, des rapports des coopératives et du parti socialiste a été résolue dans un esprit très ferme et très large. D'une part, les socialistes sont très fortement invités à entrer dans les coopératives, à y propager l'esprit de notre parti, à donner une partie des trop perçus à des œuvres d'intérêt collectif ouvrier, notamment au développement de la coopération elle-même. Mais aucune obligation étroite et sectaire n'a été édictée qui pût compromettre l'autonomie de la coopération, la jeter d'office dans les agitations électorales, en contrarier le recrutement et en rétrécir la base. La valeur socialiste propre de la coopération, sa force éducative, la première indication qu'elle donne dans le sens de la démocratie économique et de la socialisation des forces d'échange et de production, ont été hautement reconnues, et dès lors l'harmonie essentielle et profonde de la coopération prolétarienne et du socialisme permettra à l'effort ouvrier de s'exercer plus efficacement.

Ce qui a frappé au congrès de Copenhague tous les observateurs, ce qui se dégage de toutes ses résolutions, de toutes ses discussions comme des propos de la plupart des militants, c'est la volonté croissante de l'Internationale de faire passer l'idée socialiste dans les faits, dans la réalité politique et sociale, par une évolution progressive et méthodique. Les responsabilités du parti grandissent à mesure que grandit son action : et s'il se dérobait à l'œuvre de chaque jour, la démocratie défaillirait. Les droits du peuple, la libre évolution des sociétés modernes dans le sens de la justice sociale se heurtent, partout encore en Europe, à des obstacles immédiats : au Sénat bourgeois en France, à l'aristo-

cratie foncière à la Chambre des Lords en Angleterre, à l'autocratie bureaucratique du tsarisme en Russie, au semi-absolutisme et au fédéralisme agrarien en Allemagne, au cléricalisme et au privilège censitaire du vote plural en Belgique. C'est le devoir pressant du socialisme de décider la démocratie à abattre tous les obstacles et à élargir, à accélérer la réforme sociale. Voilà, je crois, le sentiment qui domine aujourd'hui l'Internationale et qui donne au Congrès de Copenhague sa note caractéristique et sa couleur.

La preuve que ce souci d'action politique et d'efficacité sociale n'altère et n'abaisse en rien le courage d'esprit et la hardiesse d'idéal du socialisme, c'est que le congrès a abordé nettement le plus difficile, le plus redoutable des problèmes : je veux dire les moyens d'empêcher la guerre par l'action du prolétariat, au besoin par la grève générale, *concertée et internationale*, des industries sans lesquelles la guerre est impossible. Il ne s'agit pas de négliger, pour ce moyen suprême, l'action préventive de chaque jour. Au contraire, le Congrès a recommandé avec insistance la pratique de l'arbitrage international étendu à tous les litiges ; la perpétuelle vigilance du parti dans les Parlements pour prévenir tous les conflits internationaux. Il a bien marqué aussi sa volonté de maintenir l'indépendance de toutes les nations, d'assurer à toutes les fractions de nations qui ont subi les brutalités de l'histoire, les plus larges garanties de dignité et de libre développement. Mais il veut signifier que devant le crime d'une guerre de convoitise, le prolétariat de l'Europe se soulèverait. Les ennemis français du socialisme seront gênés cette fois pour exploiter contre nous cette résolution. Car les travailleurs anglais ont été au premier rang pour la formuler et la soutenir, et les nations germaniques se sont engagées à l'étudier sérieusement. Bien aveugles les gouvernements qui ne compteraient pas avec la force grandissante de la conscience prolétarienne.

Jean Jaurès.

III

Louis BERTRAND

L'idée coopérative vient de remporter un succès considérable au congrès socialiste international de Copenhague.

C'était fatal, mais encore a-t-il fallu du temps pour en arriver là.

Cependant, la coopération, considérée comme idée et comme principe, a une origine purement socialiste. Les théoriciens de l'association coopérative, Robert Owen, en Angleterre, Buchez et Fourier, en France, voulaient avant tout, par elle, réformer la société. Ce qu'ils poursuivaient, c'était la suppression des intermédiaires patrons et capitalistes, pour arriver à donner au travailleur le produit intégral de son labeur, supprimer le profit, mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme.

Malheureusement, comme cela arrive souvent, les premières tentatives d'association n'aboutirent guère. Et l'on en conclut que l'idée était mauvaise, que l'instrument était sans valeur. La vérité, c'est que les travailleurs n'étaient pas encore capables de s'en servir, qu'ils manquaient d'instruction, de capacité commerciale ou industrielle, choses qui doivent s'apprendre comme le reste.

On dédaigna alors l'arme coopérative dont on avait été incapable de se servir.

Et un jour vint, c'était au début de la première Internationale des travailleurs, où les ouvriers socialistes parlèrent de collectivisme et de révolution sociale et où l'on vit les économistes et les dirigeants bourgeois recommander l'association coopérative, comme étant le meilleur moyen de procurer plus de bien-être aux masses laborieuses.

En Belgique, ce fut le cas pour D'Andrimont, en Allemagne pour Schultze-Dellitz, en France pour un groupe d'économistes encouragés par l'empereur Napoléon III.

Et dans le monde socialiste on condamna la coopéra-

tion de consommation, on traita d'endormeurs ceux qui préconisaient la création de coopératives.

Malgré tout, l'idée fut reprise, et une poignée de jeunes ouvriers belges se mit à fonder des coopératives. Ces ouvriers se disaient socialistes et ils défendaient l'idée coopérative, non pas comme constituant un but, mais comme un puissant moyen d'organisation et de lutte.

Aujourd'hui, dans le parti socialiste international, on est unanimement d'accord sur cette question.

Le congrès de Copenhague a reconnu que les Sociétés coopératives de consommation méritent la confiance et l'appui des travailleurs de tous les pays.

Il a reconnu que ces sociétés procurent des avantages matériels immédiats à leurs membres;

Qu'elles sont destinées à augmenter la puissance de la classe ouvrière, par la suppression des intermédiaires et par la création de services de production dépendant des consommateurs organisés ;

Qu'elles peuvent améliorer les conditions de la vie ouvrière ;

Qu'elles peuvent éduquer les travailleurs pour le règlement, en pleine indépendance, de leurs affaires propres ;

Qu'elles permettent enfin de préparer la démocratisation et la socialisation des forces d'échange et de production.

La décision du congrès de Copenhague est un fait considérable. Elle sera, espérons-le, le point de départ d'un vaste mouvement de propagande en faveur de la coopération.

L'organisation coopérative, pour la consommation, constitue déjà une force importante.

Il existe actuellement dans le monde, environ 20.000 sociétés coopératives de consommation.

Ces sociétés comptent ensemble près de 6 millions de membres-chefs de famille, c'est-à-dire près de 30 millions de consommateurs. Leur chiffre d'affaires est d'environ 3 milliards et demi de francs !

Et ce n'est là, en somme, que le résultat, pour la ma-

jorité de ces associations, d'un quart de siècle d'organisation.

On peut calculer, par ces quelques chiffres, quelle puissance formidable représenteraient les consommateurs, le jour où ils voudraient s'organiser pour les achats en commun et, ensuite, pour la production des produits dont ils ont besoin.

Par l'association des consommateurs, on modifiera profondément l'économie actuelle de la société. Celle-ci sera révolutionnée, transformée dans un sens favorable à la masse, et apportera à celle-ci, avec plus de bien-être et d'indépendance, une force créatrice nouvelle, éliminant l'élément profit dans les transactions commerciales, en attendant plus et mieux encore.

C'est ce que les coopérateurs de dix-sept nations, réunies en un congrès international à Hambourg, ont affirmé à leur tour, quelques jours après le vote du congrès de Copenhague.

Réjouissons-nous des résultats obtenus et commençons, dès ce jour, une action énergique, une propagande intense pour développer l'organisation coopérative, dans tous les pays.

L'idée coopérative a donc triomphé de ses adversaires, même de ceux qu'elle comptait dans le sein du parti socialiste.

Quoi que l'on fasse, la vérité finit toujours par avoir le dessus, par s'imposer.

Ce qui est arrivé pour la coopération, a existé aussi, dans le sein de notre parti, pour la participation aux luttes politiques.

Il y a quelque trente ans, les socialistes allemands étaient à peu près seuls à défendre l'action politique et électorale de la classe ouvrière pour la conquête de l'Etat.

Ailleurs, on était anarchiste ou anarchisant.

La politique était une blague ; les luttes électorales n'étaient qu'une balançoire, une duperie. La forme politique devait disparaître. Il n'existait rien de sérieux en dehors des intérêts économiques.

En Belgique, les bourgeois libéraux comme cléricaux déconseillaient aux travailleurs de faire de la politique. Dans les sociétés ouvrières de secours mutuels, les discussions politiques étaient même formellement interdites par les statuts.

La politique, les élections, étaient même des jeux bourgeois.

Les anarchistes, les antiparlementaires, les révolutionnaires disaient pis que pendre des socialistes qui revendiquaient des droits politiques pour les ouvriers et qui préconisaient les luttes politiques pour la conquête de l'Etat par la classe des travailleurs.

Aujourd'hui, cette méthode est admise partout, dans tous les pays, et les anarchistes, les antiparlementaires, les révolutionnaires en paroles sont une infime minorité impuissante.

En Belgique, ce sont les socialistes qui constituèrent les sociétés coopératives à base socialiste, qui préconisèrent également l'action politique du prolétariat. Par le double moyen de l'association coopérative et du bulletin de vote, ils voulaient augmenter la puissance économique, politique et sociale de la classe ouvrière et cette méthode, qu'ils eurent tant de peine à faire adopter au début, triomphe actuellement sur toute la ligne !

Il y a lieu de s'en féliciter, non pour les hommes qui furent les artisans de cette méthode, mais pour le bon sens belge, qui est une qualité maîtresse de notre peuple — ceci soit dit sans vanité nationaliste, n'est-ce pas ?

Louis Bertrand.

Bruxelles, 3 octobre 1910.

(*A suivre*)

LES PARTIS SOCIALISTES

Les Socialistes Belges et la Réforme électorale

Les 26 et 27 juin, les socialistes belges ont tenu un nouveau congrès extraordinaire pour faire face à la situation critique causée par le triomphe imprévu des cléricaux, aux élections récentes. On sait que le gouvernement de M. Schollaert ne possède plus qu'une majorité de six voix à la Chambre. Or, il est évident que ces six voix n'ont été obtenues que grâce au vote plural et au fonctionnement défectueux de la R. P. La campagne immédiate qui s'impose donc aux partis hostiles au pouvoir, aux socialistes surtout, c'est de dénoncer ce vol électoral, de réclamer le S. U. pur et simple et de modifier la R. P. C'était l'ordre du jour principal du Congrès extraordinaire et c'est sur ces points que les discussions ont surtout porté.

Une quantité énorme de résolutions avaient été déposées sur le bureau du congrès. C'est dire l'intérêt passionné que les membres du Parti Ouvrier apportent au problème électoral. Je ne peux pas reproduire toutes ces motions, pas plus qu'il n'est possible de résumer tous les discours qui ont été prononcés. Je marquerai simplement les grandes lignes.

L'ordre du jour présenté par *Vinck* est le premier qui soit sérieusement discuté. Il est ainsi rédigé :

Le congrès,

Constate que des chiffres de la dernière élection, il résulte à toute évidence que le gouvernement clérical ne représente plus la majorité des suffrages exprimés par le vote plural ;

Constate que cette situation est révolutionnaire, puisqu'elle permet à la minorité d'opprimer la majorité ;

Constate que c'est spécialement le mécanisme actuel de la R. P. qui permet au gouvernement de rester au pouvoir ;

Considérant que, tout en n'abandonnant rien de ses légitimes revendications en faveur du S. U. et des réformes économiques qui constituent sa raison d'être, le Parti ouvrier ne peut permettre à un gouvernement de rester au pouvoir frauduleusement ;

Le Congrès décide que dès demain doit commencer dans le pays entier un mouvement général pour obliger le gouvernement actuel à quitter le pouvoir et à dissoudre les Chambres ; décide que nos députés doivent, dès la rentrée des Chambres, exprimer à ce sujet l'opinion du pays et faire tout ce qui dépendra d'eux pour empêcher l'existence d'un gouvernement qui ne détient le pouvoir que grâce à la fraude.

Vinck, avant de formuler son ordre du jour, avait défendu sa proposition avec énergie. Il avait demandé que l'heure où commencera le vaste mouvement d'agitation que tout le monde préconise fut fixée dès maintenant, et il avait proposé la date de la rentrée parlementaire. « Je demande au congrès, s'était-il écrié, de déclarer que depuis vingt ans que date le serment du parc de Saint-Gilles, nous n'avons plus seulement à jurer fidélité au S. U., mais que nous sommes dans une situation révolutionnaire à laquelle il faut mettre fin. Je demande qu'un discours socialiste, sincèrement médité, signifie, dès le jour de la rentrée, au gouvernement, que, n'ayant plus la majorité, il doit céder la place et s'en aller — et qu'on ne lui laissera ni trêve, ni répit, ni cesse, jusqu'à sa chute. »

Le second ordre du jour discuté est celui de la Fédération de Charleroi, que soutient *Destrée*. Le texte en est le suivant :

La Fédération socialiste de Charleroi,

Considérant que les dernières élections ont de nouveau démontré que le système électoral aboutit à donner la majorité au Parlement à un parti qui est en minorité dans le pays ;

Considérant que si le suffrage universel ne peut être obtenu que par la révision constitutionnelle, une loi ordinaire peut

instaurer une application plus loyale de la représentation proportionnelle ;

Que c'est donc sur ce point qu'il convient de faire porter, en première ligne, l'effort de l'opposition ; que pareille réforme est assurée du succès, si les divers partis antigouvernementaux s'accordent pour en poursuivre la propagande systématique ; qu'elle est, dans les conditions actuelles, le point de départ nécessaire de toutes les autres ;

Décide de demander au prochain congrès du Parti ouvrier de se prononcer pour une révision immédiate de la loi sur la R. P., révision qui devra avoir pour objet de calculer le quotient électoral, en réduisant au minimum des déchets sans représentation.

L'avantage, que *Destrée* voit dans l'amendement qu'il défend, c'est la précision et la limitation de la campagne à entreprendre. Le problème urgent, dit-il, c'est de supprimer un mécanisme électoral tronqué, falsifié, et d'obtenir un instrument de justice et de probité. Hostile à la R. P., Destrée ne la discute plus, il la subit, mais il demande que son application en soit modifiée. Elle n'a pas débarrassé des cartels des coalitions, elle a presque partout amené des confusions, elle a favorisé les cléricaux, elle a permis la falsification du mécanisme électoral. La majorité est à gauche, et le gouvernement est en fait en minorité. Il faut dénoncer cette fraude, ce mensonge : « Allons démontrer que nous avons le droit avec nous ! Et alors nous saurons conquérir la légalité et le pouvoir. »

Vandervelde développe la motion de la Fédération Bruxelloise, ainsi rédigée :

La Fédération bruxelloise du Parti ouvrier ;

Considérant les résultats de l'élection du 22 mai au double point de vue socialiste et antigouvernemental ;

Constate que partout où l'action électorale du parti, s'inspirant de l'esprit de classe, a été autonome et indépendante, partout où elle s'est appuyée sur une puissante organisation syndicale, partout où un effort sérieux a été accompli pour la diffusion de notre presse et pour le développement de la conscience socialiste, la force politique du Parti ouvrier a augmenté dans des proportions considérables ;

Déclare que, plus que jamais, les mandataires socialistes ont le devoir de revendiquer, avec énergie, la discussion et le vote des réformes sociales urgentes que le parti ouvrier avait inscrites en tête de sa plate-forme électorale, et notamment les retraites ouvrières, la réglementation du travail des adultes ainsi que l'abolition de l'article 310 du Code pénal ;

Déclare aussi que le Parti ouvrier a pour devoir d'intensifier son action syndicale, afin que l'initiative parlementaire de ses élus ait pour appui et pour stimulant l'intervention d'une puissante armée de travailleurs organisés ;

Considérant, d'autre part, que, des chiffres de la dernière élection, il résulte à toute évidence que le gouvernement clérical ne représente plus la majorité des suffrages exprimés par le vote plural ;

Que cette situation peut, à juste titre, être qualifiée révolutionnaire, puisqu'elle fausse le mécanisme du régime parlementaire et permet à la minorité d'opprimer la majorité légale ;

Que le régime du vote plural donne ainsi son maximum d'effet nuisible et réactionnaire ;

Que, dès lors et pour cette raison, nos mandataires ont le droit et le devoir de rendre impossible, par une opposition énergique et systématique, dès la rentrée parlementaire, le maintien de cette majorité parlementaire;

Qu'ils ont ainsi le moyen d'imposer, par la dissolution, avec l'aide de la classe ouvrière consciente, l'appel au pays ;

Que l'affaiblissement de la majorité et le renforcement de la minorité donnent à celle-ci le moyen d'empêcher la droite cléricale de commettre de nouveaux coups de parti et de faire notamment procéder aux élections communales de 1911 à la faveur du scandaleux régime des quatre infamies, condamné par un grand nombre de catholiques, y compris tous les députés cléricaux de Bruxelles ;

Que pour arriver à de tels résultats et imposer la révision, le Parti ouvrier doit pouvoir compter sur une action énergique, persistante, et sur l'assiduité absolue de ses mandataires aux séances de la Chambre ;

Déclare que le Conseil général du Parti ouvrier doit être armé pour remplacer à leur poste de combat ceux qui ne comprendraient pas, tout particulièrement pendant la session de bataille qui va s'ouvrir, que le devoir de présence quotidienne doit être rempli à la lettre ;

Estime aussi que, dans les circonstances actuelles, un mouvement d'opinion semblable à celui qui a précédé la révision de 1893 et qui a abattu le régime censitaire, doit être organisé et que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faire triompher cette agitation ;

Déclare que le moment est venu d'accentuer la propagande pour le suffrage universel pur et simple.

C'est un long discours que prononce *Vandervelde* pour faire accepter cette résolution et combattre celle de la Fédération de Charleroi. « L'on nous propose, dit-il, de ne demander d'abord que la révision de la R. P. Sur le terrain parlementaire, soit !.. Mais nous n'arriverons à rien, si nous ne créons pas un vaste mouvement d'opinion pour le S. U. et les réformes sociales. » Il reproche à la Fédération de Charleroi d'être prête à conclure un cartel avec les industriels libéraux. Ce serait la fin de l'autonomie du mouvement socialiste ! « Ce que je défends, continua-t-il, c'est l'intégrité, la beauté, la bonté de notre programme et de ce S. U. auquel nous avons sacrifié notre liberté et notre vie, et que nous ne sacrifierons pas. »

Delsigne demande que le P. O. marche avec ses seules forces, sans se soucier des libéraux ; *Demblon* est partisan d'une vaste action populaire ; *Debunne* préconise une action permanente, un effort continu, sans repousser les libéraux s'ils viennent, sans les rechercher s'ils ne viennent pas.

Meymans vient proposer un ordre du jour d'entente, que tout le monde puisse accepter :

Le Congrès du Parti ouvrier ;

Considérant les résultats de l'élection du 22 mai au double point de vue socialiste et antigouvernemental ;

Constate que partout où l'action électorale du parti, s'inspirant de l'esprit de classe, a été autonome et indépendante, partout où elle s'est appuyée sur une puissante organisation syndicale, partout où un effort sérieux a été accompli pour la diffusion de notre presse et pour le développement de la conscience socialiste, la force politique du parti ouvrier a augmenté dans des proportions considérables ;

Considérant que, des chiffres de la dernière élection, il résulte à toute évidence que le gouvernement clérical ne représente plus la majorité des suffrages exprimés par le vote plural ;

Que cette situation peut, à juste titre, être qualifiée révolutionnaire, puisqu'elle fausse le mécanisme du régime parlementaire et permet à la minorité d'opprimer la majorité légale ;

Que le régime du vote plural donne ainsi son maximum d'effet nuisible et réactionnaire ;

Déclare, d'une part, que les mandataires socialistes ont pour devoir de poser, dès la rentrée des Chambres, la question de la légitimité du maintien au pouvoir du gouvernement clérical, de réclamer la révision de la loi sur la R. P. et d'user de toute leur activité pour provoquer la dissolution ;

Déclare, d'autre part, que dans les circonstances actuelles, un mouvement d'opinion, semblable à celui qui a précédé la révision de 1893 et qui a abattu le régime censitaire, doit être organisé et que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour faire triompher cette agitation ;

Déclare, en outre, que, plus que jamais, les mandataires socialistes ont le devoir de revendiquer, avec énergie, la discussion et le vote des réformes sociales urgentes que le Parti ouvrier avait inscrites en tête de sa plate-forme électorale, et notamment les retraites ouvrières, la réglementation du travail des adultes ainsi que l'abolition de l'article 310 du Code pénal et l'octroi du droit d'association et de coalition pour le personnel des services publics ;

Déclare aussi que le Parti ouvrier a pour devoir d'intensifier son action syndicale, afin que l'initiative parlementaire de ses élus ait pour appui et pour stimulant l'intervention d'une puissante armée de travailleurs organisés ;

Le congrès déclare, enfin, que la propagande du Parti ouvrier belge sur cette plate-forme doit avoir pour but de marquer le caractère autonome et propre de sa politique de classe et de dégager nettement ce qui le distingue et le sépare de l'objectif et de l'action de tous les partis bourgeois.

Meysmans développe cette résolution et insiste sur son désir de concilier, dans une motion commune, les conceptions diverses qui se trouvent en présence.

Hubin soutient le point de vue de Destrée. « La désillusion, le 23 mai, dit-il, fut profonde. C'est à raison de cette stupeur que ce congrès fut convoqué. Nous constations que la majorité était à gauche et que le pouvoir restait aux cléricaux. C'est une situation véritablement révolutionnaire et nous demandons au congrès s'il n'a rien à décider pour mettre fin à cette situation révolutionnaire et contraindre le gouvernement à se démettre. Mais pour cela il ne faut rien compliquer : ne pas courir deux lièvres à la fois et concentrer son effort au

Parlement et au dehors sur la dissolution. C'est pourquoi je suis avec Destrée. »

Anseele apporte son appui à la motion Meysmans : « Votez, s'écrie-t-il, l'ordre du jour Meysmans, né d'une pensée d'unité et de conciliation entre ceux qui veulent n'aller qu'à l'œuvre immédiate de la révision de la R. P. et ceux qui veulent dès à présent lutter pour tout un plan de réformes. »

Les ordres du jour sont mis aux voix, au milieu d'une grande agitation. C'est celui de Meysmans qui est finalement adopté, à la presque unanimité.

J. Laurent.

P - S. — Depuis que cet article a été écrit, le Conseil général du parti ouvrier a pris, dans une réunion du 26 octobre, la décision suivante :

Conformément à la résolution du congrès, il a été convenu qu'il y avait lieu de montrer d'abord que le gouvernement n'avait ni majorité réelle ni légale dans le pays et de poursuivre avec énergie la conquête des réformes sociales en suspens devant le parlement, et sur lesquelles il y a lieu d'obliger, avec plus d'énergie que jamais, les partis réactionnaires à se prononcer.

Les citoyens Destrée et Vandervelde sont — ainsi que le groupe parlementaire l'a proposé déjà — chargés d'interpeller le cabinet sur sa politique générale.

Un manifeste sera adressé au pays, et les camarades Anseele, de Brouckère, Destrée et Vandersmissen sont chargés d'en arrêter le texte.

Le Conseil général du Parti ouvrier organisera, d'accord avec la Fédération bruxelloise, pour le jour de la réouverture des Chambres, une grande manifestation, qui conduira les élus, députés et sénateurs socialistes, au Palais de la Nation.

Le soir, un grand meeting sera tenu à la Maison du Peuple, au cours duquel prendront la parole les interpellateurs et les nouveaux élus : C. Huysmans et Joseph Bologne.

Le premier Congrès des Conseillers municipaux socialistes en Italie

Le premier congrès des conseillers communaux et provinciaux socialistes a tenu ses assises à Florence, les 9, 10, 11. et 12 septembre. Y assistaient 77 conseillers provinciaux et 157 conseillers communaux.

L'ordre du jour comprenait les questions suivantes : 1. Le droit électoral ; 2. La politique sanitaire ; 3. La municipalisation des services publics ; 4. Les écoles communales ; 5. Les habitations populaires ; 6. La cherté des vivres ; 7. Les impôts communaux.

Le citoyen *Ciotti*, le secrétaire du parti socialiste, a présenté au congrès statistique des conseillers socialistes provinciaux et municipaux. Malheureusement, cette statistique n'est pas complète. Sur 1.125 sections locales du parti, il n'y a que 555 sections qui ont répondu à l'enquête. D'après ces réponses, le parti socialiste a la majorité dans 108 municipalités ; en plus, il est représenté dans 147 municipalités.

Le nombre des maires socialistes est de 132; celui des adjoints 600; celui des conseillers municipaux, 3.139. Le nombre des conseillers provinciaux s'élève à 186. (Le nombre total des municipalités en Italie s'élève à 8.290 ; celui des conseils provinciaux à 69.)

La loi municipale reconnaît comme électeur toute personne ayant 21 ans accomplis et porteur d'un certificat d'école primaire (3 classes supérieures). Les élections municipales ont lieu par scrutin de liste avec la R. P.

I — La première question : le droit électoral, a été rapportée par *Caperle*.

Le rapporteur demandait l'abolition de toutes les restrictions apportées au droit électoral des adultes pour les conseils communaux (sauf pour les femmes), la garantie absolue du vote secret, une remise sur les billets pour les électeurs allant au vote dans une autre localité, et l'abolition du droit de vote dans plusieurs communes à

la fois pour les électeurs-propriétaires, chose qui est en vigueur chez nous.

La discussion a porté surtout sur l'octroi du droit électoral aux femmes, ce qui a été admis par une grande majorité. La proposition du rapporteur a été votée avec ce changement.

II — Le deuxième point de l'ordre du jour : *la police sanitaire* a amené à la tribune de nombreux médecins.

Le premier rapporteur, le professeur *Rossi-Doria* insiste sur le devoir du parti socialiste de s'intéresser à la famille et de prendre sa défense. L'organisation des mesures préventives est le meilleur moyen de protéger la santé des travailleurs.

Le second rapporteur, le Dr *Armando Bussi* recommande la municipalisation des services de santé.

Après une courte discussion, on vote un ordre du jour constatant que toute amélioration des conditions hygiéniques de la classe ouvrière exige des fortes dépenses, chose incompatible avec le système d'impôts qui est actuellement en vigueur. La résolution exige l'introduction obligatoire de l'assurance-maladie et de l'assurance-accidents, le développement de l'institution des médecins communaux, et la transformation de la bienfaisance en institutions de secours social.

III — *La municipalisation des services publics*, qui vient ensuite en discussion, a comme rapporteur *Montemartini*, directeur de l'Office du Travail, adjoint au maire de Rome.

Montemartini déconseille toute municipalisation hâtive qu'on fait uniquement par principe, sans s'occuper de l'amélioration des services municipalisés. Il défendit, sans succès d'ailleurs, la thèse que les ouvriers municipaux n'ont pas le droit à la grève, car ils ont d'autres moyens de défendre leurs intérêts en s'adressant directement au corps électoral.

Le rapport de Montemartini fut admis, excepté le passage concernant les droits des ouvriers municipaux. Cette question a été l'objet d'un ordre du jour conçu

comme suit : « Les ouvriers des services communaux, sans qu'on empiète sur leur droit à la grève, doivent avoir la conscience que l'intérêt général ne peu souffrir de l'égoïsme de certaines catégories de travailleurs.»

La discussion sur le droit de grève des ouvriers municipaux a été fort mouvementée. On croit rêver en présence de pareilles controverses socialistes : des socialistes donnent aux municipalités un privilège d'exception sur leurs ouvriers ! Et ces ouvriers tombant en minorité, devenant inférieurs aux travailleurs de l'industrie privée, précisément à cause de leur caractère communal ! Ainsi compris le socialisme serait la plus effroyable tyrannie qu'on puisse imaginer.

IV — La quatrième question, celle *des écoles communales*, n'a pas donné lieu à de grands débats, vu que cette question est en quelque sorte tranchée par la récente réforme scolaire.

L'ordre du jour admis exige la création des bourses pour les élèves qui se vouent à la carrière d'instituteur, la création des fonds provinciaux, la création de jardins d'enfants, de cours pour les illettrés scolaires.

V — Le rapport sur la cinquième question : *les habitations populaires*, est présenté par *A. Schiavi*.

Après une longue discussion, on a admis un ordre du jour engageant les conseillers communaux socialistes à défendre les principes suivants :

1. Le droit des communes de frapper les terrains à bâtir par des impôts proportionnels à leur valeur marchande ;
2. L'introduction d'un impôt sur la plus-value qui servirait à la création d'un fonds destiné à l'achat des terrains municipaux ;
3. La démolition des habitations insalubres et la faculté de loger les habitants privés de ce chef de domicile, dans les couvents ;
4. La création législative d'une caisse de prêts pour la construction des maisons ouvrières ;
5. La construction de maisons ouvrières pour les familles pauvres et nombreuses, avec l'argent des institutions de bienfaisance.

VI — Sur la question de la *Cherté des vivres* et de l'action communale, le rapport est fait par *Umberto Ferrari*, de Rome.

Après discussion, le Congrès vote un ordre du jour réclamant la lutte de l'Etat et des communes contre les trusts, accapareurs du blé et de la viande, l'abaissement des tarifs pour les objets d'alimentation, la création des magasins municipaux pour la vente en régie des objets de première nécessité et l'encouragement à la création des coopératives de consommation et autres.

VII — Enfin, la septième et dernière question de l'ordre du jour, la question de *la réforme des impôts communaux,* mène à une sévère critique du projet de loi du ministère Sonnino.

Il y a lieu de combattre ce projet de loi antidémocratique. Le congrès constate que l'Etat impose aux communes de nouvelles charges, sans leur ouvrir de nouvelles sources de recettes.

L'ordre du jour demande la préparation d'une législation diminuant successivement les impôts communaux de consommation et reconnaissant aux communes le droit de profiter d'une partie des ressources de l'impôt sur le revenu.

VIII — Avant de se séparer, on décide de créer une Association des conseillers communaux, provinciaux, adjoints et administrateurs socialistes des institutions publiques de bienfaisance. A l'Association sera attaché un service d'informations juridiques.

De ce congrès, il ressort, comme de tout ce qui touche à ce qu'on a appelé *le socialisme communal*, qu'il y a sur ces questions de graves équivoques.

Le passage d'une industrie du domaine privé au domaine communal, la constitution en service public d'une entreprise particulière, n'a rien à faire avec le socialisme. Le socialisme peut apparaître, ici comme partout, mais la forme d'appropriation capitaliste, privée ou publique, ne le comporte pas. Il réside tout entier dans le fonctionnement des services publics. Or ce fonctionnement, les socialistes ne le conçoivent guère, hélas ! que sur le type des gestions capitalistes.

R. Coni.

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le 43e Congrès des Trade-Unions Anglaises

Le 43e Congrès des Trade-Unions anglaises, qui s'est tenu à Sheffield, du 12 au 17 septembre, a eu lieu en pleine crise ouvrière et économique. Rarement les conflits du capital et du travail avaient atteint une telle acuité. C'est, d'abord, le lock-out des ouvriers maritimes ; puis le lock-out des ouvriers du coton ; enfin les mouvements entrepris par les employés du *Great Northern Railway*, par les mineurs du Pays de Galles, etc. Et, dominant tous ces engagements, le fameux *Cas Osborne*.

Dans le cas Osborne, comme on s'en souvient, la Chambre des lords a porté un coup terrible à l'existence même du *Labour Party*. La décision de la Chambre haute, appliquée par les juges à des cas spéciaux, a pratiquement mis les Trade-Unions les plus importantes de l'Angleterre, dans l'impossibilité de disposer de leurs fonds pour pourvoir aux besoins du *Labour Party*.

Depuis la célèbre décision du Taff-Vale, qui a provoqué un si grand émoi dans le monde ouvrier, et qui a été cause de la formation du *Labour Représentation Comittee*, d'abord, et du *Labour Party* ensuite, il ne s'est pas produit en Angleterre un conflit de la gravité du cas Osborne.

L'ordre du jour du Congrès était extrêmement chargé. Citons seulement les principales questions :

Nationalisation des chemins de fer et canaux. Projet d'amendement à la loi sur les conflits du travail. Réforme électorale. Payement par l'Etat des membres du Parlement. Journée légale de huit heures. Assurance obligatoire contre le chômage. Et de nombreuses propositions concernant le travail dans les mines, la législation ou-

vrière, le système de l'enseignement, les Bourses de travail, la situation des employés de l'Etat et des employés de commerce.

Le nombre des délégués présents était de 501, représentant 163 syndicats et 1.191.922 membres. Parmi les assistants se trouvaient 26 députés, 43 juges de paix et 35 conseillers municipaux.

Le *Labour Party,* la *Fédération générale des Trade-Unions* et l'*Union des Coopératives de la Grande-Bretagne* étaient officiellement représentés.

1° Le Discours d'Ouverture

Le discours d'ouverture a été prononcé par le délégué *Haslam*, de la Fédération des Mineurs.

Après quelques remarques sur les conflits ouvriers actuels, l'orateur examine la situation politique. Il constate que la dernière législature a été pleine de difficultés et que le différend surgi entre la Chambre des lords et la Chambre des Communes ne pourra être résolu d'une façon satisfaisante, si l'on n'accorde pas aux représentants du peuple les moyens de rendre effectifs la volonté et les désirs de la majorité du pays.

Comme il fallait s'y attendre, les principaux passages du discours du président ont été consacrés à l'examen de la situation créée à la classe ouvrière par la décision de la Chambre des lords dans le *cas Osborne* :

J'espère, dit Haslam, que le Congrès prêtera à cette question l'attention qu'elle mérite. Vous êtes continuellement en contact avec les travailleurs des ateliers et des usines, vous savez quel est le sentiment de la classe ouvrière. Je vous demande donc de prendre fermement une décision appropriée aux circonstances. Mon opinion est que, seul, le retour à la situation qui a précédé le *cas Osborne* peut nous donner satisfaction. Pendant cinquante ans les Trade-Unions ont travaillé non seulement en faveur du prolétariat, mais aussi dans l'intérêt du pays tout entier. Les questions qui intéressent le classe ouvrière ont occupé l'attention des représentants au Parlement et j'ai le droit de dire que l'influence de la représentation ouvrière a été un bien pour la communauté.

Sans les élus du prolétariat, dit Haslam en terminant, il n'est pas possible de discuter entièrement et utilement les problèmes sociaux ainsi que ceux qui ont un caractère essentiellement ouvrier. J'insiste pour demander au Congrès d'adopter sur ce point important une décision nette et claire.

2° Questions diverses

La discussion sur le cas Osborne, qui était la question capitale du congrès, fut précédée pendant la seconde journée du congrès, par l'examen de points moins importants par l'actualité.

On discuta sur les abus de l'Armée du Salut, la sécurité dans les mines, la situation des employés municipaux, l'emploi des territoriaux en cas de grève et la concurrence déloyale faite aux musiciens civils par les orchestres militaires.

L'attention du congrès a porté principalement, au cours des débats, sur la fusion du *Congrès des Trade-Unions* avec la *Fédération générale des Trade-Unions* et le *Labour Party* et sur la formation d'une *Confédération générale du travail* où entreraient les Trade-Unions et les autres organisations ouvrières.

J. Anderson, des arrimeurs, *J. Davis*, des ouvriers en cuivre, ont soutenu la motion en faveur de la fusion en une seule des trois grandes organisations ouvrières anglaises, tandis que les députés *John Ward* et *J. Shackleton* se sont prononcés en faveur de la thèse contraire. La motion a été rejetée par 779.000 voix contre 750.000.

Ben Tillet, des dockers, a présenté et défendu la proposition suivante :

Qu'il soit ordonné au comité parlementaire des trades-unions d'envoyer une circulaire aux unions affiliées au congrès en vue de recueillir leurs opinions et suggestions sur la formation possible d'une fédération nationale ou confédération de toutes les industries. Le comité recueillera également; l'avis des unions sur la possibilité de déterminer tous les accords industriels à un certain jour de chaque année.

Ben Tillet fit un vigoureux appel à tous les trade-

unionistes en leur demandant de resserrer leurs rangs pour résister aux attaques que les patrons des grandes industries dirigent contre les syndicats ouvriers. Les patrons pourront toujours triompher en déclarant le lock-out, s'ils se trouvent en présence d'une classe ouvrière divisée. Tandis que s'ils ont affaire chaque fois non à un seul syndicat, mais à tout le prolétariat organisé du pays, ils hésiteront certainement.

J. Barker, des mécaniciens, a été le seul délégué qui ait parlé contre la motion de *Ben Tillet*. Il déclara que ce n'était même pas la peine de s'occuper de la possibilité d'une grève générale nationale ! Les délégués accueillirent avec des rires et des cris de protestation le discours de Barker.

La résolution de Ben Tillet fut approuvée par 1.050.000 *voix contre* 445.000.

Une autre proposition tendant à la formation des Trade-Unions par industrie, fut aussi adoptée à une grande majorité : 1.175.000 contre 256.000 voix. Elle fut appuyée par T. King, des ébénistes. En voici le texte :

Le Congrès est d'avis que le système actuel qui sectionne les trades-unions ne peut combattre avec succès les empiètements du capitalisme moderne, et tout en reconnaissant l'utilité dans le passé et dans le présent des trade-unions sectionnées, il estime que de beaucoup plus grands résultats sont possibles et que la rédemption des classes ouvrières serait hâtée, si toutes les unions existantes étaient amalgamées par industries, avec un comité central exécutif élu par les unions combinées, et avec pouvoir d'agir d'accord dans tout cas de gréve ou de lock-out dans n'importe quelle industrie, de façon à faire des réclamations des uns les réclamations de tous.

Le comité parlementaire est chargé d'étudier la question et de présenter un projet dans ce sens au prochain congrès.

3° Le cas Osborne

La décision Osborne a été le principal sujet de discussion de la troisième journée du Congrès.

C. Gordon des métallurgistes présenta et appuya devant l'assemblée la motion suivante :

Tout en acceptant une loi qui établirait l'indemnité parlementaire, le Congrès ne peut pas considérer une telle mesure comme une solution de la difficulté créée par le cas Osborne. Il estime de nécessité essentielle que les Trade-Unions jouissent de la liberté complète pour s'engager dans l'action politique.

Gordon affirme que la décision Osborne est le coup le plus sérieux qui ait tenté d'arrêter le Trade-unionisme depuis quarante ou cinquante ans.

Elle signifie tout simplement que les juges font la loi en vue d'appuyer les prétentions de ceux qui s'opposent à l'organisation ouvrière de ce pays. Il faut faire dans ce cas ce qu'on a fait dans le cas Taff-Vale.

« Nous ne sommes pas allés alors, dit Gordon, quémander auprès des pouvoirs qui siègent à Westminster. Nous avons simplement exposé notre demande et cette demande fut rendue effective. »

Le député *A. Wilkie* se demande comment il se fait que les adversaires du *Labour Party* aient mis près de cinquante ans à s'apercevoir qu'il était illégal d'envoyer des ouvriers à la Chambre des Communes. La vérité est que l'entrée du *Labour Party* au Parlement et la poussée ouvrière qu'on remarque partout dans le pays ont été la cause de l'injuste décision prise par les lords.

J.-W. Bell, de l'Union ouvrière nationale de Newcastle, trouve que la motion proposée est trop modeste. Beaucoup de nos adversaires, ajoute-t-il, pourraient la signer. Nous avons tous déclaré que nous réclamons qu'on nous rende les droits que la décision Osborne nous a enlevés. Et sur ce terrain nous ne pouvons céder un seul pouce.

Le député *Clynes* croit que la résolution est incomplète et que le Congrès ne peut pas l'accepter.

Shackleton, du textile, propose qu'on renvoie la question à la commission des résolutions pour être étudiée de nouveau. La proposition Shackleton est acceptée à l'unanimité. La discussion sur le cas Osborne sera reprise dans la première séance de la 4e journée.

Arthur Henderson, parle au nom du *Labour Party*. Son discours est entièrement consacré à l'affaire Os-

borne. Il affirme notamment qu'il fallait tenir compte de l'opinion des militants syndiqués. « Les ouvriers du charbon et du coton, dit Henderson, forment le gros de l'armée trade-unioniste. Eh bien, ces ouvriers sont tous d'accord pour demander qu'on annule le jugement émis par les lords. »

C'est le quatrième jour du Congrès que le débat sur le cas Osborne devient plus passionné.

Le nouveau texte de la motion, tel qu'il a été rédigé par le Comité des résolutions, réclame le rétablissement immédiat du droit pour la classe ouvrière organisée d'avoir une représentation parlementaire, et adresse un vibrant appel à toutes les organisations affiliées à la *Fédération Générale des Trade-Unions*, en les engageant à mener une vigoureuse campagne pour obliger le gouvernement à donner les facilités nécessaires en vue de faire voter le projet de loi présenté par le *Labour Party*.

La motion fut défendue devant le Congrès par le citoyen *C. Gordon* des métallurgistes.

Tous les orateurs qui prirent part à la discussion, se montrèrent décidés à « braver la loi », si la loi n'était amendée conformément aux aspirations du prolétariat organisé.

Seul, un délégué, *Morris*, représentant des briquetiers de Battersea, parla contre. Son discours fut coupé par des rires et des interruptions ironiques, qui partaient de tous les côtés de la salle. Il faut remarquer que la circonscription de Battersea est représentée au Parlement par le ministre *John Burns*, l'ancien militant du Parti socialiste. La voix de *Morris* pourrait donc exprimer des raisons personnelles, car il a agi sans avoir reçu d'instructions spéciales de son syndicat.

Les délégués des mineurs firent plus que de se prononcer contre la décision des lords et de conseiller de « braver la loi ». Ils annoncèrent du haut de la tribune — et ce fut le gros fait de la journée — que les syndicats qu'ils représentent et qui groupent 550.000 membres ont décidé de ne pas tenir compte de l'arrêt de la Chambre des lords. On continuera donc comme auparavant, à employer certains fonds du syndicat aux besoins de la

lutte parlementaire, en acceptant toutes les conséquences qui peuvent découler de cet acte.

La déclaration des *leaders* des mineurs signifie qu'ils sont décidés à aller en prison plutôt que de se courber devant la décision de la Chambre haute.

Cette déclaration produisit une sensation profonde. Tout le monde s'attendait à une opposition assez forte de la part des Trade-Unions contre l'arbitraire des lords, mais personne ne pouvait songer que les travailleurs de l'industrie la plus importante de l'Angleterre déclareraient la guerre au plus haut tribunal du pays.

Au milieu de la plus vive impatience, la motion proposée par le Comité des résolutions est soumise au vote.

Elle est adoptée par 1.717.000 voix, contre 13.000.

Ces 13.000 voix étaient représentées par le citoyen *Morris*, le délégué des briquetiers de Battersea.

4° Autres Questions

Le cas Osborne ainsi examiné, on passa à la discussion de la question des Bourses du Travail, créées par le gouvernement. Le débat manqua d'intérêt, car tous les délégués se livraient à des commentaires sur l'importance du vote qu'on venait d'émettre. Toutefois, la motion proposée par *William Mosse*, déclarant que les Bourses du Travail telles qu'elles fonctionnent maintenant, portent préjudice aux Trade-Unions et qu'une prompte réforme s'impose, fut adoptée par 1.147.000 voix contre 272.000.

O'Grady dépose une motion demandant qu'on soumette au vote si l'enseignement laïque doit être maintenu dans le programme des Trade-Unions ou en doit être rayé. L'orateur voudrait se montrer tolérant envers les catholiques.

Par 725.000 voix contre 666.000, la proposition *O'Grady* est rejetée.

Une motion défendue par *J. Cuthberson*, des métallurgistes, engageant les Trade-Unions à mener une campagne en faveur de l'adoption par les municipalités et

par le Parlement d'un système d'éducation démocratique, libre et laïque, allant de l'école primaire jusqu'à l'Université, est adoptée par 827.000 voix contre 81.000.

A l'unanimité, on vote une proposition en faveur de la journée générale de huit heures.

La campagne pour renverser la décision des lords sur le cas Osborne continue à dominer tous les esprits. On décide qu'on tiendra dans les premiers jours de novembre prochain une conférence à Londres pour arrêter un plan complet de campagne en vue d'agiter l'opinion contre la décision des lords. Elle se composera de délégués du *Congrès des Trade-Unions,* de la *Fédération Générale des Trade-Unions* et du *Labour-Party.*

De leur côté, les mineurs ont pris déjà des mesures en vue de faire face à la situation créée par le jugement Osborne. Ils ont l'intention de former une association politique qui portera le titre d'*Association politique des Mineurs du Lancashire et du Cheshire.*

La cotisation qu'ils demandent à leurs membres est d'un shilling par an. Au moyen de ces ressources, la Société se livrera à une propagande politique exactement comme si elle était une section de l'Association libérale ou de l'Association conservatrice. Ce projet, fort avancé, va être mis incessamment à exécution.

En deux jours seulement on a déjà arrangé les préliminaires d'une campagne de meetings contre la décision des lords dans le cas Osborne. On a fixé déjà la date et on a formé le cadre des orateurs pour les 71 premiers.

On peut juger par là de l'excitation qui règne dans les milieux trade-unionistes contre l'arbitraire du plus haut tribunal de l'Empire.

La dernière séance du Congrès fut consacrée au vote des propositions d'intérêt général, de nature à rallier l'unanimité.

C'est ainsi qu'on adopta sans discussion une proposition de *Will Thorne*, demandant que le gouvernement décide des travaux d'utilité publique pour porter un prompt remède à la crise de chômage. Une autre pro-

position de *Millard*, des postiers, qui réclame qu'on fasse campagne pour obtenir du gouvernement la complète liberté civile pour les employés des postes, fut aussi adoptée.

J. Davis, s'occupant de l'administration de justice, rappelle qu'il est un axiome en Angleterre qui dit que tout homme doit être jugé par ses pairs. Mais il y a une exception à la règle — s'exclama Davis — car cet axiome ne s'applique pas aux travailleurs, lesquels sont toujours jugés par leurs maîtres. Il demanda qu'une réforme soit apportée dans l'administration de la justice, afin de la démocratiser, de façon que toutes les classes de la société soient inclues dans les listes des jurys. La motion *Davis* fut approuvée.

Après avoir voté une proposition défendue par *V.-A. Seddon*, des employés de commerce, condamnant le système de références secrètes et en faveur du projet de loi déposé devant le Parlement en faveur des employés du commerce et de l'industrie, le Congrès se termine aux chants du *Aud Lang Syne*.

Le prochain congrès se tiendra l'année prochaine à Newcastle-sur-Tyne.

Le Congrès de Sheffield a été un des plus combatifs qu'ait tenus la classe ouvrière anglaise.

S. Stevenson.

Le VIIIe Congrès de la Fédération des Bûcherons

La Fédération nationale des Bûcherons a tenu son 8e Congrès, les 3 et 4 septembre, à la Bourse du travail de Nevers.

Soixante-dix syndicats de bûcherons étaient régulièrement représentés par 45 délégués. Quatre Bourses du travail : Bourges, Nevers, Saint-Amand et Châteauroux, avaient envoyé des délégués. La C. G. T. avait

mandaté le camarade *Griffuelhes* pour la représenter à ces assises du prolétariat forestier. Enfin, une dizaine de syndicats avaient envoyé leur adhésion morale et quatre autres syndicats non fédérés assistaient au Congrès sans prendre part aux délibérations.

Le Congrès a été pendant toute sa durée d'une tenue parfaite. Il a adopté sans discussion les deux rapports, moral et financier, présentés par *Bornet*, secrétaire fédéral, et *Legros*, rapporteur de la Commission de contrôle. Le premier de ces rapports constate que les deux dernières années parcourues ont été deux années de « lutte offensive et défensive ». Malgré la campagne formidable des marchands de bois, bien organisés pour détruire les syndicats et annihiler leurs efforts, la lutte fut fructueuse en beaucoup d'endroits et nombreux sont les syndicats qui en sont sortis plus forts et plus vigoureux.

Le congrès a abordé ensuite la grosse question des accidents du travail. Il a décidé de combattre très énergiquement la proposition de loi Henry Boucher, en discussion devant le Sénat, qui ne peut en rien donner satisfaction aux travailleurs des bois. La campagne pour le bénéfice intégral de la loi sur les accidents du travail aux bûcherons sera continuée plus vive que jamais. Un ordre du jour dans ce sens a été adopté par l'unanimité des délégués.

Sur la coopération, le congrès a renouvelé ses décisions antérieures. Il la considère comme un moyen d'émancipation, et il voudrait voir simplifier les formalités pour la création de coopératives de production, en même temps qu'il réclame l'admission de ces dernières dans les exploitations des forêts domaniales, sans cautionnement. Un ordre du jour sur cette question a été voté.

Pour le Conseil supérieur du travail, le congrès invite le Syndicat à se désintéresser de ce rouage inutile et maintient dans son intégralité les décisions prises en 1903 et en 1906.

Notons que le secrétaire fédéral, élu aux dernières élections sans être candidat, ne siégea qu'une fois et démissionna ensuite.

Le congrès a examiné l'ordre du jour du Congrès de Toulouse. *Griffuelhes* a apporté des explications sur chacun des points qui seront soumis au Congrès confédéral. Les congressistes ont adopté le point de vue confédéral et Bornet, qui est désigné pour représenter la Fédération à Toulouse, devra s'inspirer de la méthode révolutionnaire.

Les congrès nationaux de bûcherons continueront à avoir lieu tous les deux ans et le prochain se tiendra en 1912, à Bourges.

Griffuelhes, qui avait déjà été désigné par le Conseil fédéral pour représenter la Fédération au Comité confédéral, s'est vu confirmer son mandat, en remplacement de *Dumas*, démissionnaire.

Le Conseil fédéral a été réélu en entier, ainsi que la Commission de contrôle, qui a été complétée par la nomination de *Sabouréau* du syndicat de Saint-Baudel, et de *Bobin*, du syndicat de Saint-Aubin-les-Forges.

Avant de clôturer ses travaux, le congrès a adopté divers vœux : contre la cherté des vivres, en faveur de la propagande antimilitariste et pour la création de conseils de prud'hommes dans l'agriculture.

J. Bornet.
Secrétaire de la *Fédération des Bûcherons*.

REVUE DES REVUES

LES REVUES ITALIENNES

Syndicalisme et Syndicalistes en Italie

par Guido Angelotti

(Pagine Libere, 1er Août 1910)

Les syndicalistes italiens ont senti le besoin de concentrer leurs forces dispersées et un Congrès aura lieu à cet effet, fin novembre. Il a été précédé d'une conférence à Rome. C'est cette conférence qui sert de thème à *Guido Angelotti*, pour montrer l'obscurité du syndicalisme italien. Le tort des syndicalistes d'Italie, selon lui, a été de vouloir copier servilement les méthodes du syndicalisme français. Or les conditions économiques de l'Italie et de la France ne sont pas les mêmes. Encore moins peut-on comparer les conditions politiques. Les syndicalistes français, Lagardelle surtout, ont insisté sur *la nécessité de la démocratie pour le développement du syndicalisme*. Et, en Italie, dit Angelotti, la démocratie en est à ses premiers pas!

Le syndicalisme italien est artificiel. C'est un mouvement d'idées confuses, sans support réel, créé par quelques intellectuels. En France, la pratique a devancé la théorie ; en Italie, la théorie est une importation étrangère.

L'œuvre du congrès syndicaliste doit être, selon Angelotti, de rechercher les défauts du syndicalisme italien et les causes de son insuccès. Il doit surtout le préserver du parti socialiste italien.

Faut-il constituer un parti syndicaliste ?

par Enrico Loncao

(Pagine Libere, 1er Septembre 1910)

L'auteur est pour la création d'un parti syndicaliste italien, question à l'ordre du jour. Les syndicalistes italiens ne sont pas d'origine ouvrière ; ils n'ont donc rien à faire dans les organisations prolétariennes. Leur rôle, c'est de répandre les idées syndicalistes, dont profiteront ainsi les travailleurs, Le parti syndicaliste serait un parti d'opposition hardie et vigoureuse. Et la bourgeoisie aurait un adversaire autrement redoutable que ne le sont aujourd'hui les syndicalistes dispersés dans des organisations sans cohésion.

La Tour de Babel

par Palvio Zocchi

(Pagine Libere, 1er septembre 1910

Zocchi est d'un avis opposé. Avec *Paolo Mantica,* il ne veut pas d'un parti syndicaliste : un syndicalisme électoral, dit-il, serait une absurdité. Par lui l'antiparlementarisme et le syndicalisme doivent se confondre.

Ce que peuvent et doivent les syndicalistes italiens

par Nicolo Fancello

(*Il Dévenire Sociale, 16 août 1910*)

Il n'y a pas de crise syndicaliste en Italie, pour Fancello, parce qu'il n'y a pas de syndicalisme ; et il n'y a pas de syndicalisme, parce que les conditions économiques et politiques ne le permettent pas. Mais ces conditions, il faut les créer, par une politique anti-étatiste audacieuse, par une action « libériste » intégrale. Le mot « parti » ne doit pas effrayer les syndicalistes. Le parti syndicaliste devra agir dans le pays, non au Parlement.

On le voit ; les syndicalistes italiens ne sont pas encore fixés sur leur activité pratique. Attendons leur prochain congrès.

Max Perlstein.

REVUE DES LIVRES

La Monarchie et la classe ouvrière

par Georges Valois

(Nouvelle Librairie Nationale, Paris)

Lorsque M. Georges Valois adressa aux rédacteurs du *Mouvement Socialiste* son questionnaire sur les rapports du syndicalisme et du monarchisme, nous fûmes plutôt interloqués, et sa demande nous parut extravagante. Ni Berth, ni Beaubois, plus spécialement sollicités, ni la plupart des collaborateurs ouvriers ni moi-même ne jugeâmes utile de répondre. Il nous semblait oiseux de protester contre un paradoxe sans danger, tant nous étions loin de soupçonner que notre procès de la démocratie pouvait être tourné en plaidoyer pour la monarchie. N'étions-nous pas partis de cette observation que le syndicalisme opposait la démocratie ? Et l'absence de régime démocratique n'avait-elle pas toujours expliqué, à nos yeux, le retard des autres pays sur la France syndicaliste ?

Par prudence, cependant, Louzon répondit. « Je ne puis mieux vous répondre — écrivait-il — qu'en transcrivant le passage suivant, emprunté au *Dix-Huit Brumaire* de Marx : La République « oppose les classes dominantes aux classes dominées, force les « premières à combattre les secondes *sans intermédiaire, sous le « couvert de la couronne*, sans que l'on puisse faire naître « les luttes *secondaires* qu'elles se livrent entre elles ou livrent à « la royauté. » J'ajouterai seulement que l'expérience historique actuelle semble confirmer pleinement ces paroles de Marx. Ce n'est, en effet, que dans les pays les plus démocratiques de l'Europe, la France, la Suisse et l'Italie, que s'est développé le syndicalisme révolutionnaire. Et en France même, ce développement ne s'est accusé avec force que le jour où, selon nous-même, « le régime républicain est parvenu à sa plus parfaite expression. » L'unité de la C. G. T. date, en effet, du ministère Waldeck-Rousseau. Louzon traduisait, avec une parfaite clarté, l'opinion commune de *tous* les rédacteurs ou collaborateurs du *Mouvement Socialiste* à ce moment.

Sorel, de son coté, écrivait à M. Valois : « Si je ne vous donne pas une réponse qui soit de nature à éclaircir le problème que vous posez, c'est que je n'ai jamais eu l'occasion d'y réfléchir d'une manière approfondie. Mais il y a un fait qui me semble dominer toute la question : c'est le fait de 1871. Une assemblée royaliste a fait massacrer à Paris plus de 30.000 hommes... Les massacres de mai 1871 ont déterminé toute l'histoire de la République. » Sorel répondait en donnant une explication historique ; ses écrits avaient, par avance, exposé sa position à l'égard de la démocratie.

Ce qui nous paraissait un paradoxe, il y a quelques années, va devenir une réalité pour nos collaborateurs d'alors Sorel et Berth. M. Valois fonde avec eux une revue royale-syndicaliste : *La Cité Française*. Toutes les évolutions sont permises et je comprends la joie des néo-monarchistes d'avoir conquis nos anciens collaborateurs. Mais je crains qu'ils les aient conquis seuls : les idées et le mouvement syndicalistes restent.

Nous le démontrerons bientôt, et c'est parce que nous aurons encore recours à lui, que, dès maintenant, je signale à nos lecteurs ce volume, que M. Valois a placé sous la triple autorité de M. le marquis de la Tour du Pin, de M. Maurras et de Sorel.

HUBERT LAGARDELLE.

Le Gérant : G. SÉVÉRAC.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

ETUDES ET CRITIQUES

L'Ancienne Hégémonie du Socialisme Allemand [1]

I

« Le témoignage le plus irréfutable de la vitalité inépuisable du parti socialiste allemand a été précisément ce fait qu'il sut prendre, malgré toutes les lois contre les socialistes, la direction du mouvement ouvrier international. » C'est ainsi que s'exprime, non sans raison, Franz Mehring, dans son histoire du parti socialiste allemand. C'est la social-démocratie allemande qui, presque exclusivement, pendant de longues annnées, a eu la direction du socialisme international.

Déjà, l'ancienne Internationale fut, dans un certain sens, dirigée par les socialistes allemands. Il est vrai qu'à ce moment, le mouvement socialiste en Allemagne n'était pas plus unitaire, plus ordonné, plus clair au point de vue théorique, et n'en imposait pas plus que le mouvement ouvrier de la plupart des autres pays. Il jouait, au contraire, sous tous les rapports, un rôle beaucoup moins important que les sections françaises, italiennes, suisses et belges ; mais les grandes personnalités allemandes de Marx et Engels, non seulement par leur science et par leur action, mais aussi par leur énergie et leur autoritarisme, surent s'élever au-dessus de toutes les autres personnalités socialistes allemandes et imposer dans le *Conseil Général* la prépondérance de l'« influence allemande », dont ils étaient si fiers. Ils doivent être considérés comme les pères du patriotisme social-démocrate allemand, c'est-à-dire de l'amour passionné, même agressif, de la forme allemande du socialisme. Cette prépondérance de

(1) Extrait d'un prochain volume qui doit paraître en français sur *Le Socialisme Allemand*.

l'« influence allemande » — appelée par l'indomptable amour-propre de Karl Marx « science allemande » — devint bientôt l'objet des critiques et des attaques de presque tous les partis socialistes non-allemands, qui voyaient dans cette influence un orgueil anti-socialiste, une intolérance et un despotisme dangereux ; et cela d'autant plus que, par la concentration de tous les pouvoir de l'Internationale dans le Conseil général de Londres, qui n'était que Marx lui-même, l'hégémonie prenait une forme légale. Le socialisme allemand réussit finalement à mettre un terme à toute opposition contre lui. On fit la vie amère aux Jurassiens, à Bakounine et à sa faction italo-espagnole, si bien que les uns durent partir et les autres furent expulsés. Peu de temps après, les disputes avec les blanquistes français et les chefs du mouvement ouvrier anglais prirent un caractère tellement violent, que le « socialisme allemand » resta isolé : c'est alors qu'il se réfugia en Amérique. Le Conseil général fut transféré à New-York, et ainsi disparût de la scène cette branche de l'Internationale. L'autre branche, qui s'était constituée autour de Bakounine, végéta encore quelque temps, pour mourir elle-aussi, quelques années après.

Quatre lustres durant, le socialisme international resta internationalement inorganisé. Ce n'est que vers la fin de 1880, qu'on commença à faire de timides essais pour établir des rapports plus intimes entre les partis socialistes de tous les pays. Mais la *Nouvelle Internationale* n'imita pas sa devancière dans l'organisation qu'elle se donna. Adoptant le principe d'Engels, que « les masses ne peuvent être mises en branle que dans la voie qui correspond à chaque pays et à des circonstances particulières » — une voie qui est assez souvent un détour —, elle n'était plus une organisation qui ne tient pas compte des frontières, des races et des traditions ; elles ne constituait plus une masse soumise à un statut unique et disciplinée par un programme unitaire. Elle ressuscita sous forme de partis nationaux, complètement autonomes, tant au point de vue de la théorie qu'au

point de vue de la tactique, et dont la vie commune se réduisait principalement à l'organisation de congrès internationaux. Bien que, par cette nouvelle forme d'organisation, la dictature d'un Conseil général fut devenue impossible, et qu'au congrès on ne votât plus par tête, mais par nation, — d'où l'impossibilité de la prépondérance d'une nation sur les autres — toutefois, dans la Nouvelle Internationale aussi, le triomphe du socialisme allemand, quoique sous une autre forme, était assuré. Il est hors de doute, que le parti socialiste allemand, grâce surtout à sa forme d'organisation et d'esprit, servit de modèle à la plupart des autres partis socialistes. Domela Nuivenhuis n'hésite pas à considérer, non sans reproche, les autres partis socialistes, dont l'arme de lutte est le parlementarisme, comme les ramifications de la social-démocratie allemande, comme des partis qui prennent pour modèle le parti socialiste allemand, dont ils sont les succursales qu'on ouvre et ferme à volonté. Oui, il est vrai que les partis socialistes étrangers ont imité servilement le parti allemand. Oui, il est vrai que le parti allemand a été considéré et adoré comme une idole, dont la moindre critique constituait un crime de lèse socialisme. En Autriche, en Italie, en Espagne, en Hongrie, la plante allemande fut souvent greffée sur les arbres indigènes, avec lesquels elle n'avait aucune parenté.

En Hollande, c'est grâce à l'argent allemand que fut implantée la forme allemande du parti (le parti social-démocrate actuel) et cela contre la forme nationale (sociaal-demokratische Bond). Le respect déjà grand pour la social-démocratie allemande s'accrut encore, lorsque les lois d'exception furent abolies. Cette abolition des lois d'exception fut représentée, dans l'exagération diplomatique, comme une victoire éclatante dûe exclusivement à la puissance extraordinaire du parti, qui avait vaincu la bête sauvage qu'était Bismark. Au premier congrès qui eut lieu après l'abolition de ces lois, du 12 au 18 octobre 1890, à Halle, les députés socialistes des partis des autres pays avaient l'air de

petits écoliers qui présentaient leurs hommages au maître qui venait de créer une œuvre immortelle. Le parti socialiste allemand l'emporta sur les autres partis socialistes de l'Europe. Sa force morale était tellement grande qu'il était sûr de la victoire, dans les Congrès, même quand il s'agissait d'erreurs de tactique. Le social-démocrate allemand joua partout, même dans les pays étrangers, le rôle de professeur né du prolétariat. En Amérique, les Allemands fondèrent un parti propre, dont la tactique, selon un écrivain anarchiste, était une imitation servile et ridicule de la social-démocratie allemande, et dont la décadence, survenue, selon un autre écrivain social-démocrate, à cause de son ridicule confusionisme théorique, de son arrogance et de son fanatisme pour Lassalle, a été un vrai bonheur. C'étaient des caricatures involontaires, qui prouvaient combien était grande la nécessité de reconnaître le parti socialiste allemand comme maître et de l'égaler par tous les moyens. La social-démocratie allemande a eu le sort de toutes les institutions allemandes après la guerre, de l'organisme militaire comme de la structure étatique, de la législation comme de l'enseignement, c'est-à-dire de servir de modèle aux institutions analogues des autres pays.

Dans le camp des adversaires du socialisme allemand, dans le socialisme international, surtout parmi les anarchistes, ces « bêtes noires » des historiens socialistes et les premières victimes des « procédés » du parti dans les Congrès internationaux, on expliqua cette prépondérance évidente par le fait que la social-démocratie terrorisait les congrès internationaux. Elle a été accusée d'avoir donné des mandats à quelques éléments dociles de petites et très petites nations, et de s'assurer ainsi les votes de ces pseudo-nations, qui, ne disant toujours que *oui,* aidèrent ainsi la social-démocratie allemande à remporter une victoire facile. On a dit qu'elle s'est emparée, brutalement et par des intrigues, d'accord avec quelques amis de France et de Russie, qui formaient « la famille Marx », de la présidence et des

places de traducteurs, en en tirant profit, d'une manière honteuse, pour leurs buts particuliers. Dans toutes ces accusations, il y a un grain de vérité. Ce n'est pas en vain qu'au Congrès de Londres, des hommes comme Edouard Vaillant et Marcel Sembat, Keir Hardie et Bernard Schaw et E. Vandervelde, qui au fond étaient de leur côté, s'élevèrent énergiquement contre la prépondérance des allemands. Qui lit attentivement les lettres d'Engels adressées à F. Sorge, ne peut pas ne pas remarquer la finesse et la solidité des fils tissés pour maintenir au pouvoir la « famille Marx », et la manière inouïe et arrogante dont ils prétendaient avoir le droit moral à la direction de l'Internationale. Cependant malgré l'unanimité des critiques socialistes sur la manière éhontée de la social-démocratie allemande, et malgré la justesse de ces critiques, on ne peut pas admettre que cela soit une explication suffisante de cette hégémonie même. Au contraire, le fait que la social-démocratie allemande ait réussi, même par des intrigues et des habiletés diplomatiques, à s'emparer de la direction réelle des Congrès internationaux, nous détermine plus que jamais à en rechercher les véritables causes. Par des intrigues seules, on ne peut pas dominer, pendant vingt-cinq ans, un mouvement gigantesque. Donc, encore une fois : *Quelles sont les causes de l'hégémonie allemande dans le socialisme international ?*

Si nous faisons abstraction de la littérature, inspirée par la haine justifiée des anarchistes, qui, grâce à la social-démocratie, ont été définitivement exclus de l'Internationale — et nous ne parlons pas des individualistes, mais des autres, des socialistes antiparlementaires — nous ne trouvons, dans toute la littérature socialiste non allemande, que des hymnes de louange et d'admiration pour le socialisme allemand. Même des hommes doués d'esprit critique en parlent avec la plus grande considération. Bertrand Russel en admirait son organisation magnifique et « master pièce of ingenuity and efficiency », Antonio Labriola son enthousiasme conscient, Guglielmo Ferrero sa forte critique des conditions

présentes de l'Allemagne, Filippo Turati son énergie et sa fermeté. Il n'y a pas une qualité qui contribue à la gloire d'un parti politique, qui n'ait pas été attribuée à la social-démocratie allemande par les hommes les plus autorisés. Même l'hypercritique Arturo Labriola admirait sa tactique sincère dans la question de la monarchie et déplorait que le parti socialiste italien ne prit pas pour modèle le parti allemand. Presque jamais la moindre critique dans ce chœur dithyrambique d'admirations ! Ainsi, par exemple, un critique italien, parlant du programme agraire, qu'une fameuse commission avait présenté au parti socialiste allemand à Breslau, et le considérant comme dépassé et tout à fait réactionnaire, le justifiait pourtant en disant qu'un grand parti a le droit, en face d'un adversaire résolu, de passer sous silence la moitié de ses vues et de faire du vieux jeu diplomatique. Même ces critiques bénignes ne sont que des exceptions ; en général, l'administration est sans réserve. Il y a des ouvrages, qui nous charment comme le cantique des cantiques. Le jaurésiste Edgard Milhaud, professeur d'Economie politique à l'Université de Genève, a écrit presque 600 pages de louanges en l'honneur du socialisme allemand, sans qu'il y ait la moindre critique sérieuse. Cet ouvrage, d'ailleurs de talent et de persévérance, conclut par une apothéose, où il exprime la conviction que, quels que soient les obstacles que le socialisme allemand va rencontrer sur sa route, il saura toujours les surmonter facilement !

Toutes ces manifestations font preuve d'une absence absolue d'esprit critique. Mais cela est de grande importance comme témoignage de l'énorme considération que les socialistes étrangers avaient pour la social-démocratie allemande.

II

La vertu du socialisme allemand de l'emporter toujours dans l'Internationale socialiste, qui lui permit de

se défendre dans tous les congrès internationaux contre toutes les oscillations de droite ou de gauche, non seulement contre les théoricieiens non-allemands comme le hollandais Christian Cornelissen et l'italien F. Saverio Merlino, mais aussi, ce qui est plus important, contre des personnalités politiques aussi influentes que F. Domela Niuwenhuis (Zurich 1893), Enrico Ferri (Paris 1900) et Jean Jaurès (Amsterdam 1904), a ses raisons dans les circonstances suivantes :

La social-démocratie allemande est devenue le modèle de tous les partis socialistes :

1° Parce que, depuis le commencement de 1880, il fut de plus en plus évident que les autres doctrines et théories étaient de plus en plus éclipsées et remplacées, dans la littérature socialiste, par le marxisme. Des théories, dont les rayons consolants ont pénétré jusqu'aux profondeurs les plus cachées de l'humanité, comme les idées d'un Proudhon, d'un Bakounine, d'un Blanqui, perdaient de plus en plus de leur efficacité. A leur place, beaucoup de groupes marxistes se fondèrent, qui minaient, pour ainsi dire, les autres systèmes socialistes, qui avaient la faveur des masses ouvrières, par une pénétration aussi lente qu'intensive. Cela arriva en Italie, en Autriche et dans les pays scandinaves, dans une mesure moins grande en Belgique, en Hollande et en Suisse ; souvent même en Angleterre, en France, en Russie et en Espagne, où les autres tendances socialistes ont encore gardé assez de vitalité pour opposer une résistance énergique à « l'infiltration pacifique » des idées marxistes, par la formation de véritables partis marxistes autonomes et conscients. Presque partout, les chefs du mouvement ouvrier international en appelaient à Marx. et beaucoup d'anarchistes se déclaraient ouvertement ses disciples. Au fur et à mesure, et dans la même proportion que s'élargissait l'influence du marxisme dans le mouvement ouvrier, grandissait aussi le prestige international de la social-démocratie allemande. Car la social-démocratie était considérée comme le représentant

le plus autorisé du marxisme. Les causes en sont palpables. Le hasard a voulu que Marx fut allemand. Son activité littéraire et scientifique, et en grande partie sa culture, étaient presque exclusivement allemandes. L'homme qui, après la mort prématurée de Marx, fut considéré, dans le socialisme international, pendant longtemps comme l'exécuteur testamentaire de ce géant de la pensée, et qui devait jouer le rôle d'un Nestor auprès duquel les travailleurs de toutes les langues et de toutes les races allaient en pélerinage pour demander des conseils, Frédéric Engels, était, par son origine, par son sang et par son esprit, un allemand authentique.

C'est en Allemagne que vivaient et agissaient les plus grands disciples de Marx et d'Engels : Karl Kautsky et Edouard Bernstein.

La littérature allemande marxiste, longtemps la plus riche en nombre et en importance, traduite dans toutes les langues, devint le trésor classique du socialisme international, la source à laquelle doivent puiser tous ceux qui travaillent dans les domaines des questions sociales. En outre, le grand débat théorique sur la tactique, qui remuait le socialisme scientifique et qui fut caractérisé par l'orientation de Bernstein vers le révisionnisme et eut son point de départ en Allemagne, contribua plutôt à renforcer le parti allemand qu'à l'affaiblir. Et la croyance, que nulle part qu'en Allemagne la doctrine marxiste n'avait mieux pénétré dans la conscience ouvrière, fut généralement acceptée.

2° Parce que la social-démocratie allemande exerça sur les partis socialistes des autres pays une influence extraordinaire, par sa tactique, qui, bien qu'aussi loin des tentations folles de révolte anarchiste que de l'opportunisme qui perdait de vue le but final, savait pourtant se tenir dans les limites de la légalité. Ce qui imposait tant d'admiration aux socialistes étrangers, c'était ce parti socialiste, parti d'opposition, lutteur infatigable et logique, comme le voulait Marx, critique inlassable au parlement, parti d'isolement voulu et conscient dans

les luttes électorales, bref, vrai combattant de la lutte de classe, et en théorie et en pratique.

Pas de politique d'alliances, pas d'appui à un ministère comme en France, même pas de collaboration politique avec des éléments ouvriers indéterminés comme en Angleterre, mais la logique de fer des déductions marxistes appliquées à l'action du parti. En réalité, cet étrange mélange de bonheur et de malheur pour la social-démocratie allemande s'explique par ce fait qu'elle agissait dans un pays semi-absolutiste, sans parlementarisme, sans responsabilité ministérielle, sans opinion publique, et par dessus le marché comme minorité, en d'autres termes « bon gré mal gré » préservée des dangers du ministérialisme ou d'une participation, sous quelque forme que ce soit, à un gouvernement quelconque : voilà une situation qui lui permettait de faire à son aise des déclarations socialistes au parlement et de se donner ainsi comme la gardienne du trésor marxiste.

3° Parce que les succès évidents dont la social-démocratie allemande pouvait se vanter, n'étaient pas le moins du monde possibles dans un autre pays. Elle qui a eu la bonne chance d'avoir plus tôt que les partis socialistes des autres pays, un système électoral favorable et d'avoir ainsi devancé tous les autres partis socialistes dans la lutte parlementaire et légale, devait servir à tous de modèle. Les grandes et fréquentes victoires électorales, par conséquent l'augmentation du nombre des députés socialistes au Reichstag, exercèrent une influence magique. Le chiffre des voix recueilli par le parti étant bien supérieur à celui recueilli par les partis socialistes réunis du monde entier, devait enchanter les socialistes étrangers comme une légende d'utopie, en les déterminant ainsi à renoncer peu à peu aux allures révolutionnaires et à l'idéalisme fervent, pour s'adonner à une action pratique qui, à leurs yeux, n'était que l'action électorale. Jusqu'à la fin de 1870, les députés socialistes allemands sont les seuls dans tout le monde qui ont recueilli des voix socialistes, et même en 1878, dans

le chiffre total de 438.231 voix socialistes de tous les pays, le parti socialiste allemand figurait pour 437.158.

4° Parce que l'épaisseur et la solidité, non réalisées ailleurs, d'une organisation unitaire quoique ramifiée dans toute l'Allemagne, avec son brillant décor bureaucratique et sa discipline volontaire, qui semblait avoir donné au parti une grande puissance, complètement inconnue aux autres partis, inspirait partout une admiration mêlée d'un profond respect.

5° Parce que les qualité admirables que possédait la classe ouvrière allemande, grâce à son organisation exemplaire, la rendaient indispensable en beaucoup de questions, lui assurant ainsi une hégémonie, au point de vue de l'organisation, sur les autres classes ouvrières. Elle possédait avant tout la qualité la plus admirable parmi toutes : l'esprit de sacrifice financier. Certes, la social-democratie allemande a prêté toujours son concours aux partis socialistes étrangers, et beaucoup plus qu'elle n'en pouvait recevoir d'eux. Combien ridicule apparait la modique somme de 50 lires votée par le groupe socialiste parlementaire italien, comme subside aux grévistes allemands du bassin minier de la Ruhr, à côté du fort subside accordé par le parti socialiste allemand au journal socialiste français *L'Humanité*, et à côté des sommes énormes données pour la révolution russe ! La supériorité du parti socialiste allemand se manifestait, non seulement dans les questions d'argent, mais aussi et plus encore dans les congrès internationaux et dans sa manière d'établir des rapports internationaux, en somme partout où il est besoin non seulement de supériorité financière, mais aussi de supériorité bureaucratique, d'exactitude scrupuleuse et de discipline. Tandis que les français ne sont pas capables d'organiser un congrès et les anglais de diriger un secrétariat central, les organisations ouvrières allemandes peuvent servir de modèle dans l'art d'organiser des Congrès et de s'acquitter de leurs devoirs internationaux. Ce sont ces qualités nécessaires, techniques surtout, qui

nous donnent la clef du rôle dirigeant des allemands dans le domaine syndical.

6) Parce que l'histoire même a voulu que la social-démocratie allemande jouât le rôle de directeur dans le mouvement socialiste international. La victoire des allemands en 1870-71, qui a eu une importance décisive sur les destinées de l'Internationale, n'était, au fond, qu'une victoire de l'organisation sur la désorganisation. Quoi d'étonnant, alors, que le socialisme du pays victorieux ait pris cette leçon de l'histoire pour exemple ? C'est ainsi que l'esprit de l'organisation forte, de la centralisation de l'Empire allemand, qui, pendant 30 ans, aspira à l'unification de ses petits Etats anémiques, fut transplanté dans l'Allemagne ouvrière, qui espérait pouvoir, par la concentration de ses propres forces, vaincre la concentration des forces ennemies, l'Etat. Le parti socialiste allemand devint, comme l'a très bien dit un observateur portugais, un parti de gouvernement, c'est-à-dire un parti qui, organisé comme un gouvernement en miniature, crût pouvoir prendre le gouvernement en bloc. Cette méthode sembla bonne et les autres partis socialistes l'adoptèrent sans hésitation.

Robert Michels.

Le Matérialisme « économique » dans l'histoire

(SUITE) (1)

II

De Helmoltz à Froude, à Kidd, à Macaulay, etc., on a douté et on a même nié qu'on puisse jamais parler de lois de l'histoire. La science se construit sur l'étude de phénomènes qui se répètent et peuvent ainsi nous montrer ce qu'ils cachent de typique, de fixe dans leurs manifestations. L'histoire est *ce qui est arrivé* d'une manière définitive, qui, comme tel, ne se répète pas. Il semble que les événements historiques se répètent deux fois — remarquait Marx sur un ton railleur, en reprenant le mot de Hegel, — mais la seconde fois, c'est sous la forme de farce.

Croce est plus clair. La connaissance historique est dirigée vers la recherche de *l'individuel* : elle est, par conséquent, matière d'art et non de science. Or, toute l'histoire n'est pas de *l'individuel* : l'histoire actuelle, celle qu'on enseigne dans les écoles et qui est l'histoire anecdotique des héros, des dynasties et des guerres (2), tourne autour de *l'individuel*. Mais l'histoire, dans son acceptation plus universelle, veut être le récit du mouvement de l'agrégat social des hommes, — dans leurs principaux rapports économiques, c'est-à-dire l'histoire économique ; dans leurs rapports juridiques, c'est-à-dire l'histoire du droit ; dans leurs rapports moraux, c'est-à-dire l'histoire des mœurs. Elle est, en outre, la narration de leur production industrielle, qui donne lieu à l'histoire de la technique ; de leur production esthétique, qui donne lieu à l'histoire

(1) Voir le numéro 222 du *Mouvement Socialiste*

(2) C'est la conception de traiter l'histoire que *Barth* appelle, d'après Sextus Empiricus, un jeu d'événemen s multiples et sans règle.

de l'art et ainsi de suite. Or, ces rapports, — saisis par intuition et formulés par voie de généralisation — donnent lieu à des objets spéciaux de notre pensée, c'est-à-dire à des schèmes, qui nous facilitent beaucoup la compréhension des époques sociales, en nous en signalant les traits généraux et caractéristiques. Mais, ici, nous sommes loin encore de la *loi historique* : le *schème* n'est pas une loi ; et mettre en formules abstraites, par voie d'élaboration historiographique, l'ensemble matériel, reflet de notre simple observation, mais non pas objet d'*expérimentation*, c'est-à-dire de reproduction, et par cela même non réductible à la formulation de quelque règle directrice, déduite de sa marche.

Les lois naturelles donc — que nous admettons dans le champ de l'activité humaine — ne peuvent pas se rapporter aux relations extrinsèques des hommes et à leurs produits, mais au contraire, aux formes de leur activité, dans les divers champs de la réalité sociale : dans le champ économique, où la conduite de l'homme, à travers les changements des situations historiques, a un caractère de normalité constante et est pour cela dirigée par la *loi économique* ; dans le champ moral, où, pour varier des mœurs, des habitudes, sa conduite est uniformément constante et est pour cela dirigée par la loi morale, et ainsi de suite.

En définitive, donc, les seules lois naturelles qu'on puisse dégager du mouvement historique de la société sont celles de l'esprit de l'homme ; lois qui ne sont pas une généralisation de ce mouvement, mais en sont le contenu toujours présent, dans toutes les phases qu'il a parcourues.

Ces lois naturelles ne sont pas plus de nature sociale que les autres individuelles. Prenant racine dans l'homme seul, elles se manifestent entièrement dans la vie sociale, par leur caractère typique universel, par leur caractère de loi. Sphère individuelle et sphère sociale se supposent l'une l'autre : parce que le général procède de l'individuel et la *norme*, le typique dans l'individuel *implique le général*.

Mais si on ne peut pas parler de *lois historiques,* peut-on du moins parler de lois *sociales*, c'est-à-dire de lois de *masses*, qui régissent le mouvement de la société, dans sa complexité, indépendamment de ses manifestations historiques ? Ceux qui soutiennent l'existence de telles lois sont les *sociologues* modernes, de Bagehot à De Greef, de Le Bon à Tarde. Pour arriver à la notion de telles lois, il faudrait considérer la société comme dépouillée de toute caractéristique historique et, comme le physicien fait pour les conditions de son expérimentation, il faudrait éliminer de la société toutes les influences perturbatrices. Or, par forces turbulentes, par rapport à la normalité de l'activité individuelle et sociale de l'homme, nous avons précisément compris les *forces externes* qui dominent la marche et les successions de l'histoire du monde social. Ainsi que le matériel s'évapore entre les mains et nous nous trouvons de nouveau en présence de seules lois naturelles humaines, seules dignes de tel nom, pour le caractère commun qu'elles ont avec les lois physiques, d'être typiques et permanentes. Si on veut aussi dépouiller les forces historiques de leur caractère perturbateur — ce qui, d'ailleurs, est impliqué dans la méthode sociologique, qui ne part pas de l'individu, mais de l'ensemble social, — et si on veut les considérer comme la donnée normale de la vie sociale, l'étude de ces forces ne peut pas nous amener à la loi, parce que l'effet qui en résulte, c'est-à-dire le produit historique, l'événement réalisé, précisément parce que arrivé, ne se répétera pas une autre fois, dans des conditions identiques et d'une façon égale à lui-même, — ce qui est le trait caractéristique des phénomènes qui sont réellement gouvernés par des lois, au vrai sens du mot.

Recueillir ensuite les signes communs à plusieurs époques historiques, pour former une expression moyenne, comme par des photographies juxtaposées, on forme une physionomie moyenne, est une œuvre purement descriptive — d'où le caractère scientifique peu sérieux des recherches de la sociologie, — de laquelle ne peut

pas surgir la loi, parce que de l'addition de contingences ne peut résulter qu'une nouvelle contingence et non une loi directrice.

Colajanni a raison de montrer l'inexistence de pareilles *lois sociales* (1), mais il a tort de les confondre *tout court* avec les lois économiques, qui prennent racine, comme les lois morales, esthétiques, dans les formes typiques de l'activité subjective humaine et des valeurs qu'elle crée dans l'histoire des *faits sociaux*. Le *fait social*, c'est-à-dire l'évènement soumis aux multiples influences exercées par le milieu ethnique, climatérique, technologique, commercial, sur l'œuvre des hommes, n'est pas réductible à une loi, parce que la seule loi qui le régisse c'est son changement éternel, ou bien son absence même de caractère typique. On a essayé de considérer la propriété comme la *base* de toute organisation sociale : voilà une prétendue *loi* : mais elle est démentie par le grand changement de ses arrangements. On a considéré, avec Spencer, comme *loi* sociale, celle de la différenciation et intégration successive de l'organisme social ; mais relever les signes de plus en plus riches des époques sociales successives veut dire relever la qualité des matériaux historiques, et non pas une loi. On a essayé de mettre à la base de la société la loi du *progrès* ; mais cette formule, à part le téléologisme qui la vicie, est plutôt une évaluation extrinsèque du produit historique qu'une loi, et elle suppose un terme de relation auquel il faut préférer le progressé, c'est-à-dire qu'elle suppose le *contingent* et non le *typique*. Les sociologues, plus aventureux, ou plus aventuriers, si l'on veut, incapables de trouver la loi dans les matériaux de leur recherche, ont recours à la méthode *analogique*, puisant dans les ressemblances et métaphores avec les faits de la biologie, les *lois* du développement de la société. Procédé anti-scientifique, si jamais il en fut, qui transporte ar-

(1) Colajanni. — *Il Socialismo* p. 291 : « L'examen ramène à zéro la tentative de réduire à une loi naturelle tout ce qui se rapporte à la société humaine. »

bitrairement les résultats du champ de la réalité sur un champ divers, oubliant la classification de la réalité en degrès, qui depuis Hegel, est une conquête de la gnoséologie. Et enfin — *last but not least* des erreurs banales — on a basé la loi du mouvement de la société (c'est-à-dire de son évolution) sur la loi... *d'évolution*. Et avec cette tautologie puérile, le positivisme moderne s'est amusé, avec l'air austère d'un adulte, non seulement dans le champ de la sociologie et de l'histoire, mais dans tous les domaines de l'investigation.

La complexité des soi-disant forces historiques, — qui toutes s'affirment dans le rapport existant entre la population croissante et la nature ambiante, — est l'ensemble des conditions sociales. Marx a trop attendu de mettre au premier plan ces conditions, en les définissant comme des rapports matériels, et en faisant dépendre la nature humaine. D'où son aphorisme connu : « Ce n'est pas la conscience de l'homme qui détermine son existence, mais son existence sociale qui détermine sa conscience. »

Un passage de la *Sainte Famille*, le bizarre pamphlet de jeunesse de Marx, mérite d'être signalé, pour comprendre l'esprit des relations existant entre le matérialisme historique et le matérialisme philosophique spécialement feuerbachien. « La critique de Bauer sépare l'histoire de la science naturelle et de l'industrie... elle ne voit pas le berceau de l'histoire dans la production matérielle grossière sur la terre... » (1).

Il faut déduire que, pour Marx, l'histoire écrite jusqu'à présent est encore un processus du monde naturel, mécanique, cosmique, à la merci duquel est la « nature humaine ». L'histoire est encore histoire naturelle : ou bien les forces de la nature matérielle dominent le développement de l'esprit de l'homme. C'est pourquoi les rapports que les hommes établissent entre eux pour accomplir la production matérielle de leurs moyens

(1) *Die Heilige Familie, VI Ch.*

d'existence sont des rapports nécessaires, indépendants de leur volonté (*notwendige, von ihren Willen unabhangigen Verhaltnisse*), rapports de nature en somme, non pas d'esprit.

Mais la tendance de ce processus historique, (on se rappelle la culture hégélienne du jeune Marx) n'est-elle peut-être pas dirigée de façon à mettre en évidence l'activité de l'homme par un processus de libération des forces oppressives de la nature ? Marx a dit qu'avec le socialisme doit se clôturer la *préhistoire* humaine (1). L'histoire, donc, acquerra son *autonomie*, c'est-à-dire son indépendance de l'histoire naturelle, et la connaissance historique cessera d'être connaissance naturaliste, c'est-à-dire de pouvoirs extra-volontaires, lorsque « l'homme deviendra maître de son processus de production ».

En effet, pour Marx, il y a une existence humaine active, comme cela se révèle dans les *Gloses sur Feuerbach,* ou, pour mieux dire, il existe une *activité* de l'esprit qui se développe, et non pas une essence humaine, entendue comme faculté réceptive.

Les mouvements et les révolutions de l'histoire doivent être constatés avec la méthode des sciences naturelles (*naturwis senschaftlich treu zu konstatierenden Umwâlzung*) ; et cela seulement parce que cette « activité humaine » est encore dominée, et non pas parce qu'elle n'existe pas dans l'histoire. Si les rapports de la production sont indépendants de la pensée et de la volonté des hommes auxquels ils se rapportent, c'est parce que le processus de leur formation n'appartient pas encore à la science de l'esprit, mais à celle de la nature. C'est, en effet, le degré de développement des forces productives (lesquelles consistent dans l'œuvre spontanée ou technique des forces *naturelles*), qui détermine les rapports économiques ;

(1) Gentile (*Filosofia di Marx*) équivoque, lorsqu'il croit que, pour Marx, la préhistoire est celle des historiographes ordinaires : elle embrasse toute la période dans laquelle l'histoire de l'homme est encore l'histoire naturelle, c'est-à-dire même la période capitaliste et toute l'histoire qui nous sépare du futur communisme.

d'où « le processus de l'Economie se rencontre avec le chemin de la nature et avec son histoire ».

Marx, donc, ayant eu l'illusion d'avoir découvert l'identité de la préhistoire des hommes (c'est-à-dire de l'histoire actuelle) avec l'histoire naturelle, dont elle serait seulement la continuation, a rompu la différence de degré qu'il y a entre ces deux sphères et a fini par réduire au silence l'esprit, qui est pourtant un élément nécessaire à l'intelligence complète de son système. Le matérialisme historique veut expliquer les faits de *l'Esprit* par les faits de la matière en réduisant l'histoire à la nature. La tentative devait échouer à cause de son unilatéralisme. Marx prit la matière passive de l'histoire (les forces naturelles même ne sont pas actives pour l'homme, parce que c'est lui qui en dirige l'activité libre, en leur donnant une *logique* de la fin pratique), comme « le mort saisit le vif », c'est-à-dire, comme la matière qui a prise sur l'homme. Ce trait de la doctrine a été si exagéré par lui — dans des passages incidents, par des applications hâtives, par des aphorismes hardis — qu'il a autorisé cette interprétation qui fait du « matérialisme historique » de Marx la forme grossière et prétentieuse d'une théorie historique déterministe et idéo-génétique ! La dialectique de la conception a été confondue avec la *causalité* : le mouvement par antithèse avec le mouvement par la symétrie des effets et avec la proportionnalité des causes.

Pour saisir comment le matérialisme historique a été compris comme « loi historique », c'est-à-dire comme la découverte de la cause du mouvement et de la forme des faits sociaux — en se plaçant ainsi, sur le même plan que les erreurs déjà énoncées, — il suffit de réfléchir au caractère provisoire qu'a pour Marx la coïncidence du fait historique avec le fait naturel et à la future prédominance de l' « homme libre », c'est-à-dire de l'Esprit, sur la société historique.

L'histoire vraie est celle que l'homme fera avec son activité libre : non celle qui est faite — pour lui — par la nature. C'est pour cela que Marx appelle préhistoire

l'histoire humaine non encore arrivée à un degré plus haut que le fait naturel.

Dans la *Misère de la Philosophie,* Marx écrit : « Les rapports sociaux sont intimement liés aux *forces productives*. En acquérant de nouvelles forces productives, les *hommes changent* leur manière de production et en changeant le mode de production, la manière de gagner leur vie, ils *changent* tous leurs rapports sociaux. » Et il ajoute, de cette façon aphoristique qui a fait tant de mal à sa doctrine : « Le moulin à bras vous donnera la société avec le suzerain ; le moulin à vapeur la société avec le capitaliste industriel. » Ce sont donc les hommes eux-mêmes qui changent leurs rapports ; mais d'une manière *nécessaire* et conformément au degré de développement de leur « force de production. » L'activité de l'esprit est ainsi présente dans l'histoire ; seulement, l'esprit subit, ne commande pas le processus historique, qui est ainsi identique au processus naturel. Et cet esprit agit en s'adaptant d'une manière nécessaire aux nouvelles forces de production, qui engendrent les rapports économiques modifiés, lesquels « constituent la *base* de la superstructure politique, juridique et des formes idéologiques, la religion, l'art, la philosophie ». Et l'activité de l'esprit qui élabore les formes du droit, de la religion, qui recherche philosophiquement, qui songe artistiquement sur la base, c'est-à-dire y puisant la matière, des rapports économiques fondamentaux. Les valeurs de l'activité morale, religieuse, gnoséologique sont exprimées par des *formes* autonomes de l'esprit, pareillement à l'activité économique.

Ces formes ne dérivent pas l'une de l'autre et ne proviennent pas non plus de la donnée externe. C'est une méthode tout à fait irréelle que de supposer l'esprit égal indistinct, presque *tabula rasa*, sur lequel le processus historique des forces productives, considéré comme unique réalité, viendra marquer ses traces engendrant les formes variées d'activité spirituelle et leurs stades successifs, — c'est-à-dire l'art et son histoire, la philosophie et ses systèmes, la religion et les confessions reli-

gieuses, le sentiment juridique et le développement des institutions du droit. Une si étrange philosophie de l'histoire, qui se propose d'atteindre l'unité des champs variés de la vie sociale, où se manifeste l'esprit de l'homme, au moyen d'une donnée purement matérielle, naturaliste, celle des forces physico-technologiques externes à l'esprit, est le fruit d'équivoques grossières, dont Marx ne peut pas être rendu responsable. Marx, ayant assimilé le processus historique au processus naturel, ne pouvait pas faire une *philosophie de l'histoire*, comme l'ont cru Chiappelli, Antonio Labriola, Barth et Seignobos. Cela supposerait un concept universel de l'histoire et son élaboration théorique.

(*à suivre*) ENRICO LEONE.

Quelques Précisions

Préface au volume *Le Socialisme Ouvrier* [1]

Je ne me dissimule pas les défauts de ce livre. Toute réunion d'articles présente des discontinuités, des répétitions, des disproportions qui en contrarient la lecture. Mais je n'ai pas voulu faire une œuvre littéraire. J'ai simplement entendu relever les étapes d'une pensée qui a suivi, dans l'inquiétude, les transformations du socialisme contemporain.

Ce volume a malheureusement un vice plus grave. Les fragments qui le composent ont été écrits au jour le jour, sous le coup des évènements. Bien des parties ont vieilli ; d'autres sont restées incertaines. Il y a des affirmations que je ne présenterais plus aujourd'hui de cette manière absolue que les circonstances exigent parfois, mais qui trahit toujours la réalité relative et changeante. Mes conceptions enfin se sont modifiées, à mesure qu'elles ont subi l'épreuve de la vie.

Plus que personne, je sens l'imprudence de recueillir ainsi des pages anciennes, dont le ton et la forme ne valent que pour le moment où elles ont été écrites. Il y a toujours quelque danger à se faire le propre éditeur de ses œuvres « posthumes ».

J'ai passé cependant sur ces inconvénients. Deux raisons m'ont décidé. La première, c'est que le changement des détails importe peu, lorsque l'idée substantielle persiste. On trouvera un lien étroit entre les articles, études et discours qu'on va lire. De la première à la dernière ligne, en 1900 comme en 1910, c'est le même problème que je me suis posé : Le socialisme sort-il des institutions ouvrières ou des partis politiques ? Et c'est

---

(1) V. Giard et E. Brière, Éditeurs. (Paris, 1910 : 3 fr. 50).

la même réponse que j'ai toujours formulée : Le socialisme est l'œuvre des organisations économiques, non des clubs politiques.

La seconde raison est plus personnelle. J'ai assumé, pendant douze ans, la tâche ingrate de diriger, à travers les écueils d'une crise persistante, le *Mouvement Socialiste*. J'y ai rencontré beaucoup de collaborateurs, qui ont eu depuis des destinées diverses. Chacun a réagi à sa manière en face de la vie. C'est dire qu'aucune solidarité ne saurait être établie entre des esprits qui ont pu avoir le même point de départ, qui ont peut-être fait ensemble une partie du chemin, mais qui n'ont pas abouti au même point d'arrivée. Je ne suis, quant à moi, responsable que de mon action. Je n'ai engagé personne et personne ne m'a engagé. Et c'est pour être jugé sur mes idées, et rien que sur mes idées, que j'ai rassemblé ces feuillets, écrits pour ne vivre qu'un jour.

Aujourd'hui, on croit de moins en moins à la force créatrice de l'État et à la vertu magique du parlementarisme. Il n'en allait pas de même au moment où j'ai entrepris ces études. La primauté de la politique sur l'économie semblait incontestée ; la démocratie était le dogme des dogmes ; désorientés par l'affaire Dreyfus et le Cas Millerand, les socialistes ne se divisaient en réformistes et révolutionnaires que pour mieux se disputer sur la façon, partielle ou globale, de conquérir le pouvoir.

Dans ce tumulte d'arguments scolastiques, toute voix isolée se perdait. Bien peu d'ailleurs cherchaient, au delà des querelles du jour, les raisons profondes du conflit. On s'en prenait aux hommes, sans remonter aux institutions. Aussi, la critique imparfaite de la démocratie que nous tentions alors, à quelques-uns, parut paradoxale à la plupart. Nous parlions un langage prématuré.

Mais les événements allaient venir à notre secours. Le socialisme traditionnel commençait à se décomposer avec une rapidité déconcertante. Tout un congrès international n'avait pu se prononcer, en 1900, sur la

participation d'un socialiste au pouvoir : il s'en était tiré par une décision ambiguë, à dérouter la Sibylle elle-même. La confusion était générale. Le dreyfusisme avait fait passer un vent de folie sur toutes les têtes. Les réformistes encadraient Waldeck-Rousseau et les révolutionnaires escortaient Edwards. Les deux socialismes et les deux beaux-frères ! Jusqu'au jour où Combes, devançant le congrès d'Amsterdam, unifia, autour du pouvoir, le socialisme français.

Je ne crois pas qu'il y ait de période plus triste que ce début du vingtième siècle. Ce furent de pénibles années pour les jeunes hommes qui avaient mis leur espérance dans le socialisme. Au lieu du mouvement conquérant, héroïque, rénovateur qu'ils avaient attendu, ce n'était qu'un pauvre petit parti parlementaire, trafiquant de la politique, honteux de ses abdications. Quel déchirement des esprits, trompés dans leurs plus nobles attentes !

C'était pire encore dans le domaine de la pensée socialiste. Un désert intellectuel ; toujours les mêmes discussions byzantines ; des dogmes morts se heurtant avec un bruit de branches sèches ; des chapelles, des excommunications ; aucune lueur nouvelle ; des jours éternellement gris, sans matins clairs. Non pas qu'il y n'y eût des esprits lucides. Mais ils étaient tous atteints de cette maladie commune aux églises et aux partis : la peur de la vérité. Ils n'osaient pas regarder le jour en face, s'avouer la faillite des principes, modifier les points de vue, changer les tactiques. Ils aimaient mieux, par crainte ou par paresse, rester enchaînés aux formules, sous-officiers remâchant des théories, curés répétant des catéchismes.

Il y avait quelque présomption, de la part de jeunes gens inexpérimentés, à se jeter en travers du courant. Mais il n'est plus aveugle courage que celui que donne la foi. Le socialisme était notre croyance : nous voulions sauver nos raisons de croire pour garder nos raisons de vivre.

N'avions-nous pas, comme appui, la pensée, largement interprêtée, du plus grand des Pères de l'Eglise socialiste, de Marx lui-même ? C'est à la méconnaissance des thèses fondamentales du marxisme par les marxistes, que nous attribuions la crise socialiste. Par un contresens formidable, aux conceptions ouvrières, économiques, anti-étatiques de Marx, les partis socialistes avaient substitué une pratique politicienne, parlementariste et bourgeoise. Marx avait eu beau saluer dans le mouvement ouvrier le laboratoire des valeurs nouvelles, les marxistes n'en avaient pas moins remis en honneur les valeurs traditionnelles. Ce néo-marxisme fut la base de nos critiques et de nos affirmations. En son nom, nous renversions les termes du socialisme officiel : le premier rôle n'appartenait plus au parti politique, mais aux institutions ouvrières, et le syndicat, à la place de l'Etat, devenait le centre de gravité de l'action socialiste. Pour cette hérésie, nous fûmes un moment bannis. Aujourd'hui, je suis plus soucieux d'être d'accord avec la vie qu'avec Marx. Nous avions, malgré tout, raison contre les marxistes.

Nous en aurions été cependant pour nos frais, sans la brusque entrée en scène du mouvement ouvrier. Le Congrès de Bourges, de 1904, fut une révélation. La lutte contre l'illusion démocratique n'était donc pas l'œuvre exclusive de quelques chercheurs solitaires. C'étaient les masses elles-mêmes qui se détournaient de la conquête du pouvoir. Le gouvernement des « amis du peuple » leur avait ouvert les yeux. Elles avaient vu que ni l'intervention de l'Etat, ni les lois et les décrets, ni les partis et les hommes politiques n'étaient capables de suppléer à leur faiblesse et de faire leur bonheur à leur place. Et deux ans plus tard, en 1906, le Congrès d'Amiens formulait, avec une précision lapidaire, la théorie et la pratique du syndicalisme.

Qu'apportait d'inédit le mouvement nouveau ? Nous avons essayé, au *Mouvement Socialiste*, d'en être les historiographes. Je regrette que des dissidences irrépa-

rables ne me permettent pas d'insister sur le rôle éminent de Georges Sorel dans cette élaboration. En gros, nous vîmes dans le syndicalisme la confirmation des prémisses théoriques du marxisme : l'élimination de la société politique par la société économique ; la scission des producteurs avec les non-producteurs ; l'auto-émancipation de la classe ouvrière ; la lente rénovation du monde par la souveraineté du travail.

Ces conclusion étaient le résultat de nos interprétations communes. Mais, en réalité — nos divergences ultérieures l'ont prouvé — chacun de nous cherchait à mettre en relief les aspects qu'il voyait le mieux. Pour ma part, je me suis attaché à marquer l'antagonisme, que révélait le mouvement syndicaliste, entre la politique et l'économie, le *parti* et la *classe*, le citoyen et le producteur, la démocratie et le socialisme. C'est à ces recherches que sont consacrées la plupart des pages qui suivent. Au fond, cette différenciation posait une question de méthode : l'opposition éternelle de l'abstrait et du concret.

Mais cette partie négative de la critique syndicaliste se doublait d'une partie positive. La rupture du monde ouvrier et de la société officielle ne saurait être assurée que par des réalisations pratiques. Le syndicalisme a toujours posé en principe que les institutions bourgeoises ne seront éliminées que dans la mesure où elles seront remplacées par des institutions ouvrières. Je l'ai appelé un *socialisme des institutions*.

Par là se résolvait le conflit de la théorie et de l'action, qui était le secret de la crise socialiste. L'utopie, insurrectionnelle ou parlementaire, était chassée du coup. Le monde ne devait plus être transformé par une émeute ou par une loi. Le socialisme cessait d'être une doctrine ou un parti pour devenir une pratique.

Le travail de l'esprit a de redoutables exigences. Pour apporter quelque clarté dans le désordre apparent des faits, la pensée est condamnée à un choix unilatéral. Nous ne pouvons exprimer à la fois qu'un aspect des

choses : nous laissons toujours les autres dans l'ombre. Surtout lorsqu'il s'agit de problèmes pratiques, qui commandent l'action, nous allons au plus pressé.

En opposant crûment, pour les besoins d'une exposition nette, la démocratie et le socialisme ouvrier, j'ai souvent sacrifié les nuances. J'étais amené d'autant plus à insister sur les dissemblances qu'on ne parlait que des similitudes. Dans l'exagération des polémiques, il est arrivé que les vérités principales ont caché les vérités mineures. D'où des équivoques et des malentendus, plus extérieurs que réels, et que dissipera, je l'espère, une lecture plus attentive des études qui les ont provoqués.

Je ne rappellerai que la confusion la plus invraisemblable, qui a été créée par les néo-royalistes de l'*Action Française*. De notre critique de la démocratie, ils ont tout bonnement conclu que le syndicalisme conduisait à la monarchie. Pour ce précieux concours, j'ai été le premier, dès 1902, qu'ils aient comblé d'éloges. Je leur en rends grâces, car il y a toujours quelque agrément à s'entendre louer. Mais, je le déplore, toute la haute culture de M. Maurras ne parviendra pas à prouver la complicité du syndicalisme et de la monarchie.

Si l'on m'oppose l'accord récent de Georges Sorel, suivi d'Edouard Berth, avec les amis de l'*Action Française*, je répondrai que deux hirondelles ne font pas le printemps. J'ignore d'ailleurs les termes de cette entente, et si elle est une alliance d'idées ou une coalition de colères ; mais je sais qu'avec Sorel, et après lui, nous avons toujours conçu le socialisme syndicaliste comme *un mouvement issu de la démocratie*. La contradiction du lendemain n'efface pas l'affirmation de la veille. Et rien ne pourra faire que notre collaboration commune au *Mouvement Socialiste* n'ait reposé sur ces bases : nous entendions critiquer la démocratie, non pour la supprimer, mais pour la dépasser. Ce volume le prouve.

Hubert LAGARDELLE.

15 novembre 1910.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Les Débats du Congrès de Copenhague [1]

IIIe Commission

Le Désarmement

Le président de la commission est *Van Kol* (Hollande); le secrétaire *Gerson Trier* (Danemark).

La commission doit s'occuper de deux questions : *Tribunaux d'arbitrage, désarmement, et procédés à employer pour l'application des décisions prises aux congrès internationaux.*

Vaillant (France) propose qu'on discute d'abord la deuxième question. *Hillquit* (Amérique) et *Pernerstorfer* (Autriche) s'opposent à un tel procédé qu'ils déclarent tout-à-fait illogique. Il faut d'abord discuter la question du désarmement, et après on pourrait s'entendre sur la deuxième question.

Vaillant (France) s'explique en disant qu'il s'agit dans sa proposition, non seulement des décisions qu'on va prendre, mais de toutes les décisions que le Congrès a déjà prises. Vu l'opposition qu'il soulève, il retire sa proposition.

On passe à la discussion de la question du désarmement. Il y a quatre résolutions en présence : la résolution de l'I. L. P. d'Angleterre, du S. D. P. d'Angleterre, du Parti socialiste français et du Parti socialiste italien.

Ledebour (Allemagne), dit qu'il y a encore une cinquième résolution présentée par la fraction socialiste parlementaire allemande. Il recommande à toutes les fractions socialistes parlementaires de la présenter,

(1). Voir notre dernier numéro.

avec les changements de rédaction nécessaires, dans tous les parlements.

Vaillant (France) dit que tous sont d'accord pour nommer une sous-commission qui rédigera et présentera une résolution unique. C'est le socialisme seulement qui fera disparaître la guerre. Mais on ne peut pas attendre jusqu'à la réalisation du socialisme. C'est pourquoi, il faut combattre les armements et le militarisme par des propositions présentées dans les parlements.

Keir Hardie (Angleterre) : Si les gouvernements allemand et anglais se mettent d'accord pour limiter les armements, ce n'est pas par amour de la paix, mais parce que les pays ne peuvent plus supporter la charge des armements. Les ouvriers sont assez forts pour empêcher la guerre. Au moment de la déclaration d'une guerre, les ouvriers doivent cesser de travailler. Il faut aussi s'opposer plus énergiquement à la presse capitaliste. Il demande qu'on ne discute pas encore la question.

Bruce Glasier, de l'I. L. P. (Angleterre) : Le christianisme a été impuissant à supprimer la guerre. Il y a aussi des socialistes qui sont prêts à abandonner les idées de paix. Il demande une agitation en faveur de la paix, qui rendra possible la fédération des Etats d'Europe.

Radec (Pologne) : L'attitude de la fraction socialiste allemande, dans la question de la lutte contre les armements, ne résiste pas à une critique socialiste. Les réclamations des socialistes en vue d'une entente pour limiter les armements sont inutiles, s'il n'y a pas un pouvoir exécutif qui fasse respecter les engagements pris. L'attitude du *Vorwaerts* et de la fraction socialiste parlementaire dans la question de l'entente anglo-allemande n'est que le contre parti de l'attitude de Hyndman, qui prit la défense de l'augmentation de la flotte anglaise.

Le président ne permet pas à l'orateur de continuer son discours.

Hillquit (Amérique du Nord) dit qu'on n'a pas encore parlé de la question principale, Les discussions ne sont que la suite des discussions de Stuttgart sur le militarisme et l'antimilitarisme. Pour ne pas battre la campagne, il vaut mieux nommer une sous-commission, pour présenter une résolution qui servira de base aux discussions qui vont suivre. La sous-commission devrait être composée de 7 membres.

Une discussion s'engage, à laquelle le président met fin, en proposant qu'un délégué de chaque nation, qui a présenté des résolutions, défende sa résolution. Et après on nommera une sous-commission qui devra présenter une résolution unique.

Radec (Pologne) demande qu'on accorde la parole à un polonais, pour défendre une résolution qui sera présentée par les polonais.

Ledebour (Allemagne) se déclare d'accord avec les résolutions des autres pays. Il repousse la critique faite par Radec, qui disait que l'attitude des députés socialistes allemands est incompatible avec les principes socialistes. Ledebour ne veut pas prendre la défense du *Vorwaerts*, ne prenant pas la responsabilité de tout ce qu'on écrit dans ce journal. Mais il constate que les socialistes anglais ont adopté trois fois l'attitude qu'on reproche au Vorwærts et aux députés socialistes et qu'ils ont présenté deux fois la même résolution. Dans l'état actuel, on ne peut pas présenter des résolutions purement socialistes. Ledebour explique l'attitude des socialistes par la situation politique de 1909.

Dessin (Angleterre) appuie la résolution du parti socialiste anglais. Les guerres ont des causes économiques; pour supprimer la guerre, il faut supprimer le capitalisme. Les socialistes peuvent contribuer dès maintenant à diminuer le danger de guerre.

Vaillant (France) défend la résolution française. Les français veulent qu'on continue la propagande antimilitariste. A Stuttgart, on s'est mis d'accord sur les principes, il s'agit maintenant de trouver le moyen de mettre

en pratique les idées. Les socialistes peuvent beaucoup faire pour combattre le militarisme et la guerre. Le plus grand danger est, à l'heure présente, la détente qu'il y a entre l'Allemagne et l'Angleterre. Une guerre retardera de beaucoup la réalisation de l'idéal socialiste. Tous les députés socialistes des divers pays ont protesté dans les parlements contre les armements continuels. Il faut prêcher aux ouvriers l'action directe. Vaillant recommande la *grève générale* comme le meilleur moyen de s'opposer à la guerre. La sous-commission doit se déclarer pour la grève générale en cas de guerre.

La sous-commission, qui est chargée de présenter une résolution unique, est composée de : *Ledebour* (Allemagne), *Dr Renner* (Autriche), *Keir Hardie* (Angleterre), *Vaillant* (France), *Klausen* (Danemark), *Hillquit* (Amérique), *Morgari* (Italie), *Gonniaux* (Belgique), et *Wolkowky* (Russie).

La sous-commission n'ayant pas encore fini complètement son travail, il est décidé que la commission se réunira à nouveau. La sous-commission cherche un terrain d'entente sur les principes de la résolution à présenter.

Morgari (Italie) est d'avis que la résolution soit courte et concise. Il faut concentrer tous les efforts sur une seule question : dans tous les parlements, les représentants du prolétariat déposent des propositions de réduction de l'armée par une entente internationale à moitié.

Renner (Autriche) et d'autres délégués s'opposent à la proposition de Morgari ; car si on admet la proposition de Morgari, toute propagande antimilitariste et pour la paix devient presque impossible ou très limitée.

Voici quels doivent être, selon Renner, les principes essentiels de la résolution : 1° Introduction. Les ouvriers de tous les pays n'ont pas de disputes qui mènent à la guerre. Il faut insister sur les décisions prises aux congrès internationaux précédents sur la solidarité de tous les prolétaires et dire que les dépenses croissantes pour les armements sont assez souvent en contradiction avec

les déclarations pacifiques des gouvernements et avec les décisions du congrès de la paix de la Haye. Les dépenses militaires mènent à l'augmentation des impôts indirects, constituent un obstacle à la réalisation des réformes sociales, et poussent les Etats à la banqueroute financière. Comme mesures positives sont à proposer : 2° Instruction continuelle sur l'essence du militarisme et sur les dangers d'une guerre. 3° Les députés socialistes doivent demander des tribunaux d'arbitrage pour tous les conflits. 4° Propagande pour le désarmement par mer et par terre. 5° Demander la publication de toutes conventions secrètes. 6° Garanties de l'existence des Etats. 7° Indications sur l'action à entreprendre s'il y a danger de guerre.

Le Dr Renner est chargé de la rédaction de la résolution qui doit être proposée à la commission.

Keir Hardie (Angleterre) dit ne pas pouvoir accepter les propositions de la sous-commission. Si les représentants du prolétariat au Parlement ne sont pas assez forts pour empêcher la guerre, ce sont les ouvriers eux-mêmes qui doivent faire cela, en refusant de fabriquer *les armes et les munitions, de transporter les charbons.* Évidemment les ouvriers de différents pays doivent se mettre d'accord. On ne peut pas cesser le travail dans un pays seulement.

Wolkowski (Russie) désire qu'on fasse plus de propagande antimilitariste parmi les soldats, qu'on n'en a fait jusqu'à présent. Il faudrait imiter les antimilitaristes français.

Le président *Van Kol* déclare que la proposition de *Wolkowski* n'a rien à faire avec l'ordre du jour.

Tuzowilsch (Serbie) se plaint de l'attitude des socialistes autrichiens, qui n'ont pas combattu assez vigoureusement la politique de conquête de leur gouvernement. Les socialistes autrichiens ne se sont pas opposés de toutes leurs forces à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. Dans les Balkans, il y a toujours danger de guerre. Les socialistes ne doivent pas tenir compte

des raisons diplomatiques ; ils doivent s'opposer par tous les moyens à la politique de conquête des grandes nations et défendre la liberté de petites nations, car cela est une question vitale pour le mouvement socialiste des petits pays. Les socialistes serbes sont les élèves des allemands, leur organisation est faite d'après l'organisation allemande. Mais la social-démocratie a perdu toutes les sympathies de la classe ouvrière serbe, parce qu'elle ne combat pas, avec tous les moyens dont elle dispose, les appétits de conquête des grands États. Il faut que dans l'avenir il en soit autrement.

Debunne (Belgique) déclare que la délégation belge votera la résolution présentée par la sous-commission. Bien que la délégation soit en principe pour l'amendement Vaillant-Keir Hardie, elle votera contre, *parce que les délégués allemands le déclare inacceptable.*

Skatula (Tchèque) dit que l'attitude des socialistes tchèques a été tout à fait opposée à celle des socialistes allemands. Les socialistes tchèques ont combattu vigoureusement, dans la presse et au parlement, la politique de conquête du gouvernement autrichien. La presse socialiste tchèque, et particulièrement le *Pravo Lidu* a pris énergiquement la défense de la Serbie et a fait une campagne ardente contre la guerre. L'opinion de la presse tchèque très souvent ne coïncidait pas avec l'opinion de l'*Arbeiter Zeitung*.

Renner (Autriche) déclare que les socialistes autrichiens ont agi toujours pour la paix et contre la guerre. Mais la politique des Balkans est si compliquée qu'il n'y a pas deux hommes politiques qui aient une opinion commune. Au parlement, les députés socialistes se sont opposés de toutes leurs forces à la politique guerrière du gouvernement.

Parlant de l'antimilitarisme, *Renner* dit qu'un congrès prochain devrait soumettre les bases du programme antimilitariste du prolétariat.

Piltoni (Autriche) déclare que les affirmations de

Skatula sont fausses. Les socialistes allemands ont fait tout leur devoir.

La discussion est close,

On passe au vote. L'amendement Vaillant - Keir Hardie, concernant la grève générale, en cas de guerre, est repoussé à une grande majorité : 53 voix pour, 119 voix contre. La résolution de la sous-commission est acceptée sans aucun changement. *Morgari* (Italie) seul vote contre.

Ledebour est désigné comme rapporteur de la question dans la séance plénière ; le rapporteur de la minorité est *Vaillant*.

On passe ensuite à la discussion de la question suivante : *Moyen de mettre en exécution les décisions des Congrès internationaux*.

Vaillant (France) dépose la résolution suivante :

Dans le cas ou un conflit entre deux pays est imminent, et si les partis des pays respectifs hésitent ou retardent de prendre une décision, le secrétaire du Bureau Socialiste International doit, sur la demande d'une des parties intéressées convoquer instamment la Commission interparlementaire socialiste qui doit se réunir immédiatement à Bruxelles ou ailleurs, selon les circonstances.

La résolution est adoptée sans aucune discussion.

Vliegen (Hollande) dit que la commission doit avoir la charge que les résolutions prises par les Congrès soient appliquées. Maintenant, on prend des décisions qui restent lettre morte. C'est pourquoi la Hollande propose la résolution suivante :

Le Congrès international reconnait qu'il est très difficile de fixer des règles pour l'application des résolutions des Congrès internationaux ; donc, la manière et le choix du moment de les appliquer reste à l'entière liberté des partis nationaux ; mais il déclare que c'est le devoir de ces partis de faire de leur mieux pour mettre en pratique les résolutions des congrès internationaux.

Le Bureau International doit présenter à chaque Congrès un rapport sur l'application des résolutions par les partis socialistes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

IVe Commission

Législation ouvrière. — Lutte contre le chômage

Président, *Olsen* (Danemark) ; secrétaire, *Duys* (Hollande).

Un délégué allemand ouvre la discussion générale ; il trouve à la résolution française une portée insuffisamment générale, qui semble restreindre la portée des décisions prises à Paris en 1900 et à Amsterdam en 1904. Après une discussion quelque peu confuse, il est décidé que l'on discutera d'abord la question du chômage.

C'est *Molkenbuhr* (Allemagne), qui prend le premier la parole. En Allemagne, on a fait jusqu'à présent deux statistiques des chômeurs, en 1895. Les statistiques ont appris que pendant l'été, le nombre des chômeurs était de 200.000, tandis que l'hiver on en comptait 500.000. Il y a donc une moyenne de 300.000 chômeurs.

1895 fut une année de crise, c'est pourquoi on s'est ressenti plus vivement des effets du chômage. Molkenbuhr a entrepris des calculs pour voir s'il est possible, en Allemagne, de créer une assurance efficace contre le chômage, et il est arrivé à ce résultat qu'il faudrait annuellement une somme de 280 millions de marks pour donner 2 marks par jour à chaque ouvrier chômeur. Il réclame l'intervention de l'Etat et des patrons pour supporter cette charge. Dans ce cas, les patrons éviteront, dans les bonnes conjonctures tout travail supplémentaire, tout travail du dimanche, le réservant pour les périodes de crise. L'Etat, à son tour, peut par voie législative, en n'accordant pas la permission du travail supplémentaire, contribuer à la diminution de la journée de travail. Il réclame des pouvoirs publics l'exécution, en hiver, des travaux auxquels le froid ne peut nuire.

Troclet (Belgique) : La question du chômage a une très grande importance surtout parce que les chômeurs sont l'armée de réserve du capitalisme. La lutte contre

ce mal doit avoir un caractère professionnel, et c'est le syndicat qui est le plus intéressé dans cette lutte. Mais les syndicats seuls ne peuvent pas combattre d'une manière efficace ce mal ; d'où la nécessité de l'intervention de l'Etat. *Mais cette intervention ne doit diminuer en rien l'autonomie des syndicats.* Troclet ne veut accepter ni la résolution allemande ni la française.

Braun (Autriche) dit que la question du chômage est d'une importance extrêmement grande pour les syndicats. Les patrons doivent supporter les charges d'une assurance contre le chômage. Braun voudrait que les patrons qui emploient des ouvriers pendant toute l'année paient une cotisation inférieure, tandis que les autres patrons qui n'emploient des ouvriers qu'à certaines époques de l'année, paient des cotisations plus élevées.

En attendant la résolution de la sous-commission du chômage, on se met d'accord sur l'ordre à suivre dans la discussion sur la législation ouvrière. Il est donné lecture de l'ordre du jour voté à Amsterdam en 1904, que la Hollande propose de confirmer, en protestant contre l'insuffisance des efforts faits dans les différents pays jusque maintenant à cet égard.

Laboulle propose l'adjonction suivante à la proposition hollandaise :

Rappelle aux travailleurs que, seules des organisations puissantes, basées sur un effort personnel, sérieux et persévérant, leur permettront d'exercer sur les gouvernants bourgeois une pression assez forte pour les déterminer à sortir de leur injustifiable torpeur.

La Commission adopte sans discussion la résolution suivante :

Le Congrès constate que le chômage est inséparable du mode de production capitaliste et qu'il ne disparaîtra qu'avec lui.

Aussi longtemps que la production capitaliste sera à la base de la société, tout ce qui sera fait dans ce domaine ne sera qu'un palliatif.

Le Congrès réclame l'assurance générale obligatoire, dont les frais seront à la charge des propriétaires des moyens de production.

Les élus de la classe ouvrière devront instamment réclamer des pouvoirs publics :

1) Des statistiques exactes et régulières du chômage ;

2) Exécution, en mesure suffisante, d'importants travaux publics où les chômeurs seront payés au taux des salaires fixés par les syndicats ;

3) Subvention extraordinaire des caisses de chômage pendant les périodes de crise ;

4) Aucune subvention aux chômeurs ne peut entraîner une diminution de leurs droits politiques;

5) Installations et subventions aux œuvres de placement, où toutes les libertés et tous les intérêts ouvriers sont respectés par la collaboration des syndicats de placement ;

6) Réduction des heures du travail par la législation ;

7) En attendant la réalisation par la législation de l'assurance générale obligatoire, les pouvoirs publics doivent encourager, par des subventions financières, les caisses d'assurance contre le chômage. Ces subventions devront laisser entière l'autonomie des organisations syndicales.

La discussion sur le chômage épuisée, on passe à la discussion de la question sur la Législation ouvrière.

Après quelques explications fournies par *Schapper* (Hollande), *Molkenbuhr* (Allemagne), la Commission adopte la résolution ci-après :

L'exploitation des travailleurs, qui augmente avec le développement de la production capitaliste, a amené une situation qui rend absolument nécessaire une législation protectrice de la vie et de la santé des travailleurs. Dans aucun pays, les lois protectrices suffisent pour atteindre, même approximativement, ce qui est absolument nécessaire dans l'intérêt des travailleurs et peut être accordé sans nuire à l'industrie :

a) Le Congrès rappelle les revendications primordiales suivantes concernant la législation ouvrière en général et réclamées déjà par le Congrès de Paris de 1889 pour les travailleurs des deux sexes :

1) Limitation de la journée de travail à un maximum de huit heures ;

2) Interdiction du travail des enfants en dessous de 14 ans ;

3) Suppression du travail de nuit, excepté quand celui-ci est exigé pour des raisons de bien-être public ou d'ordre technique ;

4) Repos ininterrompu d'au moins 36 heures par semaine pour tous les travailleurs ;

5) Suppression du paiement en nature (trucksystem) ;

6) Garantie du droit de coalition ;

7) Inspection efficace du travail industriel et agricole, avec la collaboration des mandataires des organisations ouvrières.

Bien que le Congrès de Paris (1889) ait eu pour conséquence de faire convoquer, en 1890 à Berlin et en 1906 à Berne, des conférences internationales de gouvernements pour la protection des travailleurs et que des associations internationales pour la protection des travailleurs aient été formées, l'on a fait très peu de chose dans le domaine de la législation, malgré de longues discussions, parce que les classes dominantes s'opposent à l'amélioration des lois protectrices du travail, par crainte de voir entraver leurs intérêts de classe. Et tout cela, bien que dans aucun pays la législation protectrice du travail n'entrave aucune branche économique et que, par l'amélioration de la santé des travailleurs et l'augmentation de leur force de travail qui en résultent, l'état de la culture générale s'améliore et que le capital profite de ce perfectionnement.

Pour empêcher les ouvriers de tomber dans le paupérisme, le congrès d'Amsterdam (1904) a demandé que, sous l'administration autonome des travailleurs et avec un traitement égal des étrangers et des nationaux, il soit créé dans tous les pays des institutions, garantissant des moyens suffisants de subsistance et des médicaments aux malades, accidentés du travail, invalides, vieillards, donnant aux femmes enceintes et aux femmes en couches les secours nécessaires à la santé de la mère et du nourrisson, protégeant les veuves et les orphelins, ainsi que les chômeurs contre la misère.

Les lois protectrices du travail et d'assurance ouvrière en vigueur ne donnent point satisfaction aux revendications nécessaires et justifiées des ouvriers, et ce sont spécialement les ouvriers de l'agriculture et de la sylviculture qui sont sans protection.

Dans le domaine de la législation ouvrière, on ne peut espérer quelque progrès que par l'effort énergique des travailleurs.

C'est pourquoi le congrès convie les travailleurs de tous les pays — de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de toutes les branches de l'activité économique — à vaincre l'opposition des classes dirigeantes et A CONQUÉRIR, par une propagande incessante et une organisation puissante et améliorée sur les terrains politique et économique, une législation qui les protège efficacement.

V^e^ Commission

Résolutions sur la peine de mort, etc., etc.

Les présidents de la 5^e^ commission sont *Ellenbogen* (Autriche) et *Longuet* (France) ; les secrétaires, *Rappoport* (France) et *Hillebrand* (Allemagne).

Longuet présente une résolution protestant contre le gouvernement japonais qui emploie les moyens les plus brutaux pour empêcher l'organisation ouvrière au Japon, et témoignant les ardentes sympathies du congrès envers les socialistes japonais, qui luttent dans les conditions les plus difficiles contre l'absolutisme du gouvernement asiatique, et formulant les vœux les plus ardents pour voir le prolétariat japonais jouir de ses droits politiques, lui permettant de lutter pour son émancipation.

Roubanovitch (Russie) propose de renvoyer cette proposition au Bureau socialiste international, pour qu'elle figure régulièrement à l'ordre du jour. Il croit, d'ailleurs, qu'il ne s'y rencontrera aucune opposition.

Rosa Luxembourg (Pologne), constatant la similitude de la question du Japon avec les autres propositions, demande à ne pas être trop formaliste et propose de l'inscrire à l'ordre du jour de la section.

Adler (Autriche) s'oppose à un vote sur la question, la commission n'étant qu'une commission exécutive des décisions du Bureau socialiste international, mais non une fabrique de résolutions, et il propose de s'en tenir uniquement à l'ordre du jour envoyé.

Par 29 voix contre 21, la section propose de renvoyer le vœu de Longuet devant le Bureau socialiste international.

La section aborde son ordre du jour et commence par la résolution du Parti socialiste français sur l'unification.

Paul Louis (France), demande que l'ordre du jour porte l'obligation de l'unité socialiste pour tous les pays où elle n'est pas réalisée encore.

Burrows (Angleterre) propose un amendement disant en substance que le Bureau Socialiste International a pour devoir de se mettre en rapport avec les partis socialistes, dans les pays ou des divisions existent, pour arriver à l'unification ; car ces divisions ne nuisent pas seulement dans les pays divisés, mais même au prolétariat des autres pays. Il croit que le congrès

donnant ce mandat au Bureau Socialiste International, celui-ci aura la force morale de faire cesser cet état de choses nuisible au prolétariat en général. Cet amendement n'est pas en opposition avec la résolution française, mais il indique les mesures d'exécution pour atteindre l'unification poursuivie.

De Léon (Amérique) soutient l'amendement Burrows. On est peu au courant en Europe de la nature des divisions existant en Amérique, où l'on s'intitule socialiste sans cependant reconnaître les principes. Si depuis 1904, l'on avait procédé comme le demande Paul Louis, il y aurait déjà l'unité en Amérique.

Lamonde, représentant l'autre fraction des Etats-Unis, se déclare également partisan de l'unité ; mais il se refuse à étaler les divisions existantes, et il affirme que son parti a déjà plusieurs fois pris l'initiative de l'unité du socialisme américain qu'il appelle de tous ses vœux.

Muller (Allemagne) est pour l'unification, mais ne saurait admettre l'amendement de Burrows, qui renvoie la proposition au Bureau socialiste international. Voici le texte de la résolution.

Le Congrès,

Rappelant la décision d'Amsterdam ;

Considérant que le prolétariat étant un, chaque section de l'Internationale doit former un groupement unique et abolir ses fractionnements intérieurs dans l'intérêt de la classe ouvrière de son pays et des travailleurs du monde entier ;

Considérant l'accroissement de puissance et de prestige que le socialisme français a retiré de son unification ;

Invite toutes les sections nationales qui demeurent divisées à réaliser au plus tôt l'unité ;

Donne mandat au Bureau international de prêter ses bons offices à l'accomplissement de cette œuvre nécessaire.

Maur (Suisse) reprend l'amendement Burrows, que le bureau de la section veut écarter, car la situation est différente de pays à pays, où les divisions ont des raisons différentes ; mais si cet amendement était rejeté, il voterait quand même la proposition Paul Louis qui, si elle

n'aboutit pas à l'union, aura néanmoins une heureuse influence morale.

Longuet insiste pour l'adoption de l'amendement.

Adler rappelle que la décision d'Amsterdam a été plus qu'un vote platonique, puisque la fraction jauréssiste s'est soumise par esprit de discipline pour faire l'unité, il croit que la résolution actuelle aurait le même effet moral dans les nations où existent des divisions.

L'amendement Paul Louis est adopté à l'unanimité.

Les résolutions sont ensuite soumises à la commission.

Les discussions reprennent sur la *question Perse*. On adopte sans discussion la résolution suivante présentée par *Arménien* sur la situation en Perse et qui proteste contre l'oppression de la révolution et du mouvement constitutionnel.

« Considérant que dès le début de la Révolution persane et justement en conséquence de l'accord anglo-russe, le gouvernement du tsar a usé de tous les moyens pour faire échouer le mouvement constitutionnel ;

Qu'à plusieurs reprises, il est même intervenu par la force armée, sous prétexte de garantir l'ordre à ses frontières et la vie de ses propres sujets en Perse, mais en réalité dans le but évident d'empêcher les efforts des démocrates persans : que ses troupes et la police russes dans la province d'Aderbeidjan (Tabritz) ont sévi ouvertement contre les insurgés et les dirigeants appartenant au parti « Daschnak-tzoutioun » ;

Qu'aujourd'hui encore, le gouvernement russe, par l'intermédiaire de ses multiples agents secrets, continue en Perse ses intrigues et ses provocations ; qu'une notable partie des troupes restent encor sur le territoire persan, malgré les protestations réitérées du Medjlis et du cabinet de Téhéran ;

Considérant que le même gouvernement russe « travaille » activement en Turquie, notamment en Arménie turque, qu'il y envoie continuellement des émissaires en vue d'exciter les féodaux kurdes, l'élément le plus réactionnaire de Turquie, contre les Arméniens, de fomenter ainsi des troubles et de provoquer la contre-Révolution ;

Que l'ambassadeur russe à Constantinople. Tcharikoff, et le consul russe d'Erzeroum ont reçu des instructions en ce sens :

Considérant, en un mot ;

Que le tsarisme, victorieux dans sa marche liberticide à l'intérieur de son empire et détestant profondément l'ordre constitutionnel établi à ses deux frontières, tend avec système et per-

sévérance, à restaurer le régime absolutiste en Perse et en Turquie.

En présence de ces faits graves qui constituent un danger permanent pour les deux jeunes démocratie de l'Orient, adjure le congrès, les partis socialistes de l'Europe d'user de tous les moyens en son pouvoir afin de mettre un terme aux agissements réactionnaires du tsarisme.

La commission adopte les résolutions suivantes :

Sur l'*unité socialiste* :

Le congrès rappelant de nouveau la décision d'Amsterdam au sujet de l'unité du parti.

Considérant que le prolétariat étant un et indivisible, chaque section de l'Internationale doit former un groupement unique et fortement constitué et qu'il est obligé d'abolir ses divisions intérieures dans l'intérêt de la classe ouvrière de son pays et du monde entier ;

Considérant le grand accroissement de puissance et de prestige que le socialisme français a retiré de son unification ;

Invite toutes les sections nationales qui demeurent encore divisées, à réaliser au plus tôt l'unité et donne mandat au Bureau international de prêter ses bons offices pour accomplissement de cette œuvre nécessaire.

Sur l'*Espagne* :

Le congrès socialiste international de Copenhague, en présence des événements tragiques dont l'Espagne et en particulier la Catalogne ont été le théâtre, l'année dernière, assure de son entière sympathie les camarades du parti socialiste espagnol, les militants de la Catalogne et tous les ouvriers organisés de l'Espagne qui, conformément aux décisions de l'Internationale, tentèrent d'opposer à l'aventure coloniale marocaine l'action collective du prolétariat, protestent contre la répression barbare dont nos camarades de Barcelone et d'autres villes ont été victimes et en particulier contre l'assassinat pseudo-juridique de Ferrer, salue dans l'élection du camarade Iglesias, premier élu de la classe ouvrière dans la capitale même de la monarchie, le signe décisif de l'éveil de la conscience de la classe des travailleurs espagnols.

Sur le *Japon :*

Le congrès international de Copenhage condamne de la manière la plus énergique les mesures que le gouvernement japonais a prises pour opprimer le mouvement ouvrier socialiste de ce pays, mesures qui mettent en lumière le vrai caractère de ce gouvernement comme un mélange d'absolutisme arbitraire et de brutalité capitaliste, et qui ont pour but de rendre impossible au prolétariat japonais tout effort vers la liberté, l'émancipa-

tion et la culture et de les pousser vers le niveau d'esclaves impuissants et sans volonté ;

Tandis que le congrès reconnaît l'importance immense de l'émancipation du prolétariat japonais pour la libération du prolétariat du monde entier, sachant que le développement du capitalisme qui se fait aussi en Asie d'une manière très rapide, prépare le sol pour la semence socialiste, il assure au jeune prolétariat japonais, qui s'éveille et qui veut lutter contre ses exploiteurs farouches, la plus vive sympathie de tous les partis socialistes ;

Le congrès ne fait que son devoir, s'il exprime de tout cœur sa reconnaissance et son admiration pour les vaillants et intrépides combattants d'avant-garde du socialisme du Japon, qui seuls et sous des conditions les plus difficiles mènent la lutte contre la politique extérieure d'expansion belliqueuse et contre la politique intérieure d'oppression, et qui par là d'une façon très intensive, servent la cause du prolétariat international.

Sur *la Turquie :*

Prenant en considération :

1) La politique coloniale menée par les Etats capitalistes européens à l'égard de la Turquie ;

2) La proclamation d'une Constitution conférant à chaque citoyen les droits de l'homme et du citoyen ;

3) La violation du droit syndical et de grève par le tribunal de Turquie ;

4) Les conséquences désastreuses d'une politique autocrate envers la classe ouvrière par le gouvernement de Turquie ;

Le congrès socialiste international de Copenhague déclare :

Que cette politique capitaliste et coloniale des Etats européens peut être combattue effectivement, avant tout, par des réformes radicales démocratiques et constitutionnelles dans les pays balkaniques et par une entente pacifique des peuples souverains de ces Etats, ce que, aujourd'hui, la social-démocratie, à elle seule, soutient contre les gouvernements des Balkans et des autres Etats européens ;

Le congrès proteste contre la politique réactionnaire du gouvernement jeune-turque et en particulier contre les lois dirigées contre l'organisation syndicale et le droit de grève et salue ardemment le mouvement socialiste naissant en Turquie.

Sur l'*Argentine :*

Le Congrès,

Considérant que l'oligarchie argentine, par la falsification systématique du S. U., par son mépris de la légalité et de la saine politique ouvrière, par l'organisation d'émeutes policières et son servilisme au capitalisme, même étranger, maintient le peuple dans une sujétion barbare et lui donne un pernicieux exemple d'anarchisme ;

Le congrès socialiste international,

Condamne énergiquement le scandaleux état politique de la République Argentine. Constate les conditions difficiles dans lesquelles lutte le Parti socialiste argentin ;

Emet l'espoir que les efforts du peuple travailleur basés sur une lucide conscience de classe le conduiront au progrès politique, dans ce pays encore si arriéré à ce point de vue.

Sur la Finlande :

Le congrès socialiste international de Copenhague flétrit énergiquement la politique barbare et malhonnête du gouvernement russe et des représentants réactionnaires des classes possédantes à la Douma et au Conseil d'Etat, une politique qui a pour but de supprimer totalement l'autonomie et la liberté conquises par la Finlande, le gouvernement tsariste a cyniquement repris toutes les garanties solennellement données en 1905 et a supprimé sa constitution séculaire au mépris de la volonté formelle du peuple finlandais et de la partie honnête de l'opinion européenne et celle des jurisconsultes les plus éminents ;

Il constate également que la suppression brutale de l'autonomie finlandaise n'est qu'une conséquence de tout un système d'oppression sauvage de toutes les nationalités non russes ainsi que du peuple russe lui-même, oppression exercée par une bande d'assassins se couvrant de la fausse auréole d'un prétendu constitutionalisme ;

Et considérant que les classes dominantes de l'Europe et les grands organes de presse, tout en formulant des vœux platoniques au profit de la Finlande, soutiennent en fait le tsarisme barbare par tous les moyens à leur disposition ;

Que les socialistes finlandais, pour sauver la liberté démocratique, le droit du peuple finlandais de disposer de lui-même sont engagés dans une bataille sérieuse qui intéresse non seulement le socialisme, mais aussi les libertés démocratiques ;

Le congrès exprime sa confiance en l'énergie, en le courage et la persévérance du prolétariat finlandais ;

Il est convaincu que le prolétariat de la Finlande marchera toujours d'accord avec la classe ouvrière de la Russie luttant solidairement contre le même régime d'oppression. Il invite tous les partis socialistes, tous les démocrates sincères du monde entier à protester par tous les moyens à leur disposition (presse, parlement, meetings, etc.) contre ce coup de force. Le congrès donne mandat au Bureau socialiste international de prendre des mesures pour organiser dans tous les pays une démonstration du prolétariat socialiste aussi unanime et puissante que possible en faveur de la Finlande.

(à suivre). MAX PERLSTEIN.

LES PARTIS SOCIALISTES

Le Congrès Socialiste Allemand de Magdebourg

Le socialistes allemands ont tenu à Magdebourg, du 19 au 25 septembre, leur vingtième congrès général. La même équivoque, que le *Mouvement Socialiste* a tant de fois signalée, pèse, cette fois encore, sur les résolutions de la social-démocratie. La discussion essentielle a porté sur la fameuse question du vote du budget par les députés socialistes badois. Les discussions n'ont guère éclairci la question. Si la Prusse était aussi libre que le Grand Duché de Bade, nul doute que les « révisionnistes » eussent triomphé. On ne peut pas dire que les « radicaux » ou révolutionnaires aient la logique pour eux. Leurs leaders n'ont ajouté aucun argument nouveau à la casuistique habituelle des Congrès. Finalement, les badois s'en sont tirés ; ils n'ont pas été expulsés ; ils savent qu'ils ne le seront pas ; ils se considèrent comme des précurseurs, qui montrent aux autres la voie qu'ils seront obligés de suivre, tôt ou tard. Aussi ont ils promis... de recommencer, lorsqu'ils le jugeront utile ! Qu'on le regrette ou qu'on s'en réjouisse, le socialisme parlementaire suit, dans tous les pays, sa route normale.

I. Ouverture du Congrès–Rapports

Le nombres des délégués au Congrès dépasse de beaucoup celui des Congrès précédents. Assistent aussi au Congrès de nombreux délégués des partis socialistes étrangers, tels que *Keir Hardie* pour l'Angleterre, *Bretschneider* et *Seliger* pour l'Autriche, *Staunig* pour le Danemark, etc.

1° Discours de bienvenue

Klees (Magdebourg), au nom des socialistes de Magdebourg, souhaite la bienvenue aux délégués. Il fait l'histoire du mouvement ouvrier de cette ville, en montrant les grandes difficultés contre lesquelles les militants socialistes ont dû lutter pour réaliser l'unité de la classe ouvrière divisée en deux fractions.

Molkenbuhr remercie, au nom du comité directeur du parti, les socialistes de Magdebourg du bon accueil fait aux délégués. Non seulement le prolétariat, mais aussi ses adversaires, ont les regards fixés sur le Congrès ; le prolétariat attendant une action féconde et une unité des forces socialistes, les adversaires espérant une désunion, une rupture. « Nous voulons croire, dit Molkenbuhr, que ce Congrès aussi contribuera à réaliser les désirs du prolétariat, non seulement du prolétariat allemand mais aussi du prolétariat international, en continuant à marcher dans la même voie et à développer notre force sur le terrain sur lequel nous sommes devenus une puissance. »

Schrammel (Autriche), qui remplace *Seliger*, apporte le salut du parti socialiste autrichien et de la fraction parlementaire.

Schmeral (Prague) parle au nom des socialistes tchèques. Tous les délégués étrangers apportent leurs hommages d'admiration, toujours les mêmes, au parti socialiste allemand.

Keir-Hardie parle de l'activité du Labour Party, qui est un mouvement prolétaire, composé de socialistes et de syndiqués, Il est venu, dit-il, réaliser une union plus étroite encore entre le socialisme allemand et le socialisme anglais, si nécessaire par le temps qui court, où les chauvins des deux pays cherchent à provoquer une guerre. *Keir-Hardie* annonce que, dans un an, par le développement de la lutte entre les ouvriers et le capitalisme, les militants du mouvement syndical seront emprisonnés, des grèves éclateront dans tous les côtés

du pays, et l'esprit socialiste se développera de plus en plus.

Les discours des délégués épuisés, on passe à la discussion de l'ordre du jour.

2° Le Rapport du Parti

Pfannkuch donne lecture du rapport du comité directeur du parti. Le parti compte 720.000 membres inscrits, c'est-à-dire 87.000 membres de plus que l'année précédente. Les organisations de la jeunesse font des progrès rapides. Le parti a distribué 23.162.000 feuilles volantes, 2.544.000 brochures et almanachs de propagande. On constate partout la marche victorieuse du parti. En Bavière, le parti a conquis 20 sièges, dont la moitié dans les élections de ballottage et grâce à l'alliance avec les libéraux.

En Saxe, le parti gagna 25 mandats, malgré le suffrage restreint. Le nombre des députés socialistes est passé de 160 à 186 dans les 19 Etats de l'Empire. Aux élections pour le Reichstag, les partis bourgeois ont perdu 49.800 voix, tandis que le parti socialiste en gagne 26.337. La presse est de plus en plus répandue dans tout l'Empire. Le nombre des abonnés augmente toujours. Vingt-six journaux quotidiens du parti, sur 73, sont subventionnés par le parti. Le parti s'acquitte consciencieusement de son devoir de faire l'éducation de ses membres : à cet effet, on a dépensé la somme de 500.000 marks. L'école du parti, qui est dans la quatrième année de son existence, a développé une activité féconde. Enfin grâce à l'action incessante du bureau des femmes, le parti compte aujourd'hui 82.642 membres cotisantes.

L'agitation en faveur du suffrage universel s'est étendue rapidement dans toute l'Allemagne. Le rapporteur insiste sur les critiques adressées au comité directeur du parti ; le comité a été accusé d'avoir empêché la discussion de l'emploi de la grève générale politique. Pour dissiper toute légende, le rapporteur déclare que le parti n'a jamais agi ainsi.

3° La Caisse et la Presse du Parti

Ebert rapporte sur la situation de la caisse et de la presse du parti. Elle est moins satisfaisante que celle de l'année précédente. Les dépenses plus grandes de cette année s'expliquent surtout par les luttes pour le suffrage universel.

La situation de la presse est florissante. Le parti possède 77 publications, dont 73 journaux quotidiens. Il faut y ajouter encore l'organe des femmes socialistes « Gleicheit ». Le nombre total des abonnés s'élève au chiffre de 118.518.

Kaden donne lecture du rapport de la commission de contrôle.

4° La Presse et la Littérature du Parti.

On passe ensuite à la discussion sur la presse et sur la littérature. Il y a une quinzaine de propositions. *Neukirch* (Breslau) défend la proposition qui demande l'extention de la propagande par des brochures et publications, qui devront être distribuées gratuitement à tous les membres des organisations électorales. Mme *Thiel* (Teltow-Beeskow) propose la publication d'un journal de modes.

Zubeil demande la publication d'un journal du lundi, la presse quotidienne ne paraissant pas en Allemagne ce jour-là. Plusieurs orateurs défendent leurs propositions et *Pfannkuch* prend le dernier la parole pour exprimer sa satisfaction que le rapport du comité directeur du parti n'ait pas donné lieu à des critiques.

5° Le 1er mai

Après la discussion de ce rapport, le Congrès aurait dû discuter la question du vote du budget par les socialistes badois, mais le président *Dietz* propose l'ajournement de cette question, *Bebel* étant un peu indisposé. Le Congrès admet la proposition de *Dietz* et passe à la dis-

cussion de la question du 1er mai. *Müller*, le secrétaire du parti, est le rapporteur de cette question. *Müller* insiste sur la nécessité de faire du 1er mai une manifestation imposante par le chômage général.

On a proposé que le 1er Mai soit fêté le premier dimanche du mois de Mai, mais les organisations s'y sont opposées. Le parti n'est pas non plus disposé à apporter la moindre modification à la fête ouvrière ; le congrès socialiste international de Copenhague s'est déclaré lui aussi contre la suppression du 1er Mai. La manière de fêter cette journée dépend des circonstances et des conditions propres à chaque pays. Le rapporteur insiste ensuite sur la manière de constituer un fond du premier Mai pour venir en aide à ceux qui seront frappés par le chômage. Il finit en se promettant pour l'année prochaine un 1er Mai plus imposant que jamais.

Personne ne demandant la parole dans cette question, Müller demande le rejet de toutes les propositions déposées.

Liebknecht n'étant pas d'accord avec le rapporteur, on procède au vote des diverses propositions.

La proposition de Nüremberg, qui demande que le 1er Mai soit fêté par le chômage seulement, est repoussée par 154 voix contre 60. Une seule proposition est adoptée, celle qui demande au parti d'intensifier la propagande pour le 1er Mai.

6° Le Congrès international de Copenhague

Richard Fischer (Berlin) rapporte sur cette question, à la place de *Singer*, absent du Congrès.

Le rapporteur s'élève contre la presse bourgeoise allemande, qui voulait nier l'importance du Congrès de Copenhague. La meilleure preuve de l'importance de ce Congrès, dit *Fischer*, c'est le grand nombre de délégués qui dépassait de beaucoup le nombre de délégués des Congrés précédents, 887 délégués étaient présents à Copenhague.

Dans tous les pays, à part la Finlande, la Russie et l'Argentine, le mouvement socialiste fait de grands progrès. Huit millions d'ouvriers conscients de 33 nations ont été représentés au congrès de Copenhague. *Fischer* insiste sur les progrès du socialisme en Danemark, qui compte 100.000 électeurs socialistes, 23 députés socialistes, 120.000 syndiqués, 120.000 lecteurs des 33 journaux socialistes. A Copenhague, il y a 2 maires socialistes, et la moitié du conseil municipal est composée de socialistes. Ces résultats splendides ont été acquis grâce à l'action combinée du mouvement politique, syndical et corporatif. Aucune divergence profonde d'opinions ne s'est manifestée au congrès de Copenhague. Il faut toujours tenir compte, aux congrès internationaux, des conditions historiques, économiques et politiques de chaque pays. Dans toutes les décisions du congrès ressort l'esprit révolutionnaire du prolétariat. Malgré quelques divergences d'opinions, le congrès a pu s'entendre sur la question des coopératives. Bien que les coopératives ne soient pas un moyen d'émancipation de la classe ouvrière, elles sont pourtant, a décidé le congrès de Copenhague, une arme efficace dans la lutte de la classe ouvrière pour sa libération ; d'où le devoir impérieux des ouvriers conscients d'entrer dans les coopératives pour en faire des armes de lutte.

Le congrès de Copenhague a insisté une fois de plus sur le lien toujours plus étroit qui doit s'établir entre le mouvement politique, syndical et coopératif. Un progrès réel a été marqué par ce congrès, par la décision prise sur la question syndicale. Aussi bien la commission syndicale autrichienne que celle tchèque se sont réclamées, à l'appui de leurs thèses, de la décision du Congrès de Stuttgart. Le rapporteur accuse d'absurdité la thèse tchèque, dont les conséquences funestes seraient, selon lui, une scission du mouvement ouvrier dans les pays habités par plusieurs nations. Dans l'Amérique du Nord, où il y a 30-40 nations différentes il devrait y avoir, selon la conception tchèque autant de syndicats nationaux.

La question de la solidarité internationale aussi a produit quelques frottements. Les Français et les Anglais sont pour des résolutions de grande portée, mais non pas pour leur réalisation. Pendant les grands lock-outs Suédois et Danois, les Allemands, les Autrichiens et les Suisses ont fait preuve de la plus grande solidarité, ce que les Anglais et les Français n'ont pas fait ! Le Congrès a dit aux Anglais que les choses ne peuvent plus marcher ainsi ; et eux se sont justifiés en parlant de la phase de passage au socialisme de leurs organisations, ce qu'on entend depuis une vingtaine d'années. Sur la question du militarisme, le Congrès de Stuttgart avait pris une décision assez nette et claire. Malgré cela, quelques nations, comme la France et l'Angleterre, ont voulu que le Congrès décidât de l'emploi de certains moyens, à la déclaration d'une guerre, à savoir grève générale ou grèves dans les industries qui produisent et transportent le matériel de guerre. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie se sont exprimées carrément contre ces moyens. L'argument invoqué, c'est la différence des conditions et des circontances. La social-démocratie allemande, s'écrie l'orateur, a fait toujours tout son devoir. La proposition de *Keir Hardie* était inacceptable mais pour arriver à une résolution unitaire, on a décidé que le Bureau International étudierait la proposition des Français et des Anglais.

7° Rapport de la commission de validité des mandats

Fischer constate que 380 personnes prennent part au congrès, de ce nombre, 315 délégués. Une discussion s'engage sur les mandats de quelques délégués, parmi lesquels figure Rosa Luxemburg. Tous les mandats sont validés.

II. Le vote du budget badois

C'est cette question qui était le grand évènement du Congrès, et sur laquelle allait s'engager une grande bataille entre les deux représentants de deux tendances, *Bebel*

pour les révolutionnaires et *Frank* pour les réformistes.

Kiel demande qu'on donne aux badois toute la possibilité de se défendre. Il propose donc, qu'un orateur badois prenne la parole, sans temps limité, tout de suite après Bebel ; il demande en outre qu'un orateur badois prenne la parole aussi à la cloture de cette discussion.

1° Discours de Bebel

Bebel prend la parole le premier. Il croyait que par la résolution prise au Congrès de *Nüremberg,* en 1909, la question du budget ne préoccuperait plus jamais les Congrès. La résolution disait nettement que les représentants du parti, dans les corps législatifs sont obligés de voter contre le budget. La résolution de Nüremberg, de même que celle présentée aujourd'hui par ce Congrès, se réfère aux décisions des Congrès précédents, comme ceux de Lübeck et de Dresde ; surtout la décision prise au Congrès de Dresde est la plus sévère qu'un Congrès ait jamais prise. Cette résolution oblige les députés, non seulement à refuser aux gouvernements les moyens qui permettent l'existence du régime actuel, mais encore elle défend formellement toute tentative de rapprochement avec les partis bourgeois. Ce qui est plus étonnant encore, dit Bebel, c'est que la résolution de Dresde a été signée par presque tous les délégués de Bavière, Bade, Hesse, Wurttemberg, et parmi les signataires se trouvent Kobb, Franck, Vollmar, Lindemann, etc, etc. Ceux qui ont voté le budget en Bavière ont donc agi contre leurs propres décisions antérieures. Il est totalement faux, s'écrie Bebel, de parler toujours d'une violation de la discipline. Nous sommes en présence d'une violation de la discipline, mais aussi et surtout d'une violation des décisions de principe prises par trois Congrès.

Bebel répond à Franck qui disait dans la *Neue Zeit*, que le Congrès de Nüremberg n'a donné aucune indication pour l'éventualité où la fraction socialiste pourrait constituer sinon la majorité, du moins une partie de majorité qui s'occuperait de questions ouvrières. Mais

cela n'était pas nécessaire, parce qu'aucun parti bourgeois jusqu'à ce temps n'était pas prêt et n'était pas assez grand pour une alliance avec les socialistes.

C'est pour la première fois qu'une occasion s'est présentée aux socialistes badois, de constituer un « grand bloc », et ils considérèrent que c'était leur devoir et l'intérêt du mouvement socialiste de réaliser ce bloc. Si la collaboration était permise, le vote du budget, à la constitution duquel les socialistes ont contribué, en était la conséquence nécessaire.

Pour Bebel, cette conception est radicalement fausse. Il reconnait que le Congrès de Nuremberg aurait dû s'occuper de la question du bloc. Mais si on avait fait cela on aurait crié qu'on veut tenir en tutelle les socialistes des autres Etats. La politique du bloc n'a été ni défendue ni permise aux socialistes badois. Le Congrès n'a pris aucune position à cet égard. S'ils ont cru en tirer l'autorisation de ne pas respecter les décisions du Congrès, ils ont fait fausse route. On a dit encore que l'attitude des badois est la conséquence du fait qu'on a passé sous silence la déclaration des 66. Cela aussi est faux. La déclaration des 66 n'était qu'une opinion et le Congrès ne décide pas sur les opinions, mais sur les faits.

Maintenant, dit Bebel, nous sommes devant un fait accompli. On n'a pas voulu se soumettre, on a passé outre la décision de Nuremberg. On a parlé d'une perte irréparable qu'on causerait au parti par le refus du budget. Ici, Bebel rappelle que ceux-mêmes qui aujourd'hui ont voté le budget, comme Keil, ont été quelques années auparavant, les révolutionnaires les plus acharnés. Bebel glorifie la tactique suivie pendant 43 ans au Parlement par les socialistes, et c'est cette tactique, qui fait la grandeur du parti, que les réformistes veulent changer,

Ce qui a déterminé les socialistes badois à voter le budget, c'est d'après Bebel, un discours flatteur à leur adresse d'un ministre, qui disait « que le mouvement

socialiste ne peut être considéré comme une maladie ; il peut être utopique pour ce qui concerne sa négation de la monarchie et sa lutte contre la société capitaliste, mais c'est en même temps un mouvement grandiose pour l'élévation de la classe ouvrière, et il faut tâcher de tenir compte de ses tentatives qui tendent à améliorer le sort de la classe ouvrière. »

D'ailleurs c'est le même ministre qui, peu de temps avant ce discours, disait dans la commission des discussions des questions municipales, qu'on ne peut jamais parler de l'égalité des socialistes avec les autres partis, qu'on n'accepte pas des conseillers socialistes.

A propos du discours flatteur du ministre badois, Bebel rappelle tous ceux qui, comme l'empereur allemand qui a signé les lois contre les socialistes, Bismark, Delbrück, Adolf Wagner, ont reconnu l'importance du mouvement socialiste. « Le socialisme a parfaitement le droit, s'écrie Bebel, de dire qu'il a réussi à convertir à sa propre conception la science et les hommes d'Etat. Voilà le résultat de la négation de l'Etat et de la société bourgeoise. Je dis, non par vantardise, mais parce que c'est la vérité, qu'aucun parti socialiste du monde entier n'a fait tant de travail positif que le parti socialiste allemand. Et voilà que des socialistes allemands, que la presse socialiste badoise viennent nous dire qu'il faut changer la tactique ! Vous n'avez fait qu'une action négative, nous voulons faire maintenant de l'action positive ! En d'autres termes, cela signifie que nous devons abandonner tout, pour quoi nous avons lutté, ce qui nous a rendu grands. Nous devons abandonner ce qui nous a fait le plus grand parti de l'Allemagne, un parti de de 3 millions d'adhérents, qui demain en comptera 4 millions. Malgré nos succès, nous devons dire : nous nous sommes trompés, nous devons prendre d'autres chemins. Faisons des alliances avec les nationaux-libéraux, nos ennemis mortels et faisons ainsi de l'action positive ! »

H. Muller.

(*à suivre*).

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le VIII[e] Congrès des Travailleurs agricoles du Midi

La Fédération agricole du Midi a tenu son huitième Congrès les 14-15 août à la Bourse du Travail de Montpellier. 23 Syndicats, 3 Bourses du Travail et la C.G.T. étaient représentés par une trentaine de délégués, l'ordre du jour comprenant 10 questions a été complètement discuté.

La première séance, commencée tard, a été très courte, un incident soulevé par Castan (Narbonne) sur la non-convocation d'un membre de la commission de contrôle, dont le Syndicat avait été exclu de la Fédération, malgré l'envoi des fonds, mais qui n'avaient pas été reçus par le trésorier (ils ne le sont pas encore), a donné lieu à de vives discussions ; toutefois le Comité a été aprouvé et les congressistes se réunissaient bientôt pour l'apéritif d'honneur offert par le syndicat des ouvriers agricoles de Montpellier.

Dès l'ouverture de la deuxième séance, le rapport de la commission de vérification des mandats est adopté, ainsi que diverses motions en faveur des grévistes de Salsigne et d'Espéraza, de Rousset et contre Biribi, et l'envoi d'un télégramme de sympathie aux camarades congressistes du Tonneau, de la Lithographie, de l'Habillement et des Employés réunis également en Congrès.

Sur les rapports fédéraux, Castan, seul, critique l'attitude du Comité fédéral pour l'exclusion du Syndicat de Narbonne, comme possédant des membres adhérant à la C. G. V. Une longue et parfois violente discussion s'engage à ce sujet et finalement un ordre du jour de

confiance au Comité est adopté par 23 voix et 4 bulletins blancs sur 27 votants.

Les rapports financiers et de la commission de contrôle sont approuvés sans discussion.

L'application des obligations confédérales proposée par le Comité donna lieu à un intéressant débat où prirent part de nombreux délégués et les conclusions du rapport tendant à n'admettre à la Fédération que les organisations appartenant à une Union de Syndicats et abonnés à la *Voix du Peuple*, à partir du 1er janvier 1911, en laissant aux groupements nouvellement constitués un délai de trois mois pour remplir ces obligations, ont été adoptées à l'unanimité.

Dans la troisième séance, on s'est occupé de la proposition de Cuxac d'Aude, sur les revendications paysannes et des moyens et tactiques à employer ; cette question donna lieu à une utile discussion ; les conclusions du rapport indiquant le choix des époques propices, l'emploi des moyens directs les plus efficaces, la présentation de revendications communes aux groupes d'affinité culturale, furent également adoptés à l'unanimité : il en fut de même pour une autre proposition de Cuxac-d'Aude sur la formation dans les Syndicats de groupes de jeunesse artistique et de propagande syndicaliste.

L'augmentation du droit d'adhésion pour souscription obligatoire aux comptes rendus des Congrès, a été accepté et applicable l'année prochaine par 26 voix contre 2 ; le droit d'adhésion sera porté à 4 francs et chaque Syndicat adhérent au Congrès recevra gratuitement un minimum de cinq brochures sans préjudice des souscriptions qui pourraient être recueillies d'autre part.

Le Syndicat de Canolier présentait une proposition tendant à payer d'avance la Carte confédérale, à raison de 0 fr. 60 l'une pour couvrir et assurer le service du journal « le Travailleur de la Terre », qui revient à ce prix, en diminuant toutefois le taux de la cotisation mensuelle pour ne pas imposer de nouvelles charges aux Syndicats ; après discussion, elle fut adoptée par

29 voix, avec une addition d'Ader, qui impliquait que les cartes délivrées au cours de l'année ne seront taxées que pour le nombre de mois à courir et par conséquent de numéros du journal à recevoir.

Le conflit de Sérignan soulevé par un délégué est renvoyé au Comité fédéral et la séance est levée.

Dans la quatrième séance, après une longue discussion, le Congrès décide que le secrétaire représentera la Fédération au Congrès confédéral de Toulouse et qu'on profitera de cette occasion pour provoquer une nouvelle réunion des délégués terriens, afin de solutionner si possible cette question de l'U. F. T.

Puis sont nommés secrétaire fédéral, Ader Paul ; trésorier, Marty Marius ; membres du comité : Escudier Boniface, Fabre Augustin et Picard Louis, membres suppléants : Cheytion François, Teisseire Joseph, Jalabert Léon et Camy Louis.

La ville de Nîmes est désignée pour le lieu du prochain Congrès, et, après une brève et réconfortante allocution de Jouhaux, la séance est levée et le Congrès terminé.

Paul Ader,
Secrétaire de la *Fédération Agricole du Midi*.

Le IIIe Congrès International des Ouvriers du Bâtiment

Le troisième congrès international des travailleurs du bâtiment s'est réuni à Copenhague du 20 au 28 août. 11 pays avec 13 organisations nationales avaient envoyé 23 délégués, représentant environ 150.000 membres.

Le Danemark avait 3 délégués ; la Norwège, 1 ; la Suède, 1 ; l'Allemagne, (maçons) 5, (manœuvres) 4 ; la Hollande, 1 ; la France, 1 ; l'Italie, 1 ; la Suisse, 1 ; l'Autriche, (maçons), 2 ; (manœuvres), 1 ; la Hongrie, 1 ; la Belgique, 1.

La Bosnie, la Finlande et la Croatie n'étaient pas représentées.

Ce congrès fut certainement le plus important, puisque ce n'est que depuis ce jour que l'Internationale du bâtiment est définitivement créée par l'établissement d'une cotisation internationale.

1° Le Rapport du Secrétariat International

Le congrès débuta par le rapport du secrétaire international, *Th. Bomelbùrg*. Toutes les organisations nationales ayant envoyé un communiqué sur la situation de leurs organisations depuis 1907 et ces communiqués réunis en brochures ayant été remis à chacun des congressistes, le rapport du secrétaire pouvait, dès lors, être très succint.

Ces trois dernières années ne furent pas particulièrement avantageuses au développement des organisations respectives.

La crise a sévi sur une bonne partie de l'Europe et a fait partout sentir sa mauvaise influence.

Les unions centrales de Croatie, Belgique, Bosnie et de France s'affilièrent dans le courant de cette période triennale. La centrale de la Pologne russe, représentée au congrès de 1907, ne donna plus signe de vie, devenue probablement la victime de la réaction tsariste.

Bomelbùrg, chargé en 1907 de se mettre en rapport avec les organisations anglaises et américaines afin d'obtenir qu'elles s'affiliassent également à l'internationale, n'a, jusqu'à ce jour, pas trouvé l'occasion de s'acquitter de cette tâche. On tâchera de le faire le plus tôt possible. Une seule fois il fut fait appel à la solidarité internationale, notamment à la Bosnie. Le principal but de notre internationale est d'empêcher le recrutement de supplanteurs à l'étranger, en cas de lutte, et à ce point de vue son action a été très efficace. En règle générale, les supplanteurs se recrutent aujourd'hui plus difficilement.

Le livret international est déjà introduit dans toute les organisations affiliées, sauf en Allemagne et en France. L'Allemagne l'introduira en 1911, lors de la fusion des deux centrales nationales des maçons et des manœuvres du bâtiment ; c'est en prévision de cette fusion que la mesure ne fut pas prise plus tôt. Aussitôt que possible, la France aussi modifiera la forme de ses livrets de telle façon qu'ils puissent servir, en cas de transfert des membres, dans d'autres pays.

2e La Rédaction des Statuts

Le deuxième point de l'ordre du jour est la *rédaction définitive des statuts*, projetés lors du congrès précédent.

Les dispositions en furent mûrement discutées. L'Internationale portera à l'avenir le nom de *Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment*. Sur ce point insistèrent particulièrement la France, la Hollande et la Belgique, lesquelles se déclarèrent partisans d'une fédération professionnelle distincte. Il fut cependant insisté sur ce point que ce sont spécialement les

organisations nationales elles-mêmes qui doivent tâcher de fonder dans chaque pays des fédérations d'industrie.

Les fédérations centrales d'industries exixtant déjà doivent cependant totalement s'affilier à notre Fédération internationale, lors même qu'elles comprendraient des groupes appartenant à des professions pour lesquelles il existerait une autre fédération internationale, parce qu'il ne peut être question d'une affiliation partielle.

Les syndiqués doivent payer leurs cotisations dans le pays où ils travaillent, à l'exception cependant de ceux occupés dans les régions frontières et qui retournent tous les jours ou toutes les semaines chez eux ; ceux-ci payeront la cotisation là où ils résident. Lorsque les membres iront travailler à l'étranger, ils conserveront leur livret syndical sur lequel seront appliqués les timbres de cotisation du pays où ils seront allés travailler.

Une proposition de la Hongrie d'organiser internationalement le soutien de la lutte fut projetée.

Cet appui dépend de la cotisation nationale. Les groupes nationaux doivent s'organiser de telle façon qu'ils soient en état de soutenir eux-mêmes efficacement leurs luttes. Organiser internationalement la résistance serait virtuellement impossible. On doit pouvoir examiner si la lutte peut être appuyée. Il se présente des luttes qui ne doivent être soutenues.

Sur la proposition autrichienne de ne pas admettre la création d'une organisation distincte pour les Tchèques, le Congrès déclara implicitement qu'il n'y avait pas de place dans l'Internationale pour les scissionnaires. Cette décision s'appliquera à tous les autres pays, et il fut explicitement entendu qu'une seule organisation nationale serait autorisée dans chaque pays. Dans l'ordre du jour voté à propos de cette question, on insista d'une manière toute spéciale pour que les partis socialistes de tous les pays y tiennent la main et que les syndicats se conforment aux résolutions prises par les congrès internationaux. Quelques stipulations de moin-

dre importance pour nous furent fixées relativement aux Etats scandinaves.

Vint ensuite le projet présenté par la Belgique et concluant à l'établissement d'une *cotisation internationale*. Ce projet fut adopté avec quelques légères modifications. En conséquence, les organisations affiliées auront à faire parvenir au secrétariat international les rapports suivants.

a) Sur le progrès ou le recul des organisations ;

b) Sur les événements importants, pour autant qu'ils présentent un caractère d'intérêt général ;

c) Sur toutes autres questions importantes, principalement sur le développement de la législation ouvrière, sur la situation des salaires et les modifications y apportées, et sur les droits et devoirs des membres.

Le secrétariat informera le plus tôt possible toutes les centrales affiliées de tous les mouvements de salaire, grèves ou lock-outs ayant éclatés ou étant prévus dans les différents pays.

Les rapports sur le développement des organisations seront présentés annuellement pour être édités sous forme de brochure.

Les rapports sur la législation ouvrière du bâtiment, sur les mouvements concernant les salaires et les conditions du travail, ainsi que sur les droits et devoirs des membres, seront publiés au gré des centrales affiliées.

Pour autant que cela paraîtra nécessaire, tous les imprimés paraîtront en allemand, en français, en italien et en suédois.

Les frais de traduction et d'impression seront à la charge du secrétariat international.

Chaque centrale nationale recevra au moins 10 exemplaires par 1.000 membres et dans tous les cas un minimum de 20 exemplaires. En cas de demande d'un plus grand nombre d'exemplaires, ceux-ci seront payés par la centrale qui les aura demandés.

Pour subvenir à ces frais, il sera payé au secrétariat international une cotisation de 2 centimes 1/2 par membre et par an.

Cette caisse servira exclusivement à pourvoir aux frais d'administration et non à la résistance.

Le délégué français proposa encore de ne plus tenir le Congrès de l'Internationale des Travailleurs du bâtiment en même temps et dans le même lieu que le Congrès socialiste international, en partant de ce principe, consacré par les organisations syndicales de France, que le mouvement ouvrier ne doit avoir rien de commun avec le mouvement politique. Ce projet fut rejeté à l'unanimité des voix moins celle de la France,

Bômelbùrg est réélu secrétaire international. Le prochain congrès aura lieu en 1913. Bômelbùrg clôt le Congrès par un mot de cordiale reconnaissance pour l'admirable hospitalité des camarades danois.

Auguste De Brouwère.

LES COOPÉRATIVES

Le VIII[e] Congrès Coopératif International

L'*Alliance Coopérative Internationale* a tenu son huitième Congrès à Hambourg, du 5 au 7 septembre. Les délégués qui y assistaient appartenaient aux opinions les plus variées : on y voyait voisiner, à côté de nombreux socialistes, de retour du Congrès de Copenhague, des libéraux, des pacifistes sociaux, des conservateurs, des hommes d'Etat, des représentants de gouvernements, etc., etc.

1° Les discours d'ouverture

M. Maxvell, député libéral anglais, et président de l'*Alliance Coopérative Internationale*, prononce le discours d'ouverture.

Il souhaite la bienvenue aux délégués, qui sont au nombre de 460, représentant 603 coopératives.

Leur nombre et la distance qu'ils ont affranchie attestent le rayonnement progressif de la coopération internationale.

Il fait appel à la tolérance mutuelle dans le débat ; les méthodes varient, mais cette variété est peut-être essentielle suivant les divers milieux. Les routes peuvent être différentes, si le but reste commun et si l'on reste d'accord avec les principes fondamentaux. L'*Alliance Internationale Coopérative* a pour but d'améliorer le sort de tous ceux qui font de la coopération pour améliorer le sort du peuple, sans distinction d'origine ni de souche.

L'unification est encore lointaine ; les langues séparent et l'idéal serait d'aboutir à une langue universelle. Jadis, l'étranger était l'indifférent ; aujourd'hui il est l'ami et le frère coopérateur partout.

L'isolement individuel et national favorise l'égoïsme ; l'Internationale a développé la solidarité et la coopération du producteur et du consommateur, dans tous les domaines ; elle est ouverte à tous les hommes et à tous les peuples. L'avenir est à une société plus harmonieuse, où le capital et le travail s'entr'aideront, sous les auspices de la coopération.

Il faut tenir compte du grand fait d'émancipation populaire et de solidarité coopérative.

L'*Alliance Coopérative* est au-dessus des partis politiques et des religions ; elle ne vise qu'à l'expansion de la coopération. Nous voulons la paix, ajoute Maxvell, non seulement entre nous, mais la paix dans le monde, fondée sur la coopération et le travail. Il faut rendre la vie meilleure aux travailleurs. Scellons ici entre nous le rapprochement entre les peuples que nous représentons. La coopération ne doit pas connaître de frontières ; la coopération fera reculer la force et brisera l'épée. La coopération fera régner la fraternité et le bien-être chez toutes les nations.

« Les nouveaux statuts qui vous sont soumis par le comité central ont été soigneusement étudiés ; examinez-les, amendez-les et livrez-vous à une féconde discussion. »

Le Docteur *Lorenz*, au nom des coopérateurs de Hambourg et du comité organisateur du congrès, souhaite à son tour la bienvenue à ses hôtes. Il insiste sur l'importance coopérative de Hambourg.

Hambourg fut toujours à l'avant-garde des coopératives allemandes. La plus ancienne coopérative allemande a été fondée en effet, en 1869, à Hambourg grande cité commerciale et ouvrière.

Il rappelle ensuite que la coopérative moderne repose entièrement sur les principes de Rochdale, trop long-

temps oubliés. Il s'écrie : « Nous travaillons pour des centaines de milliers de nos adhérents et pour les millions de ceux qui ne sont pas encore venus à nous ».

L'orateur évoque la scission coopérative allemande, à la suite de laquelle 88 coopératives furent jadis exclues, parce qu'elles voulaient s'adresser exclusivement aux ouvriers. C'est alors qu'a été fondée la Fédération actuelle, qui, elle, n'exclut pas les classes moyennes, parce que cela est conforme aux principes mêmes des coopératives.

Le Docteur Lorenz évoque les sarcasmes et les railleries dont furent accablés les pionniers de Rochdaele. Les coopérateurs allemands les ont connu aussi. Aujourd'hui l'hostilité conservatrice contre la coopération va jusqu'à demander des mesures répressives et coercitives.

Il conclut : « *L'Alliance Coopérative internationale* a précisé son but : l'affranchissement matériel et moral des travailleurs. Le Congrès socialiste de Copenhague vient de marquer l'autonomie de la coopérative par dessus la religion et la politique. Nous voulons la paix et saurons l'imposer à tous les chauvins, en fortifiant la coopération dans le monde entier. »

Schaumburg, député socialiste de Hambourg, prend, en dernier lieu, la parole, pour signaler que le Sénat de Hambourg a refusé de participer aux délibérations du Congrès. Il regrette cette mauvaise volonté officielle, à laquelle il oppose le concours du parti socialiste hambourgeois.

2° La Révision des Statuts

La révision des statuts, élaborée par la commission de révision des statuts, en séance du 25 septembre 1908, à La Haye, a été discutée et amendée par le Comité central, dans ses réunions du 6 septembre 1909, à Wiesbaden, et du 16 septembre 1910, à Plymouth.

Il s'agit d'une véritable refonte des statuts, précisant le but et l'orientation de l'*Alliance Coopérative Internationale* et c'est l'éternelle bataille contre les coopéra-

teurs individualistes, qui croient que la coopération se suffit à elle-même et ne veulent pas voir au-delà, et les coopérateurs socialistes, qui aperçoivent en la coopération non une fin, mais un moyen d'affranchissement de la classe ouvrière par l'action de la solidarité, par l'initiation aux fonctions de direction industrielle et commerciale et par l'influence de l'éducation morale.

L'initiative de la révision remonte au Congrès de Manchester, en 1902 ; on se borna alors à supprimer les membres individuels pour tous les pays possédant une organisation coopérative développée.

Le Congrès de Budapest, en 1904, simplifia, quant à lui, les formalités d'admission.

Depuis lors, les statuts ne furent plus modifiés.

A l'occasion du Congrès de Crémone, le Comité Central décida de procéder à une révision totale. A noter dans la commission « ad hoc » : M. Luzzatti, le chef du cabinet italien actuel, et Victor Serwy, des coopératives belges.

Cinq projets furent présentés à titre personnel ; le docteur Muller fut chargé de rédiger un rapport sur ces multiples projets et de les fondre en un projet général lequel fut discuté le 25 août à La Haye, par le comité central. — Nouveaux débats suivis d'amendements divers, le 5 septembre 1900, à l'occasion du Congrès de Plymouth. L'élaboration du projet actuel fut donc longue et laborieuse.

Le comité présente un projet qui ne constitue pas un raccommodement des anciens statuts. Les buts à poursuivre ont changé, l'activité coopérative s'est élargie ; les services, les moyens, les organes de la coopérative se sont transformés.

Il y a quinze ans, le mouvement coopératif international, incarné en l'*Alliance*, reposait tout entier sur un petit nombre de coopérateurs anglais et français enthousiastes ; il groupe, aujourd'hui, d'importantes coopératives de tous les pays.

Voici les principales innovations proposées :

Autrefois, l'article 2, définissant l'*Alliance*, la repré-

sentait comme une association de coopératives, d'unions coopératives et de telles autres sociétés « ad hoc », ainsi que des membres individuels, admis à titre de membres d'honneur ou correspondants.

En principe, cette composition hétérogène est injustifiable. Ce qui serait rationnel, c'est l'affiliation exclusive des fédérations nationales à la Centrale Internationale.

Mais il existe encore un grand nombre de pays où la coopération en est encore à la fondation de coopératives locales sans fédération nationale. On ne peut les exclure, car l'*Alliance* peut être utile et réciproquement.

D'autre part, il ne faut pas oublier que la plupart des membres actuels de l'*Alliance* sont des coopératives locales. Les exclure, ce serait compromettre l'existence de l'*Alliance*.

Quant aux membres individuels, le Comité estime qu'il faut les supprimer, mais qu'il importe de lui laisser le soin de désigner des membres d'honneur et correspondants sans droit de vote.

L'article 3 spécifie le but de l'*Alliance*. Autrefois, l'objectif était la propagande pour l'idée de la participation au bénéfice. Aujourd'hui, l'objectif a complètement changé et s'est élargi ; il s'agit à présent de déterminer et propager les principes coopératifs et de veiller sous tous les rapports à l'expansion de la coopération. Et de la sorte l'*Alliance*, en socialisant ses fins, restera ouverte, par-dessus toutes les doctrines, à toutes les coopératives désireuses de propager ses principes.

C'est sur ces modifications que portent les débats. C'est d'abord le secrétaire international, le *Dr Hans Muller*, qui prend le premier la parole.

Il refait l'historique de l'*Alliance* et commente le rapport que nous venons de résumer à grands traits. Son organisation remonte à 1896, au deuxième congrès de Paris. Le mouvement coopératif ne connaît plus aujourd'hui de frontières ; il faut une organisation générale sur le monde entier. De là l'*Alliance internationale*, constituée par plusieurs fédérations nationales, notam-

ment par les coopérateurs anglais, qui ont été nos tuteurs.

Au début, les cotisations internationales furent versées péniblement, mais l'idée de l'internationalisme coopératif s'est maintenant implantée partout et surtout en Angleterre. L'Allemagne a suivi, et à présent, il importe d'élargir et de démocratiser les cadres et l'action de l'Internationale des coopératives. Les statuts de Paris ne pouvaient plus nous suffire.

Depuis 1902, on a tenté une nouvelle forme d'organisation ; l'heure d'aboutir est venue L'*Alliance* doit être ouverte à toutes les coopératives de toutes formes — sans exclusivisme, sans ostracisme.

La base financière de l'Alliance sera plus large, les cotisations seront plus hautes, elles seront exigées de tous.

Les congrès coopératifs seront de vrais parlements coopératifs, indiquant la direction du mouvement dans tous les pays, et son influence rayonnera sur le monde. Le Comité Central exercera une action plus décisive. Il fut jusqu'à présent laissé aux Anglais. Ce recrutement exclusif n'a pas été modifié dans la revision actuelle. Mais dans quelques années, il conviendra sans doute d'internationaliser le comité central. Aujourd'hui il est des modifications plus profondes, longuement discutées, sur lesquelles il importe de délibérer à fond.

Ameurin Williams, délégué anglais, combat l'article 3, portant que l'*Alliance* a pour mission d'élaborer les méthodes et la propagande des principes coopératifs. Tel n'est pas le but essentiel de l'*Alliance*. Le propre de la coopération, c'est l'aide mutuelle en matière économique. Il appartient à chaque pays, en pleine autonomie, de déterminer ses méthodes et d'orienter sa propagande. Telle méthode excellente dans un pays, serait inapplicable dans un autre pays. Il en sera de même dans le grand parlement international auquel nous aspirons tous. Il devra respecter l'autonomie nationale et ne poursuivre que l'entente internationale sur les principes essentiels.

L'orateur propose cet amendement :

L'Alliance, tout en respectant l'autonomie de chaque nation dans chaque pays...

Cet amendement est combattu par le *docteur Karpeles* (Autriche) et *Victor Serwy* (Belgique). Après une intervention de *Kauffmann* (Hambourg), les statuts révisés sont adoptés en bloc, à l'unanimité.

Daudé-Bancel (Paris) lit une déclaration portant que l'*Alliance* soit un parlement coopératif, où l'on substituerait aux délégations nationales des délégations spéciales suivant le caractère des diverses coopératives : production, consommation, crédit agricoles — qui formeraient chaque grande catégorie internationale,

3° Les Rapports

La discussion générale va permettre à chacune des tendances coopératives représentées de faire entendre leur point de vue.

La parole est d'abord donnée aux divers rapporteurs.

C'est le Secrétaire général, le *Dr Hans Müller*, de Zurich, qui expose, le premier, la situation du mouvement coopératif international et sa conception personnelle de la coopération.

Après un court aperçu statistique, le *Dr Hans Müller* affirme que les sociétés de consommation de tous les pays présentent trois traits communs.

Le premier consiste à se rapprocher toujours davantage dans leur organisation d'un type unique et international.

L'entreprise d'activités nouvelles forme le second caractère commun à toutes les coopératives de consommation. Celles-ci croissent en profondeur aussi bien qu'en étendue ; après s'être occupées des denrées alimentaires, elles fournissent à leurs sociétaires le logement, la pharmacie, les soins aux malades, elles créent des maisons pour convalescents, des colonies de vacances, elles organisent des cours, des conférences, des écoles, des examens.

La troisième tendance commune est le fédéralisme ;

elles s'unissent entr'elles nationalement et internationalement d'une façon toujours plus étroite. Elles exercent ainsi une influence croissante dans le domaine économique par l'importance de leurs achats et la direction qu'elles peuvent imprimer à ceux-ci (élimination en faveur du consommateur de certains produits, de certains procédés commerciaux, lutte contre les trusts)• Ces caractères communs donnent aux coopératives de consommation une tâche spéciale et l'orateur estime qu'elles ne doivent se fédérer qu'entr'elles, sans refuser cependant, d'agir à l'occasion d'accord avec d'autres organisations coopératives.

Passant aux rapports des coopératives avec les pouvoirs publics, le rapporteur reconnait qu'elles s'organisent suivant l'ordre social actuel, les lois existantes et qu'elles s'y conforment. Celles-ci ne nous sont donc pas indifférentes ; nous devons, par conséquent, nous en occuper et nous ne saurions nous interdire d'exercer une influence sur la législation. Une abstention pareille serait un véritable suicide.

Ceci ne veut pas dire que nous devions former un partis particulier, ni nous attacher à un parti politique Nous ne demandons ni privilèges, ni subventions, mais nous devons descendre dans l'arène chaque fois que nous sommes menacés. La neutralité politique ne signifie pas abstention politique ; elle veut dire que seuls les coopérateurs doivent décider de leurs affaires en s'inspirant uniquement des principes coopératifs, sans ingérence de groupements vivant en dehors des coopératives.

Le mouvement coopératif de consommation n'est pas un mouvement de classe, puisque l'intérêt des consommateurs est le même à travers toutes les classes comme à travers tous les peuples.

Et le D[r] Hans Müller conclut :

« Pas d'exclusion prononcée contre une classe quelconque de consommateurs. Il y a un intérêt de consommateur qui domine tous les *antagonistes de classes ou de nations.*

« Ainsi, la coopérative de comsommation aidera à créer les fondements économiques d'une civilisation sociale exempte de l'exploitation indigne de l'homme par l'homme. *Et c'est pourquoi la coopération ne doit pas être une arme dans les luttes de partis et de classes.* »

Anderson (Dublin), délégué des coopératives agricoles d'Irlande, développe son rapport sur la situation actuelle de son mouvement.

En 1908, on comptait 293 laiteries et 64 coopératives auxiliaires avec 42.404 membres et un chiffre d'affaires de 43 millions 189.000 francs.

Il y avait de plus 166 coopératives d'achats, avec 12.999 membres et 2 millions 176.125 francs d'affaires, 24 coopératives pour l'élevage de la volaille comptaient 6.659 membres et faisaient pour 1 million 814.875 francs d'affaires. Les 268 banques rurales, avec 17.403 sociétaires ont mis en mouvement 1 million 500.000 francs. 67 coopératives pour toute la culture du lin, l'industrie domestique etc., ont groupé 6.483 membres et atteint un chiffre d'affaires de 7 millions 753.450 francs.

Soit, dans l'ensemble, en Irlande, 85.939 coopérateurs, avec un mouvement de 56 millions 310,000 francs.

Nielsen (Aarhus) présente un rapport analogue sur le mouvement des coopératives agricoles de Danemark.

1.300 sociétés de consommation avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 70 millions.

3 Fédérations coopératives pour la fourniture de tourteaux et fourrages, dont l'une a un mouvement d'affaires de 25 millions et les deux autres un chiffre d'affaires de 5 millions de francs.

1.101 coopératives de laiterie en 1908, avec des installations valant 28 millions, recevant ce lait de 900.000 vaches sur 1 million 89.972 vaches que compte le pays entier.

31 abattoirs coopératifs avec 93.000 sociétaires, un capital de 12 millions et un abatage annuel de 1 million 549.550 porcs.

550 coopératives pour l'exportation des œufs, fédé-

rées à la « Dansk Andels-Aegexport », avec un chiffre d'affaires de 6 millions 300.000 francs.

Enfin *M. Lichfield* commente le rapport déposé par *Vivian* (Londres) sur les Coopératives de construction en Angleterre.

En 1907, les coopératives anglaises de construction comptaient 357.000 francs de parts versées et emprunts, avec un mouvement d'affaires de 312.725 francs, et comme emprunts hypothécaires, 479.850 francs.

En 1910, on passe aux trois chiffres correspondants :

2 millions 919.000 francs ;

1 million 76.623 francs ;

1 million 964.400 francs.

Signalons encore deux intéressants rapports de *M. Korthaus*, de Berlin, sur la *coopérative de crédit et de production industrielle*, et de *M. Albrecht*, de Berlin, sur la question de savoir si la coopération peut contribuer à résoudre *la question du logement*.

4 La Discussion Générale

C'est presque uniquement sur le rapport du *D^r Hans Müller* et les commentaires dont il l'a fait suivre, que va porter la discussion générale.

Le *D^r Staudinger*, de Darmstadt, un spécialiste de la coopération en Allemagne, définit, de son point de vue, la fonction des coopératives de consommation.

Les coopératives et les coopérateurs à proprement parler, ne font pas de *bénéfices* ; elles ne touchent que des *trop-perçus*.

Les coopératives de production doivent avoir pour objectif d'aboutir à la forme la plus démocratique et principale de la coopération, à la coopération de consommation, laquelle donne, seule, aux ouvriers et aux classes moyennes, le moyen de lutter contre les cartels et les trusts. La coopération de consommation, en concentrant tous les capitaux déposés par le prolétariat et les classes moyennes, aux caisses d'épargne, serait de taille à résister aux trusts.

La coopération, seule, d'autre part, résoudra la question de l'habitation ouvrière, beaucoup plus sûrement que l'intervention législative ; la coopération empêchera la spéculation des terrains.

Le Dr Staudinger insiste sur le caractère moral de la coopération et sur les sentiments de solidarité qu'elle doit développer. La coopération dégage ainsi une morale propre qui nous vaudra un jour le triomphe de la paix universelle et l'affranchissement de l'humanité dans l'entr'aide universelle.

M. Tönnies, professeur à l'Université de Kiel, succède au Dr Staudinger. Selon lui, il faut étudier les problèmes économiques en soi, sans se préoccuper des suites. Quand on scrute l'économie capitaliste à ce point de vue, les coopératives y sont comme des corps étrangers, des excroissances qui s'y développent rapidement, surtout si l'entente s'établit entre coopératives de production et de consommation.

Dans 50 ans, on considérera avec pitié notre organisation sociale actuelle et l'on admirera les initiateurs du mouvement coopératif.

Les Universités devraient être représentées ici, mais des invitations leur ont-elles été adressées ? Elles auraient certes été acceptées et les professeurs auraient beaucoup appris à ce congrès et contribué ensuite à faire connaître au dehors, dans leurs cours, les principes de la coopération.

Pourquoi le gouvernement d'Allemagne et de Hambourg ne sont-ils pas représentés officiellement ici ? Il raille aussi le refus du Sénat de Hambourg. Les gouvernements anglais et roumains sont ici représentés ; il leur en faut faire honneur.

Le Congrès socialiste de Copenhague a proclamé que la coopération est une arme de classe, et la lutte de classe ne cessera qu'avec le régime capitaliste.

Phraséologie que toutes les distinctions sur la morale et la philosophie idéaliste et matérialiste. Ce sont les facteurs économiques qui prédominent et la lutte des classes en est l'expression primordiale.

Peus (Dessau), délégué socialiste, combat la théorie de la conciliation des classes par la coopérative, défendue par le docteur Muller. Il se réclame de la lutte de classe. La coopérative, par lui, n'a de valeur que si elle est anti-capitaliste et ouvrière.

Un délégué anglais, *Allen,* dépose une motion tendant à voir l'*Alliance* prendre une part active au mouvement coopératif de construction, sous les auspices notamment des coopératives de gros. Il cite l'exemple de l'Angleterre où 44.000 maisons furent édifiées par coopératives. L'avenir sera plus satisfaisant, car le mouvement coopératif anglais dispose de ressources suffisantes. Et il s'agit non seulement d'habitations pour l'élite prolétarienne, mais pour la masse laborieuse. Il est une grande œuvre à mener à bien pour l'habitation du prolétariat.

Albert Thomas, député socialiste, dépose entre les mains du Comité Central, la motion suivante, soumise au Congrès :

« Le Congrès international coopératif, en dehors de « toute idée politique, salue avec satisfaction la réso- « lution du Congrès socialiste international de Copenha- « gue, dans laquelle sont reconnues l'unité et l'autono- « mie du mouvement coopératif, la grande valeur et « l'importance de l'organisation de la consommation « pour la classe ouvrière et dans laquelle les ouvriers « sont invités à devenir et à rester membres des coopé- « ratives.

« Le Congrès international coopératif s'attend, pour « cette résolution, à un renforcement considérable de ce « mouvement. »

Fleissner (Dresde) socialiste, combat violemment la thèse du Docteur Muller qui a chanté la vieille ritournelle de la communauté d'intérêts de tous les consommateurs. Non, la coopération ne doit viser que les humbles : la classe ouvrière, la classe pauvre.

M. Muller a soutenu que l'organisation ne doit pas être une organisation de classe. Cependant, qu'on le

veuille ou non, il n'y a là que la classe ouvrière, et le ressort du mouvement coopératif, c'est la masse laborieuse.

M. Muller a évoqué le caractère pacifiste du mouvement coopératif ; oui, mais ce mouvement coopératif nous impose une lutte permanente.

La résolution du Comité central précise ces idées sur le caractère de classe de la politique coopérative. M. Muller la combat ! N'importe ! Le congrès l'adoptera !

Serwy (Belgique), apporte son adhésion à la résolution du comité central, bien que sa résolution ne le satisfasse pas entièrement. Il la tient comme une orientation nouvelle de l'Internationale coopérative dans un sens pratique. Elle marque que la base essentielle du mouvement coopératif doit être la coopération de consommation. Elle se rencontre avec la résolution de Copenhague qui a dégagé la valeur sociale de la coopération.

La résolution proclame aussi que la coopération, sous aucune forme, ne peut seule, abolir le régime capitaliste.

L'*Alliance coopérative* s'imprègne de plus en plus de la nécessité de combattre les trusts, les cartels et le capitalisme. Il faut voter cette résolution de démocratie et de progrès.

Totomianz (Saint-Pétersbourg) proteste contre ceux qui représentent le mouvement coopératif comme anticapitaliste, procédant de la lutte de classes. Il est des coopératives anticapitalistes par essence, comme les coopératives de crédit, qui suppriment les intermédiaires. Mais le mouvement coopérateur n'est pas exclusivement ouvrier. La classe ouvrière y prédomine, il est vrai, dans les pays industriels comme l'Allemagne et l'Angleterre. Mais dans les pays agricoles, toutes les classes entrent dans les coopératives, comme en Russie, au Danemark, en Italie, où prédominent les bourgeois paysans et les employés. Le mouvement coopératif n'est pas un mouvement de classe !

Au nom de la délégation française, *Albert Thomas*, expose que ses co-délégués et lui voteront la motion élaborée après de longs et minutieux débats par le Comité central ; car rien, ni dans les termes, ni dans les formules, ne va à l'encontre des aspirations et des vues de la Bourse des coopératives socialistes de France. Elle dégage, en effet, les principes qui sont à la base de notre organisation coopérative : supériorité de la coopération de consommation sur toutes les autres formes ; nécessité de la fédération nationale et internationale des coopératives.

Les délégués français voteront la résolution de Hambourg pour ce qu'elle affirme explicitement.

Ils la voteront aussi pour ce qu'elle renferme implicitement, c'est-à-dire le caractère anticapitaliste du mouvement coopératif, qui se lit à chaque ligne, si l'on veut lire attentivement.

On aurait, certes, voulu des déclarations plus nettes ; mais on a la conviction que les congrès futurs, prenant de plus en plus acte que la coopération est, en fait, de plus en plus anticapitaliste, ne craindront pas de le proclamer dans leurs déclarations.

La discussion est close. On passe au vote. La résolution du Comité central est adoptée à l'unanimité.

5° La Résolution votée

La résolution votée, quoique vague et hésitante, a été considérée par les coopérateurs socialistes comme un succès. Ils y ont vu une affirmation implicite du combat anticapitaliste qui doit mener la coopération, et même une acceptation détournée de la lutte de classe.

En voici le texte ;

Le VIII[e] Congrès international à Hambourg déclare :

1° La coopération, que nous voyons d'année en année prendre une importance de plus en plus grande dans tous les pays civilisés, est un mouvement essentiellement social, qui, par la création d'associations économiques basées sur l'idée du self-help, a pour but la sauvegarde des intérêts du travail dans l'économie sociale en faveur des classes laborieuses, c'est-à-dire à augmen-

ter le revenu provenant du travail ou plutôt la force d'achat de ce revenu et à diminuer le revenu provenant de la possession des moyens de production et d'échange (profit, intérêt et rente);

2° Il reconnaît que toutes les sociétés coopératives agissant dans ce sens, abstraction faite de leur organisation ou de leurs principes économiques, ont leur raison d'être ; cependant leur influence, en ce qui concerne le développement du mouvement coopératif lui-même, ainsi que le développement des conditions économiques générales n'est pas d'égale importance ;

3° Les sociétés coopératives établies au bénéfice de l'artisan, paysan et fermier, telles que les sociétés de crédit, d'achat, de travail et de vente, etc., ont pour objet d'améliorer la position économique et les conditions sociales des petits entrepreneurs. Elles peuvent, en tant qu'elles remplissent les conditions d'une bonne administration assurer à leurs membres, travaillant selon les principes capitalistes, un rendement meilleur de leur travail individuel en les aidant à perfectionner leurs méthodes de production et à économiser une bonne partie des frais généraux et frais d'intermédiaires ; elles constituent, de plus, un moyen pour développer chez le producteur individualiste, l'esprit d'association et le sentiment de responsabilité sociale.

Mais, si appréciables que soient ces avantages pour leurs membres, il faut cependant dire que ces associations, comme telles, deviennent socialement nuisibles si, dans la tendance qu'elles ont à défendre trop exclusivement les intérêts de leurs membres comme producteurs, elle se laissent aller à pousser à l'augmentation des prix des produits au détriment de l'intérêt général des consommateurs. Dans ce dernier cas, elles sont alors aussi nuisibles que les cartels ou trusts capitalistes ;

4° Les associations ouvrières de production ou de travail ont pour objet de mettre les travailleurs à même d'améliorer leur condition, soit en exécutant collectivement des travaux à forfait, soit en fournissant des produits de consommation à la place de l'entrepreneur capitaliste. Elles cherchent à réaliser cet objet en économisant, au bénéfice du travail, la part du profit personnel que prélève d'ordinaire l'entrepreneur capitaliste.

Cependant les expériences faites un peu partout à ce sujet nous enseignent que la plus grande prudence doit être apportée à leur formation.

Le manque de capitaux, les difficultés de trouver des débouchés réguliers et très souvent aussi le manque d'ordre administratif font que ces entreprises échouent.

Elles n'ont de chances de réussir que lorsque les conditions sont particulièrement favorables et surtout lorsque le débouché est suffisamment assuré. Cette dernière condition est la mieux assurée quand la production est organisée par la consommation.

5° Les sociétés coopératives de consommation, y compris celles s'occupant de constructions d'habitations, constituent parmi toutes les espèces de coopératives, la catégorie la plus importante, non seulement parce qu'elles représentent les intérêts les plus larges et les plus généraux du peuple travailleur et qu'elles ont une valeur éminemment pratique et durable pour leurs membres, mais aussi et surtout à cause des principes économiques qui sont à leur base, principes qui, par leur application et leur extension, tendent ni plus ni moins qu'à une transformation du système capitaliste.

Le but des sociétés de consommation est de protéger leurs membres contre toute exploitation, tant en ce qui concerne l'acquisition des biens de consommation que la production de ces biens :

a) En leur procurant les articles de consommation de bonne qualité et au prix le plus juste ;

b) En éliminant autant que possible le profit réalisé par l'intermédiaire dans la vente des marchandises.

La condition nécessaire pour atteindre ce but est que le plus grand nombre possible de consommateurs soit amené à se fournir autant que possible dans les sociétés de consommation.

Dans la mesure où les consommateurs se groupent dans les sociétés de consommation, ils créent par ce fait *une organisation de la puissance d'achat du revenu du travail*, organisation qui met les classes laborieuses à même d'organiser, dans une mesure de plus en plus large, le travail lui-même sur la base coopérative c'est-à-dire qu'après y être entrés comme consommateurs, ils y entrent aussi peu à peu comme agents producteurs.

L'organisation de cette puissance d'achat par les sociétés de consommation ne peut réussir, ainsi que nous le démontre l'expérience souvent vérifiée, qu'à la condition qu'elle soit basée sur les principes d'une organisation démocratique du paiement au comptant, de la non limitation de nombre des membres, de la fixation des prix de vente suivant les prix du marché local et du remboursement aux membres du trop-perçu correspondant à leur consommation individuelle. En outre il est recommandé de former des fonds collectifs dont le montant ne sera pas limité et qui resteront indivisibles, et aussi de donner aux membres le moyen de leurs économies à la coopérative.

En outre, il est du devoir des coopératives de s'occuper de l'éducation de leurs membres pour qu'ils deviennent des coopérateurs conscients et fidèles à leur société. Chaque société de consommation doit limiter son domaine d'activité et respecter celui de toute autre société de consommation. La concurrence entre sociétés de consommation est contraire à leurs principes fondamentaux puisqu'elles ne poursuivent pas un but de lucre

mais ont pour but de remplir des fonctions économiques pour les consommateurs d'une localité déterminée.

6° Les fédérations organisées par les sociétés de consommation pour l'achat en gros et la production des articles de consommation courante — les magasins de gros — sont non seulement destinées à favoriser l'activité et le développement de la coopération distributive, mais aussi à appliquer effectivement les principes coopératifs dans le domaine économique national et international. C'est dire que, dans la mesure où ces organismes grandissent, ils sont amenés à exercer leur influence dans le sens d'une organisation du travail selon les principes coopératifs et à créer eux-mêmes des établissements de productions modèles.

Les unions centrales des coopératives de consommation existant soit à côté des magasins de gros, soit en union organique avec eux, servent à représenter les droits des coopératives de consommation, à les défendre contre cette attaque hostile, à faire la propagande, à développer et perfectionner les méthodes coopératives et à cultiver l'éducation et l'enseignement coopétifs.

7° Par le développement de leurs entreprises commerciales et productives, les coopératives de toutes sortes deviennent de plus en plus des employeurs de main-d'œuvre. Il est, de ce chef, de leur devoir d'accorder à leurs employés et ouvriers des conditions de travail et de salaire modèles, et aussi de respecter le droit de coalition.

Pour éviter les différends qui peuvent surgir à ce sujet, il leur est recommandé de négocier avec les organisations syndicales intéressées des tarifs ou contrats collectifs réglant les conditions de travail, en tant du moins que tels tarifs n'ont pas encore été conclus entre patrons et ouvriers dans ces professions respectives. Là où de tels tarifs généraux existent déjà, les coopératives doivent s'y conformer et aider les syndicats à les faire respecter partout.

En retour, les coopératives ont le droit d'exiger que les employés justifient par un accomplissement scrupuleux de leur devoir les conditions modèles de travail et de salaire qui leur sont accordées ;

8° Les sociétés et les unions coopératives doivent adhérer à l'Alliance coopérative internationale. En s'unissant dans une organisation internationale, le mouvement coopératif mondial se crée un centre suprême qui relie entre elles les organisations coopératives du monde entier pour faciliter leurs rapports et échanges de services.

L'union de toutes les formes de la coopération en une Alliance coopérative internationale constitue un contrepoids précieux aux

grandes rivalités des diverses nations. Une telle Alliance ouvre le chemin à une entente mutuelle des nations, sur une base de droits égaux et d'une solidarité effective, réalisant ainsi le grand et noble idéal qui consiste à préparer l'humanité à la paix universelle.

6° Le Comité Central et le prochain Congrès

Le Comité Central est composé par les nationalités dans la proportion suivante :

L'Angleterre 5, l'Allemagne 4, l'Autriche 3, le Danemark 2, la France 2, la Finlande 2, la Hongrie 2, la Suisse 2, la Belgique 1, la Hollande 1, la Norwège 1, la Suède 1, la Russie 1 et la Roumanie 1.

Les délégués choisis sont :

Angleterre : Grey, Deans, Mac Innes, Maxwell, Aneurin, Williams.
Allemagne : Kauffmann, Lorenz, Von Elm, Radestock.
Autriche : Karpeles, Oxener, Fischer.
Danemark : Jorgensen, Nielsen.
France : Héliès, de Boyve.
Finlande : Gebhardt, Vaino Tanner.
Hongrie : Mailath, Gyorgy.
Suisse : Schâr, Angst.
Belgique : Serwy,
Hollande : Gœdhard.
Norwège : Dehli.
Suède : Hans Müller.
Russie : Totomianz.
Roumanie : Duca.
Italie : Buffoli,

Le prochain congrès aura lieu à *Glascow*, dans trois ans.

Le congrès est levé après un chaleureux discours de *M. Gide*, remerciant les coopérateurs de Hambourg au nom des délégués étrangers, et après une cordiale réponse de *Kauffmann*, au nom des hambourgeois.

P. Denis.

P. S. — **Conférence des Magasins de gros.** — Le 5 septembre a eu lieu à Hambourg la *Conférence des Magasins de gros* convoquée pour s'occuper de *l'organisation commerciale*

internationale ; d'une part l'on proposa de former une fédération de coopérative de gros avec un office central chargé d'entreprendre et de développer les échanges internationaux. L'Union suisse, trouvant prématurée la création d'un organisme aussi lourd, proposa que, sans perdre de vue le but à atteindre, le secrétariat international fût invité à servir d'initiateur et d'intermédiaire dans les rapports commerciaux que les coopératives de gros nationales voudraient et pourraient chercher à créer entre elles.

La conférence a voté la proposition suisse, avec quelques modifications de détail. La voici :

I

L'échange coopératif international doit être encouragé et réalisé.

II

La création d'une fédération spéciale pour atteindre ce but n'est ni nécessaire, ni recommandable. L'on peut répondre aux besoins pratiques actuels, si les sociétés coopératives de gros nouent entr'elles des rapports commerciaux aussi étroits que possible.

III

a/ *Pour mettre en pratique les principes énoncés ci-dessus, des conférences périodiques seront organisées entre les représentants des coopératives de gros nationales pour discuter les questions actuelles.*

b/ *Le sous-comité est chargé de convoquer de temps en temps des conférences des sociétés coopératives de gros nationales et de faire les enquêtes nécessaires pour nouer, faciliter et encourager les relations commerciales entre les organisations coopératives des divers pays.*

Les coopératives de gros sont tenues de répondre aux demandes de renseignements du sous-comité.

Le sous-comité, dont il est question dans cette résolution, se compose des Coopératives de gros anglaise, autrichienne, française, belge et suisse.

Le Gérant : G. Sévérac.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

ETUDES ET CRITIQUES

Anarchisme et Syndicalisme

On ne saurait trop mettre en évidence les différences qu'il y a entre le syndicalisme et l'anarchisme. Pour les comprendre, il faut partir de la grande et fondamentale différence qu'il y a entre l'*Etat* — conçu dans la détermination et configuration politique historico-bourgeoise — et l'*Autorité* — principe et lien social peremptoire, qui domine la vie sociale, indépendamment des attitudes et des formes qu'elle revêt dans les différentes périodes historiques et dans les différents milieux sociaux.

La différence essentielle entre le syndicalisme et l'anarchisme est la suivante : tandis que le premier, niant l'Etat, ne nie pas en même temps toute forme d'organisation autoritaire de la société, le second nie d'une manière absolue le principe autoritaire en soi, donc toute forme d'autorité sociale. L'autorité sociale est toute autre chose que l'Etat. Que l'Etat, dans la société bourgeoise, soit l'incarnation de l'autorité sociale, personne ne le conteste. Tout le « matérialisme historique » est ici. Ce sont les socialistes qui ont proposé la conception matérialiste de l'Etat sous une forme catégorique et absolue. Lorsque Marx disait que « l'Etat est le chargé de pouvoir de la bourgeoisie », il affirmait que l'autorité sociale est toute dans les mains de la classe dominante d'aujourd'hui. L'Etat, selon la critique marxiste, n'apparaît plus comme l'organe juridique qui unit, qui intègre et complète toutes les forces sociales, selon les anciennes conceptions philosophiques et juridiques. Dans l'Etat, la critique marxiste voit l'*intérêt* prépondérant d'une classe, qui prend une forme juridique extérieure. Le droit est l'expression des intérêts de la classe dirigeante, intérêts qui s'*imposent* aux sujets

par la force matérielle (c'est, ici, la sanction juridique) de l'Etat ; voilà le droit considéré historiquement et sociologiquement.

Le droit n'est donc pas l'entité divine, abstraite et idéale, dont tous étaient convaincus. Le droit est quelque chose de plus réel, quelque chose qui est intimement lié aux intérêts matériels égoïstes d'un groupe de personnes prépondérant, à un certain moment historique. Il y a même quelques sociologues et juristes qui se rapprochent de la conception matérialiste de l'Etat, telle qu'elle a été formulée par Marx. Le professeur Antonio Menger soutient que la *loi* n'est pas l'expresssion des intérêts convergents d'une masse sociale, d'une nation, ni la formulation et la fixité du *droit populaire* dans une règle positive, comme le soutenaient et le soutiennent encore les partisans de l'*école démocratique*. La loi sanctionne uniquement l'intérêt du groupe social prépondérant. Le droit public de l'Etat est le droit des puissants : dans les sociétés modernes, les puissants sont ceux qui possèdent, qui détiennent les moyens de production, les classes possédantes, les classes capitalistes. Le droit public de l'Etat se confond avec l'intérêt des riches. Comme on le voit, même un juriste est arrivé à cette conception hétérodoxe de la loi, du droit public et de l'Etat, conception qui s'accorde presque complètement avec la conception matérialiste de Karl Marx.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit que toutes ces analyses se rapportent à une entité historique déterminée et précise : l'État. Démontrant que l'État est l'organe « instrumental » des intérêts des dirigeants, et soutenant la nécessité de le combattre jusque dans ses éléments les plus centraux et les plus vitaux, le syndicalisme est parfaitement d'accord avec l'anarchisme.

L'« antimilitarisme », qui pourtant est commun aux anarchistes comme aux syndicalistes, est une conséquence directe des prémisses anti-étatiques du syndicalisme. Si l'État n'est pas seulement un schème juridique, mais une substance réelle, un organe qui exprime une fonction, c'est parce que l'État repose sur l'orga-

nisation militaire. En décomposant le pouvoir dans ses éléments les plus éloignés et les plus simples, nous arrivons au pouvoir militaire. Sans la force militaire organisée en armée permanente, l'État serait une abstraction métaphysique. Sans la force, il n'y a pas de droit. L'élément essentiel du droit est la contrainte. Lorsque le droit, et nous savons en quoi il consiste, est violé, il faut le rétablir — arrêtant et comprimant la force violatrice.

Les ouvriers en grève, qui violent la soi-disant *liberté du travail,* savent mieux que nous que, la liberté du travail violée, on la fait respecter par des baïonnettes ; convaincus de cette vérité par l'expérience, ils sentent la nécessité de détruire, de désorganiser la force militaire, qui est le force fondamentale qui s'oppose à leurs revendications et à leur droit.

Sur ce point, donc, sur la nécessité de l'antimilitarisme, le syndicalisme et l'anarchisme sont d'accord. Mais où surgit la discorde ? Sur quel point, les deux conceptions, la syndicaliste et l'anarchiste, sont-elles dans un désaccord irréductible ? Je l'ai déjà dit : sur la question de l'*autorité sociale,*

Il est vrai que les anarchistes sont hostiles à cette tentative de démonstration. Il est aussi vrai qu'on peut trouver des syndicalistes, qui sont contre tout principe d'autorité. Mais il ne faut pas se rapporter aux opinions même les plus autorisées, d'un penseur ou d'un autre, lorsqu'il s'agit d'établir des conclusions qui ont une répercussion non pas tant sur les sphères idéales et théoriques, que sur les sphères de la pratique, de l'attitude politique, de la tactique et de la méthode d'action révolutionnaire du prolétariat.

Le très grand mérite du syndicalisme est de ne pas répondre tant aux vues, à un système d'idées de quelques personnes, d'un groupe d'homme, d'un parti, qu'à des exigences *pratiques*, objectives, de se confondre avec la pratique et avec la réalité. Le syndicalisme est avant tout *pragmatiste.* Le syndicalisme est à la fois théorie et pratique. Dans le syndicalisme, la théorie et la pra-

tique ne sont plus divisées, elles ne se contredisent pas, elles forment une unité parfaite. Le syndicalisme n'appartient pas aux anarchistes comme il n'appartient pas aux socialistes ou aux républicains. *Le syndicalisme appartient aux syndicats*. Il faut donc se rapporter à ceux-ci et non pas aux opinions de quelques personnes, pour établir des conclusions. Or, les syndicats sont des réalités objectives, qui existent, qui ont une structure, une direction bien déterminée. Il faut que nos convictions intellectuelles résultent de l'observation des syndicats et de la vie intérieure qui s'y développe. Par conséquent, l'observateur doit, dans l'analyse objective et scientifique de la réalité, être exempt de tout à-priorisme, de tout préjugé philosophique et politique. Nous avons dit que le syndicalisme est, avant tout, pragmatiste et qu'il s'impose par soi-même comme *un fait indépendant*, au dessus et contre les convictions intellectuelles et tous les systèmes politiques formés à priori. Le schématisme mental, la rigidité théorique, le système doctrinal ne devraient pas hésiter un seul moment à disparaître, si les faits observés étaient en opposition avec l'idée préconçue. Il faut que l'homme politique commence à procéder de cette manière, s'il ne veut pas s'opposer inutilement au courant irrésistible des choses. Ce sont les faits qui se chargent d'éduquer les hommes. Il me semble que les anarchistes ne veulent pas encore se persuader de cette vérité extrêmement simple et extrêmement évidente.

Ils raisonnent toujours par introspection. Ils veulent toujours être... eux-mêmes. Ils veulent encore réduire toute la réalité extérieure à leurs raisonnements étroits et inexorables. En cela, ils sont invincibles. Ils veulent réduire et mesurer les choses qui sont hors d'eux d'après leur mentalité spécifique. Non seulement ils veulent être toujours eux-mêmes, mais encore établir une identité entre leurs idées et les faits extérieurs qui ne peuvent jamais s'adapter à leur logique. La logique des faits n'est pas toujours la logique de certaines idées. Les anarchistes ne veulent jamais reconnaître la néces-

sité indispensable de la pratique et de l'action Ils sont extrêmement inadaptables, ils veulent étendre leur domination spirituelle sur le monde externe *en dehors des limites du possible*. C'est cette manière de penser qui est le critère de leur façon d'agir et cela non seulement en ce qui concerne les relations intimes de parti, mais aussi en ce qui concerne les relations avec les masses dont ils veulent faire l'éducation. C'est la seule explication de leur fanatisme antiélectoral et de leur préjugé abstentioniste. Mais ici encore, nous sommes sur le terrain des apriorismes, des idées préconçues, des préjugés qui sont en désaccord avec la réalité moderne, qui impose ses exigences.

Les syndicalistes se sont comportés d'une manière tout-à-fait différente. Ils ont reconnu la nécessité de *l'action directe*, comme un besoin vraiment senti par la classe ouvrière organisée et n'ont pas hésité un seul moment à faire de *l'action directe*, un des principes les plus fondamentaux de leur conception révolutionnaire.

Mais la reconnaissance de la nécessité de l'action directe n'a pas produit chez les syndicalistes un mépris *systématique* pour toute action électorale et parlementaire. Les syndicalistes ont fait aussi preuve d'un sens plus fin et plus parfait de la réalité, qui est complexe et variable, et qu'on ne peut renfermer dans les limites étroites des formules, le sens de *l'adaptation divergente*, qui fait disparaître la contradiction stérile entre la réalité et la pratique et produit l'accord parfait entre les convictions et les actions, en dégageant l'unité et la direction droite de l'action, la véritable donnée saillante de la politique, qui n'est pas un jeu d'idées, mais un jeu d'action.

J'insiste peut-être trop sur ces considérations de psychologie politique, qui, cependant, ne sont pas inutiles et hors de propos, parce qu'elles contiennent implicitement une réponse à une objection faite par un de plus clairs, des plus distingués penseurs et militants anarchistes italiens. Luigi Fabbri, dans le *Divenire Sociale* (An. II N. 13) écrit : « Il me semble qu'il y a un peu de

confusion. Sergio Panunzio le prouve par son article du *Divenire* du 1er Mars, sur le *Socialisme, Libéralisme et Anarchisme*. Il parle d'un régime syndicaliste futur, lequel devra admettre un droit positif garanti et *imposé* par l'autorité sociale... Hélas, je vois déjà poindre, même dans le régime syndicaliste (je dis bien?), la lanterne du carabinier ! Et tout cela pour pouvoir dire que le syndicalisme admet l'autorité, tandis que l'anarchisme la nie, et que les réformistes ont donc tort de taxer d'anarchistes Panunzio et ses camarades ».

Fabbri croit-il vraiment que c'est pour me distinguer des anarchistes et pour ne pas tomber dans la disgrâce des réformistes,que j'insiste sur la nécessité de mettre en évidence la différence qu'il y a entre l'Etat et l'autorité sociale ? Au contraire, il s'agit d'une question tout à fait différente.

Je ne dirai pas que je suis porté à établir cette différence par mes convictions scientifiques intimes, mais je dirai que seules des raisons politiques précises et péremptoires m'ont déterminé à bien préciser la position que le syndicalisme prend et *doit* prendre vis-à-vis de l'anarchie. Et maintenant, laissons les préambules et entrons dans la discussion de notre question, qui a une très grande importance pratique et qui est d'actualité politique. La question touche de près la nouvelle conscience syndicaliste qui est en voie de formation. La littérature socialiste la plus récente a bien fait de discuter et de mettre en évidence les vrais termes du problème.

Comment faut-il poser le problème de l'anarchie dans ses rapports avec le syndicalisme ? Sur le terrain économique ou sur le terrain politique ? Olivetti (1), dans son livre, *Problemi del Socialismo contemporaneo*, discute la position du socialisme vis-à-vis de la doctrine anarchiste : il pose le problème plutôt sur le terrain économique et philosophique que sur le terrain politique,

1) A. O. Olivetti. — *Problemi del Socialismo contemporaneo.* — (Lugano 1906).

sans réussir à nous en donner une solution précise et exacte. Le problème anarchiste est, au contraire, un problème éthique et politique. L'anarchisme ne regarde pas tant la structure et l'organisation économique de la société future, que la structure et l'organisation politique et morale. Il est bien connu que l'anarchisme n'a pas un programme propre de reconstruction économique de la société. Il a pris et prend ses idées économiques à la doctrine socialiste, qui est essentiellement une doctrine économique, selon la formulation marxiste.

Le problème anarchiste reflète les rapports politiques qui s'établissent dans une organisation sociale future : c'est-à-dire les rapports entre individu et individu, entre individu et groupe, entre groupe et groupe, et entre ces groupes et un organisme social supérieur. Les termes du problème anarchiste sont toujours : liberté et autorité ; ce qu'il y a d'essentiel dans l'anarchie, c'est la tendance à un maximum de liberté et à l'élimination de l'autorité, comme écrit Kropotkine.

Le syndicalisme est d'accord avec l'anarchisme dans la critique et dans la tendance à détruire de l'Etat politique actuel, mais il établit des nuances. Le syndicalisme, pour être plus précis, est *anti-étatiste* par définition, mais non pas *anti-autoritaire*. Les prémisses anti-autoritaire syndicalistes ont une valeur relative, en tant qu'elles se rapportent à l'autorité bourgeoise, qui est le centre de l'organisation sociale actuelle.

Les prémisses anti-autoritaires de l'anarchisme ont au contraire, une valeur absolue et catégorique : elles se rapportent à *toute* forme d'organisation sociale et politique. Le syndicalisme, donc, n'est pas anti-autoritaire.

Il n'y a pas de doute que l'organisation économique de la société syndicaliste devra avoir des principes de direction et de coordination. Nous ne pouvons pas concevoir le mécanisme de la production fonctionnant d'une manière désordonnée et aveugle.

L'organisme économique d'une *entreprise* moderne vit en tant qu'elle est une combinaison d'éléments pro-

ductifs : capital, terre, travail. Dans l'économie capitaliste, la fonction de combiner les éléments productifs dans l'organisme de l'entreprise est presque caractéristique et essentielle au patron. Dans l'économie des entreprises capitalistes, c'est le patron qui a la surveillance et la direction. L'existence du patron capitaliste nous répugne aujourd'hui, elle provoque la protestation et la lutte des salariés, quoique, pour la division des éléments de la production, la fonction de patron, outre qu'elle répond à de simples exigences techniques de la production, est un corollaire des conditions économiques présentes. Le patron est toujours le capitaliste qui salarie les ouvriers, qui s'approprie la plus-value du travail, tirant de cette plus-value le profit de l'entreprise, après avoir remboursé le capital et les intérêts au capitaliste commercial.

L'exploitation qui est inhérente à l'organisme de l'entreprise capitaliste, éliminée par l'unification et la libre association des facteurs productifs, dans la possession des ouvriers syndiqués, il y aura toujours des groupes de producteurs qui auront besoin d'un régime technique, d'une direction. Un principe autoritaire, pour ainsi dire, résultant nécessairement des nécessités impérieuses techniques du travail et de la production, existera même dans le régime économique ouvrier, sans patronat et sans Etat, institué par les syndicats. Il y aura « une société nouvelle qui n'est pas l'Etat, mais son opposé, le régime technique et pédagogique de l'activité humaine, le *self-gouvernement* du travail ».

Sergio Panunzio.

L'Infériorité des Capitalistes Français

« L'industrie péréclite, se meurt !... Les affaires deviennent impossibles par suite des exigences ouvrières qui créent une situation faite d'incertitudes et d'insécurité. La faute en est aux *meneurs*, aux *têtes* des organisations syndicales, qui entretiennent le prolétariat dans un état de guerre préjudiciable aux uns et aux autres ! » Et, sur ces cris poussés par nos adversaires, s'échafaudent des raisonnements absurdes, stupides, pleins de mauvaise foi et de crétinisme outré.

« Il faut des lois répressives, qui apeurent militants et travailleurs, dans l'espérance que disparaîtront les conflits persistants, qui rendent impossible le développement des affaires », hurlent les agents du patronat et du haut négoce.

Et les gens simples d'applaudir à ces plaintes et d'acquiescer à ces désirs. Mais — il y a un mais — la vérité est autre.

Sans doute, il y a stagnation dans les affaires ; sans doute, notre pays se meurt dans une stérilité déconcertante ; sans doute, cette stagnation et cette stérilité permettent aux capitalistes des autres pays, plus hardis et plus audacieux, d'introduire chez nous leurs produits manufacturés ! A qui la faute ? Pas aux ouvriers, certes ! quoi qu'en disent les sous-ordres de nos Dressoir et Villemin.

Le marché est encombré de marchandises et de produits tirés des usines françaises, et, malgré cet encombrement, les produits étrangers rentrent en dépit des barrières douanières, faisant à notre industrie et à notre commerce une concurrence extrême.

C'est que les capitalistes des autres nations, moins routiniers, plus ouverts aux progrès, ne reculent pas devant les mesures destinées à donner à leur production

un essor chaque jour élargi. L'audace les caractérise, et cela fait que leur influence grandit et que leur commerce se développe.

Alors que les capitaux industriels abondent dans les autres pays, en France, où cependant l'argent ne manque pas, les capitaux, drainés pour être orientés vers les fonds d'État, font défaut à l'industrie. Il est vrai que les patrons, à l'esprit vieillot, ratatiné, mesquin, borné, sont incapables de concevoir et de diriger un accroissement de leur activité, bons, tout au plus, à débiter, au jour le jour, un produit de petite valeur. Semblables à l'homme que la vente d'un litre de lentilles hypnotise, ils sont inaptes à saisir et à comprendre les lois économiques sur lesquelles repose une marche croissante des affaires. Et, si certaines industries vont à une allure rapide, c'est dû à des initiatives peu nombreuses. A celles-là vont les profits appréciables et leur montée se poursuit en piétinant la masse ignorante du patronat.

Contre cette montée et ce piétinement, nous faut-il protester ? A quoi cela servirait-il ? A rendre plus intelligents nos patrons ? Non. Et nous faut-il prendre parti contre ces derniers ? Non. Nous avons autre chose à faire.

Néanmoins, il n'est pas sans intérêt de marquer au passage l'impuissance créatrice du patronat. Pour un patron clairvoyant, combien sont aveugles ! Leur cerveau ne leur permet de voir leur situation qu'à travers un faux jour, et leurs plaintes ne s'exhalent que pour maudire le prolétaire.

C'est vers eux-mêmes cependant qu'ils devraient diriger leur colère. Ils veulent grandir et ils n'ont pas la force morale et intellectuelle d'effectuer une poussée. Fatalement, ils doivent être les jouets abêtis d'un Dressoir pour Paris, d'un Cordier pour Fougères, d'un Sarrat pour Mazamet, d'un Pagès pour Graulhet. Ne les plaignons pas !

Bornons-nous à leur crier que leurs difficultés sont faites de leur stérilité, que leur marche fort lente est faite de leur timidité, que leur incertitude est faite de leur

manque d'initiative. Qu'ils ne cornent plus à nos oreilles ces cris menaçants pour nous, qu'ils s'attellent d'une façon pratique à étendre leur influence et à développer leur commerce, qu'ils modifient leur mode de travail, leur mode de vente, leur mode de rétribution de la main-d'œuvre, et il sera possible d'enregistrer les formidables progrès réalisés, par exemple, (je cite cet exemple, parce que c'est ma partie), par les fabricants de chaussures des Etats-Unis.

Là-bas, depuis dix ans, s'est accusé une extension colossale dans les affaires se rattachant au travail du cuir ; les produits américains pénètrent partout dans des proportions prodigieuses. Et cela avec des salaires plus élevés que chez nous. Alors ?.. C'est que le crétinisme et la routine, qui sont le propre de nos fabricants, n'existent pas chez les fabricants américains.

On va en juger par les chiffres qui vont suivre.

Tandis que nos exportations — c'est-à-dire l'envoi de nos chaussures à l'étranger — pendant les huit premiers mois des années 1908, 1909, 1910 sont restées stationnaires, que nul progrès ne s'est opéré, les importations — autrement dit l'entrée en France des chaussures étrangères — se sont accrues de 2 millions 136.000 fr. sur l'année 1909 et de 4.837.000 francs sur 1908.

En face, les Etats-Unis donnent le tableau suivant.

Années	Paires	Valeurs en dollars
1910	7.257.145	12.408.575
1909	6.176.579	10.305.814
1908	6.552.412	11.469.559
1907	5.833.914	10.666.949
1906	5.672.249	9.142.748
1905	5.315.699	8.057.697
1904	4.642.531	7.238.940
1903	4.197.566	6.665.017
1902	3.966.766	5.182.098
1901	3.242.041	5.526.290
1900	3.016.720	4.276.656
1899	1.934.277	2.711.385
1898	1.307.031	1.816.538
1897	1.224.184	1.708.224

La différence est énorme. Elle parle éloquemment aux grands ignorants que sont nos patrons. Et elle s'enre-

gistre, malgré qu'en Amérique les exigences ouvrières soient plus importantes que les nôtres, malgré que les conflits y soient plus nombreux, — conséquence d'une activité intensive qui, en même temps qu'elle accélère la production, crée les luttes et les précipite.

Le patronat américain est aux prises avec les difficultées entrainées par le mouvement syndical, comme l'est le patronat de France ; il se différencie en ce qu'il est clairvoyant, plus hardi, plus commerçant.

Pour notre part, nous demandons que le patronat français ressemble au patronat américain, et qu'ainsi, notre activité industrielle et commerciale grandissant, il en résulte pour nous une sécurité, une certitude qui, en nous élevant matériellement, nous entraîne pour la lutte, facilitée par le besoin de la main-d'œuvre.

Nous désirons un pays affairé, actif, bourdonnant, véritable ruche toujours en éveil. Notre force en sera accrue.

V. Griffuelhes,

Secrétaire de la Fédération des cuirs et Peaux.

Le Chômage, les Pouvoirs Publics et les Syndicats ouvriers.

Il s'est tenu à Paris, fin septembre, un congrès international du chômage involontaire, organisé grâce à l'activité de M. Max Lazard. Le Congrès a amassé une masse énorme de documents, mais ce fut avant tout une réunion d'hommes d'Etat et de professeurs.

Le Congrès Socialiste international de Copenhague a, de son côté, abordé la question du chômage et pris une résolution que connaissent les lecteurs de cette revue.

Je voudrais, à propos de cette question si grave et si actuelle du chômage, reprendre, à l'intention du *Mouvement Socialiste,* l'exposé de l'expérience belge, que j'ai déjà tenté ailleurs (1).

Les communes, les départements, les provinces, les Etats votent maintenant, un peu dans tous les pays, des crédits pour combattre les effets désastreux du chômage. Mais il ne suffit pas aux pouvoirs publics d'intervenir, il faut encore savoir dans quel sens leurs efforts doivent être dirigés.

Puisqu'aujourd'hui la question de principe est acquise, la préoccupation des organisateurs de syndicats doit être d'adapter le système d'intervention des administrations publiques au meilleur mode de groupement ouvrier.

La manière de répartir les subsides des municipalités ou des gouvernements ne peut donc laisser indifférents les militants des associations ouvrières. Les syndiqués belges s'en sont souvent occupés. Il est probable que c'est grâce à cette action syndicale que le nombre des participants aux fonds de chômage augmente chaque année. Aujourd'hui, plus de quarante communes belges, repré-

(1) V. La *Revue Syndicaliste et Coopérative*, août 1909.

sentant les deux tiers de la population totale du pays, votent des subsides pour favoriser l'assurance contre le chômage involontaire.

En Belgique, deux systèmes d'intervention très différents l'un de l'autre, sont en présence : le Fonds gantois et le Fonds liégois (1).

Le système gantois est presque le seul connu à l'étranger.

Le système liégeois a fait moins de bruit. Certains auteurs étrangers à notre pays ont même laissé ignorer son existence, tandis que d'autres qui le signalaient ne lui accordaient qu'une importance minime.

M. le comte Ph. de Las Cases, dans son dernier ouvrage sur *Le Chômage*, datant pourtant de 1909, ne lui consacre que trois quarts de page, et encore c'est pour dire « que le système (de Liège) est des plus défectueux et que sa force de propagande fut à peu près nulle ». Nous verrons tout à l'heure combien cette affirmation est hasardeuse et erronée.

Quant à M. Dupont, dans son livre sur l'*Assurance contre le chômage*, il consent tout de même à le citer ; mais c'est aussi sans connaissance de cause, puisqu'il se borne à écrire que « le système de Gand voyait naître des filiales (*sic*) dans la province de Liége ».

Quant au citoyen Fagnot, dont l'étude date de 1905, il fait un long — et très complet d'ailleurs — exposé du système gantois ; mais il ne songe même pas à mentionner le système de répartition qui a la préférence de la classe ouvrière organisée belge et qui est pratiqué par la province de Liége depuis 1897.

Voilà donc trois auteurs français d'opinions différentes, qui paraissent se rencontrer pour passer sous silence le système de Liége. Le seul qui daigne lui consacrer

(1) Nous employons ces deux termes parce qu'ils sont consacrés par l'usage ; néanmoins ces expressions semblant tenir à des questions de clocher, nous préférerions dire le système *philanthropique* (Gand) et le système *solidariste* (Liége).

quelques lignes, ne le fait en réalité que pour le condamner avec une assurance vraiment déconcertante.

Nous croyons donc devoir réparer cet oubli en exposant succinctement ici, à l'usage du lecteur français, les deux systèmes en présence.

Cette question vient d'ailleurs à son heure, puisque la ville de Liége vient de perfectionner le système provincial, tout en prenant au Fonds de Gand quelques mesures d'ordre administratif, qui peuvent très bien s'appliquer au système solidariste sans en altérer le principe.

Tandis que dans le système philanthropique gantois, le subside des pouvoirs publics est versé au nom du chômeur, la province et la ville de Liége le versent aux syndicats qui ont organisé une caisse professionnelle d'assurance contre le chômage involontaire.

On saisira de suite les différences. Le système de Gand est au fond basé sur un *principe individualiste*, mitigé par la pratique, c'est vrai, mais individualiste tout de même ; le subside liégeois, lui, est inspiré d'*un principe collectif de solidarité ouvrière et professionnelle.*

A Gand, les épargnants individuels ont droit à une indemnité de chômage. A Liège, ils sont totalement exclus de la participation au Fonds de chômage. L'épargnant fait preuve d'égoïsme, tandis que le syndiqué prévoyant accomplit un acte d'altruisme et, pour mieux dire, de solidarité. En fait d'assurance, l'égoïsme donne des résultats minimes ; la pratique de la solidarité réalise des prodiges en accordant des secours plus élevés que leurs versements aux infortunés de l'association.

A Liège, les Caisses professionnelles sont seules admises à participer aux subventions du Fonds de chômage, tandis qu'à Gand les associations réunissant les métiers les plus divers peuvent recevoir des subsides.

Le système gantois n'intervient que pour majorer l'indemnité du chômeur pris individuellement ; mais à Liège, le Fonds de chômage de la ville calcule sa subvention sur deux bases bien déterminées : 1° 50 p. 100

d'après les indemnités payées ; 2° 15 p. 100 sur les cotisations perçues.

En se ralliant à l'unanimité à l'idée de substituer *l'effort cotisant* fait par les membres — 15 p. 100 de subvention, au prorata des cotisations encaissées par les sociétés affiliées, — le conseil communal de Liège a voulu montrer son désir d'assurer la *viabilité* et la *stabilité* des groupements destinés à pallier aux tristes conséquences du chômage involontaire.

Si l'on n'avait subsidié que les débours, certaines sociétés et certaines corporations, pendant les années de prospérité, auraient seules obtenu des sommes importantes. Ce système n'aurait pas répondu au but poursuivi, puisqu'il s'agit surtout d'encourager l'effort de prévoyance pendant les bonnes années en vue des années maigres de crise industrielle.

Le système de Gand n'admet pas le chômage involontaire causé par le *lock-out*. Mais à Liège, dans le rapport que j'ai eu l'honneur de faire adopter par le conseil communal, j'ai pu dire :

« Il va de soi qu'en principe, la grève est exclue du bénéfice du Fonds, puisqu'on ne peut pas dire que là, le chômage est produit par une cause indépendante de la volonté de l'affilié.

« Par contre, en cas de *lock-out*, l'ouvrier chôme en vertu d'une volonté extérieure contre laquelle il ne peut rien. Il est la victime impuissante des événements. Des circonstances qui échappent à son action lui imposent leur dure loi et dominent son désir, « son vouloir » de travailler. C'est un chômeur involontaire. »

Liège subsidie aussi les associations professionnelles qui accordent un secours de route ou de déplacement, le *viaticum*, à leurs membres obligés de se déplacer pour aller travailler là où la Fédération nationale de métier sait qu'il y a abondance de besogne.

Par ce système, on allège la caisse de chômage de charges importantes et on rend le chômeur à la vie normale du labeur rétribué. Favoriser les associations qui pratiquent le *viaticum* dans le sens que nous indiquons,

c'est s'acheminer vers la *régularisation du marché du travail.*

A Gand, le *viaticum* n'est pas subsidié.

Dans le système gantois, le chômeur doit prendre l'emploi qui lui est indiqué par le Comité du Fonds de chômage, tandis qu'à Liège, c'est le syndicat qui se charge du placement du sans-travail. On comprendra de suite que l'intérêt du syndicat est de placer lui même ses chômeurs. Il ne le fera jamais qu'à bon escient et en faisant respecter le taux du salaire fixé par lui-même.

Par les comparaisons que nous venons de faire, il est facile de saisir combien est grande la différence entre le système liégeois et le système gantois : « L'un est un système d'encouragement aux syndicats, l'autre à la prévoyance. Dans l'un, c'est le syndicat qui est bénéficiaire de la subvention ; dans l'autre, c'est le travailleur prévoyant (1) » pris individuellement.

Au congrès syndical du Parti ouvrier Belge et des syndicats indépendants, tenu en 1908, c'est le système liégeois de la subvention directement remise aux syndicats, pour en faire l'usage jugé par eux le plus utile en faveur du développement de l'assurance, qui a été préféré au système gantois de l'encouragement aux travailleurs prévoyants eux-mêmes pris isolément, et qu'ils soient groupés ou non.

En plus de certains points de détail, ce que la ville de Liège a pris de plus important à la ville de Gand, et qui n'était pas établi dans le Fonds provincial liégeois, c'est l'institution du Comité administratif composé de délégués des pouvoirs publics, de délégués des associations ouvrières et de personnalités notoirement connues comme s'occupant d'économie sociale prises en dehors du conseil communal.

Le comité du Fonds est donc organisé de façon à servir d'intermédiaire et de trait-d'union entre l'adminis-

(1) Rapport de 1908 de M. Varlez sur le Fonds de Gand, page 8.

tration communale qui vote les subsides et les groupements ouvriers qui les reçoivent.

La mission du comité du Fonds, indépendamment des questions de contrôle, est des plus intéressantes. Il doit s'enquérir de tous renseignements utiles aux organisations affiliées. Il dresse des statistiques, rassemble des données techniques, recueille des données professionnelles relatives à la question du chômge involontaire. Ces divers documents sont communiqués aux Unions professionnelles et au conseil communal.

De tout ce qui précède, il résulte que des différences essentielles existent entre les deux systèmes. Mais il est facile de comprendre que le système liégeois respecte mieux l'indépendance et la dignité ouvrière.

Il favorise aussi le recrutement des membres et s'éloigne de toute idée d'*envoûtement* des syndicats.

Pratiqué par la province de Liége depuis 1897, il a présidé à l'éclosion de 88 syndicats ouvriers en 12 ans.

En 1897, 356 ouvriers seulement cotisaient en vue du chômage involontaire ; en 1908, c'est 18.000 travailleurs syndiqués qui participaient aux subsides provinciaux.

Au point de vue du développement syndical, on peut conclure que le système liégeois a produit d'aussi heureux résultats que le système gantois.

Nous lui trouvons de plus cet avantage qu'il est mieux en rapport avec la *conception solidariste* qui inspire les syndicats professionnels.

D'ailleurs notre conception est celle du Congrès des syndicats allemands réunis à Stuttgart en 1902. Le Congrès des syndicats ouvriers belges l'a également admise et nous croyons que les syndicats ouvriers français feraient œuvre utile en examinant attentivement cette question et en se prononçant aussi dans ce sens.

Quant à nous, si nous avons, si peu que ce soit, aidé notre classe à aiguillonner son action à ce sujet dans la voie la plus profitable à son organisation professionnelle, à son bien être et à son émancipation intégrale, nous nous déclarons satisfaits d'avoir pris parti et

d'avoir, avouons-le, un peu provoqué ce débat au sein du Parti ouvrier belge, au Comité communal de Liège, et dans la presse professionnelle.

Léon Troclet,
Conseiller communal, Député de Liège.

P. S. — Voici, à titre de renseignement complémentaire, la notice de la province de Liège, qui a été présentée au Congrès international de chômage involontaire :

« C'est dans sa session extraordinaire de 1897, que le conseil provincial a décidé d'encourager la prévoyance contre le chômage involontaire et a inscrit à son budget de 1898, un crédit de 1.500 francs à répartir par la députation permanente entre les associations professionnelles ayant organisé une caisse de secours en faveur des chômeurs involontaires.

Deux associations de ce genre, seulement, existaient à cette époque dans la province ; on en compte actuellement 142. Le crédit de 1909 a été réparti entre 87 de ces associations, qui toutes réunissaient les conditions imposées, notamment celle d'une année d'existence, et avaient produit à l'appui de leurs demandes tous les renseignements réclamés.

Comme conséquence du développement qu'elle avait provoqué de cette nouvelle forme de la prévoyance et pour assurer à chaque syndicat un subside encourageant, la province augmenta successivement son allocation annuelle, qui est de 1.500 francs qu'elle était au début, fut portée à 3.000 francs, puis à 7.500 francs et est actuellement de 12.000 francs.

Le tableau ci-après permet d'apprécier le développement des associations de prévoyance contre le chômage et l'effort réalisé par leurs affiliés avec les encouragements de la province ; en plus du montant du crédit réparti chaque année et du nombre de caisses participantes, ce tableau indique le total des cotisations perçues et celui des indemnités payées pour chaque année précédant celle de la distribution du subside, depuis 1893 jusqu'en 1909 : »

Crédit	Nombre de Caisses	Nombre de Membres	Cotisations perçues	Indemnités payées
—	—	—	—	—
1.500	2	356	1.911 20	810 50
1.500	3	289	1.259 00	1.242 00
1.500	3	289	1.489 45	1.220 00
1.500	3	300	3.173 62	1.196 25
1.500	7	630	5.147 44	3.718 15
3.000	10	739	5.644 52	4.272 75
3.000	12	1.360	3.855 39	3.037 31
3.000	21	3.040	12.776 54	3.488 80
3.000	35	6.623	33.319 72	9.022 25
7.000	47	12.309	56.353 46	53.688 75
12.000	64	16.392	108.252 16	46.163 15
12.000	87	14.562	108.915 26	211.944 52

Indépendamment du crédit ordinaire de 12.000 francs, la province a réparti, en 1908, un crédit extraordinaire de 10.000 francs et, en 1909, un crédit extraordinaire de 20.000 francs entre les caisses de chômage involontaire de quelques syndicats particulièrement éprouvées par la crise qui a atteint alors l'industrie en général, mais plus particulièrement les industries métallurgiques et textiles. A l'occasion de la répartition de ces deux crédits extraordinaires, la commission fut amenée à décider que les lock-outés, dont le chômage était la conséquence d'un mouvement gréviste qu'ils n'avaient pas provoqué, devaient être considérés comme chômeurs involontaires.

La province a, en outre, inscrit à ses budgets de 1909, et 1910, un crédit de 1,000 francs à répartir entre les communes ayant organisé un fonds communal d'assurances contre le chômage.

Le crédit de 1909 a été réparti entre les villes de Liège et de Verviers, où un fonds d'assurances fonctionne depuis 1909.

Depuis 1906, une commission spéciale instituée par le conseil provincial étudie la question du chômage involontaire et s'efforce, par des modes de répartition du subside provincial qu'elle préconise, d'amener les syndicats professionnels à adopter des bases rationnelles d'organisation.

Elle les incite surtout à rechercher le rapport qui devrait exister entre l'effort fait par les associés sous forme de cotisation et le maximum d'avantages annuels que chaque cotisant peut obtenir de la caisse de chômage.

Estimant qu'il convenait de favoriser spécialement l'effort fait par les affiliés en vue de les amener à constituer de fortes réserves pour faire face aux périodes de crise, le conseil provincial, sur la proposition de la commission, a décidé de répartir comme suit le crédit de 1909 :

8,000 francs d'après les cotisations perçues ;

4,000 francs d'après indemnités payées.

L'élévation relative de la partie du crédit réservée aux cotisations perçues se justifie, en outre, par les considérations suivantes :

L'assurance contre le chômage involontaire a pris, en ces dernières années, comme l'indique le tableau qui précède, un développement inespéré qu'il faut se garder d'enrayer ; dans le nombre des associations admises à la répartition du crédit de 1909, il en est qui, tout en réunissant la condition d'une année d'existence, sont de création récente, ont encaissé des cotisations, mais n'ont payé que peu ou pas d'indemnités ; il a donc paru nécessaire, pour leur permettre d'obtenir un encouragement sensible, de réserver une somme plus importante à répartir d'après les cotisations perçues.

Partant de l'axiome que la viabilité et la stabilité d'une caisse de chômage sont d'autant mieux assurées que les avantages qu'elle promet sont plus modérés par rapport à l'effort qu'elle exige ; que, d'autre part, on ne possède pas, comme pour les mutualités de secours, d'indications suffisantes permettant de mesurer l'étendue du risque à garantir ; la commission a proposé et le conseil provincial a décidé de proportionner l'encouragement de la province en raison inverse de la relation existant entre la cotisation exigée de l'affilié et l'indemnité maximum annuelle promise.

Ce système présente l'avantage d'encourager toutes les associations qui tentent un effort, même insuffisant, pour garantir leurs affiliés contre le risque de chômage, tout en donnant un tour de faveur à celles qui ont adopté une proportion qui semble plus rationnelle entre la cotisation qu'elles exigent et l'indemnité qu'elles promettent.

Enfin, une dernière considération, qui a milité en faveur de l'adoption du système suivi, c'est que l'administration provinciale n'est pas, comme une administration communale, où siègent des associations qu'elle subsidie, ce qui l'empêche de s'immiscer aussi intimement dans l'organisation et le fonctionnement des fonds de chômage.

Cependant, pour ne pas favoriser exceptionnellement les associations qui, en raison des salaires élevés de leurs membres, peuvent imposer de fortes cotisations, le conseil a décidé de fixer à 6 francs par membre la cotisation annuelle

maximum à considérer comme facteur dans la répartition du crédit.

Sur la proposition de la commission, le conseil a adopté le mode de répartition exposé ci-après, qui lui a paru le plus rigoureusement exact et devant atteindre le mieux le but poursuivi, c'est-à-dire l'encouragement proportionné à l'effort de chaque participant.

Il a été attribué à chaque syndicat une quotité de points déterminée par le produit du rapport entre la cotisation et l'indemnité par le total des cotisations, lorsqu'il s'agit de la répartition de la partie du crédit affectée aux cotisations et par le total des indemnités s'il s'agit de la répartition de la partie du crédit affecté aux indemnités.

Exemple : pour un syndicat exigeant une cotisation annuelle de 6 francs, offrant une indemnité annuelle maximum de 100 francs, ayant encaissé 178 fr. 50 de cotisations et payé 225 francs d'indemnités pendant l'année 1908, le nombre de points à lui attribuer sera de :

a) Pour la répartition de la partie du crédit réservée aux cotisations :

$$\frac{6 \text{ fr.} \times 178{,}50}{100}$$

b) Pour la répartition de la partie du crédit réservée aux indemités :

$$\frac{6 \text{ fr.} \times 225}{100}$$

Si cette association exigeait une cotisation mensuelle de 7 fr. 20, il y aurait lieu de réduire cette cotisation à 6 fr. et d'établir comme suit le nombre de points à lui attribuer :

$$\frac{7.20 \times \left(\frac{(178.50 \times 6)}{7.20}\right)}{100}$$

Le tableau ci-après expose le travail du calcul des points attribués d'après les formules ci-dessus à chaque syndicat pour la répartition de chacune des deux parties du crédit qui constituent en réalité, deux répartitions distinctes.

Désignation des Syndicats	Cotisation annuelle par Membre	Indemnité maximum annuelle par Membre	Total des cotisations perçues	Total des indemnités payées	Nombre de points attribués d'après les cotisations perçues	Nombre de points attribués d'après les indemnités payées
—	—	—	—	—	—	—
Syndicat A	6 00	100 00	178 50	225 00	$\frac{6\times178\ 50}{100} = 10\ 71$	$\frac{6\times225}{100} = 13\ 50$
Syndicat B	4 00	120 00	310 00	290 00	$\frac{4\times310}{120} = 10\ 33$	$\frac{4\times290}{120} = 9\ 66$
Syndicat C	6 00	80 00	520 00	430 00	$\frac{6\times520}{80} = 39\ 00$	$\frac{6\times430}{80} = 32\ 55$

La première répartition sera de :

Les sommes à répartir étant de :

1. 8.000 francs d'après les cotisations perçues ;
2. 4.000 francs d'après les indemnités payées.

La somme revenant au Syndicat A dans la première répartition sera de :

$$\frac{8.000 \times 10,71}{\text{total des points}}$$

et dans la seconde répartition :

$$\frac{4.000 \times 13,50}{\text{total des points}}$$

La somme revenant au Syndicat B dans la première répartition sera de :

$$\frac{8.000 \times 10{,}33}{\text{total des points}}$$

et dans la seconde répartition :

$$\frac{4.000 \times 9{,}66}{\text{total des points}}$$

La somme revenant au Syndicat C dans la première répartition sera de :

$$\frac{8.000 \times 39.00}{\text{total des points}}$$

et dans la seconde répartition :

$$\frac{4.000 \times 32.25}{\text{total des points}}$$

Les Délégués de la province :

Gaston Grégoire. Alfred Laboulle.

La Politique Syndicaliste [1]

Le syndicalisme a provoqué une véritable révolution dans les théories politiques. Les conceptions démocratiques, qui se croyaient les plus intangibles, n'ont pas résisté à sa critique. Le socialisme traditionnel a été bouleversé par ses audaces et ses affirmations. Il n'y a pas jusqu'au vieux monarchisme qui n'ait tenté de se rajeunir à ses sources.

Une littérature nombreuse a traduit cet ébranlement de la pensée politique. Les essais sur le syndicalisme ne se comptent plus. Je ne pense pas, bien entendu, aux écrits de ses théoriciens ou de ses praticiens. Je veux parler seulement des multiples études, qui ont paru dans tous les camps, et qui traduisent un vif souci d'utiliser, dans un sens ou dans l'autre, l'expérience syndicaliste.

Le travail de M. Jean Gaumont est de cet ordre. Il se propose de tirer, dans l'intérêt du socialisme, des conséquences neuves du fait syndical. Il aboutit à une conclusion originale, qui ne sera pas acceptée par tous, mais qui s'imposera à la discussion de tous.

Aussi bien, je ne crois pas que M. Gaumont exige une adhésion formelle à ses thèses diverses. Pour ma part, il sait, puisqu'il a suivi mes conférences et mes cours, quelles réserves j'aurais à produire. Mais ce que veut M. Gaumont présente un intérêt plus haut. Il se propose de faire réfléchir ses lecteurs sur les plus graves problèmes de ce temps et il leur signale la répercussion qu'à son sens le syndicalisme doit avoir sur eux.

C'est avec ce libre esprit qu'il faut entreprendre les recherches sociales. Je n'ai jamais conçu, quant à moi, le syndicalisme comme une nouvelle école, avec sa

(1) Préface au livre de Jean Gaumont : *L'Etat contre la Nation*, qui vient de paraître chez V. Giard et E. Brière. (Paris, 1911 ; 2 fr. 50).

dogmatique et son formulaire inflexibles. Il m'a paru bien plutôt comme un mouvement suggestif d'idées nouvelles, sollicitant de la pensée un travail original, provoquant des réflexions nécessairement variées et toujours revisables.

Je n'ai donc pas à décréter si au point de vue syndicaliste, l'essai de M. Gaumont est orthodoxe ou hétérodoxe. Il me suffit de trouver intéressant son effort et de dire pourquoi.

Le syndicalisme ne peut avoir de portée sociale que si, par ses principes et ses conséquences, il dépasse la sphère limitée du mouvement ouvrier qui l'a engendré. La classe ouvrière n'est, en France du moins, qu'une minorité du pays ; les problèmes spéciaux qu'il lui faut résoudre ne touchent qu'une part restreinte de la nation. A côté et en dehors d'elle, il y a la société tout entière, avec l'ensemble de questions multiples que pose l'intérêt collectif. Ces questions, que la crise actuelle de la démocratie a fait plus urgentes et plus complexes, comment les résoudre ? Le syndicalisme va-t-il nous fournir les éléments de cette solution ? Tout est là.

Je suis d'autant plus aise que M. Gaumont ait ainsi envisagé le problème que je m'efforce moi-même, depuis quelques années, d'y apporter toute mon attention. Le mouvement syndicaliste ne m'a paru si prodigieusement révolutionnaire que par cela seul qu'il apportait toute une série de règles nouvelles d'organisation sociale. Je l'ai toujours envisagé, pour mon compte, comme un foyer ardent, qui projetterait ses rayons sur la totalité du corps social. Et je n'ai tant applaudi à sa volonté farouche d'autonomie, à son isolement intransigeant, à sa décision de ne rien puiser qu'en son sein, que parce que l'intensité de son rayonnement dépendait précisément de la rigueur de son activité.

En pleine décadence de la démocratie, le syndicalisme fournit donc les éléments d'un renouveau social. Il représente la révolte de la société économique contre la société politique, l'insurrection du travail contre l'in-

compétence et le parasitisme, la lutte de *nation contre l'Etat*.

Les pages que M. Gaumont consacre à l'organisation syndicaliste des services publics, à l'introduction dans les entreprises étatiques ou communales du double principe de l'autonomie du travail et de la responsabilité économique des travailleurs, sont celles, qui, à mon sens, éclaire le mieux son ouvrage. Il pouvait d'autant plus clairement examiner ce redoutable problème, qu'il apportait, dans cette partie de sa tâche, la compétence particulière qui est due à ses fonctions. On a coutume dans les rangs des conservateurs sociaux, de médire grossièrement des fonctionnaires qui entendent être traités en producteurs et en hommes libres. Je souhaite que ces études de M. Gaumont tombent sous les yeux de ces âpres représentants de l'ordre. Ils y verront quel souci de la dignité humaine, de l'organisation de la production, du fonctionnement du travail, de l'intérêt général, anime ces esprits en révolte.

Qui oserait, d'ailleurs, aujourd'hui encore défendre l'étatisme? Le jacobinisme radical faiblit lui-même devant l'évidence des faits. L'Etat politico-économique est devenu, pour tous ceux qui observent, synonyme de tyrannie, d'arbitraire, de gaspillages, de concussions, d'incompétence. Il n'est personne qui puisse défendre sérieusement la vieille conception des services publics. Je sais bien que les partis qui détiennent le pouvoir sont insensibles à cette désaffectation de l'opinion. Mais leurs tentatives seront arrêtées par la force même des choses, et la disqualification de l'Etat, du parlementarisme et des politiciens, est un fait acquis et irréformable.

Ce qui me paraît surtout nouveau dans le livre de M. Gaumont, c'est qu'il est écrit par un socialiste, pour des socialistes. Je n'entends pas médire de nos camarades de lutte, mais j'ai bien le droit de rappeler avec

quelle difficulté ils ont jusqu'ici accueilli les idées nouvelles. Le doctrinarisme officiel s'est montré hermétiquement fermé à toute revision des doctrines établies. L'étatisme, le parlementarisme, l'électoralisme sont restés le commencement et la fin du socialisme de bien des chefs et de bien des militants. La domination de la société politique sur la société économique a trouvé, trop souvent, dans ces récentes années, ses plus acharnés défenseurs parmi nos compagnons de combat.

Rien n'est perdu, si de jeunes et sincères esprits, comme celui de M. Gaumont, sans tout accepter peut-être du syndicalisme, reconnaissent pourtant sa puissance de régénération.

C'est le premier pas dans la voie des revisions nécessaires. Et quelles que soient les différences de conceptions qui me séparent de certaines idées de M. Gaumont, je ne peux pas ne pas saluer son effort comme la meilleure promesse d'une renaissance socialiste.

Hubert Lagardelle.

ENQUÊTES ET DOCUMENTS

Les Débats du Congrès de Copenhague [1]

(SUITE)

Voici enfin les dernières résolutions prises par la Ve Commission :

Contre *la peine de mort :*

Au début de l'évolution sociale moderne, le rationalisme bourgeois a condamné la peine de mort comme un héritage barbare des ténèbres du moyen-âge. L'idéal de progrès et d'humanité ne se réduisait pas pour la bourgeoisie révolutionnaire à des phrases creuses. C'est pourquoi ses représentants les plus éminents dans tous les pays ont proclamé la lutte contre cette institution honteuse pour l'humanité civilisée qu'est le meurtre légalisé, systématique, commis avec sang-froid par un homme sur un autre homme. Depuis lors, un changement profond a eu lieu aussi à cet égard. La lutte toujours de plus en plus acharnée et vive entre la bourgeoisie et le prolétariat moderne, qui devient de plus en plus l'asile de la vie publique de tous les pays, a entraîné la bourgeoisie dégénérée de nos jours à abandonner aussi le combat contre la peine de mort, de même que ses autres buts démocratiques et libéraux. Les classes dominantes emploient de plus en plus l'arme ignominieuse de la peine de mort, et, pour lutter contre la décomposition de l'ordre capitaliste lui-même, et pour opprimer par la force le prolétariat dressé pour son émancipation. En Allemagne et beaucoup d'autres pays, plusieurs maîtres de la science et de l'art, des représentants les plus brillants de l'intelligence bourgeoise ont, il y a peu de temps, déclaré la peine de mort chose nécessaire. Des représentants éminents de la science criminaliste moderne se sont déclarés récemment pour des modifications essentielles du droit d'asile, lesquelles dans plusieurs cas, notamment en tant qu'il s'agit des émigrés de la Russie, auraient pour effet la réinstauration de la peine de mort, même dans les pays où elle est, comme en Hollande, abolie depuis longtemps. Dans la République française, le Parlement a voté contre un projet de loi qui abolissait la peine de mort. Dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, la bourgeoisie combat le prolétariat militant par la peine de

(1) Voir nos deux numéro précédents (224 et 225).

mort. Il y a peu de temps, il s'en fallait de peu que les victimes inoubliables de l'assassinat juridique de Chicago, qui ont été pendues pour avoir revendiqué la journée de huit heures, ne fussent suivies par les représentants des mineurs organisés. En Espagne, un régime caduc et réactionnaire emploie l'assassinat juridique comme arme et moyen de vengeance contre les aspirations émancipatrices du prolétariat. En Russie enfin, pays où pour les crimes de droit commun la peine de mort a été abolie depuis longtemps, le bourreau est toujours en activité depuis la révolution de la population ouvrière, et surtout depuis la victoire de la contre-révolution. Des milliers et des milliers de personnes sont exécutées, après une comédie méprisable de conseil de guerre. Un fleuve de sang se répand sur tout l'empire russe. Et tout cela se fait devant les yeux du monde civilisé tout entier, sans que les représentants de l'intelligence bourgeoise osent faire une résistance, sans qu'ils refusent leur complicité morale et leur concours pécuniaire au régime du bourreau.

Les intellectuels bourgeois, qui se sont indignés de l'exécution du libre penseur Ferrer, regardent tranquillement l'absolutisme russe refouler par le massacre la révolution du prolétariat.

C'est pourquoi le prolétariat socialiste est aujourd'hui le plus important et le plus fidèle des adversaires de la peine de mort. Ce n'est que par la lumière répandue par les partis socialistes, ce n'est qu'en accroissant la puissance et la culture des masses laborieuses par l'action politique et syndicaliste, qu'on peut efficacement combattre cet outrage à l'humanité civilisée, qu'est la peine de mort.

Les représentants du prolétariat, organisé politiquement et syndicalement de tous les pays, délibérant à Copenhague, clouent au pilori les partisans actifs et passifs de l'assassinat ordonné par toutes les juridictions officielles, civiles et militaires ; ils invitent les représentants parlementaires de la classe ouvrière dans tous les Etats d'exiger l'abolition de la peine de mort à chaque occasion. Leur action dans les Parlements, aussi bien que les événements politiques, doit être utilisée pour déployer une propagande énergique dans les réunions politiques et dans la presse socialiste et ouvrière pour l'abolition de la peine de mort.

Sur la *Solidarité internationale :*

Le congrès international ouvrier socialiste de Copenhague,

Insistant sur l'esprit essentiellement international du mouvement prolétarien,

Et en rappelant les traditions de solidarité active qui remontent jusqu'à l'origine de la première Internationale,

Fait appel aux travailleurs de tous les pays pour qu'ils remplissent tout leur devoir de solidarité ouvrière, chaque fois

qu'une bataille entre le Capital et le Travail a pris une telle extension qu'à toute évidence les ouvriers du pays où la lutte est engagée ne seront pas à même de tenir tête à l'ennemi, par leurs propres forces, et pour qu'ils soutiennent les camarades en lutte par des subventions, affluant partout selon les forces prolétariennes de chaque pays.

Cette action est d'autant plus nécessaire que l'organisation des deux forces en présence s'accélèrera à mesure que la classe ouvrière, par son action syndicale, serrera de près le Capitalisme : la puissance capitaliste se concentre dans les trusts gigantesques, dans des cartels et dans des unions patronales, nationales et internationales ; de leur côté, les ouvriers fusionnent leurs forces, en première ligne, dans des confédérations nationales de travail. Sous l'impression de cette concentration des forces dans les deux camps ennemis, la lutte des classes change parfois d'aspect et prend des proportions nouvelles et plus vastes. On pourra donc s'attendre un peu partout à des batailles syndicales générales, provoquées par des lock-outs à grande échelle, comme celui du Danemark en 1899, de la Suède de 1909, ou de l'Allemagne de 1910. La lutte des classes s'étendant et s'organisant ainsi de plus en plus, il sera à l'avenir une nécessité encore plus urgente, de concentrer les forces de la classe ouvrière du monde entier, promptement et vigoureusement, pour le jour où les ouvriers de tout un pays ou de toute une profession seraient menacés d'écrasement par la puissance des capitalistes coalisés.

Le congrès prie l'Internationale syndicale de délibérer sur les arrangements les plus propices au renforcement de l'action de la solidarité ouvrière internationale et d'en élaborer les détails. En ordre général, le congrès recommande :

Le rapprochement toujours plus intime et plus permanent des organisations syndicales ouvrières, dans chaque pays et par dessus les frontières ;

La révision des statuts des syndicats et des fédérations, en vue d'éliminer de ces règlements tout ce qui serait une entrave à l'action internationale, effective et immédiate ;

L'amélioration et l'extension des relations internationales de la presse socialiste et ouvrière : les journaux socialistes du pays où un grand conflit se prépare ou a déjà éclaté, seront particulièrement tenus de transmettre des rapports prompts et exacts sur la situation à leurs collègues étrangers, qui, de leur côté, seront tenus de les utiliser immédiatement, afin d'éveiller partout l'intérêt sympathique des masses ouvrières et de parvenir en temps utile à rectifier ou à démentir les racontars fantastiques et souvent trop mensongers que la presse et les agences à la solde du Capital ne manquent jamais de publier pour égarer l'opinion publique.

De ce point de vue aussi, il est d'un intérêt suprême, pour tout le mouvement ouvrier du monde, que partout il existe une presse socialiste assez puissante pour libérer les masses populaires de l'influence et de la suggestion de la presse bourgeoise.

III. -- LES SÉANCES PLÉNIÈRES

Première séance plénière

Branting (Suède) est nommé président de cette séance.

Il remercie le bureau d'avoir, en l'appelant à la présidence, rendu hommage au mouvement socialiste suédois. Il évoque les luttes soutenues depuis vingt-cinq ans par les socialistes suédois et il marque les progrès réalisés depuis Stuttgart. Il parle ensuite de la grande grève suédoise, et explique la défaite par le fait que la classe ouvrière a eu à lutter contre toute la société qui s'est levée contre elle.

Il fait des vœux pour que le Congrès, en assemblée plénière, réalise une œuvre sociale utile et grande.

Huysmans secrétaire, donne lecture d'une série d'adresses au congrès, émanant notamment des Arméniens, du Canada, de New-York, du socialiste japonais Katayama, une lettre de Bebel, exprimant les regrets de ne pouvoir assister au Congrès de Copenhague, empêché par des obstacles insurmontables. Il remercie les diverses nationalités qui lui ont adressé des hommages fraternels à l'occasion de son 70e anniversaire. Bebel termine en souhaitant œuvre féconde au Congrès de Copenhague, qui sera l'égal des devanciers.

Branting propose de remercier les socialistes et les organisations qui ont envoyé des adresses ; il demande qu'un télégramme d'hommages soit envoyé en réponse à Bebel.

Le nombre des délégués s'élève à 887, déclare Huysmans, et il détaille ce chiffre par nationalités :

France	78	délégués
Allemagne	189	»
Autriche	72	»
Bohême	36	»
Angleterre	84	»
Russie	38	»
Italie	9	»
Etats-Unis	24	»
Belgique	26	»
Suède	86	»
Danemark	146	»
Pologne	17	»
Suisse	13	»
Hongrie	14	»
Finlande	19	»
Hollande	14	»
Norvège	31	»
Espagne	3	»
Arménie	4	»
Roumanie	2	»
Bulgarie	7	«
Serbie	3	»
Argentine	1	»

1° Le Chômage

La première question à l'ordre du jour de cette séance plénière est le chômage.

La commission du chômage dépose la résolution que nous avons donnée, quand nous avons parlé de ses travaux.

Braun (Autriche), rapporteur, évoque les crises de chômage en Autriche, en Angleterre, en Allemagne, etc :

Partout cette question préoccupe aussi bien la bourgeoisie que le prolétariat. On discute, on cherche dans tous les milieux un remède contre ce mal qui ronge la société capitaliste. C'est la société qui est responsable de tous les maux dont souffre le prolétariat. La société sent qu'elle est ébranlée dans ses fondements lorsque des centaines de milliers d'ouvriers n'ont pas de pain, lorsque des centaines de milliers de familles meurent de faim.

Le point de vue du parti socialiste dans la question du chômage est parfaitement clair. La question du chômage est intime-

ment liée à la société capitaliste, dont il est impossible de supprimer le chômage sans changer le mode de production capitaliste. Mais les socialistes ont le devoir de faire tout, dans la société capitaliste, pour atténuer la misère de la classe ouvrière. Il faut donc chercher à diminuer les mauvaises conséquences du chômage, par la pression exercée sur les classes dirigeantes.

On a soutenu que ce sont les syndicats qui avaient pour devoir d'assurer les ouvriers contre le chômage. Mais les charges des syndicats sont trop grandes maintenant, pour pouvoir lutter, eux seuls, victorieusement, contre le chômage. Les syndicats dépensent beaucoup plus pour la lutte contre le chômage que pour les luttes directes contre le capital. Les syndicats, par les subsides qu'ils accordent aux chômeurs non organisés, ne sont pas affaiblis mais fortifiés. Mais aujourd'hui, personne ne croit plus qu'il soit nécessaire que les syndicats accordent des secours aux chômeurs pour les attirer dans les organisations. L'agitation syndicale y suffit pleinement.

L'assurance contre le chômage n'est pas directement liée au but des luttes syndicales. C'est pourquoi il importe de faire décréter l'assurance générale et obligatoire dans les conditions indiquées par la résolution. Des inventions techniques d'une influence énorme viendront fatalement accroître le nombre des sans-travail. Rien ne revêt la question d'une plus haute gravité. C'est ainsi que la commission a spécifié une série de mesures défensives. Une vaste enquête s'imposerait sur le chiffre des sans-travail, de même que des statistiques exactes et régulières.

L'assurance ne doit pas être une simple assistance. Il importe surtout de prendre toutes les mesures, ainsi que le recommandent expressément les Anglais, pour que l'embauchage des sans-travail dans des travaux publics décrétés à une heure opportune, ne puisse avilir le salaire normal. La résolution n'est pas une œuvre intégrale et parfaite, c'est un compromis synthétisant tous les moyens préconisés pour obvier au chômage. Il va de soi qu'il est impossible de tenir compte des situations particulières à chaque pays. Son but est de fixer les grandes lignes de l'effort socialiste international contre le chômage.

Macdonald (L. P. et I. L. P. Angleterre) déclare que les délégués anglais ne sont pas contents de la résolution qui n'est pas assez catégorique. Ils objectent qu'on a eu tort de ne pas y inscrire le droit au travail au tarif syndical :

La résolution a beaucoup de lacunes, et la dernière partie n'a pas même été présentée aux délégués anglais. Ils ne peuvent donc pas la voter. Non pas qu'ils ne soient pas d'accord avec les différents points de la résolution. Les délégués anglais, eux

aussi, partagent l'opinion que la production capitaliste est la cause du chômage.

Braun (Autriche), rapporteur, remercie Mac Donald d'avoir présenté ses observations, Mais lui-même n'est pas absolument d'accord avec le texte entier de la résolution qui est un compromis :

Elle ne serait pas complétée si on y introduisait le droit au travail. Ce droit au travail, dans ses expériences, dans des ateliers spéciaux, en Allemagne, en France ou en Angleterre, n'a pas été la panacée imaginée. Macdonald voudrait combiner le droit au travail et les hauts salaires ; ce n'est guère compatible avec le régime capitaliste. C'est à bon droit qu'on n'a inscrit que des mesures transitoires et des palliatifs, car pour aboutir intégralement, il ne faudrait pas faire décréter le droit au travail en régime capitaliste, mais ne pas reconnaître au capitalisme lui-même le droit à la vie et l'abolir.

Il a été possible au Danemark, par une action énergique et persévérante, de reconnaître les syndicats comme les meilleurs instruments de l'assurance obligatoire.

Le chômage ne sera supprimé qu'avec le capitalisme et c'est pourquoi les socialistes veulent que le capitalisme en supporte les charges dans la mesure du possible.

Quelch (S. D. P. Angleterre) déclare être d'accord avec Mac Donald. La résolution allemande ne peut pas être acceptée par les délégués anglais.

Branting, président, demande aux Anglais d'accorder leur vote à la résolution, sous les réserves par eux formulées et dont le congrès leur donne acte.

La résolution est adoptée à l'unanimité, moins les voix du groupe anglais, dont quelques-uns déclarent refuser de voter une résolution qu'ils estiment trop mauvaise. Le groupe anglais s'abstient. Une partie de la délégation française s'abstient aussi.

2° Les résolutions de la V^e^ Commission

On aborde les conclusions de la cinquième commission.

Ellenbogen (Autriche), rapporteur, développe les résolutions et conclusions intervenues sur huit points :

Il faut saluer l'unification française socialiste à la suite du

congrès d'Amsterdam. Il félicite et remercie tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre d'unité, par le sacrifice de leur préférences.

La nouvelle résolution tend à généraliser l'unification politique de tous les pays, que le prochain congrès aura à enregistrer.

Pour la question de la peine de mort, il ne s'agit pas d'une étude juridique, mais sociale et humaine. La bourgeoisie, jadis révolutionnaire, était, du moins dans ses idéologues, pour l'abolition de la peine de mort. Elle a changé d'attitude aujourd'hui et l'on voit même en Hollande, un mouvement pour le rétablissement de la peine de mort. C'est un mouvement réactionnaire.

Partout où le prolétariat est fort, on tend à rétablir la peine de mort contre lui. En cinq ans, 3.000 condamnés à mort ont été exécutés en Russie. Et ce régime barbare a été jusqu'à faire légalement assassiner un condamné politique la nuit de Noël, la nuit où tout est amour et paix ! En Russie, la peine de mort ne subsiste même que pour les condamnés politiques. Mais la situation russe intéresse le monde entier sur lequel elle se répercute.

Quant à la situation de la République Argentine, il s'agit ici d'une république de nom, d'une oligarchie de fait. La loi d'exception est la règle contre tout mouvement ouvrier. Et l'Internationale doit flétrir ces persécutions et encourager le mouvement ouvrier, qui, aux dernières élections, a réuni 75.000 voix.

Le Japon s'est annexé le militarisme européen et la réaction la plus terrible contre les travailleurs. Katayama n'a pu paraître au congrès pour ne pas aggraver la situation socialiste au Japon. Il n'y a là-bas aucune loi ouvrière.

La révolution persanne a renversé l'ancien régime autocratique et instauré le régime bourgeois. Mais ce régime n'est guère moins cruel aux travailleurs.

La Russie, aidée par des nomades et des éléments interlopes, pêche en eau trouble, et cherche à détruire le mouvement ouvrier embryonnaire. Il importe que l'Internationale ouvrière encourage ce dernier.

Enfin il faut signaler les résolutions concernant le régime Jeune Turc qui opprime le mouvement ouvrier, l'Espagne, et finalement la Finlande et la Russie.

Le Tzar poursuit son règne de répression et de violence. Il n'a souci que d'expansions impérialistes, cet homme qui ne peut voir des hommes qu'en prenant la mer et en côtoyant des bandes de requins, cet homme qui doit s'armer comme un apache pour paraître partout. Mais il faut protester avec véhémence et persévérance. La bourgeoisie finlandaise est prête à trahir la cause du peuple finlandais et craint plus la révolution ouvrière

que la libération nationale. Mais le prolétariat finlandais saura sauvegarder l'autonomie de son pays et de sa classe.

Bientôt sonnera l'heure de la défaite du tzarisme sous les secousses du soulèvement finlandais et de la révolution russe elle-même. Il y a unanimité socialiste en Russie pour l'avènement de l'autonomie finlandaise Nos protestations aujourd'hui ne sont que des paroles, mais les partis socialistes disposent d'une force suffisante pour en faire demain des actes.

Wilk (Finlande) au nom de la Fédération socialiste de Finlande, remercie les socialistes français d'avoir déposé une résolution en faveur du prolétariat finlandais :

Il y a une alliance franco-russe officielle, il y a aussi une alliance franco-russe prolétarienne. En vain on a supprimé nos associations, emprisonné ou assassiné nos militants ; la lutte n'en continue pas moins. Mais pour endurer ce que nous aurons encore à endurer, il nous faut le soutien de l'Internationale. Nous avons la conscience profonde de la haute valeur morale de notre démonstration d'aujourd'hui. Elle forcera le monde à se rendre compte de ce qu'est la question finlandaise et ce qu'est le tzarisme. Nous dénoncerons le tzarisme comme le grand ennemi de la civilisation en général et du prolétariat socialiste en particulier. Le tzarisme, c'est la mort : nous qui voulons être la vie, nous devons le combattre et abattre.

De Léon (Etats-Unis) parle en faveur de la résolution française pour l'unité politique dans tous les pays :

Il y a trop de divisions dans nombre de nationalités. En Amérique, il y a deux partis socialistes. Le Parti socialiste ouvrier, qui est représenté au congrès par De Léon, a fait appel à l'autre en vain, pour unifier le socialisme aux Etats-Unis.

J'adjure le représentant de l'autre parti socialiste américain de venir aussi à la tribune prendre l'engagement solennel d'un effort vers l'unification socialiste. Je demande qu'une commission « ad-hoc » se réunisse dès janvier au plus tard. Le mouvement socialiste ne peut grandir en Amérique qu'à la condition de l'unité. Assez de guerres intestines ! Assez de querelles ! Songeons aux masses des travailleurs ! Si nous sommes trop rigides, l'autre parti n'est-il pas le contraire ? Eh bien, que nos deux partis s'unissent et qu'ils forment un grand parti socialiste qui étonnera le monde.

Hillquit (Etats-Unis) répond à De Léon. Il n'aurait pas pris la parole, s'il n'avait pas cru nécessaire de dissiper l'impression du précédent discours :

C'est le parti de De Léon qui est le seul obstacle à l'unité socialiste aux Etats-Unis. Un grand comité socialiste avait invité toutes les organisations américaines. Une seule a fait défaut, c'est l'organisation de De Léon. De Léon ne représente plus que des débris et des restes de ce parti qui tombe. L'unité peut-être scellée ; pour cela il faut la fonder sur l'appel aux syndicats. L'union n'est pas une formalité. C'est une question de principe ; il peut y avoir des nuances, l'aile droite et l'aile gauche, mais elles doivent agir mutuellement avec respect et courtoisie. Sur cette base-là, l'unité est à la disposition de De Léon, s'il la désire, mais les principes doivent être saufs.

Berger (Etats-Unis) dit que la meilleure preuve que son parti est pour l'unité, c'est qu'il y a dix ans, les deux partis étaient de force égale, alors qu'aujourd'hui le groupe de De Léon compte 1.000 membres et l'autre plus de 50.000. L'unité est donc déjà faite ou à peu près. Dans trois ans, l'unité sera faite avec ou sans De Léon.

Colaro (Bulgarie) lit, au nom des partis bulgare et serbe, une déclaration sur la situation politique en Turquie. Cette déclaration soutient que le régime des massacres turcs a légitimé les mouvements bulgare et serbe pour leur affranchissement national :

La révolution jeune-turque ne fut qu'un pronunciamento militaire et cette révolution n'a en rien répondu aux revendications des travailleurs de l'empire ottoman. C'est le même régime économique barbare et de réaction politique, privant les travailleurs du droit de vote et du droit de grève. La solution, c'est une fédération de républiques autonomes.

Sakasoff (Bulgarie), au nom de l'autre fraction socialiste de Bulgarie, déclare que la résolution précédente est l'œuvre aussi de son parti. Et cette déclaration des trois grands partis balkaniques doit être le premier pas vers l'unification du socialisme dans les Balkans.

Colaro proteste contre ces affirmations.

Deuxième séance plénière

Klausen, député danois, préside, assisté par *Branting*, de Suède.

Les résolutions de la V^e^ Commission

Ellenbogen (Autriche), rapporteur, n'a rien à ajouter à son discours d'hier. Il fait appel à tous pour que la question de l'unification politique ne soit discutée que dans les pays respectifs. Une nouvelle résolution proteste contre la violation du droit d'asile, surtout en ce qui touche le droit d'asile en France et aux Etats-Unis. La commission en a généralisé la portée. La commission se rallie à la résolution de la conférence des femmes socialistes pour l'autonomie et la délivrance de la Finlande. Toutes les résolutions sont adoptées à l'unanimité.

3° Le Désarmement

Ledebour (Allemagne), rapporteur, annonce qu'on se trouve en présence de la résolution de la commission et des amendements Vaillant et Keir Hardie.

Après avoir donné lecture de la résolution et des amendements, *Ledebour,* rapporte sur les débats qui ont eu lieu à la Commission du désarmement :

La question de l'attitude des partis socialistes en face du militarisme a été l'objet de vastes discussions au congrès de Stuttgart. Le congrès de Stuttgart a voté, à l'unanimité, une résolution qui résolvait, dans une certaine mesure, cette importante question. Mais voici que depuis le dernier congrès, des évènements nouveaux se sont produits, qui nécessitent à nouveau la discussion des mesures efficaces à prendre pour empêcher les progrès croissants du militarisme. La résolution du congrès de Stuttgart doit être élargie. Le congrès doit se prononcer en faveur des cours d'arbitrage préconisées par les pacifistes bourgeois, et ensuite il doit prendre attitude envers la construction des Dreadnoughts et de l'antagonisme maritime anglo-allemand. Par ces armements navals on est toujours menacé d'une guerre maritime. Il est vrai que les socialistes des pays intéressés sont intervenus au Parlement, protestant contre la politique guerrière de leurs gouvernements, mais il faut que le socialisme international adopte une attitude unique dans cette question, dans tous les pays.

C'est à tort que Bruce Glasier a dit que la cause de la guerre pourrait être, outre les causes économiques, l'instinct antagonique, l'instinct de lutte. Ce ne peut-être là un phénomène dominant ni même accessoire dans le régime capitaliste. On exploite

aujourd'hui les instincs de lutte d'en bas, mais toute cause de guerre capitaliste est d'ordre économique ; l'avidité capitaliste prédomine toutes les phases idéales anciennes de la bourgeoisie dans sa période révolutionnaire juvénile.

Tous les membres de la commission ont été d'accord sur les principes de la résolution. On a tenu compte de toutes les propositions. Seule a été écartée une proposition de Morgari réduisant les armements de 50 pour cent. Morgari disait qu'il ne s'obstinait pas à 50 pour cent, il aurait peut-être été content si on demandait une réduction de 25 pour cent seulement, et à la fin approuver les 75 pour cent de dépense militaire. Mais ce socialisme de pourcentage n'a trouvé, parmi les membres de la commission, aucun partisan.

Il y a quatre points principaux dans la résolution ; tout d'abord que les socialistes réclament dans les parlements, des tribunaux d'arbitrage obligatoires pour résoudre les conflits internationaux. Il y a déjà des tribunaux d'arbitrage, en vertu du congrès de la Haye, mais seulement pour les conflits qui, en fait, selon l'expérience historique, ne mènent pas à la guerre. Pour aplanir les conflits plus compliqués, on ne fait pas recours à ces institutions, mais aux canons. Les socialistes demandent des tribunaux d'arbitrage pour tous les conflits internationaux et ils demandent aussi le désarmement complet. Les partis socialistes doivent proposer inlassablement la limitation des armements navals et la suppression du droit de prise maritime.

Un autre point de la résolution, qui n'a pas un lien direct avec le danger de guerre, mais qui est cependant de grande importance, c'est le droit des peuples de décider eux-mêmes leur sort. Le but de cette revendication est de défendre les petits pays. Mais les grandes nations aussi ont partout des fractions de population qui sont opprimées. L'Allemagne opprime non seulement les polonais et les danois, mais aussi les 5 millions français d'Alsace et Lorraine. Et ce droit, les socialistes le réclament non seulement pour l'Europe mais aussi pour l'Asie et l'Afrique. Le socialisme n'est pas antinational, mais international. Les socialistes sont pour l'autonomie des peuples et pour le droit à la langue maternelle,

La résolution dit encore qu'en cas de conflits dangereux, le *Bureau socialiste international* doit convoquer immédiatement les partis socialistes des pays en conflits. Cette proposition a été faite par les délégués autrichiens, parce que pendant le dernier conflit austro-serbe, il y avait des mésintelligences entre les deux partis des deux pays. Les socialistes français ont proposé un amendement où ils recommandent la *grève générale* comme le meilleur moyen contre la guerre. Mais le congrès a résolu cette question, en disant que les partis doivent employer

tous les moyens pour empêcher la guerre. Mais, imposer la grève générale à tous les pays, cela est inacceptable. L'évolution économique de certains pays, la force des partis socialistes et surtout le degré différent d'organisation syndicale rendent impossibles des prescriptions obligatoires pour la grève générale. Personne ne nie qu'au point de vue des principes, la grève générale ne soit possible, que dans certaines circonstances, la grève générale ne soit nécessaire. Mais ce n'est pas la même chose que de proclamer la grève générale comme un devoir moral pour tous les pays et dans toutes les circonstances. Toute prudence est inutile, car dès que vous mettez dans la résolution le mot « grève générale », vous obligez par cela même le prolétariat à la faire. Des considérations sur les possibilités historiques sont inutiles, il faut dire au prolétariat ce qu'il doit faire. Si le Congrès veut que les décisions de l'Internationale soient appliquées dans tous les pays, alors le Congrès ne doit prendre que des décisions qui peuvent être appliquées. Mais les organisations n'ont pas encore atteint une maturité qui les rende capables de faire une pareille tentative, sans des conséquences fâcheuses. Ce sont les syndicats qui doivent faire la grève générale. Mais on n'a pas l'assurance, ni en France, ni en Angleterre, que les syndicats soient assez forts pour faire la grève générale. C'est pourquoi on ne peut pas imposer une telle décision.

Mais il y a une autre raison encore pour laquelle on ne doit pas faire une pareille proposition, lorsqu'on ne refuse pas, dans son propre pays, tous les armements. *Celui qui vote le budget de son pays, n'a pas le droit moral de proposer la grève générale.* Il conteste ce droit avant tout aux socialistes anglais qui, par leur vote du budget, fournissent à leurs gouvernants les armes avec lesquelles ils devront faire plus tard la guerre. Qui vous donne le droit moral, à vous, anglais, d'imposer la grève générale aux autres nations, lorsque vous, dans votre pays, vous n'êtes pas antimilitaristes comme les autres partis socialistes ? Tant que vous voterez le budget, et, par conséquent, les armes pour armer les mercenaires anglais, vous n'avez pas le droit de nous faire de pareilles propositions.

Pour Ledebour, ce qui doit donner aux socialistes une impulsion dans la campagne contre le militarisme, ce qui doit déterminer les socialistes d'organiser une manifestation imposante commune contre la guerre et pour la paix mondiale, c'est le discours fait récemment par l'empereur Guillaume II à Kônigsberg. Il s'est prononcé une fois de plus pour le régime absolutiste :

Ce discours a une partie qui regarde l'Allemagne seulement, et une autre partie qui est une réponse aux efforts faits par l'Internationale ouvrière pour combattre le militarisme ; Guillaume dit que le meilleur moyen de maintenir la paix c'est de s'armer toujours. Ces discours font beaucoup de bien aux socialistes allemands. Ils leur rapporteront aux élections prochaines quelques centaines de milliers de voix. Guillaume II a à remplir inconsciemment une mission historique. Il est le porte-parole du militarisme capitaliste. Il n'aperçoit pas les conséquences terribles du militarisme et du capitalisme pour le monde entier. Les socialistes doivent mettre à nu la véritable nature du militarisme et du capitalisme ; ils doivent soulever les masses contre les provocations et les armements sans fin. Ce ne sont pas les monarques, ni les armements qui garantissent la paix. C'est le prolétariat, lui seul, qui a cette grande force d'assurer la paix et de sauver l'humanité.

Jones (Angleterre), au nom du Parti socialiste démocrate anglais, déclare que ses amis et lui ont toujours été partisans de tous les moyens contre la guerre :

Ce qui importe avant tout, c'est de faire l'éducation non du prolétariat, mais des chefs, car quelques députés du parti du Travail, à la Chambre des Communes, ont voté le budget de la guerre, sous prétexte qu'il y a dans le budget des réformes sociales utiles aux ouvriers. Des réformes sociales, qu'est-ce donc ? C'est comme si quelqu'un vous volait 100 sous et vous restituait 50 centimes.

Le capitalisme ne désarmera pas, parce qu'il a ses privilèges à défendre. Il importerait que les Allemands et les Anglais unissent souvent leurs efforts pour faire reculer le militarisme !

Il faut se réjouir de voir les représentants des Trades-Unions se prononcer pour la grève générale contre la guerre, car leur organisation peut en assurer seule le succès. Et l'on ne verra plus ainsi en Angleterre de petites grèves pour une augmentation de salaire de 10 p. c., mais de grandes grèves révolutionnaires pour l'affranchissement du prolétariat.

En ce qui concerne l'autonomie nationale, c'est une des conditions d'empêcher la guerre. L'Internationale socialiste reconnait le droit des peuples à l'indépendance dans la solidarité et pour l'affranchissement. Le salut des peuples est de moins en moins garanti par les bourgeois ; il est dans la sauvegarde de l'Internationale.

Kur Hardie (Angleterre) veut expliquer la situatiou du Parti socialiste et du Parti du Travail anglais. Lede-

bour a pris des exemples dans la Grande Bretagne et cela rend sa tâche plus difficile.

Ledebour prétendait dans son discours que Bruce Glasier avait nié la cause économique des guerres, ce qui est inexact. Il voulait dire qu'avant le capitalisme, il y a eu des guerres provoquées par l'instinct de lutte. On en pourrait revoir encore. Le Parti du travail anglais est hostile à la guerre et au militarisme. Les armées professionnelles témoignent que l'Etat est basé sur la force et a pour but de défendre les privilèges bourgeois. Militarisme et liberté sont deux termes qui s'excluent. Il faut réclamer l'abolition complète des armements. Ce serait une page glorieuse que celle de la première nation qui aurait le courage de jeter bas les armes, et nulle nation n'aurait, pas même la Russie, l'audace d'attaquer une nation désarmée.

En ce qui concerne la marine, l'orateur rappelle qu'à ses débuts, à la Chambre des Communes, le budget de la marine était de 15 millions de livres; il est de 45 millions aujourd'hui. On explique cet accroissement par l'exemple de l'Allemagne. Aucun Anglais ne croit que l'Allemagne veuille envahir la Grande-Bretagne.

A la Haye, l'Angleterre en refusant de céder sur le droit de prise maritime a donné à l'Allemagne le prétexte de crée une grande marine. Il faut avant tout abolir le droit de saisie ou de prise maritime.

On accuse les députés anglais d'avoir voté le budget de la marine. C'est là une question de tactique et non de principe. L'idée de voter contre les budgets est une idée du temps où le socialisme était antiparlementaire, donc déjà ancienne, et peu conforme à notre époque, alors que les budgets renferment des paragraphes pour les réformes sociales. Ne pas fournir l'argent pour ces réformes ouvrières, serait trahir la classe ouvrière. En Angleterre, le budget est divisé en chapitres ; les députés anglais ont toujours voté contre les budgets de la guerre et de la marine.

L'orateur convie Ledebour à soutenir la propagande socialiste contre le militarisme.

Keir Hardie dit que Ledebour a insisté pour qu'il retire son amendement. Même s'il avait eu idée de le faire, après le discours de Ledebour, cela lui serait absolument impossible.

Les Anglais ont essayé d'offrir un compromis aux Allemands : c'est de retirer l'amendement et de le renvoyer au *Bureau international*, qui devrait le mettre à l'ordre du jour du congrès prochain. Mais les Allemands ont repoussé cette proposition, il ne leur reste donc qu'à maintenir leur amendement,

La résolution du congrès de Stuttgart signifie un progrès sur la résolution du congrès d'Amsterdam, et la résolution du congrès de Copenhague doit-elle aussi représenter un progrès sur la résolution de Stuttgart. On ne peut stationner toute sa vie à Stuttgart. Ledebour, a mal interprété mon amendement. Il ne s'agit pas d'imposer la grève générale pour empêcher la guerre à tous les pays et dans toutes les circonstances. L'amendement veut dire aux travailleurs qu'ils ont entre leurs mains le moyen d'empêcher la guerre, en refusant de lui livrer les engins et les transports.

Il faut, certes, préparer la grève générale. Mais Ledebour veut une préparation lointaine ; ce qu'il faut, c'est une préparation immédiate. Ancien ouvrier mineur, je puis rappeler qu'à la conférence internationale des mineurs, il a été voté une résolution énergique de lutter contre la guerre, et dans les parlements et dans les ateliers.

Branting, sur la proposition de Jaurès, décide d'alterner les orateurs pour et contre l'amendement Vaillant-Keir Hardie.

Renner (Autriche) désire, ayant collaboré à la rédaction de la résolution en commission, fournir quelques explications nécessaires :

Ce qui incombait à la commission, c'était de formuler l'opinion de l'Internationale sur le désarmement et l'arbitrage. Il ne s'agissait pas de rechercher à nouveau des moyens divers contre la guerre. Ce fut là la résolution de Stuttgart, résultant d'un compromis entre les Allemands et Français, Belges et Anglais. On venait alors d'échapper à une terrible menace de guerre. Aucun événement n'a nécessité, depuis lors, une modification à ce texte.

Sur la nécessité d'opposer tous les moyens à la guerre, tout le monde est d'accord. Et c'est avec joie qu'on a entendu l'ardente parole de Keir Hardie. Il ne faut pas fournir à certains gouvernements l'occasion d'intervenir par répression violente contre les militants. La commission a limité sa tâche et la résolution défendue par Ledebour est aussi un compromis synthétisant les aspirations formulées en commission. Au surplus, la résolution de Stuttgart implique tous les moyens contre la guerre, donc aussi la grève générale, mais elle laisse à chaque nation le

soin de déterminer les meilleurs moyens à employer contre la guerre. L'amendement Vaillant-Keir Hardie est donc superflu en ce moment. Il ne faut pas préjuger des vues d'un prochain congrès.. La population autrichienne a vu récemment encore la guerre de près : elle connait les grandes luttes économiques. Les socialistes autrichiens ne veulent pas jouer avec la grève générale.

Vandervelde (Belgique) parle comme ancien rapporteur de Stuttgart :

Les Belges s'abstiendront sur l'amendement Vaillant : ils ne le repousseront pas, car il a toutes leurs sympathies. Un prolétariat qui décrèterait la grève contre la guerre, ferait preuve d'héroïsme. Et l'acte de Keir Hardie proclamant les mineurs et les grandes industries de transport prêts à faire la grève contre la guerre, c'est là une manifestation qui doit impressionner l'opinion publique universelle, car c'est un grand progrès.

Mais la question n'est pas universellement mûre.

C'est pourquoi il faut la renvoyer au *Bureau*, qui l'étudiera et éventuellement la soumettra au prochain congrès, car de telles résolutions doivent, pour donner de bons résultats, être unanimes.

A Stuttgart, on a déclaré qu'on ne veut pas inscrire la grève générale dans la résolution, pour ne pas provoquer inutilement des mesures d'exception, mais on a ajouté que le congrès considérait *tous les moyens* légitimes contre la guerre, y compris la grève générale. Et si quelqu'un voulait représenter cette résolution de Stuttgart, comme un émolient ou une défaite, je répondrais qu'il était dans la pensée de tous ceux qui se rallièrent au texte Jaurès-Vandervelde, de proclamer la légitimité de la grève et au besoin de l'insurrection contre la guerre.

Et il n'y a pas dans une conjecture aussi solennelle que de vains mots. Ces mots là annoncent les faits de demain. Au surplus, les faits sont là.

Lors de la guerre des Boërs, les socialistes anglais se sont honorés par leur protestation. Lors de la campagne russe au Japon, les socialistes russes, toujours vaillants, ont fait la révolution contre la guerre. Et lors de la menace de flibusterie espagnole, les socialistes espagnols, si faibles, n'ont reculé devant rien pour empêcher la guerre. Et quand la menace d'une guerre franco-allemande planait, les socialistes des deux pays ont pris une attitude qui prouve qu'ils sauraient faire tout leur devoir. Je demande qu'on renvoie l'amendement Vaillant Keir Hardie au *Bureau*, pour qu'il n'y ait ni surprise, ni équivoque. On délibérera à nouveau au *Bureau* et, le cas échéant, en un nouveau congrès, et la résolution qui formera la pensée de l'Internationale sera la fière réponse, que le prolétariat s'opposera à toute menace de guerre, par la mobilisation de toutes ses forces !

Branting, président, demande aux Français et aux Anglais de se rallier à la motion de renvoi au *Bureau International Socialiste* et, le cas échéant, à un prochain congrès, l'amendement Vaillant - Keir Hardie.

Vaillant prend la parole pour compléter Keir Hardie. Ledebour a reproché aux auteurs de l'amendement d'avoir dépassé le cadre de la question posée ; à quoi Vaillant répond que l'antimilitarisme sera à l'ordre du jour de tous les Congrès socialistes, car il est un mal pressant auquel il faut mettre fin :

On a objecté le péril des poursuites judiciaires. C'est une erreur, car on s'est rallié à la résolusion Ledebour et on a complété les moyens qu'elle invoquait, accordant une mention plus précise à la grève générale et à l'agitation populaire contre la guerre. On a procédé ainsi à Stuttgart. Ne pas examiner ici les moyens? Mais l'arbitrage aussi est un moyen. Et tous les moyens sont bons pour mettre un terme aux brigandages capitalistes.

Cette résolution est une sanction de la résolution de Stuttgart. Tous les moyens parlementaires n'ont aucune valeur, s'ils ne s'appuient sur l'action ouvrière et le soulèvement populaire.

La France et l'Angleterre, pour ne pas mettre les Allemands dans une fâcheuse et pénible posture, leur ont demandé d'accepter ce renvoi au *Bureau* et au prochain congrès, mais voilà que Vandervelde propose le simple renvoi au *Bureau*. C'est donc un enterrement. Il faut que l'opinion soit saisie et sache que nous voulons une action universelle énergique et efficace. L'inaction dans certains pays, le manque de réciprocité empêchent notre action.

Il demande avec Keir Hardie, si le congrès vote le renvoi, que la question soit renvoyée à chaque nation et inscrite au prochain congrès.

Vandervelde déclare que dans sa pensée, le renvoi au *Bureau* indiquait le renvoi pour examen, à toutes les nations.

Voici le texte de la proposition qu'il dépose :

Le Congrès décide de renvoyer l'amendement Vaillant-Keir Hardie au *Bureau socialiste international* pour le soumettre à examen, et faire rapport sur les propositions qu'il contient au prochain congrès international.

VANDERVELDE, HILQUIT, ADLER, WIBAUT, Rosa LUXEMBOURG, EBBERT.

Vaillant joint sa signature.

L'ordre du jour Vandervelde est adopté à l'unanimité.

Ledebour reprend la parole. Il dit que si les auteurs de l'amendement Vaillant Kei-Hardie avaient fait leur proposition au sein de la commission dans la forme présentée par Vandervelde, toute discussion aurait été inutile. Il ne veut pas répondre aux erreurs de ses contradicteurs, Vandervelde et Keir Hardie. Il le fera par écrit. « Aujourd'hui conclut Ledebour, jour anniversaire de la bataille de Sedan, acceptons la résolution de la commission sans additions, celles-ci n'ayant pas été soumises à un débat profond. »

Le président met aux voix la résolution qui est adoptée par acclamations.

4° Le conflit syndical tchèque-autrichien

Plekhanoff (Russie) rapporteur, expose le conflit :

Les Autrichiens et les Tchèques invoquent de part et d'autre la résolution syndicale de Stuttgart, en l'interprétant les uns et les autres suivant leur thèse.

La commission propose que le Congrès de Copenhague renouvelle la résolution de Stuttgart, proclamant la nécessité de l'unité syndicale et portant contre toute tentative de morcellements par nation de l'organisation syndicale.

Le rapporteur indique les amendements adoptés en commission et reproduits dans la résolution finale. La commission, hormis les Tchèques, a été unanime. Qu'adviendra-t-il en Allemagne, en Angleterre, en France, en Russie, si l'on mutilait l'organisation syndicale au nom et à raison des nationalités. Il y a en fait interpénétration.

Il y a dans tous ces conflits des amours propres ethniques. Le prolétariat est national dans le sens d'unité économique. Les organisations syndicales doivent se baser non sur des différences ethniques, mais sur la communauté du prolétariat.

Le congrès doit adopter la résolution de la Commission sur l'unité syndicale.

Nemec (tchèque) parle en faveur de l'autonomie syndicale des tchèques :

C'est la première fois que les représentants du socialisme tchèque viennent devant l'Internationale comme accusés. Il s'agit, c'est vrai, plutôt d'interpréter une résolution, celle de

Stuttgart. Cependant, on ne trouve pas à la barre, ceux qui ne respectent pas strictement la résolution internationale sur le 1er Mai. Il ne s'agit pas d'un simple conflit syndical. La vérité est, qu'il s'agit des rapports de l'Internationale et des nationalités. On essaie d'identifier ces deux expressions : « national » et « nationaliste », et d'opposer « nation » à l'Internationale. Le titre de la résolution est caractéristique : il s'agit des relations entre le parti et les syndicats. Deux fois, l'Internationale a succombé, parce qu'elle a voulu méconnaître la nécessité et la légitimité de l'autonomie. Nous sommes des fidèles de l'Internationale ; ne nous mettez pas au ban comme des traîtres. J'adjure le congrès de voter la motion que les tchèques ont déposée, et je le supplie de ne pas prononcer de condamnations. Ne nous condamnez pas sur une question de forme et d'organisation, car nous sommes de bons socialistes d'accord avec vous sur les bases de l'organisation du prolétariat socialiste.

De Brouckère (Belgique) réclame la clôture ; on a discuté deux jours durant en commission ; le congrès a entendu la thèse contradictoire, il est éclairé.

Branting, président, insiste pour qu'on donne à la minorité l'ampleur du débat à laquelle elle a droit.

On donne la parole à *Jura* (tchèque) qui défend la thèse de la centralisation :

Les centralistes tchèques sont la majorité en Bohème. Il n'y a pas seulement conflit entre Allemands et Tchèques, mais entre ouvriers tchèques. Le mouvement séparatiste est issu non des ouvriers, mais des chefs. Les deux voix, dont dispose la minorité tchèque, sont acquises à la résolution de la commission.

Schaschek (Tchèque) soutient que les décisions du congrès international de Londres 1896, et du congrès de Paris 1889, disent clairement que les syndicats doivent être organisés à base nationale. Le congrès a la force de faire obéir les tchèques, mais ceux-ci ont pour eux le droit moral. Les tchèques ont été accusés d'être des traîtres, mais ils le seront lorsqu'ils se soumettraient à la décision du congrès.

Greulich (Suisse) donne les raisons qui le déterminent à prendre la parole : D'abord parce qu'il est organisateur syndical depuis quarante ans, et ensuite parce qu'il vient d'un pays habité par plusieurs nations.

Nemec se trompe lorsqu'il affirme qu'il s'agit d'une condamnation. Non, il s'agit simplement de l'interprétation des résolutions d'un congrès international. On a invoqué l'autonomie nationale. Il y a une cinquantaine d'années, lors de la résurrection polonaise, j'ai pris la défense de l'autonomie nationale des polonais. Mais les tchèques ne sont pas dans la même situation, car s'ils y étaient, je n'hésiterai pas à prendre leur défense. Il s'agit des intérêts vitaux du prolétariat, et ces intérêts sont les mêmes que l'ouvrier soit tchèque ou allemand. Les ouvriers tchèques de New-York et de Chicago tiennent ferme à leur langue maternelle, mais ne songent pas un moment de former des syndicats tchèques. Les tchèques doivent lutter pour améliorer leur vie, non pas en qualité de tchèques mais d'ouvriers. Les tchèques font fausse route ; ils doivent entendre les avertissements du Congrès.

Adler (Autriche) intervient :

Pas de discours, la question est élucidée. Nous ne demandons pas la condamnation, mais la conversion des tchèques. Toute l'Internationale et nombre de tchèques aussi repoussent leur attitude. Pendant des années, nous avons lutté ensemble et versé notre sang. Les tchèques doivent rentrer chez eux, non condamnés ni vaincus, mais convaincus qu'ils doivent suivre la voie de l'unité et de la centralisation que va retracer le Congrès de Copenhague, faire l'effort nécessaire avec nous, pour qu'au prochain congrès, nous puissions offrir le beau spectacle de l'unité parfaite du mouvement ouvrier d'Autriche.

Plekhanoff (Russie), dit que Nemec a tort de dire qu'il s'agit d'une condamnation. Il ne sagit que d'une erreur à redresser :

Le mot « national » dans les résolutions antérieures a été entendu non dans un sens ethnique, mais dans un sens politique. L'Internationale n'a que la force morale pour contraindre les tchèques d'accepter la décision du congrès. S'ils ne veulent pas, ce sera le prolétariat tchèque qui se soulèvera contre la tactique de ses chefs.

Nemec (Tchèque) prend, le dernier, la parole à nouveau pour dire qu'il est inexact que les ouvriers tchèques sont en majorité contre eux :

On a prétendu qu'il n'y a pas de condamnation, mais les débats de la commission prouvent suffisamment le contraire. L'unité sera impossible avec la résolution qu'on propose. Les Tchèques ne se soumettront pas à une autorité étrangère. Une enquête eût dû précéder la condamnation.

Plekhanoff a parlé de conscience de classe. Moi, je souhaite que le prolétariat de tous les pays et de tous les États ait la même conscience de classe, la même unité, le même esprit international que le prolétariat tchèque. Nous voulons la solidarité, nous cultivons la solidarité, mais à la seule condition qu'elle n'empêche pas notre développement. C'est tout ce que nous voulons. Si nous acceptions la résolution des Autrichiens, nous devrions dissoudre notre parti, car nous ne pourrions plus exister, ce que vous ne pouvez pas demander, ce que nous ne voulons pas faire.

La discussion est close.

La proposition tchèque, tendant à obtenir l'ajournement et l'enquête, est repoussée.

La résolution de la commission est adoptée à l'unanimité moins la majorité de la section tchèque, c'est-à-dire 222 voix pour 5 contre et 7 abstentions.

Troisième Séance Plénière

Jeppesen (Norvège), préside. Il donne la parole à Huggler, qui lit son rapport sur

5° La Solidarité Internationale

*Huggler (*Suisse), défend les conclusions de la résolution de la commission, qui s'inspire de la résolution de la Suède et de celle de la Belgique :

A l'occasion du grand conflit Suédois, on a pu constater l'étendue vraiment universelle de la solidarité morale : mais la solidarité matérielle a fait défaut ; à part la Norvège, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, peu de pays ont fait le nécessaire : la France n'a donné que 7.000 francs, tandis que la Finlande 34.000 francs ; pour la France, la tactique des syndicats explique leur attitude ; en Belgique, il y avait de grandes luttes en cours ; mais pour l'Angleterre, on ne peut comprendre l'abstention des organisations ouvrières en face de ce mouvement de 300.000 grévistes. Il ne s'agit pas de faire le moindre reproche aux délégués anglais sur la nécessité de la solidarité internationale.

La résolution n'insiste pas sur la réglementation de la solidarité internationale, qui est du ressort d'un congrès syndical international.

En ce qui concerne la résolution belge, sur les secours aux persécutés politiques, le congrès ne peut pas fixer les moyens

d'organisation de ces secours. La commission propose de renvoyer ce point à l'examen des sections.

Andersen (Angleterre) appuie la résolution, quoiqu'un peu vague. Il espère néanmoins qu'on trouvera les moyens pratiques d'organiser la solidarité. Il admet que la leçon donnée aux Anglais est bien méritée :

Les Trades Unions, dans la grève de Suède, n'ont pas été à la hauteur, mais cela provient de ce que l'esprit de l'Internationale ne commence qu'à pénétrer les organisations. En Angleterre il n'y a pas de presse ouvrière assez étendue : ensuite, les anciens réglements des Trades-Unions autorisaient les comités à voter de grandes subsides, mais on a restreint ce droit et un plébiscite est nécessaire, ce qui est lent et difficile. A l'avenir, tous les grands métiers qui ont établi une fédération internationale sauront remplir leur devoir.

Cohen (Allemagne) approuve la résolution, mais critique les Anglais qui se désintéressent toujours de vastes mouvements étrangers. Les déclarations d'Andersen n'ont pas été assez catégoriques ; il serait utile de savoir s'il a parlé en son nom personnel ou au nom de toute la section anglaise.

Huggler (Suisse), rapporteur, constate qu'aucun délégué n'a critiqué la résolution, donc, tout le monde est d'accord. Les délégués anglais ont promis de faire pour leur mieux pour se conformer à la résolution.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6° La Législation Sociale

Molkenbuhr (Allemagne), rapporteur, expose la portée de l'ordre du jour proposé, qui rappelle la résolution de Paris de 1889, et constate que peu de réformes sociales ont été réalisées. Il fait appel à l'action des prolétaires organisés pour obtenir une législation efficace, qui soit conforme aux intérêts économiques des nations :

Les socialistes doivent réclamer tout d'abord les mesures nécessaires pour l'amélioration de l'état physique des ouvriers. Ils réclament la journée de huit heures, la défense du travail des femmes et des enfants, la suppression du travail de nuit, du trucksystem, etc.

Les organisations de bienfaisance de la bourgeoisie sont plutôt contraires à l'intérêt des ouvriers. La force économique des pays ne souffre pas de la législation ouvrière, l'exemple de l'Allemagne en est la preuve. Le développement de l'industrie allemande coïncide avec la législation ; avec une population saine, on a des résultats meilleurs. La résolution a pour but de vaincre la résistance consciente du patronat et la résistance lamentable du prolétariat lui-même, qui ne comprend pas toujours la nécessité et l'urgence de ces réformes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

7° Le Droit d'asile

Keir Hardie (Angleterre) expose les faits relatifs à l'affaire Savarkar, le jeune révolutionnaire Hindou arrêté en France et remis à la police anglaise, en violation du droit d'asile et des traités :

Jaurès a interpellé à la Chambre française, et la section anglaise fera tout pour qu'on respecte le droit d'asile, qui est la tradition glorieuse de son pays. Garibaldi, Mazzini, Kossuth et Karl Marx ont vécu sur le sol anglais, sans qu'on portât la moindre atteinte à leur liberté.

La résolution propose au congrès de protester énergiquement contre ces violations criminelles du droit d'asile, et demande au prolétariat international de résister par tous les moyens de propagande et d'agitation en son pouvoir, contre ces attentats à la dignité et à l'indépendance de leurs propres pays, et qui menacent la liberté d'action du prolétariat et son entente internationale. La situation est d'autant plus terrible pour Savarkar, qu'en Inde, on peut arrêter et condamner presque sans formalité. Il faut qu'il soit rendu aux autorités françaises, et libéré.

La résolution est adoptée sans aucune discussion.

8° La question marocaine

Pablo Iglesias (Espagne) parle en faveur de la résolution qui condamne les expéditions coloniales.

Voici la résolution présentée par les délégués français et espagnols :

Le Congrès rappelant la décision prise au Congrès de Suttgart relativement aux entreprises franco-espagnoles au Maroc,

Considérant que les socialistes français ont dû récemment encore protester contre les incursions de certains généraux sur le territoire marocain,

Que, du côté espagnol, des préparatifs militaires sont hâtivement poussés à l'heure actuelle en vue d'une nouvelle campagne,

Que des menaces journalières continuent à presser sur les deux peuples et sur l'Europe entière par suite des appétits capitalistes,

Invite les partis socialistes de tous les pays et spécialement les travailleurs de France et d'Espagne à seconder plus que jamais l'action vigoureuse entreprise par les socialistes de ces deux nations, action glorifiée par l'héroïsme des révolutionnaires de Barcelone et d'autres villes, et à s'opposer de tout leur pouvoir à toute expédition nouvelle.

La résolution est adoptée.

9e Coopération et Socialisme

Cette question ayant été au sein de la Commission, l'objet de longues discussions, le Congrès n'a pas cru nécessaire de s'y arrêter longuement.

Le Congrès aborde la dernière question de l'ordre du jour : coopération et socialisme.

Karpeles (Autriche) en est le rapporteur :

La question visait les relations entre les coopératives et les partis politiques. Mais la commission a limité son examen aux coopératives de consommation. Elle a examiné aussi l'importance de la coopération dans la lutte des classes. La résolution proclame que la coopérative est une école d'éducation importante, qu'elle est une arme dont il faut user pour la lutte, qu'elle permet aux ouvriers de mieux utiliser les salaires.

Mais la résolution ne veut pas donner aux ouvriers l'illusion que la coopération se suffit à elle-même, qu'elle est du socialisme. Si la coopération n'est pas du socialisme, elle peut-être une arme efficace dans les luttes du prolétariat, si les socialistes, par leur pénétration dans les coopératives, les imprégnait de l'esprit de classe. En ce qui concerne les relations avec le parti, la commission était divisée. Il y avait deux tendances : les uns demandaient un lien organique, les autres voulaient la pleine indépendance. On s'est mis d'accord sur un point, par une résolution qui conciliat les deux tendances. La résolution demande de voir s'établir des relations de plus en plus étroites entre les coopératives et le parti.

Le rapporteur félicite les coopérateurs belges, auxquels on doit ce débat.

Irving (Angleterre) critique la résolution de la commission, et particulièrement la partie qui reconnaît aux

coopératives une valeur d'éducation socialiste, parce que les coopératives anglaises n'ont fait jamais preuve d'esprit de solidarité ouvrière.

Il critique en même temps la résolution sur la législation ouvrière, qu'il trouve ridicule, parce qu'elle tient compte des résultats favorables qui s'ensuivront pour la bourgeoisie. Un congrès qui se réunit pour prendre des mesures aptes à fortifier le capitalisme, ne mérite pas le nom de socialiste.

Wibaut (Hollande) se rallie à la résolution. Il fournit des explications sur l'attitude des Français, Belges et Hollandais. Il fait observer au rapporteur qu'il n'a pas exactement rendu la pensée de Guesde.

Justo (Argentine): Théoriquement la résolution n'est pas juste. On y parle de la conquête des pouvoirs publics, comme si cela était le seul but du mouvement ouvrier. Le but du mouvement ouvrier va beaucoup plus loin. Et les coopérateurs peuvent jouer un grand rôle. Mais dans ce cas, les coopératives et les syndicats ne doivent pas être subordonnés à l'organisation politique. Il demande que la résolution dise clairement, que la coopérative constitue déjà un commencement de réalisation du socialisme.

Von Elm (Allemagne): Les Anglais se plaignent toujours que les Trades-Unions et les coopératives anglaises ne sont pas imprégnées de l'esprit socialiste. Mais lui, il a meilleure opinion de leur mouvement. Il est d'accord de faire servir la coopération à l'émancipation. Ce qui importe avant tout, c'est l'esprit qui règnera dans les sociétés et non pas la forme, qui a une importance secondaire. En Allemagne, on préfère l'autonomie des trois mouvements : syndical, coopératif et politique, mais en les imprégnant de l'esprit socialiste. Les coopératives doivent être grandes pour être utiles au socialisme ; les petites sociétés n'ont aucune importance sociale.

Borgbyerg (Danemark) déclare que tous les délégués scandinaves voteront pour la résolution de la commis-

sion. Les Danois approuvent à plus forte raison la résolution, car elle représente leur tactique.

Karpeles (Autriche), rapporteur, demande le rejet de de l'amendement Justo et refuse de répondre aux observations formulées par Wibaut et Von Elm. Il proteste ccntre les discours de Irving, qui est tout-à-fait inexact. La résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

10° Clôture du Congrès

Huysmans communique la décision du *Bureau*. La délégation autrichienne offre de recevoir, en 1913, l'Internationale, à Vienne, en son IX^e^ congrès.

Adler (Autriche) remercie le congrès d'avoir accepté Vienne, comme siège du prochain congrès.

Après les discours de Molkenbuhr, de Hilquit, Jaurès, Branting, etc, le congrès est déclaré clos.

Les congressistes se donnent rendez-vous à Vienne, pour 1913.

Max Perlstein.

LES PARTIS SOCIALISTES

Le Congrès Socialiste Allemand de Magdebourg [1]

(SUITE)

Bebel fait une critique très âpre du parti national libéral, qui est le pire ennemi du parti socialiste. « C'est le parti capitaliste, c'est le parti qui a voté toutes les lois contre les socialistes, et c'est avec ce parti que les socialistes badois recommandent de faire alliance. »

« Le bloc badois, dit Bebel, n'a rien fait pour la classe ouvrière. La situation des ouvriers est restée toujours la même, toujours misérable. Il n'est pas admissible qu'une minorité foule aux pieds les décisions des trois congrès. Il se demande quelles mesures on doit prendre contre une telle minorité, quand on pense que des socialistes de l'Allemagne du Nord ont été exclus parce qu'ils n'ont pas participé aux élections ? La révolte de ceux qui ont demandé l'exclusion de ceux qui ont voté contre le budget badois, est donc très compréhensible. Mais lui, Bebel, ne veut pas aller si loin, il se contente de dire que, si le cas se répète, les coupables seront expulsés du parti, sans aucune considération, il prie donc ceux qui demandent l'exclusion de retirer leur réclamation.

Mais ici une question surgit : quelles sont les attributions du parti ? Et pour dissiper toute équivoque, Bebel dit qu'il est décidé de présenter, comme résolution, la déclaration suivante : « Le Congrès général du parti est la cour suprême du parti. Comme tel, il a le droit incontestable de décider, dès qu'il est convoqué, de toutes les questions du parti, soit de principe, soit de tactique. Il n'y a pas d'organisation ou de personne, qui puisse échapper à la décision suprême du parti. Cette

(1) Voir notre dernier numéro.

attitude autoritaire du Congrès résulte de ce que la social-démocratie allemande est un parti-unitaire, avec une organisation unitaire, avec un programme commun et avec des fins communes ».

Après avoir critiqué les visites des socialistes à la Cour, il conseille à tous de marcher unis, de ne regarder jamais en arrière, mais toujours en avant, en avant !

2e Discours de Frank

C'est à Frank maintenant de défendre la politique des badois contre les accusations de Bebel, dont le discours n'était pas dépourvu d'une certaine tendresse pour les badois, comme disait Frank.

Frank reconnaît que Bebel s'est mis sur un terrain qui ne permet qu'une discussion amicale, qu'il ne met pas du tout en doute leur bonne foi d'avoir voulu, par leur action, rendre service au mouvement socialiste.

Frank dit que les badois ne viennent pas en repentants, mais avec la conscience d'avoir voulu faire et d'avoir fait ce qui était bien et juste.

A Nüremberg, on a prévu d'avance les conséquences d'une résolution manquée. Les avertissements ont été vains et le résultat a été qu'à Segitz, on a fait une déclaration qui exprimait la ferme résolution, malgré le respect qu'on doit aux décisions du parti et des congrès, de tenir compte des conditions de chaque pays, car on ne peut juger tous les pays selon le même critère.

« La loi suprême, dit Frank, à laquelle tous nous sommes tenus d'obéir, c'est de faire tout ce qui contribue au progrès de la classe ouvrière, pour la conquête du pouvoir politique, et d'empêcher tout ce qui arrête ce progrès. Lorsqu'une décision du parti nuit aux intérêts du mouvement, la violation de la discipline est un devoir. Le parti ne demande pas une obéissance automatique. Bebel a reconnu cela, car cela correspond à la tradition et à la tactique du parti. Toute résolution de congrès vaut en tant qu'on suppose que ce sont des hommes et non pas des machines qui doivent l'appli-

quer. Bebel et Singer ont reconnu plusieurs fois avoir agi contre les décisions des congrès. »

Bebel fait une différence entre programme et tactique. Mais, dit Frank, très souvent, il est extrêmement difficile de savoir quelles décisions concernent le programme, et quelles la tactique. Lorsqu'on décide de faire une seule fois une bêtise, il s'agit d'une décision de tactique, et lorsqu'on décide de faire toujours cette bêtise, il s'agit d'une décision de principe. On ne peut pas dire que dans la résolution de Nuremberg il s'agissait d'un principe, car un principe ne permet pas de déviations, et la résolution de Nuremberg permet des exceptions. « Nous ne pouvons pas faire des questions de tactique, contre leur nature, des questions de principe ».

Frank fait ensuite l'histoire du bloc, les circonstances qui ont provoqué sa constitution, il énumère les succès obtenus grâce à ce bloc critiqué à tort et à travers par les révolutionnaires.

On a accusé les socialistes badois d'avoir obtenu ces succès par l'abandon des principes fondamentaux. Il s'élève contre cette affirmation, en exposant qu'ils n'ont abandonné aucun principe. Les badois n'ont jamais prétendu, dit Frank, transporter leur politique dans les pays, dont les conditions sont tout à fait différentes, ils ne demandent qu'une certaine liberté d'action. L'orateur badois continue à défendre la fraction socialiste badoise contre l'accusation d'avoir fait une politique servile. « Nous avons défendu, s'écrie-t-il, dans toutes les occasions le point de vue ouvrier, le point de vue socialiste, le point de vue révolutionnaire, si vous voulez, beaucoup plus énergiquement qu'il n'a été défendu dans aucun parlement allemand. »

Le vote du budget n'implique pas, nécessairement, un vote de confiance. Toute loi peut être repoussée par deux raisons : ou bien parce que la loi n'a pas une portée assez grande, ou bien parce qu'on n'a pas de confiance dans le gouvernement. Celui qui rejette toutes les lois, doit rester hors du parlement. On ne peut pas faire de l'antiparlementarisme dans le parlement. On parle avec

mépris des petites concessions, sans vouloir voir que les syndicats mènent pendant des mois des luttes ardentes pour obtenir quelques sous de plus.

Frank répond ensuite à Rosa Luxembourg, qui disait que « Bade n'est pas encore devenu le paradis des ouvriers ». Mais, dit Frank, n'avons-nous pas lutté de toutes nos forces pour changer les misérables conditions sociales ? La Bade est un joli pays, c'est vrai, mais personne n'a prétendu qu'il soit un paradis.

Quant à la question de la visite à la cour, c'est une question de règlement. « Nous ne nierons jamais, s'écrie Frank, nos convictions républicaines, mais nous mettons au premier plan, comme le disait Bebel à Amsterdam, les revendications du prolétariat ; il y a des pays où une lutte contre la monarchie est nécessaire, et cela personne ne le conteste ; mais Bebel lui-même nous a donné un exemple qu'il ne faut pas combattre personnellement un roi, qui n'a pas une attitude hostile envers nous. »

Frank discute ensuite les propositions en présence ; et il finit, en demandant au congrès de voter une résolution, qui rende désormais inutile la discussion du vote du budget, laquelle revient depuis 16 ans dans tous les congrès.

3° La Discussion

On décide qu'un orateur de chaque tendance parlera pour ou contre les badois, et non pas pour ou contre la résolution du Comité directeur du parti.

Le président donne lecture d'une déclaration de la fraction socialiste parlementaire de Wurtemberg, admise par 16 membres de la fraction contre 1 :

« La fraction socialiste de la Chambre des députés de Wurtemberg est d'avis, qu'il est dans l'intérêt de l'influence efficace sur les questions de politique de pays, qu'on laisse une liberté d'action dans la question du refus ou du vote du budget, et prie instamment le Congrès de modifier la résolution de Nuremberg dans le sens, que les fractions socialistes aient la facilité de

voter le budget, lorsque cela s'impose pour des raisons supérieures ».

Les orateurs pour et contre se succèdent à la tribune jusqu'au soir. Parmi les orateurs contre, il faut mentionner *Zubeil*, qui critiqua la résolution du comité directeur, disant qu'elle est insuffisante ; il demanda l'*exclusion des socialistes badois* qui ont voté le budget.

Après avoir occupé la seconde journée, la question du budget prend encore la troisième. *Panzer* s'élève contre le vote du budget par les badois.

Maurer reconnaît le ton conciliant de Bebel ; mais Bebel lui-même s'est souvent trompé dans ses prophéties, comme tant d'autres. La tactique ne peut pas rester immuable, les masses veulent des résultats positifs pratiques. Tout progrès dans l'Allemagne du sud fortifie la lutte des socialistes en Prusse.

Rosa Luxembourg prétend que les socialistes de sud n'ont apporté aucun argument en faveur du vote du budget. Elle raille avec ironie l'indigence, l'insignifiance des prétendues réformes obtenues en Bade de la condescendance des bourgeois et invoque, à ce sujet, l'opinion des députés badois eux-mêmes. Elle provoque des exclamations indignées quand elle rappelle que les Badois ont dû dénoncer les atteintes à la liberté syndicale et politique commises par les nationaux libéraux, leurs alliés.

Et en supposant même que les réformes eussent été réalisées, elles ne justifient pas le vote du budget, que des bourgeois approuvent du reste parfaitement. Si les ouvriers badois avaient pu se prononcer en toute liberté, dans cette question, ils auraient répudié leurs élus.

En ce moment, éclate un incident violent. Le président dit que l'oratrice à épuisé son temps de parole, et Rosa Luxembourg le conteste et reste à la tribune.

Les revisionnistes crient : *Assez* ; les radicaux disent : *Continuez.* Puis, c'est une avalanche de motions d'ordre. Mais Rosa Luxemburg renonce à la parole.

Heilmann dit que ni les badois ni Rosa Luxemburg n'ont apportés des arguments nouveaux. Il s'agit d'une

question de tactique et non pas de principe ; car, si c'était une question de principe, c'est l'Internationale qui devrait décider.

Quarck propose que la résolution soit divisé en deux parties. Sur la question du budget, on peut ne pas être d'accord, mais la violation de la discipline doit être condamnée à l'unanimité. Les badois ont procédé mal, tant au point de vue tactique qu'au point de vue politique.

Lehmann critique âprement l'attitude des badois. Frank et les autres doivent se soumettre.

Mair défend les badois, en critiquant Lehmann.

Clara Zetkin dit que ceux qui sont partisans du vote du budget tendent à l'introduction d'une tactique nouvelle. Le vote des badois n'était pas même une nécessité de tactique. La majorité du congrès, dit Zetkin, apprécie les petites concessions, les petits succès. Tout le parti se réjouit du succès des badois, mais ces succès ne doivent pas être conquis par concessions parlementaires de la part des socialistes, ils doivent l'être par la pression de la masse. Tout le monde veut l'unité du parti ; mais seulement, il s'agit de savoir si cette unité doit être faite en sacrifiant les anciens principes et la tactique suivie jusqu'à présent. « Le parti socialiste allemand doit dire qu'il veut rester ce qu'il était : l'expression politique du prolétariat révolutionnaire. »

Quessel soutient que la question du budget n'est pas une question de principe, mais de tactique. Il ne suffit pas qu'un congrès décide que cette question est une question de principe, pour qu'elle le devienne vraiment. Pas même des congrès du parti ne peuvent changer la nature des choses ! Il déclare que la résolution qui défend le vote du budget ne sera pas respectée, parce que les circonstances l'exigeront. « Nous devons violer cette résolution, et nous la violerons, »

Ledebour dit que Heilmann et Quessel méconnaissent la nature du parlementarisme. « Nous n'avons pas encore un parlementarisme bourgeois, s'écrie Ledebour, et malgré cela, vous autres badois et les autres qui vous

apprennent, vous avez si peu de conscience prolétarienne, si peu de fierté, que vous voulez rendre possible, contre la volonté du parti, l'existence de ces lamentables bureaucrates allemands. » Il demande le vote de la résolution de Bebel et de la partie ajoutée par Zubeil.

Le Dr David montre la nécessité de la nomination d'une Commission, qui étudiera la question. Le congrès peut décider ce qu'il voudra, mais la question reviendra toujours, car les circonstances sont plus fortes que les décisions des congrès.

Drôner demande l'exclusion des badois du parti. car il faut bien sauvegarder l'unité du parti, mais rien par l'unité à tout prix.

Adolf Müller met au point quelques affirmation de Bebel concernant les socialiste bavarois. Il faut compter avec les conditions particulières de chaque pays, et non pas prendre des résolutions qui ne sont pas appliquables. « Il faut mettre à la place du symbolisme stérile, l'action pratique révolutionnaire, qui est la nôtre ».

Dr Karl Liebknecht reconnait la différence qu'il y a entre les conditions de l'Allemagne du Nord et de l'Allemagne du Sud ; il reconnait aussi la valeur de l'action pratique des badois; mais toutes les victoires, tous les petits succès doivent être jugés selon la grandeur de l'idéal socialiste. Les soi-disant radicaux sont les vrais réformistes. L'essentiel est de ne pas oublier que toute la force du parti est dans les masses. La source de notre force, dit Liebknecht, n'est pas dans le parlement. La question essentielle n'est pas, pour Liebknecht, la question du vote du budget, mais la violation de la discipline du parti.

Dr Sudekum dit que la première partie du discours de Liebknecht preuve la nécessité d'une commission d'études. Il ne peut pas croire que la résolution apportera la paix dans le parti. Bebel sera le premier qui s'élèvera contre cette résolution, et il doit s'élever. « Ce que vous voulez, dit-il, ne mène pas à l'unité du parti, mais à sa diminution. Ce qu'on oppose à la Commission d'é-

tudes, c'est la malheureuse théorie catastrophique qui a joué, dans les derniers temps, un grand rôle dans la littérature de la fraction radicale. Cette théorie est un poison pour le parti, pour les syndicats, pour les coopératives ». Sudekum reproche à Rosa Luxemburg d'avoir fait du révolutionnarisme sans responsabilité. En effet, elle a déclaré que le budget serait tout de même voté par les partis bourgeois. Cette attitude n'est pas digne. »

Westmeyer demande le vote de la résolution Bebel, avec l'amendement de Zubeil ; il dit que les Wurtembourgeois voteront ainsi. La question qui nous occupe est celle de savoir si, en Allemagne, nous nous rapprochons de l'Etat bourgeois ou si nous lui continuons notre opposition systématique. D'autre part, aller dîner chez le ministre à midi et le combattre principalement l'après-midi, c'est un non-sens. Parler du particularisme des pays du Sud, c'est préparer la scission ; or, les pays du Sud veulent vivre dans une unité complète de pensée et de tactique avec le prolétariat allemand tout entier.

Ryssel propose la clôture du débat, qui est votée.

Bebel prend la parole avant la clôture, pour répondre aux orateurs qui ont pris la défense des Badois. En terminant, il déclare que le comité directeur du parti considère l'amendement de Zubeil comme inacceptable, et il conseille au congrès de voter la résolution du comité et contre la Commission d'études.

Haase déclare au nom de Zubeil et des autres signataires de l'amendement, qu'ils retirent leur résolution.

Frank répond à Bebel et aux orateurs qui ont attaqué l'attitude des Badois. Sa déclaration, qu'il réserve l'avenir et que les badois se réservent d'agir comme ils le jugeront utile, soulève de violentes protestations : Nous ne demandons pas, dit-il, de grâce, mais nous réclamons un droit réel. Si vous voulez savoir ce que nous ferons dans l'avenir, je vous répondrai par l'histoire de cette pauvre femme qui, conduite devant le tribunal

pour avoir volé du bois, fut acquittée. Le juge lui ayant dit : « C'est bon pour cette fois, mais si vous recommencez, vous payerez l'amende » ; la femme répondit : « Je volerai encore du bois, mais je payerai l'amende ». Nous voulons l'unité et nous sommes disposés à bien des sacrifices pour la réaliser, mais le parti doit point nous ligoter.

Schrammel, député de Vienne, déclare qu'en Autriche, les socialistes autrichiens n'ont voté et ne voteront jamais le budget.

Haase déclare que le congrès compte beaucoup de membres qui sont n'importe quoi, mais pas du tout socialistes.

On procède au vote de la partie de la résolution du comité directeur du parti, qui confirme les résolutions des congrès de Dresde, Lübeck et Nuremberg. Elle est acceptée par 266 voix contre 106.

La violation de la discipline est condamnée par 301 voix contre 71. La résolution complète est votée par 289 voix contre 80. Avec la même majorité est repoussée la proposition qui demanda la nomination d'une commission d'études.

Avant de procéder au vote de la résolution du Comité directeur du parti, Zubeil présente une autre résolution, en vertu de laquelle, ceux qui ne respecteront pas la décision du congrès seront considérés comme exclus du parti.

La résolution du Comité étant votée, Haase et d'autres insistent pour qu'on procède à la discussion de la résolution de Zubeil, ce que la majorité approuve ; sur ces entrefaites, le docteur Frank déclare que la minorité ne veut pas participer à la discussion et qu'elle quitte la salle du Congrès. Cet incident donne lieu à un violent tumulte. On crie à la scission. Le geste des badois est significatif : il signifie qu'ils entendent rester maîtres de leurs actions et ne pas se plier à une discipline qui gênerait leur politique.

III — L'Action Parlementaire

Le Congrès aborde ensuite la discussion du rapport, présenté par *Noske*, sur *l'activité parlementaire de la fraction socialiste.*

Noske reconnait que cette activité est presque nulle et qu'il n'a pas grand'chose à rapporter. Il parle de la réforme financière, de la lutte pour le suffrage universel, etc., etc. Il insiste sur l'activité déployée pour le suffrage universel, ce qui est reconnu par les adversaires eux-mêmes. Si l'activité parlementaire n'a apporté presque rien à la classe ouvrière, la cause n'en est pas à la fraction socialiste, mais aux partis bourgeois. Le devoir des travailleurs est d'envoyer un nombre assez grand de socialistes, devant lesquels toute opposition sera brisée.

Il parle de la cherté de la viande, contre le régime personnel, contre le récent discours du Kaiser. C'est le devoir de la classe ouvrière de faire de l'Allemagne un pays démocratique. Au discours absolutiste de l'empereur, dit Noske, nous opposerons aux élections prochaines, notre cri pour la République. Les élections prochaines montreront que le peuple allemand est assez mûr pour se gouverner seul. Le peuple allemand ne veut plus supporter le régime absolutiste. Notre mot d'ordre aux élections sera : que la volonté du peuple soit la loi suprême.

Plusieurs motions sont présentées, où on demande aux députés socialistes : de faire voter une loi contre la distribution d'alcool aux enfants ; de soumettre à propos du budget de la justice, à une critique minutieuse la justice de classe contre les grèves, etc.

Clara Zetkin insiste sur la nécessité d'une loi contre l'alcool qui ravage la jeunesse.

Plusieurs orateurs se succèdent à la tribune, pour montrer le grand danger que présente l'alcool pour les enfants, et insistent sur la nécessité urgente d'une loi qui en défende les abus.

Protestation contre la présence du Tsar

Karl Liebnecht propose au congrès de voter une motion contre la présence du tzar en Allemagne.

Liebnecht dit que c'est un mensonge de prétendre que le tsar n'est pas responsable des atrocités qui se commettent en Russie. C'est lui, notamment, qui fut le bailleur de fonds de l'organisation des cent noirs. C'est également lui qui fut parjure en déchirant la Constitution de la Finlande à laquelle il avait prêté serment de fidélité.

Le Parti socialiste ne doit pas permettre que le peuple allemand soit souillé par la présence de ce criminel couronné. Il faut qu'une résolution énergique de notre part provoque un tel mouvement de répulsion, que le tsar rouge soit obligé de quitter l'Allemagne, chassé par l'indignation publique.

Le congrès adopte la résolution suivante, par acclamation :

Le congrès proteste contre l'infâme violation faite au peuple finlandais par le tsarisme, et lui exprime sa fraternelle sympathie dans sa lutte pour la liberté. Il lui garantit les secours et l'assistance du prolétariat conscient d'Allemagne.

Le congrès proteste avec énergie contre la présence en Allemagne du tsar, complice de toutes les atrocités et de toutes les infâmies de la contre-révolution russe, protecteur de Azeff et de la bande d'agents provocateurs, auteur responsable de la persécution des israélites, qui ne cesse de conspirer contre la liberté et l'indépendance du peuple finlandais.

Il est scandaleux qu'un pareil criminel couronné soit reçu par la nation allemande, protégé par les employés et les soldats allemands, entretenus par les contribuables allemands.

Le congrès déclare que la présence du tsar en Allemagne atteint le peuple dans son honneur et que celui-ci exprime au tsar rouge ses sentiments de répulsion.

Le Suffrage universel en Prusse

Le congrès aborde la question du suffrage universel en Prusse. *Rosa Luxemburg* dépose une motion en faveur de la grève générale, signée par 60 délégués. Cette motion dit :

Le congrès déclare être d'accord avec la décision du récent congrès prussien, disant que la conquête du suffrage universel ne peut se faire que par l'action énergique des masses populaires, qui doivent recourir à tous les moyens et, s'il le faut, à la grève générale.

Le congrès déclare nécessaire de répandre par la presse et les assemblées publiques l'idée de la grève générale, comme pouvant être le moyen suprême de conquérir l'égalité politique.

Une autre résolution, d'ailleurs vite retirée, est présentée par Locle et d'autres délégués qui réclament plus de liberté d'opinion à la *Neue Zeit* pour la propagande de la grève générale.

Borgmann, le rapporteur de la question du suffrage universel, insiste sur les luttes du prolétariat pour la conquête du droit de vote et sur les avantages que ce droit offre au prolétariat ; il demande au congrès de repousser la deuxième partie de la résolution Luxembourg, c'est-à-dire la partie où l'on recommande au parti de faire une propagande inlassable pour la grève générale, car sur la grève générale on a parlé assez au congrès d'Iéna.

Rosa Luxembourg prend la parole pour soutenir sa résolution.

Elle dit que la résolution du comité directeur du parti ne fait que justifier les revendications du suffrage universel, tandis que la résolution présentée par elle complète l'autre, en tirant les conséquences politiques actuelles.

Depuis le dernier congrès prussien, le parti a fait un grand pas en avant. Déjà au congrès prussien, on a parlé d'être prêt à employer tous les moyens, dont la grève générale, pour faire aboutir le droit de vote. Toute la presse de province a discuté vivement la question de la grève. Et cela devait arriver, car les masses se rendent bien compte que seules les démonstrations ne suffisent pas à renverser la réaction. Il faut dire à ces masses qu'il reste encore un moyen, le plus efficace : la grève générale.

Et puis, la lutte ne dépend pas seulement des socialistes. Il ne faut pas oublier les réponses de la police aux

démonstrations ouvrières. Le jour des grandes démonstrations, la caserne d'un régiment d'artillerie a été transformée en champ de bataille. Il faut rassurer aux masses qu'elles ne sont pas désarmées en face des provocations honteuses, qu'elles ont une arme précieuse : la grève générale.

Les cercles dirigeant du parti et des syndicats ont une répulsion pour la discussion publique de la question de la grève générale ; ils ont peur qu'à la suite de ces discussions, la grève générale n'éclate du jour au lendemain. On considère la discussion de la grève générale comme une sorte de jeu dangereux ; mais cette conception est tout-à-fait fausse. On ne peut provoquer artificiellement une grève générale, en en parlant souvent ; elle ne peut éclater que lorsque les conditions, la situation politique la réclament. La meilleure preuve que les discours ne suffisent pas pour déclarer une grève générale, c'est l'histoire même de la grève générale. Domela Niuwenhuis et les syndicalistes français ont toujours la grève générale sur leurs lèvres ; ils la propagent comme le moyen suprême contre tous les maux, et pensent pouvoir faire ainsi en 24 heures la révolution sociale.

Aucun homme sensé ne se soucie de la propagande, quand les conditions ne sont pas mûres. C'est maintenant, lorsque nous avons les syndicats patronaux, la tactique du lock-out, les oppositions violentes des classes, que nous voyons çà et là des grèves générales éclater, non pas parce que les socialistes les propagent mais par suite des conditions historiques. La grève générale est un moyen excellent pour l'éveil de la conscience de classe et pour l'éducation du prolétariat.

Limbertz communique des fragments d'une circulaire d'un général qui donne des indications aux troupes sur la manière de procéder en cas d'agitation, de luttes dans la rue, d'état de siège, etc. Cette circulaire dit : « Les premières mesures à prendre en même temps que la déclaration de l'état de siège, sont la suppression de toutes feuilles à tendances révolutionnaires et l'arrestation des rédacteures, surtout de tous les militants agita-

teurs, sans aucune considération pour l'immunité des députés..... Toutes les réunions seront défendues et on tâchera d'étouffer avec énergie au début même du mouvement, tous les actes illégaux, car rien n'est plus dangereux que les demi-mesures. La longue attente ébranle l'esprit des meilleures troupes, tandis que l'attaque et la lutte fortifie leur esprit guerrier. Toutes les mesures ont été prises en vue d'un soulèvement des cheminots.

Notre camarade *Weill* (Metz) défend ensuite une motion demandant au congrès d'affirmer la volonté du prolétariat de ne pas permettre que la réforme de la Constitution en Alsace-Lorraine doive équivaloir à une annexion déguisée à la Prusse.

Le passé de l'Alsace-Lorraine et son voisinage avec la République française y ont créé une mentalité telle qu'on ne peut concevoir comme organisation politique que la République basée sur le suffrage universel.

Les congressistes applaudissent la demande de Weill.

Eugène Ernst dit qu'il n'y a aucun doute sur l'emploi de la grève générale, quand les conditions le demandent. Le comité l'a reconnu comme un moyen de lutte. Mais la grève générale a une trop grande importance pour qu'on puisse la déchaîner sans aucune préparation. Il faut s'entendre avec les syndicats avant de prendre une pareille résolution, car cela serait un acte peu courtois à leur égard. « Précisément parce que nous avons toujours en vue l'éventualité d'une grève générale, nous vous prions de repousser la résolution de Rosa Luxembourg.

Le président *Klüss* donne lecture d'une déclaration signée par quelques délégués, qui demandent le rejet de la résolution de Rosa Luxembourg, car le congrès ne peut prendre aucune décision avant de s'entendre avec les syndicats, de qui dépend la réalisation de la grève générale ; l'adoption immédiate de cette résolution ne pourra que nuire aux deux organisations, politique et syndicale.

Dissmann soutient la résolution de Luxembourg, en disant que la protestation des chefs des syndicats est tout-à-fait inutile, car Luxembourg, elle aussi, dans un journal du parti, a reconnu la nécessité de la collaboration des syndicats pour l'éxécution de la grève générale.

Leinert combat la résolution pour la grève générale, car au congrès de Mannheim, on a décidé que les mesures pour la grève générale doivent être prises après un commun accord entre le parti et la commission syndicale. Cette discussion lui semble tout à fait inutile, devant la situation splendide qui s'annonce pour les élections prochaines.

Heine n'est pas contre la discussion de la grève générale, sans être d'accord avec la résolution de Luxembourg.

Clara Zetkin parle en faveur de la grève générale.

Severing : La grève générale doit être discutée entre le parti et la Commission générale des syndicats, et toutes les résolutions présentées avant cette entente doivent être repoussées.

Liebknecht, un des signataires de la résolution présentée par Luxembourg, parle en faveur de la propagande de la grève générale.

Bergmann prend le dernier la parole, pour dire que la deuxième partie de la résolution lui parait inacceptable.

Avant de procéder au vote, *Clara Zetkin* déclare que la deuxième partie de la résolution Luxemburg est retirée.

On adopte la résolution du Comité directeur, ainsi que la première partie de la motion de Rosa Luxembourg.

La Coopération

Le rapporteur de la question coopérative, Fleissner, constate que les décisions prises au Congrès de Coopenhague, correspondent aux décisons allemandes.

La discussion du rapport est ouverte. Deux tendances

sont en présence, l'une avec *Peus, Katzenstein, Stoll* défend la thèse que la coopération est un moyen puissant d'émancipation de la classe ouvrière ; l'autre, avec *Wurm*, déclare qu'il ne faut pas exagérer l'influence de la coopération.

La résolution du Comité directeur est finalement votée. En voici le texte :

Le comité directeur et la commission centrale proposent la résolution suivante :

Parmi les coopératives économiques, les coopératives de consommation intéressent tout particulièrement le Parti social-démocrate.

Les coopératives de consommation sont des organismes destinés à la conquête d'avantages économiques, parce que, grâce à leur intervention directe, ils mettent les produits de consommation nécessaires à l'existence de chaque jour à la disposition des consommateurs, dont ils augmentent la puissance d'achat.

Le renchérissement général des moyens d'existence et des aliments de première nécessité qui est, avant tout, une conséquence de la politique douanière, agraire et économique de l'Empire allemand, a déterminé les masses populaires à reconnaître, de plus en plus, la nécessité de s'unir dans des coopératives de consommation.

Plus ces masses entrent dans les coopératives et peuvent ainsi satisfaire leurs besoins immédiats, et plus ses organisations peuvent s'imposer des sacrifices dans le terrain économique.

Plus les membres des coopératives s'identifient avec les membres du parti socialiste et des syndicats libres et s'imprègnent de leur esprit, et plus ils peuvent créer des œuvres intéressantes, par l'établissement, d'accord avec les syndicats, de condition de travail et de salaire exemplaires.

Les coopératives peuvent contribuer autrement à la lutte des classes par l'organisation de caisses de secours et de solidarité pour leurs membres, par leur influence sur les conditions de travail des ouvriers chez les patrons fournisseurs des coopératives, par l'évolution vers la production propre et par l'éducation des travailleurs en vue de la gestiou de leurs propres affaires.

Les coopératives de consommation remplissent leur mission dans l'autonomie et l'indépendance. Grâce à leur importance économique croissante, à leur influence sur la lutte des classes, elles se heurtent de plus en plus à l'hostilité bourgoise, qui se manifeste par des mesures d'exception et des chicanes judiciaires.

Il est cependant à remarquer que les autorités et les partis bourgeois ont cependant préconisé la fondation de coopératives

de consommation comme un des meilleurs moyens de résoudre la question sociale.

Le Parti socialiste démocratique défend, contre leurs adversaires, les intérêts des coopératives de comsommation, dans la presse et au Parlement ; c'est d'ailleurs une phase de la défense des intérêts de la classe du prolétaire, pour qui l'action coopérative est un complément actif de la lutte des groupes politiques et syndicaux par le relèvement du sort de la classe ouvrière.

Le congrès invite les compagnes et compagnons à travailler dans ce sens et à seutenir les coopératives administrées dans l'esprit du mouvement ouvrier moderne.

Autres résolutions. — Clôture

Le Congrès ratifie les résolutions antérieures sur le boycottage et décide de laisser au Comité directeur le soin de choisir la ville où aura lieu le prochain Congrès, les élections législatives devant amener une situation qui exigera la convocation d'un congrès extraordinaire.

Molkenbuhr expose ensuite le rapport du groupe socialiste sur son activité dans la question des assurances ouvrières. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le citoyen *Dietz*, président, prononce le discours de clôture. Personne, dit-il, ne peut s'en aller mécontent du Congrès. L'unanimité obtenue par les résolutions pour le suffrage universel prouve l'unité d'action du parti. Le parti socialiste est une grande maison à plusieurs compartiments, mais le même ordre y régne et l'on y respire la même atmosphère de fraternité. Nous allons unis à la bataille.

On annonce que les libéraux lutteront pour le suffrage universel. Tant mieux. Mais ne comptons pas sur eux. Le Parti socialiste agira dans l'avenir comme dans le passé. Il votera pour les libéraux aux ballottages quand ils seront en présence d'un réactionnaire. Leur intérêt est de faire de même pour nous. Il n'y a pas là d'alliance. Le Parti socialiste va seul et uni à la bataille et à la victoire.

Sur ces dernières paroles d'enthousiasme, le Congrès est clos.

H. Muller.

Le Congrès Socialiste Italien de Milan

Le Congrès socialiste de Milan marque une étape décisive de la crise du socialisme italien. L'exclusion des syndicalistes du parti a été une faute des plus graves, car avec leur exclusion, le parti socialiste a perdu toute sa vitalité. Il s'est transformé en une infinité de sections purement électorales, dont les préoccupations se réduisent à des intérêts locaux et régionaux. L'idéalisme, qui doit être la base de tout grand mouvement, a déserté le parti, pour faire place à un plat opportunisme ; le socialisme italien est à la merci de tous les vents qui le poussent vers le ministérialisme, Il est devenu le défenseur de tous les ministères qui ont promis quelques vagues améliorations : il a été le défenseur de Giolliti, il est aujourd'hui le défenseur de Luzzatti. Le parti socialiste italien est une sorte de succursale de la franc-maçonnerie italienne, et le congrès s'est fait l'écho de beaucoup de protestations contre cette invasion franc-maçonnique dans le parti. Cette campagne n'est pas menée par les socialistes seulement ; elle est énergiquement menée aussi par quelques esprits courageux qui veulent épargner à l'Italie, les fâcheuses conséquences de cette organisation clandestine dont le rêve est la fraternité entre les loups et les agneaux. Cette guerre aux franc-maçons revêt non seulement un caractère politique, mais aussi un caractère moral et théorique.

C'est la *Voce*, de Florence, qui a ouvert la bataille, et on vu a combien en était profonde la répercussion dans toute l'Italie. C'est *Benedetto Croce* qui, dans une lettre publiée par *Il Giornale d'Italia*, a montré l'opposition absolue qu'il y a entre le socialisme et la franc-maçonnerie : c'est *Croce* encore qui, dans un

entretien avec un collaborateur de la *Voce*, s'est élevé contre le danger de la mentalité franc-maçonnique pour la culture italienne. Mais les socialistes n'ont pas osé se prononcer nettement et clairement contre la franc-maçonnerie, car ils ont soumis la question à un référendum, dont on saura le résultat au congrès prochain.

Les réformistes, Turati notamment, ont crié qu'avec l'exclusion des syndicalistes, les tendances ont été définitivement enterrées. Mais Turati s'est lourdement trompé. Tout le congrès n'a été qu'une lutte continuelle entre les diverses tendances plus ou moins importantes.

Quatre tendances se sont fait jour au congrès : *les révolutionnaires*, avec Lazzari, qu'on croyait bien morts, mais qui en réalité n'étaient qu'à l'agonie, ont donné quelques signes de vie par des convulsions impuissantes à provoquer une rupture du parti ; les *intégralistes* qui, depuis la désertion de Ferri, sont représentés par Morgari ; les *réformistes de gauche* avec Salvemini, qui reprochent au parti la politique des *blocs* et son indifférence à l'égard du problème méridional ; et enfin le gros du parti, qui est naturellement *réformiste de droite*, une sorte de parti démocratique avancé.

Ce n'est pas nous seulement qui constatons l'état de décomposition du parti socialiste italien : ce sont les socialistes eux-mêmes. Bissolati, tout récemment encore directeur de l'*Avanti*, l'organe officiel du parti, prononçait l'oraison funèbre du parti, en applaudissant à la création du *Parti du Travail* (Partito del Lavoro). Ce *Partito del Lavoro* serait l'émanation directe de la *Confédération Générale du Travail* italienne. Un parti qui ne se distinguera pas beaucoup du parti socialiste actuel, car à sa tête sera Rigola et ses amis, qui sont les chefs actuels du parti socialiste. En somme, c'est l'impression de tous les hommes impartiaux.

Examinons les travaux du Congrès, qui a eu lieu à Milan, du 21 ou 26 octobre.

Voici l'ordre du jour :

1° L'ordre du jour

1° Vérification des pouvoirs et règlement de la discussion ; 2° Nomination du bureau ; 3° Action politique : a) Critique générale. Rapporteur Turati. b) Réformes politiques : 1° Suffrage universel en rapport avec le problème méridional. Rapporteurs, les professeurs Salvemini et Merloni. 2° Scrutin de liste, représentation proportionnelle, indemnité aux députés. Rapporteur Niccolini. c) Législation sociale, assurance contre la vieillesse, l'invalidité et la maladie. Rapporteur Calvini ; d) Réforme fiscale. Rapporteur Ivance Bonomi; e) Charges militaires et antimilitarisme. Rapporteur Morgari ; f) Rapport du groupe parlementaire. Rapporteur Ciotti ; g) Appui accordé au gouvernement et participation au pouvoir. Rapporteur : Treves et Bussi ; 4° *Action économique. Lutte des classes et conflits particuliers.* Rapporteurs : P. Chiesa et Schiavi ; Coopération et Socialisme. Rapporteurs: Nullo Baldini et Verganini ; 5° *Organisation représentative du parti.* Rapport financier et moral de la direction du parti. Rapporteurs : Rossetti et Ciotti. Rapport matériel et moral sur l' « Avanti ». Rapporteur Bissolati ; 6° *Education et propagande socialistes :* a) Le prolétariat féminin et le parti. Rapporteur Anna Kulischioff ; b) Action et législation anticléricale. Rapporteur, le professeur Merloni ; c) Lutte contre l'alcoolisme. Rapporteur Zibordi ; f) Réforme du statut organique du parti. Rapporteur Bidolli. Nomination de la direction du parti et du directeur de l'« Avanti ».

Après les discours de bienvenue de *Bertini*, au nom des socialistes milanais, de *Bussi* pour la direction parti, qui rend hommage à la mémoire d'*Andréa Costa*, de *Moniecir* au nom de la jeunesse socialiste, on procède à l'élection du bureau. Et les premiers symptômes de la lutte anti-maçonnique commencent à se manifester. *Bergamasco* propose qu'à la présidence ne soient pas nommés des francs-maçons, car il y a incompatibilité entre socialisme et franc-maçonnerie. Cette proposition est combattue par d'autres orateurs et elle n'est pas mise aux voix, la question devant être discutée plus longuement. On examine la question de savoir

si le congrès doit être divisé en sections. Les uns sont pour, les autres contre. Ce sont les premiers qui l'emportent, car la question a été ajournée pour attendre d'abord les conclusions de la Commission sur le règlement des sections. Les conclusions de cette commission sont : que les questions générales seront discutées en séance plénière et les questions d'importance secondaire dans les sections. Mais on n'est pas d'accord sur l'ordre du jour ; les uns voudraient discuter l'ordre du jour tel qu'il a été établi, les autres voudraient intervenir la disposition des points à discuter. Et le premier choc entre les révolutionnaires et les réformistes se produit.

Lazzari ne veut pas un congrès divisé en sections, toutes les questions doivent être discutées en séance plénière. Mais *Salvemini* n'est pas d'accord avec Lazzari, car pour discuter toutes les questions en séance plénière, il faudrait non pas cinq jours, mais un mois.

Mais quelle question doit être discutée tout d'abord ? La direction générale du parti ou bien l'œuvre du groupe parlementaire ? Les opinions sont divisées. Les révolutionnaires, dont le porte parole est *Francesco Cicotti*, croient nécessaire de donner la priorité à la discussion sur le passé du parti, donc sur l'activité du groupe parlementaire, tandis que *Turati* s'y oppose. Il demande qu'on discute d'abord sur la direction du parti. Il faut voir les principes généraux, puis les faits. Sans la discussion des principes généraux, on transformera le congrès en tribunal avec des accusés, des accusateurs et des juges, ce que Turati ne veut pas. Contre l'inversion de l'ordre du jour, donc pour la thèse révolutionnaire, parle *Losardo*, et pour l'inversion *Jacobi, Serrati et Lazzari*. Tous soutiennent qu'avant de discuter les principes, il faut discuter les faits. Lazzari dit qu'il faut discuter les affaires intérieures du parti, ce que Turati craint, malgré l'indifférence qu'il affecte pour l'inversion de l'ordre du jour. D'ailleurs, le congrès de Copenhague, lui aussi, a discuté d'abord les faits et ensuite les principes.

Salvemini, qui est contre l'activité du groupe parlementaire, est pour l'ordre du jour tel qu'il est, donc contre toute inversion, car pour juger les faits, il faut des principes, et alors, si on fait l'inversion de l'ordre du jour, on discutera deux fois sur les principes, ce qui est une perte de temps inutile.

On met aux voix les deux motions. La motion révolutionnaire, qui demande l'inversion recueille 6.510 voix, et la motion réformiste contre l'inversion 11.888 voix. C'est la première victoire du réformisme, et les autres ne tarderont pas à suivre.

Max Perlstein.

(*A suivre*)

Le Gérant : G. Sévérac.

Aurillac. — Imprimerie Ouvrière, 3, rue du Prince.

TABLE DES MATIÈRES

Tome VII de la IIIme Série

Tome XXVIII de la collection

N° 222. — Juillet 1910.

		Pages
ÉTUDES ET CRITIQUES		
Le Matérialisme « économique » dans l'Histoire	Enrico Leone	5
Le Boycott économique et la grève générale en Perse	Michel Pavlovitch	17
ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES		
Ministérialisme et Socialisme : *III. En France.*	Marcel Sembat	25
LE VIE POLITIQUE		
Depuis les élections anglaises	Th. Rothstein	28
Les élections en Hongrie et la corruption électorale	E. Varga	39
LES PARTIS SOCIALISTES		
Le XXXe Congrès du « Social-Democrat Party »	W. Harry	47
Le XXVIIIe Congrès de « l'Indépendant Labour Party »	T. Exon	52
Le XXVIe Congrès du « Parti ouvrier socialiste hollandais »	R. Echt	58
Le « Socialist Party » des Etats-Unis	A. Masson	61
LES SYNDICATS OUVRIERS		
Les Syndicats Allemands et les assurances ouvrières	Otto Hirsch	65
REUVES DES REVUES		
Les Revues Allemandes	Hubert Lagardelle.	72
REVUE DES LIVRES		
Syndicalisme. — Féminisme	Hubert Lagardelle.	78

N° 223. — Août-Septembre 1910.

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

La Coopération et le Socialisme :
VII ..... Louis Bertrand 81
VIII ..... A. Von Elm 94
IX ..... E. Lenz 110
La Crise Syndicaliste : VI ..... Raoul Lenoir 116

LES PARTIS SOCIALISTES

Le Congrès de Paris et la Coopération ..... Gaston Lévy 123

LES SYNDICATS OUVRIERS

Les Bourses du travail et leur dernière conférence ..... Georges Yvetot 133

LES COOPÉRATIVES

Le VII[e] Congrès des Coopératives allemandes J. Barth 146

REVUE DES REVUES

Les Revues Françaises : *Le Monopole des Assurances et de l'alcool* ..... H. Lagardelle 152

REVUE DES LIVRES

Socialisme, Syndicalisme ..... Hubert Lagardelle .. 154

N° 224. — Octobre 1910.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Le Congrès de Copenhague ..... Hubert Lagardelle. 161
Les Conflits Agraires en Italie ..... Tullio Masotti 166
Les Débats du Congrès de Copenhague. — I .. Max Perlstein 177

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

Le Congrès de Copenhague et l'Opinion Socialiste :
I ..... Edouard Vaillant ... 205
II ..... Jean Jaurès 209
III ..... Louis Bertrand 212

LES PARTIS SOCIALISTES

Les Socialistes belges et la réforme électorale J. Laurent 216
Le 1[er] Congrès municipal socialiste en Italie .. R. Coni 223

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le 43[e] Congrès des Trade-Unions anglaises ... S. Stevenson 226
Le 8[e] Congrès de la Fédération des Bûcherons J. Bornet .....

REVUE DES REVUES

Les Revues Italiennes : *Syndicalisme et Syndicalistes en Italie. — Faut-il constituer un parti syndicaliste ? La Tour de Babel. — Ce que peuvent et doivent les syndicalistes italiens*..... Max Perlstein..... 238

REVUE DES LIVRES

La Monarchie et la Classe ouvrière..... Hubert Lagardelle. 289

N° 225. — Novembre 1910.

ÉTUDES ET CRITIQUES

L'ancienne hégémonie du Socialisme allemand Robert Michels..... 241
Le Matérialisme « économique » dans l'Histoire. — II..... Enrico Léone..... 252
Quelques précisions..... Hubert Lagardelle. 260

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

Les Débats du Congrès de Copenhague. — II. Max Perlstein..... 267

LES PARTIS SOCIALISTES

Le Congrès socialiste allemand de Magdebourg. — I..... H. Muller..... 284

LES SYNDICATS OUVRIERS

Le VIII[e] Congrès des Travailleurs agricoles du Midi..... Paul Ader..... 294
Le III[e] Congrès International des ouvriers du Bâtiment..... A. de Brouwère.... 297

LES COOPÉRATIVES

Le Congrès coopératif international de Hambourg..... P. Denis..... 302

N° 226. — Décembre 1910.

ÉTUDES ET CRITIQUES

Anarchisme et Syndicalisme..... Sergio Panunzio.... 321
L'infériorité des Capitalistes français..... Victor Griffuelhes, 329
Le Chômage, les Pouvoirs publics et les Syndicats ouvriers..... Léon Troclet..... 333
La Politique syndicaliste..... Hubert Lagardelle. 345

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

Les Débats du Congrès de Copenhague.— III. Max Perlstein..... 349

LES PARTIS SOCIALISTES
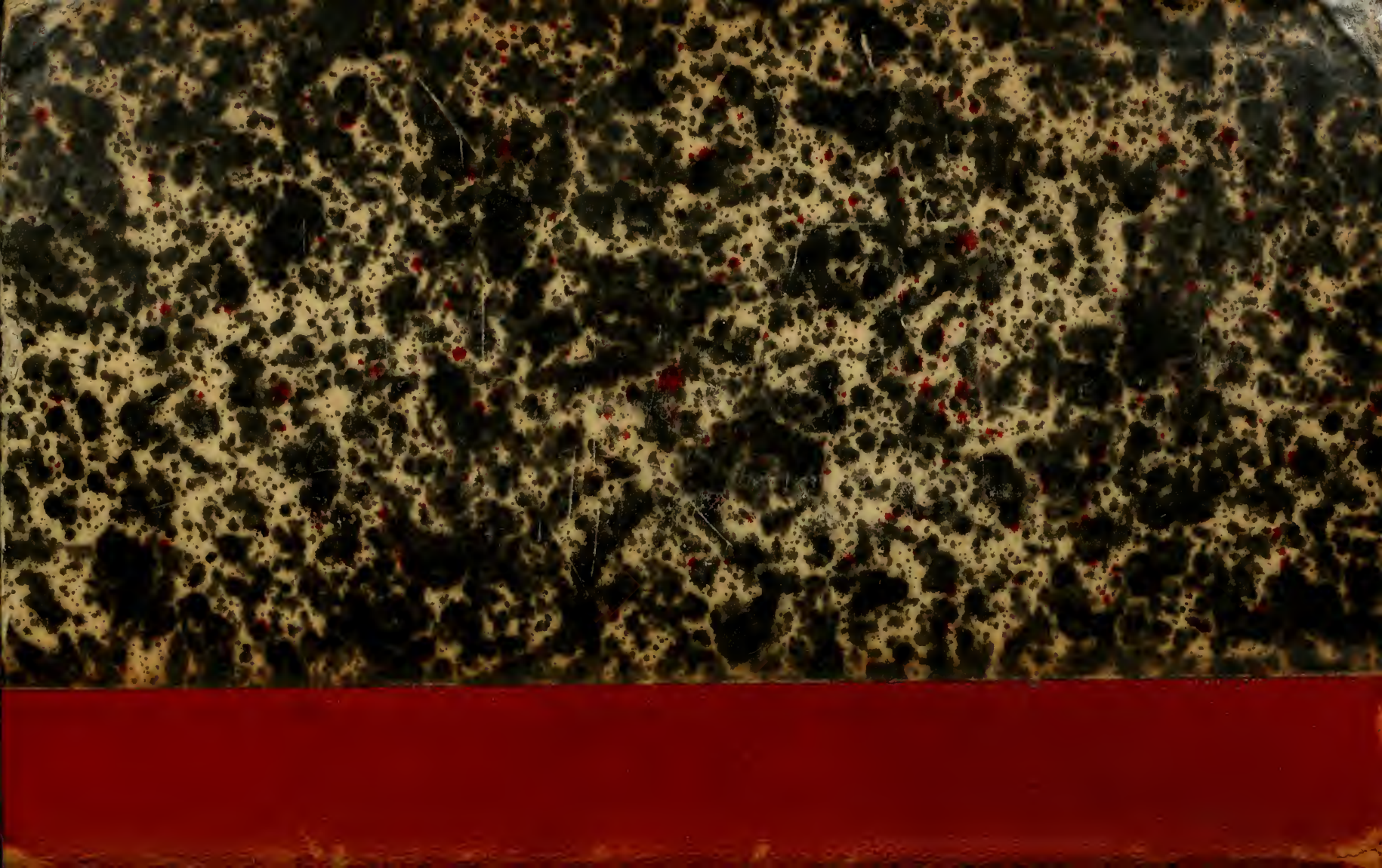
Le Congrès socialiste allemand de Magdebourg. — II..... H. Muller..... 376
Le Congrès socialiste italien de Milan..... Max Perlstein..... 293
Table des Matières du deuxième semestre de 1910..... 398